













Postumum
HISTOIRE

88241

DU

88241

R E G N E

D E

HENRY VII.

ROY D'ANGLETERRE.

*Corrigé & augmenté d'un Abregé ou
Table, fort necessaire audit Histoire.*

Dediée à Sa Majesté d'Angleterre
à present Regnant.



A BRUXELLES.

Chez PIERRE DE DOBBELEER, à la rue
de l'Empereur, à l'enseigne du Pellican,



Carol' Secund' D G Mag: Bri: Fra: et: Hib: Rex
J. Troyen Fecit

A

SA MAJESTE,
CHARLES II.

Roy de la Grande Bretagne.



IRE,

M'estant tom-
bé entre les mains
certain livre intitulé, *Hi-
stoire du Regne de Henry VII.
Roy d'Angleterre*, qui par la
deffaicte du tyran Richard,
s'ayant ouvert le chemin
à la possession dudit Roy-
aume, s'y est maintenu glo-
rieusement par les conti-
nuel-

nuelles victoires qu'il at
emportées de ses sujets re-
belles , & des idoles que
l'envie & la passion de la
Maison d'Yorck a produit
sous des noms desguisez de
Plantagenet & autres. J'ay
creu ne pouvoir consacrer
mieux cet Oeuvre qu'à la
grandeur du nom de Vo-
stre Majestè si formidable
aux Rebelles que les enne-
mis de Vostre Gloire & du
bien Publicq ont suscitez
tant de fois , comme l'Es-
cosse nous a encor faict
voir dernièrement par le
sou-

soufflevement de quelques mutins qui ont tellement esté dispersez par Vos armes qu'on n'en void plus aucunes reliques. Mais quoy ? Il semble que la fortune ait excité ces rebellions pour eslever Vos Trophées au dessus de ceux de tous les Roys Vos Predecesseurs, dont aucun n'a jamais soustenu tant des Guerres intestines, ny plus facilement achevées. Mesme Vostre Majestè les devance encore par une espece de triumphe plus rele-

vêe au faict des Guerres
maritimes, qu'elle a (en
deffence de son honneur)
esté obligée de faire aux E-
stats voisins, qui ne pou-
vans voir la grandeur es-
clattante de V. M. contre
qui ils ont prononcé, en ses
disgraces, des arrests si indi-
gnes, pour complaire aux
ordres d'un Tyran, sont
venus à ce point que de luy
vouloir disputer l'Empire
de la mer, ce droict ancien
que les Roys Vos Ance-
stres ont tousiours conser-
vè, avec tant de soing & de
Gloi-

Gloire; & que V. Majesté
a si heureusement restably
par ces trois memorables
victoires Navales qu'elle
en a depuis peu emportées.
C'est par là que tous les
Princes & Estats d'Europe
admirent la valeur de la
nation Angloise, & sont
contraints d'avoüer l'Em-
pire que luy compete sur
l'Ocean. C'est en vain,
Sire, qu'on voudra s'op-
poser à la flotte trium-
phante de Vostre Majesté
que les ondes mesmes re-
cognoissent pour leur legi-
time

time Seigneur & Roy. Il
est temps donc que Vos en-
nemis, & envieux de cette
gloire abaissent leurs voi-
les, & implorent la Paix
sans s'amuser au puissant
armement de quelques
nouvelles machines, plu-
stost propres à les ensevelir
miserablement, qu'à leur
procurer quelque Trium-
phe, que la Justice a seule-
ment reservée aux armes
de Vostre Majestè, qui
ayant fait paroistre l'a-
mour d'un Pere, & le zele
d'un second Enée par les
soings

soings & bonnes ordres
qu'elle a mis au restablisse-
ment de sa Ville Royale
de Londres mal-heureuse-
ment dechirée par les flam-
mes, n'a pareillement plus
rien a apprehender dans
l'interieur de ses Royau-
mes, toutes les divisions &
conspirations des Rebelles
estant assoupies & enter-
rées sous les cendres de cét
embrasement. Mesme Vo-
stre Majesté par ces veilles
& assistences continuelles
en ce desastre commun non
moins

moins dangereux qu'épou-
vantable, s'est acquise l'a-
mour universel du peuple,
& remporté le nom, com-
me un autre Tite Ro-
main, *des Delices du Mon-*
de. De sorte que l'Angle-
terre, apres avoir souffert
tant d'orages de Guerres, a
grand sujet d'attendre, sous
un tel Monarque, le vray
sicle d'or, qui luy ameine-
ra toute sorte de felicitez.
Ce sont les souhaits &
bonnes prognostications
de tout le monde, & parti-

culierement de celuy qui
est avec toute sorte d'hu-
militéé

S I R E

De Vostre Majesté

Le Tres-humble
& Obeissant

P. D. D.



T A B L E,
 Ou Abregé de l'Histoire
 D U R E G N E
 D E
 H E N R Y V I I.

Mort de Richard Roy Tyran
fol. 1.

Henry Comte de Richemond saluté
 Roy d'Angleterre. 2

Pauvre enterrement dudit Richard
 digne de ses cruaultez 2

Doubte du Roy Henry sur la prefe-
 rence des trois tiltres qu'il avoit à
 la succession de la Couronne. 5

Le titre de Lancaſtre preferé aux deux
 aultres. 9

A Ar-

7 B A L E.

Arrivée d'Elisabeth à Londres.	10
Honorable reception du Roy.	10
Sa judicieuse desmarche vers la Ville	
de Londres.	11
Son entrée Illec.	11
Prend son logement au Palais de	
l'Evesque de Londr s.	11
Renouvelle la promesse de mariage avecq	
Elisabeth.	12
Raisons du retardement de ce mariage.	12
Maladie incognene en Angleterre.	13
Creation de 12. Chevalliers Bannerets	
& des aultres tiltres.	14 & 15
Couronnement du Roy.	15
Institution d'une compagnie de garde.	15
Assemblée des Estats d'Angleterre à	
l'advenement du Roy à la couronne.	16
Pardon & abolition general accordée	
à ceux du party du Roy.	18
Sentence des Juges au regard des con-	
damnez par le cours de loix.	19
Exception de la personne du Roy de	
	la

T A B L E.

la sentence susdite pour les belles raisons allegues.	20
Benigne declaration du Roy en faveur de ses ennemys.	21
Sa douceur envers ses sujets au com- mencement de son Regne.	21
Edouïard de Buquingham restably en ses dignitez.	23
Liberalité du Roy envers ses creatu- res.	23 24
Solemniation de son mariage avec Eli- sabeth.	24
Grande rejoüyssance du peuple à ce subject, desagreable au Roy, peu affectionné à sadite Espouse pour les raisons declarées.	24
Nouveaux souslevemens & altera- tion en divers endroiçts d'Angle- terre.	26
Le Roy faiçt des levées pour s'y op- poser 27. donne le commandement de son armée au Duc de Bedford 27. Force de la publication du par-	
A 2	don

T A B L E.

don en la reduction des rebelles.	27
Execution de Hunfroy Stafford Chef desdits rebelles.	28
Victorieux retour du Roy à Londres 28. Naissance du Prince Artur son fils aîné.	28
Subtilité d'un Prestre pernicieuse à l'Estat.	30
Lambert Simnel supposé Edouard Plantagenet, commence a troubler le repos d'Angleterre.	31
La Reyne Douairiere fomenta sa re- bellion. 33. Le Roy la fait encerrer au Cloistre de Bermondsay.	33
L'Irlande embrasse le party de Planta- genet. 33. le proclame Roy à Du- blin.	38
Discours de la vie de la Reyne Douai- riere. Exemple de la varieté de la fortune. 40. Sa miserable mort. 41	41
Le vray Edouard Plantagenet con- duit par les ruës principales de Londres pour desabuser le peu- ple	plo

T A B L E.

ple.	43
Obstination d'Irlande.	42
Preventions du Roy à l'assurance de son Estat.	43
Intelligences des rebelles en Angleterre & au Pays-Bas.	43.
Le Comte de Lincoln relève ses esperances & pretensions à la Couronne.	43.
Secret voyage dudit Comte en Flandres.	44
Grande haine de Marguerite de Bourgogne envers le Roy.	46.
elle envoie du Secours en Irlande.	46.
Plantagenet couronné Roy à Dublin.	47
Voyage du Roy Henry à Suffolk.	49
Le Marquis Dorset mené à la tour de Londres.	49
Le Roy va en Pelerinage à Nostre Dame de Walsingham.	49
Descentes des Rebelles en la Province de Lancastre.	50
Leur vaine finesse pour attirer le peuple	50

T A B L E.

ple d'Yorck.	50
Le Roy donne la Bataille au Comte de Lincolne. 53. obstinée resistance des rebelles. 53. Mort dudit Comte. 53. La Victoire demeure au Roy 53. Plantagenet est fait prisonnier avec l'artificieux Prestre. 53. Son abaissement de la Royauté à la cuisine. 55. Remerciemens & humiliations du Roy à Dieu apres la victoire.	55
Entrée magnifique du Roy à Londres.	57
Couronnement de la Reyne à Westminster.	58
Le Marquis Dorset remis en liberté.	58
Harangue de l'Ambassadeur du Roy au Pape.	59
Bulle du Pape pour la modification des Privileges d'Azile.	59
Restablissement de la puissance de France.	61

T A B L E.

Ambassadeurs de Charles Roy de France envoyez en Angleterre au subject de la querelle entre les François & Bretons.	63
Harangue desdits Ambassadeurs au Roy afin de l'induire à l'abandonnement du Duc de Bretagne.	64
Responce du Roy auxdits Ambassadeurs sur le mesme subject.	64
Considerations qui l'esmeurent à la protection des Bretons.	69
Christophe Urfwick envoyé en France pour faire des propositions de Paix.	70
Artifices du Roy Charles pour tromper les Anglois.	70
Arrivée dudit Urfwick à la Cour de Bretagne au sujet que dessus.	71.
sa proposition desagreable au Duc d'Orleans.	71.
Son retour en France sans avoir rien negocié.	73.
Siege de la ville de Nantes.	73
Commissaires Deputez par les deux	Rois

T A B L E.

Rois à l'effet de la paix.	74
Henry envoie son Agent en France pour se purger du secours du Sr. de Woodvile donné aux Bretons en prejudice du traicté.	74
Assemblée generale des Estats d'Angleterre au subject que dessus.	79
Harangue du Chancelier Morton à ladite Assemblée.	79
Autre harangue du mesme Chancelier exhortant les Estats à la confirmation de quelques loix au repos du Royaume, & establissement des Douanes du Roy.	86
Resolution des Estats en faveur des Bretons.	90
Ambassade extraordinaire du Roy en France, en suite de ladite resolution.	90
Deffaicte des Bretons en la bataille de S. Aubin.	91
Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange faicts prisonniers.	91. Le Seigneur

T A B L E.

gneur de Woodvile tué.	91
Forces du Roy au secours des Bretons soubz la conduite de Robert Seig- neur de Brooke.	91
Division des Bretons en la Mort de François leur Duc.	92
Les Anglois constraints de retourner à leur Pays.	92
Confirmation de l'authorité de la Chambre de l'Estoille.	93
Loix à la feureté des principaux Offi- ciers & Conseilliers.	94
Le Chancelier Auteur de cette loix.	94
Loix contre l'enlevement des fem- mes.	96
Loix contre les meurtres & assassinats 96.	96
Loix contre les Clercs convaincuiz de quelque crime.	96
Loix contre les Officiers du Roy en cas d'illegitime usurpation.	97
Ordonnances contre les Usuriers,	97

T A B L E.

Revolte de la Province d'Yorck pour la levée du subside accordé en l'as- semblée des Estats.	98
Mort du Comte de Northumberland.	99
Deffaicte des rebelles par les troupes du Roy sous la conduite du Com- te de Surrey.	100
Voyage du Roy à laditte Province d'Yorck.	101
Rebellion des Escossois,	102
Defastreuse mort de Jacques III. Roy d'Escoffe tué en la bataille de Ban- nocksboure.	103
Adrien deCastello Legat du Pape fa- vorablement accueilly du Roy Henry.	103
Assemblée generale des Estats d'An- gleterre.	105
Ordonnance sur les bornes des limites de possessions.	106
Ordonnance pour l'accroissement des forces militaires.	107

T A B L E.

- Autre ordonnance au maintienement
des forces navales. 110
- Loix pour le reglement des mon-
noyes. 111
- Edicts pour la manutention de la dra-
perie & pour la garde des laines.
111.
- Estranges revolutions en Flandres,
113.
- Maximilien prisonnier en la ville de
Bruges, 113 114
- Rebellion du Seigneur de Ravesteyn
avec les villes d'Ypre & de l'Esclu-
se. 114
- Dixmude secouru par les Anglois. 115.
- Bataille entre les François & An-
glois. 115. Victoire des Anglois,
115
- Vaine entreprinse des François sur
Nieuport. 116
- Consumation du mariage de Maximi-
lien & Anne de Bretagne par Pro-
cureur, 117.

T A B L E.

Ceremonie de laditte consumation.

117

Artifices du Roy Charles pour degouster la Princesse de son espoux & annuler le mariage. 119

Harangue du Prieur de la Trinite Ambassadeur de France au subject d'une ligue & Paix entre les deux Roys. 121

Responce du Chancelier à la harangue susdite. 130

Nonce du Pape au Roy Henry au mesme sujet. 134

Naissance de Henry second fils du Roy. 135

Mariage du Roy Charles avec Anne de Bretagne. 135

Harangue du Roy Henry à l'ouverture de ses Estats proposant la guerre contre la France. 136

L'invention de gratification introduicte par le Roy Edouard IV. remise sur pied. 142

Li.

T A B L E.

Liberalité de la ville de Londres.	143
Declaration de guerre contre la France & l'Escoffe.	143
Artifices du Duc de Saxe pour reduire la ville de Dame.	145
Prinse de laditte ville.	146
Forces maritimes d'Angleterre au secours de Maximilien.	147
reduction de la ville de l'Escluse par les Anglois.	147
Contenu de la lettre de Ferdinand Roy d'Espagne au Roy Henry VII. touchant la finale conqueste de Grenade.	149
Harangue du Chancelier sur le sujet de laditte conqueste,	150
rejoyssance de la Ville de Londres au mesme sujet.	151, 152
Grande armée du roy contre la France, 154. Desembarquement de laditte armée à Calais, 155. Paix entre Ferdinand & Isabelle & la France.	156
	Con-

T A B L E.

- Conclusion de la Paix entre les François & Anglois à l'avantage des deniers. 157
- Voyage du Roy à Calais, 159, Son retour à Westmunster, 159, Il envoie l'ordre de la Jarretiere à Alphonse Roy de Calabre, 160
- Artifices pernicioeux de Marguerite en refusitant faullement Richard Duc d'Yorck en la personne de Perkin Warbeck, 160
- Discours de la descente & vie dudit Perkin, 163
- Perkin honorablement receu en la Cour de France, 170
- Depositions de Jean Dighton & Jacques Tirrel touchant la mort du vray Duc d'Yorck, 177
- Secrets espions du Roy en Flandres pour descouvrir les conspirations & complices de Perkin, 179
- Harangue de l'Ambassadeur d'Angleterre au Conseil de l'Archiduc Phi;

T A B L E.

Philippe tendant afin qu'on mette entre les mains du Roy la personne de Perkin,	182
Decret du Roy contre les Flamends afin qu'ils eussent à sortir du Roy- aume.	186
Arrest des principaux Fauteurs de Perkin.	187
Le Second Fils du Roy crée Duc d'Yorck.	189
Emprisonnement du Chambellan ac- cusé de crime de leze Majesté.	191
Sa Mort.	192
Libelles diffamatoires contre le Roy.	197.
Execution de quelqu'uns pour ce subject.	197
Nouvelles forces du Roy envoyées en Irlande. 197. Le Comte de Kil- dare Vice-Roy fausement accusé de trahison.	197
Vaine entreprise de Perkin en l'isle de Kent.	202
	dg

T A B L E.

Disconfiture de ses gens par les trou- pes du Roy.	203
Infame execution des Prisonniers.	203
Ligne defensiva du Roy Henry avec les Potentats d'Italie contre les François.	205
Briefue felicité du Roy Charles en la conqueste de Naples.	205
Mort de la Duchesse d'Yorck.	206
Assemblée des Estats d'Angleterre.	207
Loix en faveur de ceux du party du Roy.	207
Ordonnance pour acclerer le paye- ment des gratuitez.	209
Loix contre les faux accusateurs.	209
Loix contre l'ingratitude des Fem- mes.	210
Loix charitable en faveur des pauvres plaideurs.	210
Harangue de Perkin au Roy d'Escos- se implorant son secours. 212. Son mariage avec la fille du Comte de Hunt,	

T A B L E.

Huntley.	218
Sa Declaration au nom de Richard Duc d'Yorck.	219
Sa vaine entreprise en la Province de Northumberland.	225
Commissaires deputez de la part du Roy & de l'Archiduc pour le resta- blissement du commerce entre les Anglois & Flamends.	227
Conclusion du Traitté appellé <i>Inter- cursus magnus.</i>	228
Assemblée des Estats d'Angleterre. 229	
Harangue du Roy au subject de la guerre d'Escoffe.	229
Loix pour le plus grand benefice du trafic.	230
Rebellion de Cornuaille pour la levée du subside accordé en laditte as- semblée.	230
Fidelité de la Province de Kent.	234
Deffaicte desdits rebelles par l'armée du Roy.	242
	Creation

T A B L E.

- Creation de divers Chevaliers Bannerets au Champ de Bataille. 242
- Edict du Roy en faveur de ses soldats touchant les despoüilles des Ennemys. 243
- Vaine entreprinse du Roy d'Escolle sur le Chasteau de Northain. 246
- Prise du Chasteau d'Athon en Escosse. 246
- Ambassade du Roy d'Espagne pour moyenner les differens entre les Anglois & Escossois. 248
- Conclusion de la trefve entre lesdits deux nations. 252
- Retraite de Perkin en Irlande, 252
- Le Pape honore le Roy d'un espée benite & d'un manteau de parade. 252
- Honorable reception du Nonce en la ville de Londres, 252
- Nouvelle rebellion de Cornuaile sous la conduite de Perkin. 254
- Vaine entreprinse de Perkin sur la ville d'Ex-

T A B L E.

Excester.	259
Clemence du Roy envers la femme de Perkin,	261
La ville d'Excester honorée de l'espée du Roy pour sa fidelité,	262
Ridicule cavalcate de Perkin en la ville de Londres 265. sa prison. 265	265
Embrassement du Palais Royal de Shine.	267
Proposition de Sebastien Sabato pour la descouverte de quelques isles au nouveau monde.	267
Secours du Roy à l'effect de ladite descouverte.	268
Nouveaux differens entre les Anglois & Escossois.	270
Ambassade de l'Evesque de Foxe en Escoffe pour moyenner lesdits dif- ferens.	271
Publication de la paix entre lesdites deux nations.	273
Naissance d'Edmond III. Fils du Roy Henry,	273
	Mort

T A B L E.

Mort de Charles roy de France,	273
Nouveaux artifices ne Perkin attirant à son dessein le vray Plantagenet Comte de Warwick,	275
Sa conspiration descouverte,	276
Nouvelle conspiration de Raoul Wil- ford pretendu Comte de Warwick 276, Son execution,	277
Infame mort de Perkin,	277
Fin lamentable du Comte de War- wicke,	278
Contagion en Angleterre,	280
Voyage du roy à Calais.	280
Ambassade de l'Archiduc Philippe au roy, 280, leur entreveue à l'effect d'une estroitte alliance,	281
Reciproques propositions de mariage, 281	
Ambassade de Louïs roy de France en Angleterre touchant la conqueste de Milan,	283
Mort du Chancelier Morthon, 283, Son Eloge,	283
Grand Jubilé, 284, Tauxe des Indul-	

T A B L E.

gences,	285
Nonce du Pape envoyè au Roy avec un bref afin de venir en personne contre le Turck,	285
Responce pu Roy au Nonce sur le mé- me sujet,	285
Le roy esleu Protecteur de l'ordre des Chevaliers de Rodas,	288
Procedures contre les Heretiques d'Angleterre,	288
Arrivée de Catherine Infante d'Es- paigne en Angleterre, 289, Son ma- riage avec le Prince Artur, 290, Sa dote, 291, Vaines predictions & augures en faveur dudit Mariage, 292, Mort dudit Arttur Prince de Galles, 292, Son plaisant conte a- vant sa mort,	293
Henry Duc d'Yorck crée Prince de Galles, 294, Son contract de ma- riage avec laditte Princeesse Cathe- rine,	294
Espousailles du Roy d'Escoffe avec la Prin-	Prin-

T A B L E.

Princesse Marguerite fille aînée du roy Henry, 294, Resjouissance de la ville de Londres à ce sujet, 295, Consumation dudit mariage, 295, Dotte de laditte Princesse, 295	
Disposition du roy sur la succession en cas que ses 2, fils vinssent à de- faillir sans hoirs, 296	
Rigoureux Ministère de Empson & Dudley, 297, Description de leur malices, 297	
Reprimende du roy au Comte d'Ox- ford pour sa splendeur, 300	
Fuite du Comte de Suffolke en Flan- dres, 302, Sa conspiration descou- verte par les artifices du roy, arrest de ses complices, 303, Bule du Pape contre les fauteurs dudit Comte, 304	
Assemblée generale des Estats d'An- gleterre, 305	
Ordonnance contre les deffailans au service du roy, 305	
	Defen.

T A B L E.

Defence de porter des estoffes de soie pure ou meslées avec du fil,	305
Ordonnance pour annuller les Patentes accordées aux prisons,	306
Loix contre les compagnies & associations,	307
Loix au fait des monnoyes,	307
Loix contre les vagabonds,	307
Grande richesse du Roy,	309
Mort d'Isabel Reyne de Castille,	310
Ambassade du Roy Henry à Naples pour differens sujets,	315
Philippe battu d'une rude tempeste es costes d'Angleterre:	316,
Vient trouver le Roy à Windsor,	318,
Leurs ceremonies reciproques,	318,
Leur discours touchant le Comte de Suffolk,	320,
Couriers despeschez en Fládres pour persuader le dit Comte à s'en retourner,	320,
Il est amené à Calais & conduit à la Tour de Londres,	320,
Philippe reçoit l'ordre de la Jarretiere, & le	
	fils

T A B L E.

fils du roy celuy de la Toison d'or,	320,
Ils sont honorablement receuz en Londres,	321,
Concluent le Traicté appellé <i>Intercursus malus</i> ,	
Mort du roy Ferdinand,	322
Le roy Henry solicite en vain du Pa- pe Jules la canonization de Henri VI. son predecesseur,	323
Pour parler de mariage entre le roy & Maiguerite de Savoye,	323
Conclusion dudit mariage par l'entre- mise de Thomas Wolsey,	324
Maladie du roy, Ses fondations religieuses,	326
Conclusion du mariage entre Marie d'Angleterre & Charles de Castil- le,	328
Grande esperance du roy en ce maria- ge, Sa pietè,	329,
Sa mort au Palais de richemond,	330
Elogie du roy,	330



HISTOIRE
DU REGNE
DE
HENRY VII.
Roy d'Angleterre.

A PRES que Richard troisieme de ce nom, Roy seulement en effet, mais dont l'usurpation & le gouvernement luy faisoient porter le titre de Tyran, par le commun contentement d'un chacun, qui depuis l'en qualifia soufiours, fut par la vengeance divine, qui favorisoit les desseins d'un homme exilé, defait & tué aux champs de Bosworth. Celuy qu'il eut pour successeur au Royaume fut le Comte de

A

Ri-

Richemond, qu'on appellera cy apres Henry septiesme. Le Roy n'eut pas si tost gagné la victoire, que ne pouvant oublier la bonne nourriture qu'il avoit prise d'une mere grandement portée à la devotion; joint que luy-mesme de son naturel estoit grand observateur des ceremonies de la Religion, il fit chanter solemnellement le *Te Deum* devant toute son armée, & sur le champ de bataille; En suite de quoy avec un applaudissement general de tous les soldats, & avec de grands cris d'allegresse, il fut salué Roy comme par une election ou recognoissance militaire. Cependant le corps de Richard fut ensevely simplement, & n'eut pour toute pompe funebre que les reproches & les indignitez, que le menu peuple fait d'ordinaire aux Tyrans. Car bien que par une grace particuliere le Roy eust donné charge aux Moines de Leycestre d'avoir soing qu'on luy fist un enterrement honorable si est-ce que ces personnes, bien que Religieuses, n'estans pas toujours exemptes des humeurs du vulgaire, ne s'en soucierent aucunement; en quoy toutesfois ils n'encoururent le blasme ny la censure d'aucun. Car tout le general ne pouvoit croire qu'il y eust des outrages & des injures capables de punir un homme tel que luy, qui faisant un action de bourreau, avoit tué de ses propres mains le Roy Henry sixiesme, sans estre tant soit peu touché de son innocence. Avec cela on ne cognoissoit que trop qu'il avoit esté l'au-

theur

theur de la mort du Duc de Clarence son frere , & le meurtrier de ses deux Neveux, dont l'un estoit desia son legitime Seigneur, & l'autre le devoit estre en cas que le premier vinst à faillir. On le soupçonnoit encore d'avoir empoisonné sa femme , pour donner lieu à un mariage illicite , à cause des degrez de parenté. Or quoy que ce Prince se fust acquis la reputation d'une vertu militaire , pour avoir avec emulation maintenu l'honneur des Anglois, & fait de fort bonnes loix pour le soulagement du commun peuple ; cela ne pût empescher que l'esclat de ce merite ne s'effaçast à la fin par ses cruantez & ses parricides. Aussi n'y avoit-il celuy qui ne creust que ces choses estoient plustost en luy des desguisemens & de vrayes affecteries pour colorer son ambition que de véritables qualitez qui procedassent d'aucune bonne inclination. Cela se rendoit assez manifeste par le jugement qu'en faisoient les mieux advisez, qui par ses dernieres actions se remettoient en memoire les premieres, & comme au temps du Roy Edouard son frere il avoit tasché par toute sorte de ruses & des secretes menées de rejeter sur luy la hayne publique pour trouver son gouvernement. D'ailleurs la façon de vivre du Roy luy sembloit promettre qu'il ne seroit pas long temps au monde , pour les grandes debauches qu'il avoit accoustumé de faire ; & qu'ainsi il y avoit beaucoup d'apparence que la minorité de ses enfans luy rendroit un accez plus

facile à la Couronne, où sa qualité de Regent & de premier Prince du sang le pourroit encore mieux establir. De cette profonde racine d'ambition ce qui en proceda, fut qu'aussi bien au traité de paix qui se fit entre Edouard quatriesme & Louys unzieme Roy de France en leur entreveuë à Pequigny, comme en plusieurs autres occasions, Richard lors Duc de Glocestre commença depuis à se former tousiours l'honneur pour pretexte de ses actions. Pour cet effet il ne relevoit jamais sa reputation qu'au desavantage du Roy son frere, joint qu'il taschoit par tous moyens d'attirer sur soy les yeux d'un chacun, principalement ceux de la Noblesse & des gens de guerre; prenant pour pretexte que le Roy s'estoit rendu effeminé par une façon de vivre voluptueuse, & que pour s'estre marié en bas lieu il paroissoit moins sensible à l'honneur & à la raison d'Estat, que la bien-seance ne requeroit en un Prince. Car touchant les bonnes & saines loix qu'on avoit faites en son temps, elles estoient expliquées comme autant d'usures d'un Usurpateur, afin de gagner par là les courages du peuple & obliger leurs volontez, comme si la conscience luy eût secretement inspiré que les vraies obligations de sa Souveraineté luy manquoient & qu'elles défailloient en luy. Mais le Roy Henry à son avenement à la Couronne, & au mesme instant que le gouvernail de l'Estat luy fut mis en main, rencontra un achoppement si grand

grand & un point tellement embrouïllé, qu'il estoit capable d'estonner & de confondre le plus sage Roy qui fut jamais. Ce qui le rendoit plus mal-aisé estoit qu'en la nouveauté de son Estat il n'y avoit point de temps à deliberer la dessus, & qu'il falloit que l'affaire fust mise en deliberation & resoluë tout à mesme temps. Trois differents luy estoient tombez en partage, & se rencontroient en sa personne pour l'acquisition de la Couronne Royale. La premiere estoit celuy de Madame Elizabeth, avec laquelle par un traité precedent conclu dans le party qui l'avoit porté à celà, il se devoit marier. Le second, l'ancien tiltre de la maison de Lancastre, dés long temps disputé par la langue & par l'espée, & dont il estoit heritier en sa propre personne. Le troisieme, celuy de la conqueste, & des armes, pour y estre parvenu par la victoire d'une bataille: joint que le Roy, qui en estoit en possession, avoit esté tué sur le champ. De tous ces tiltres, le premier estoit le plus beau & le plus propre en apparence à donner du contentement au peuple, qui durant les vingt deux ans du regne du Roy Edouard quatriesme, avoit esté entierement fait capable de l'evidence du tiltre de la Rose blanche, ou de la Maison d'York, & qui par le doux & plausible Regne du mesme Roy, sur ses derniers jours s'estoit rendu affectionné à cette Famille. Cependant il n'ignoroit point qu'en cas qu'il nes'appuyast que sur ce tiltre, il ne se-

roit Roy que par courtoisie, & qu'il auroit plu-
 tost une autorité de mary qu'une puissance de
 Roy. Pource que si la Reyne sa Femme venoit
 a mourir, soit qu'elle eust des enfans, ou qu'elle
 n'en laissast point, le droit luy demeureroit à el-
 le, & qu'ainsi il luy faudroit ceder sa place à un
 autre esloigné de la Royaute. Or bien qu'il y eust
 de l'apparence que les Estats le pourroient con-
 tinuer, il cognoissoit bien neantmoins la grande
 difference qu'il y a d'un Roy qui ne tient sa
 Couronne, que d'un acte civil des Estats, à ce-
 uy qui n'en est redevable qu'à sa naissance & à
 la loy de nature. D'ailleurs on faisoit desia courir
 des bruits secrets, qui depuis se renforcerent &
 se tournerent en de grands troubles, que l'un des
 jeunes fils du Roy Edouard quatriesme, ou
 tous les deux ensemble qu'on disoit avoir esté
 massacrez en la Tour, n'estoient point morts,
 mais qu'on les avoit envoyez en un lieu d'assu-
 rance & de sauveté, & que cela estant ils devoient
 preceder en tiltre Madame Elizabeth. Avec
 celà ce Prince sçavoit fort bien qu'il s'appuyeroit
 en vain sur le propre tiltre de la maison de Lan-
 castre, dont il heritoit par son extraction,
 par ce qu'il avoit esté desia condamné par les
 Estats, & jugé mauvais par la commune opini-
 on du Royaume. Outre que cela visoit directe-
 ment à desheriter ceux de la maison d'York,
 tenus en ce temps là pour estre les succeffeurs in-
 failibles de la Couronne. Par ainsi il se proposoit
 que

que s'il luy venoit de n'avoir point d'enfans de la Princesse Elizabeth, qui fussent descendans de l'une & l'autre branche, alors les anciennes flammes de discorde & les guerres intestines sur les pretensions de ces deux Maisons se rallumeroient & reviendroient à leurs premiers embrasemens. Quant à la conquête, bien qu'après quelques acclamations & applaudissemens que les Soldats avoient faits au camp, Messire Guillaume Stanley eut mis sur la teste de Henry, pour marque de son tiltre principal la mesme Couronne que Richard avoit porté durant la bataille, & qui depuis fut trouvée entre les despouilles, neantmoins il se souvenoit fort bien, sous quelles conditions il avoit esté porté à celà, & que demander la Couronne comme conquerant seroit semer l'allarme parmy ceux de son party, aussitost que parmy les autres. Il se representoit encore que ces choses qui luy pouvoient donner l'authorité d'aneantir les loix & de disposer absolument de la fortune & des biens des hommes, estoient si rudes & si odieuses, que Guillaume mesme surnommé le Conquerant, de quelque façon qu'il en ait exercé le pouvoir, pour recompenser ses Normans, voulut bien toutesfois s'abstenir au commencement de ce tiltre, & se contenta de le mesler avec une autre pretension fondée sur la designation & volonté d'Edouard le Confesseur. Mais quoy qu'il en deust arriver le Roy emporté par la grandeur de

son courage, prit aussi tost la resolution là dessus, quelques grands que fussent les inconveniens qui le menaçoient de toutes parts. Ainsi sçachant bien qu'il n'y pouvoit avoir d'interregne ny de suspension de tiltre, & d'ailleurs son affection naturelle luy faisant preferer celuy de son extraction & de sa tige, par qui il ne relevoit de personne, joint qu'il n'estoit pas homme qui fust apprehensif de son naturel, ny qui s'arrestast beaucoup aux presages des choses futures, mais qui prenoit la fortune du jour en jour comme elle venoit; il se reposa sur le tiltre de Lancastre, comme sur le principal. Il se servoit aussi de deux autres tiltres, à sçavoir de celuy du mariage, & de celuy de la bataille gagnée, comme de deux supports, dont l'un pouvoit appaiser les secrets mescontentemens, & l'autre abbatre la contention & le bruit que le peuple en faisoit ouvertement. Davantage il n'oublioit point que ce mesme tiltre de Lancastre avoit maintenu par le passé une possession de trois descentes en la Couronne, & qui mesmes eust peu devenir perpetuelle n'eust esté qu'elle finist par la foiblesse & inhabilité du dernier Prince. Là dessus le Roy prist le mesme jour le tiltre du Roy en son propre nom, sans faire aucune mention de Madame Elizabeth, ny de quelque chose qui en approchast; Et persista tousiours à l'avenir dans cette mesme course, qui fut le sujet de toutes les seditions & de tous les troubles qui luy arrive-

rent

rent depuis. Dans l'embarras de ces pensées le Roy devant que de partir de Leycestre despescha Messire Robert Willougby au chasteau de Sherif-hutton en la province d'York, ou estoient tenus en seure garde par l'expres commandement du Roy Richard, Madame Elizabeth fille du Roy Edouard, & Edouard Plantagenet fils & heritier de George Duc de Clarence. Ce mesme Edouard fut par la commission du Roy delivré par le Capitaine du Chasteau, & mis entre les mains de Messire Robert Willougby, qui prit le soing de le conduire en toute diligence & seureté en la tour de Londres, où il fut reserré dans une estroite prison. Cette action du Roy n'estant qu'un effect de ruse & d'autorité, ne procedoit point d'aucune apprehension qu'il eust du conte que le Docteur Shawes avoit faict autrefois à la croix de S. Paul, pour faire croire bastards les descendans d'Edouard quatriesme, veu que cette fable avoit esté rejettée; mais plustost elle prenoit son origine d'une volonté déterminée de ravaller toutes les personnes eminentes sorties de la maison d'York; & ainsi ce Prince avoit tourné en coustume de se monstrier plustost partisan que Roy, soit que cela procedast de la force de sa volonté, ou de la foiblesse de son jugement.

Quant à Madame Elisabeth, il luy fut enjoint de se rendre à Londres avec la diligence convenable, & d'y demeurer avec la Reyne Douai-

rière sa mere A quoy elle ne manqua de satisfaire bien tost après, & de s'y en aller accompagnée de beaucoup de Seigneurs & Dames de qualité. Le Roy fit ses approches en mesme temps vers la ville de Londres, & réceut le long du chemin une infinité d'applaudissemens & d'acclamations du peuple, en quoy il apparoissoit assez qu'il n'y avoit du tout de feinte en la demonstration qu'ils en faisoient par leurs cris d'allegresse. Car ils croyoient généralement que ce Prince leur fust envoyé du Ciel, pour pacifier les affaires, & par une bonne union mettre fin aux longues dissentions de ces deux Maisons. Et sans mentir bien qu'au temps de Henry quatriesme, de Henry V. & d'une partie du regne de Henry VI. d'un costé, & de l'autre de celuy d'Edoüard IV. il y eust de bons intervalles & d'assez heureux relasches, elles ne laissoient pas neantmoins de pancher tousiours sur le Royaume comme sur le point d'y faire fondre tousiours de nouveaux troubles & d'autres calamitez. Or comme sa victoire rengea sous son obeissance le peuple, & luy fit flechir le genoüil, ainsi la proposition par luy faite de se marier avec la Princesse Elizabeth, luy donna le cœur & les affections de ses subjets.

D'autre costé comme il n'ignoroit pas ce qui peut donner à un peuple de la crainte ou de l'affection, pour dissiper le soubçon & la terreur qu'eust apporté le bruit d'une conquête, il avoit

voit mis ordre qu'il ny eust rien en son voyage qui ressemblassent à une desmarche guerriere, mais plustost à la reveuë que les Roys ont accoustumé de faire de leurs Provinces en un temps d'asseurance & de paix.

Il fit son entrée dans Londres le Samedi, jour auquel il avoit gagné la victoire; en memoire dequoy il le tint tousiours depuis pour le plus heureux de la semaine.

Le Maire & les Compagnies de la ville le furent recevoir à Fhoreditch, d'où avec une suite honorable de Seigneurs & de personnes de qualité, il fut accompagné solemnellement, & entra dans la ville, n'estant ny à cheval ny en un chariot ouvert, mais dans une carosse fermé, pour monstrier qu'ayant autrefois esté proscrit, & l'ennemy de tout l'Estat, il ay moit bien mieux tenir en estat sa Majesté, & le peuple dans la respect, que luy tesmoigner le triomphe qu'il avoit gagné sur luy.

La premiere chose qu'il fit fut de s'en aller en l'Eglise de saint Paul, où ne desirant pas que le peuple oubliast si tost qu'il s'estoit ouvert le chemin dans la ville par la force de ses armes, il offrit ses estandars & ses drapeaux dans l'Eglise. Cela faict, apres qu'on eust chanté le *Te Deum*, & dict quelques autres prieres, il s'en alla loger au Palais de l'Evesque de Londres, qui luy fut prepare expès, & y tint sa Court par l'espace de quelques jours.

Durant le sejour qu'il y fit il assembla son Conseil, & autres principaux Seigneurs, en la presence desquels il renouvella sa promesse de se marier avec Madame Elizabeth. A quoy il se porta d'autant plustost, qu'au sortir de Bretagne, il avoit faict entendre artificieusement, pour entretenir les esperances qu'on se donnoit de luy que s'il pouvoit parvenir à la Couronne d'Angleterre, il espouseroit Anne, heritiere du Duchè de Bretagne, avec qui Charles VIII. Roy de France, se maria quelque temps apres. Ces choses avoient donné de luy des ombrages & des soupçons, qu'il ne procedoit pas franchement, ou du moins, qu'il n'estoit pas ferme en ce qu'il avoit promis, touchant l'accomplissement du Mariage d'Angleterre si desiré d'un chacun. De maniere que cette opinion, bien qu'incertaine, & seulement appuyée sur le bruit commun, ne laissoit pas d'affliger beaucoup la pauvre Princesse Elizabeth. Mais soit qu'il eust ceste veritable intention, & qu'il desirast aussi qu'on eust ceste creance de luy, pour mieux esteindre l'envie, & les contraires evenemens qui pouvoient s'opposer à ses desseins, il resolut de ne passer plus avant, & ne consummer le Mariage, jusques apres son Couronnement, & la separation de l'Assemblée des Estats: ce qu'il faisoit principalement pour deux choses, l'une pour empeschier que son Couronnement, joint à celuy de la Reyne, ne fist croire qu'il participoit à son tiltre, &

l'au-

l'autre de peur qu'en luy afferant la Couronne, chose qu'il esperoit que les Estats luy accorderoient, eux mesmes par leurs voix communes n'y eussent quelque reflection sur elle.

Environ ce temps là en la saison de l'Automne, & sur la fin de Septembre, la ville de Londres & quelques autres endroits du Royaume: furent affligez d'une maladie qu'on n'avoit point encore cogneüe, & qui fut appellée *Sudorifique*, à cause des symptomes & des accidens qui l'accompagnoient. Le cours de cette maladie fut prompt, tant en la personne de ceux qui en furent affligez, que pour le regard du temps de sa durée: Car ceux qui en estoient frapez ayant eschappé les vingt-quatre heures, se tenoient comme assurez de n'en mourir pas. Pource qui est du temps de ce mal contagieux, il commença environ le 21. de Septembre, & cessa sur la fin d'Octobre, si bien qu'il n'apporta point d'obstacle au Couronnement du Roy, qui fut fait le dernier d'Octobre, ny mesme à l'assemblée des Estats qui ne commença que sept jours apres. C'estoit une fièvre pestilentielle, qui selon les apparences, n'avoit son siege, ny dans les veines, ny mesme dans les humeurs, par ce qu'il ne s'enfuiroit point de charbon, & qu'en la personne de ceux qui en estoient travaillez, on ne remarquoit aucunes taches livides. Tellement qu'on pouvoit bien conjecturer, que ce n'estoit qu'une vapeur maligne, qui enve-

loppant le cœur, se faisoit des esprits vitaux, & ainsi forçoit la nature à un combat violent pour la repousser au dehors, par les sueurs. Aussi l'expérience fit voir que cette maladie estoit plustost une surprise de la nature, qu'un mal qui s'obstinast contre les remedes, puis qu'il en estoit susceptible, si l'on y pourvoyoit de bonne heure. Car si l'on avoit soing d'user d'une égale moderation envers le patient, ensemble de le couvrir & le faire boire assez chaudement, luy faisant prendre des breuvages propres à fortifier le cœur, & empescher, que ny l'operation de la nature ne fust irritée par la chaleur, ny retenue en ses fonctions par une froidure excessive, il ne tarroit gueres à recouvrir sa santé. Cela n'empescha pas qu'un grand nombre de personnes ne mourust soudainement de ce mal, devant que le methode requise à le guerir fut connue. L'on s'imaginoit aussi que ce n'estoit pas une maladie Epidemique, mais qui procedoit d'une certaine malignité de l'air, à laquelle les saisons estoient disposées, ce qui se rendit encor plus manifeste par le peu de durée qu'elle eust.

La veille de saint Simon & de saint Jude, le Roy fut traicté par Messire Thomas Bourchier Cardinal & Archevesque de Cantorbery. Après le disner il s'en alla par terre dessus le pont à la tour, où le lendemain il fit douze Chevaliers Bannerets. Mais pour les creations
des

des plus hautes dignitez, il s'en dispensa en quelque façon, en s'y montrant grandement retenu. Car sans mettre en consideration, ny la bataille par luy depuis peu gagnée, ny son proche couronnement, il se contenta de créer Duc de Bedford Caspar Comte de Pembrok & oncle du Roy, Thomas Seigneur de Stanley, & beau pere du Roy, Comte de Darby, & Edouard Courtney, Comte de Devonshier. Le Roy neantmoins ne laissoit pas d'avoir intention d'en créer d'avantage durant le temps des Estats, mais il voulut proceder à la distribution de ces tiltres d'honneur avec tant de bienséance, que les uns servissent à rendre son Couronnement plus illustre, & les autres à faire esclatter davantage sa grandeur dans l'assemblée de ses Estats.

Le Couronnement suivit deux jours apres, le trentiesme d'Octobre, & l'an de nostre Seigneur 1485. En ce meisme temps Innocent huietiesme estoit souverain Pontife, Frederic III. Empereur d'Allemagne, Maximilian son fils esleu depuis peu Roy des Romains, Charles huietiesme Roy de France, & Ferdinand & Isabelle, Roy & Reyne d'Espagne, Jacques III. Roy d'Ecosse, avec tous lesquels le Roy vivoit alors en bonne paix & amitié. Ce meisme jour, comme si la Couronne mise sur sa teste, l'eust exposé à de nouveaux dangers, il institua pour une plus seure garde de sa personne, une Compagnie de cinquante Archers, qui eussent à le sui-

suivre par tout, sous la conduite d'un Capitaine. Et toutesfois afin de faire croire à ses sujets que ce qu'il en faisoit estoit plustost pour une marque de dignité, à l'imitation de ce qu'il avoit veu dans les Pays estrangers, que pour aucune deffiance qu'il eust, il fit entendre que cette institution n'estoit point pour un temps, mais qu'il l'establiroit à perpetuité.

Le septiesme de Novembre il tint à Westminster l'assemblée de ses Estats, qu'il avoit sommez immediatement apres son arrivée à Londres. Les principales fins qui l'obligerent à user de diligence en celà furent trois. La premiere, afin que par ce moyen il fut mis en possession de la Couronne. La seconde pour faire en sorte que les condamnations de tous ceux de son party, qui estoient en assez bon nombre, fussent tenues pour nulles, & eux absous des actes d'hostilité par eux commis en la defense de sa querelle: comme au contraire les principaux chefs de ses ennemis, declarez attaints & convaincus par les Estats, La troisieme pour rendre paisibles les apprehensions de ceux qui restoient dans ce party, par une abolition generale. Car il n'ignoroit pas combien grands sont les accidens qui menacent un Roy, quand ses sujets sçavent en conscience que les dangers leur pendent sur leurs testes. A ces causes particulieres de faire assembler les Estats, lon pouvoit adjouster celle-cy, que ce Prince, comme prudent & moderé qu'il estoit, faisoit ce jugement,

ment, qu'il luy falloit de necessité monstrier au plustost à ses sujets, comme il ne les vouloit point gouverner autrement que selon les loix, bien qu'il eust acquis son Royaume à la pointe de l'espée : & qu'en qualité de Roy il estoit convenable, qu'il se fist recognoistre pour tel, par ceux là mesmes qui avoient auparavant parlé de luy comme d'un ennemy public, ou d'une personne bannie. Quant au droict qu'il pretendoit en la possession de la Couronne, il s'y monstra si absolu, qu'il ne voulut jamais souffrir qu'on fist aucune mention de celui de Madame Elizabeth ; comme en effect il fit en sorte, qu'il emporta ce qu'il desiroit, & n'en fut redevable qu'à sa prudence & à sa conduite. Car au lieu de demander que l'acte se fist par voye de declaration ou recognoissance de droict, comme d'ailleurs il evitoit qu'il ne se passast par une maniere d'ordonnance ou de loynouvelle, il se contenta de choisir un milieu entre les deux, & d'y proceder par une voye d'establissement, sous la formalité de ces mots couverts, & indifferents, *Que l'heritage de la Couronne devoit rester & demeurer au Roy*, &c. paroles qui pouvoient s'entendre également, que la Couronne luy devoit estre continuée, ou pour le droit qu'il y avoit, ce qui estoit fort douteux, ou par ce qu'en effect il possedoit desia ce que nul ne mettoit en doute. Et ainsi cette explication se prenoit & pour l'un & pour l'autre. Pour le regard de son droit de possession à la Couronne, il ne voulut

pas proposer que les limites en allassent plus avânt qu'à ses enfans ou à leurs descendans, sans se mettre en peine des autres heritiers, dont il laissa la disposition à la loy. Ce qu'il fit afin que ce droit sembla si plustost une faveur particuliere, faite à luy & à ses enfans, qu'une invention pour desheriter ceux de la maison d'York. Voyla comme cet acte se passa, dont il obtint la confirmation par une Bulle que le Pape luy en donna l'année suivante, où neantmoins en forme de narre, furent specifiez les deux autres tiltres de son extraction, & de sa conqueste. De cette façon deux nouveaux fleurons furent adjoustez aux trois precedens de son Diademe : Car aux trois premiers de la maison, de celle d'York, & de sa conqueste, en furent joints deux autres, à sçavoir l'establissement des Estats, & l'authorité du Pape.

Le Roy pareillement eut tout ce qu'il desiroit, tant pour abolir les accusations de ceux qui avoient suivy son party, que pour le descharger des offences qu'ils avoient esté contrains de commettre, pour le bien de son service & de son secours. Les actes en furent donc passez conformement à sa volonté. On y fit neantmoins de la difficulté, pour le faict de quelques particuliers en la Chambre du Commun, pour ce qu'ils avoient esté condamnez, & n'estoient par consequent ny legitimes, ny propres à servir dans l'assemblée : aussi les en estimoit on incapables

au plus haut degré, joint que c'eust esté une absurdité bien grande, de prendre pour Legislateurs des hommes qui fussent coupables. Il est vray que plusieurs de ceux, qui du temps du Roy Richard, s'estoient monstrez les plus zelez & les plus affectionnez au party du Roy, furent deputez aux Estats, en qualité de Bourgeois & de Chevaliers, soit que telle chose advint par le soing & la recommandation des principaux du Royaume, ou par l'inclination volontaire de quelques-uns d'entre le peuple, qui avoient autresfois esté condamnez par Richard III. & jugez incapables des loix. Cependant ces choses mettoient fort en peine le Roy; car bien qu'elles eussent une fort belle apparence, si est-ce qu'elles avoient quelque reflexion sur ceux de son Party: Toutesfois sans faire semblant d'en estre beaucoup esmeu, il ne le voulut prendre que comme un simple poinct de droict, & commanda aux Juges d'entrer en deliberation là dessus. Eux donc s'estans assemblez pour cet effect en la chambre de l'Eschiquier, qui est celle du Conseil des Juges; ils en dirent leur opinion, selon l'importance & la seureté de l'affaire, n'y oubliant rien de ce qui touchoit la Justice & la bien-seance. Elle estoit, que les Chevaliers & Bourgeois, condamnez par le cours des loix, n'eussent à se trouver en l'assemblée, qu'on n'eust auparavant donné une abolition des cas qu'on leur mettoit sus.

Les Juges estoient entrez en consultations là dessus, quand par occasion, ils proposerent ce qu'ils avoient à ordonner touchant le Roy mesme, qui pareillement avoit esté condamné. Mais tous d'un commun accord resolurent en mesme temps, *Que la Couronne ayant cela de propre, qu'elle efface toutes sortes des defauts, & des cause qui pouvoient servir d'obstacle à la succession des Princes, depuis que le Roy l'avoit prinse, la source en estoit nettoyée, & que le crime, ou telle autre consideration n'avoit plus de lieu.* Neantmoins afin qu'à l'advenir telle chose ne tourna point au deshonneur du Roy, il fut ordonné, que tous les memoires & registres où il seroit fait mention des crimes dont on l'avoit accusé, eussent à estre rayez, biffez & deschirez.

Mais quand aux ennemis du Roy, l'assemblée declara criminels le dernier Duc de Glocestre, se disant Richard troisieme, le Duc de Norfolk, le Comte de Surrey, le Vicomte de Lovel, le Seigneur de Ferrieres, le Seigneur de Zouch, Richard Ratcliffe, Guillaume Catesby, & plusieurs autres Gentils-hommes de qualité. En ces declarations estoient contenues plusieurs justes clauses, reservations & provisions qui donnoient assez à cognoistre la moderation de son esprit en ce gouvernement. Quant à l'abolition des autres qui avoient esté du party contraire, le Roy sur un second avis ne trouva pas à propos qu'on en traitast dans l'assemblée des Estats,

stats, & jugea qu'il valloit mieux s'en attribuer les remercimens, pour ce que c'estoit une affaire de grace, s'aydant seulement du temps & de l'occasion des Estats pour en semer les faveurs plus au large par toutes les Provinces de son Royaume. Pour cét effect, durant que l'Assemblée se tint, il fit publier sa Declaration, par laquelle il remit en leurs biens & en leur premier estat tous ceux qui avoient porté les armes contre luy, leur faisant grace pour tous les attentats par eux entrepris sur sa personne, à condition qu'ils se soumettroient à sa mercy, & au jour qui leur seroit prefix, luy rendroient hommage, & feroient le serment de fidelité. Sur l'assurance de cette Declaration, plusieurs quitterent les lieux qui leur servoient comme de Sanctuaire, & deslors la crainte en abandonna beaucoup d'autres, non moins coupables que ceux qui pour la seureté de leurs personnes s'estoient refugiés dans les Azyles.

Quant aux Finances, le Roy ne jugea pas à propos d'en demander pour cette fois à ses sujets, soit qu'il le fist pour l'extreme contentement qu'il avoit reçu d'eux en une matiere de si grande importance, ou pour n'avoir dequoy les recompenser assez dignement, leur ayant octroyé une abolition generale à son Couronnement; mais sur tout à cause qu'il n'y avoit celuy qui ne pût voir combien grandes estoient les amendes & les confiscations qu'il avoit pour lors

entre ses mains, dont il se pouvoit servir. D'ailleurs ces incidens de la Couronne suffisoient en quelque façon pour espargner la bourse des sujets: principalement en un temps auquel il vivoit en bonne intelligence avec tous ses voisins. En cette assemblée furent faites quelques loix, plustost par forme qu'autrement, entre lesquelles il y en eut une pour obliger les Estrangers qui s'estoient naturalisez, à payer les Douanes & les impôts, & une autre pour attirer à soy les saïfies & compositions des marchandises des Italiens, non pour les tourner à l'interest du public, mais au profit particulier de ses coffres. Car ce fut une chose qu'il n'oublia jamais dès le commencement de son regne, & qui luy eust reussi plus heureusement sur la fin, si par une providence trop hastée qui destournoit loing de luy la necessité de faire des exactions sur son peuple, il eust peu par ce moyen moderer son naturel. Durant cette Assemblée, il adjousta à ses premieres creations l'annoblissement de quelques particuliers, comme du Seigneur de Chandos, de Breragne, qui fut faïct Comte de Barthe, de Messire Gilles d'Aubigny, à qui il donna le tiltre de Baron, & de Messire Robert Willongby, qu'il fit Baron de Bruoke.

En ce mesme temps, le Roy poussé par la grandeur de son courage & par sa bonté, vertus qui avoient pour lors un haut ascendant sur son naturel, remit en estat Edouard Stafford

ford fils aîné de Henry Duc de Buckingham, déclaré atteint du crime de leze Majesté, du temps du Roy Richard, & le restablit non seulement en ses dignitez, mais en ses biens, dont il possédoit un assez bon nombre. Aussi pour en dire le vray, il s'y croyoit obligé par une espeece de recognoissance, à cause que ce Duc avoit le premier de tous remué la pierre contre la tyrannie du Roy Richard, & par maniere de dire luy avoit fait un pont à la Couronne sur ses propres ruines.

Voilà comme se termina l'assemblée des Estats, après laquelle le Roy envoya à Paris quelques sommes d'argent afin de racheter le Marquis de Dorset, & Messire Jean Bourcier, qu'il y avoit laissez pour cautions, des deniers par luy empruntez, lors qu'il s'embarqua pour l'Angleterre. Cette occasion luy en ouvrit une autre fort propre à deputer le grand Thresorier & le sieur Bray, dont il se servoit en qualité de Conseiller vers le Maire de Londres, pour faire un emprunt de la ville de six mille marcs d'argent: Mais après plusieurs consultations qui se firent là dessus, le Roy ne peut obtenir que deux mille livres. Ce que neantmoins il receut avec la mesme demonstration de bonne volonté qu'ont accoustumé de tesmoigner ceux qui empruntent de l'argent au besoin. Environ ce mesme temps le Roy fit ses Conseillers d'Estat Jean Brorton, & Richard Foxe, l'un Evêque d'Elie

d'Elie & l'autre d'Excestre, hommes vigilans & secrets, afin qu'avec luy ils eussent l'œil sur tous les autres. Ceux-cy outre la cognoissance qu'ils s'estoient acquise des affaires du Roy devant qu'il vint à la Couronne, avoient esté comme les Partisans dans les premieres disgraces de sa fortune, incontinent suivit la mort de Bourchier, apres laquelle le Roy fit Morton, Archevesque de Cantorbery, & Foxe garde du Seau privé; depuis il l'avança par degrez, à sçavoir de l'Eveschè d'Excestre à celuy de Bathe & de Wells, & en suite cettuy-cy à Durrhan, & finalement à Winchestre. Car bien que le Roy prit plaisir d'employer & d'avancer les Evesques, à cause que ces Eveschez estans riches, ils leur tenoient lieu d'une grande recompense c'estoit neantmoins sa coustume de les eslever par degrez, afin de n'en perdre les premiers fruits, qui de cette façon se multiploient par le cours de cette gradation.

Le dixhuitiesme Janvier fut enfin solemnisé le Mariage si long-temps attendu d'entre le Roy & Madame Elizabeth. Les magnificences en furent faites avec plus de triumphes & de demonstrations de rejoüissance, principalement du costè du peuple, que ne furent celles qu'on fit au jour de son entrée, ou de son Couronnement: chose à laquelle le Roy ne prit pas tant de plaisir, comme il la sceut bien remarquer. Il est vray aussi que durant tout le temps qu'il vesctu
avec

avec la Reyne Elizabeth, qui mourut devant luy; il ne luy fit jamais beaucoup de careffes, quoy qu'elle ne manquast, ny de gentillesse, ny de beauté, & qu'il en eust des enfans. Ce qui procedoit sans doute de l'inclination naturelle, qu'il avoit à n'aimer point la Maison d'York; chose qui se donnoit un si haut Empire sur luy, qu'elle trouvoit place, non seulement en ses guerres & en ses Conseils, mais en sa chambre, & mesme en son liect. Sur le milieu du Printemps, le Roy plein de hardiesse, & d'assurance, comme celuy qui avoit gaigne la victoire d'une bataille, & tiré de l'assemblee de ses Estats tout ce qu'il en eut sceu desirer; joint que ses oreilles retentissoient encores des acclamations & applaudissemens, qu'on luy avoit n'a gueres donnez, creut que le reste de son Regne ne seroit à l'avenir qu'une maniere de jeu, & qu'une paisible jouissance de son Royaume: Toutesfois, comme prudent qu'il estoit, & amy de la vigilance, il ne voulut rien negliger de ce qui pouvoit contribuer à la seurete de ses affaires, se proposant tousjours de mettre en execution toutes choses, plustost par une espeece d'exercice & de jeu, que par un travail excessif. Estant donc veritablement informé, que les Pays Septentrionaux estoient, non seulement affectionnez à la Maison d'York, mais particulièrement voüez au Roy Richard III. il creut ne pouvoir mieux employer l'Esté, qu'en faisant

une reveüe de ces Provinces, afin de remettre l'humeur du peuple, tant par sa propre presence que par la differente comparaisson de soy mesme à son devancier. Mais le Roy le trouva grandement trompé au compte qu'il faisoit de son Estat pacifique, & de ses fortunes, qui durant plusieurs années furent pleines de brouillards, d'orages & de tempestes. Car il ne fut pas plustost arrivé à Lincoln, où il passa les Festes de Pasques, que des nouvelles luy vindrent comme le Seigneur de Louel, Humphroy Stafford, & Thomas Stafford, refugiez cy devant dans l'azile de Colchester, s'en estoient departis sans qu'on peust juger en quel lieu ils s'estoient retirez. Or quoy que cét advis fust donné pour certain au Roy, il le mesprisa neantmoins, & ne laissa pas de continuer son voyage vers York, où de nouveaux & plus asseurez advertissemens luy vindrent, que le Seigneur de Louel estoit près de là avec une bonne troupe, ensemble que les Staffords avoient pris les armes en la Province de Worcester, & fait leurs approches droict à la ville, pour l'assaillir. Comme le Roy ne manquoit pas de prevoyance à juger des choses, il ne s'estimé point beaucoup de cecy, par ce qu'il creut, que ce n'estoit qu'un reste de la journée de Bosworth, qui n'approchoit en rien de la grandeur du party de la Maison d'York. Cependant il se trouvoit plus en peine à faire des levées pour s'y opposer, qu'à trouver des moyens pour leur

leur résister, par ce qu'il estoit au milieu d'un peuple dont il soupçonnoit la fidélité. Mais d'autant que cette action ne pouvoit souffrir aucun delay, il leva le plus de gens qu'il peut, à la haste, & envoya contre le Seigneur de Louel, jusques au nombre de trois mille hommes mal armés, mais toutesfois bien asseurez, en ayant pris une partie dans son train, & tiré le reste des sujets de ceux auxquels il sçavoit se pouvoir fier sous la conduite du Duc de Bedford. Or comme c'estoit sa coustume de choisir tousiours plustost la voye de la clemence, que celle de la rigueur, il donna commission au Duc de Bedford de faire publier une abolition generale en faveur de ceux qui se viendroient rendre à luy, chose que le Duc approchant du Camp de Lovel ne manqua pas d'accomplir, & dont le succez fut conforme à ce que le Roy s'en promettoit. En cette occasion les Herauts servirent comme de pieces d'artillerie, car incontinent apres qu'on eust publié ce pardon, le Seigneur de Louel se deffiant de ses gens s'en fuit en la Province de Lancafter, où apres estre arresté quelque téps, avec Messire Thomas Broughton, il fit voyle en Flandres vers Madame Marguerite, & ainsi ses gens abandonnez de leur chef, se rendirent aussi-tost au Duc. Les Staffords en firent de mesme avec les leurs, lors qu'ils apprirent ce qui estoit arrivé au Seigneur de Louel, sur qui ils fondoient leur principale confiance; tellement

que son mauvais succez le mettant dans le desespoir ils se dispererent. Touchant les deux freres, ils se jetterent dans l'azile de Colnham, village assez proche d'Abington. Et toutesfois pour ce qu'en la recherche que les gens du Roy firent de ce privilege, ce lieu fut jugé n'estre un azile suffisant pour les traistres, Humphroy fut executé à Tiburne, & Thomas eut sa grace pour avoir esté porté à cette entreprinse par son frere aîné. Et ainsi cette Rebellion estant disparuë comme un esclair, le Roy s'en retourna à Londres, apres avoir en ce voyage purgé le levain & la lie de ses peuples Septentrionaux, qui auparavant n'avoient pas beaucoup de bonne volonté pour luy.

Au mois de Septembre suivant la Reyne accoucha de son fils aîné. Le Roy en memoire de la race Bretonne, dont il estoit descendu luy-mesme, luy donna le nom d'Arthur, en faveur de cet ancien & digne Roy de Bretagne, dont les actions ont assez de verité pour le rendre à jamais memorable, sans mettre en ligne de compte les fables qui se disent de luy. Quoy que ce Prince fust né dans le huitiesme mois, que les Medecins disent estre un mauvais presage pour un enfant, si est-ce qu'il ne laissoit pas de se bien porter, & d'estre d'une complexion assez forte.

Cette mesme année, qui estoit la seconde du regne du Roy, il arriva un accident d'Estat fort estrange, bien que les Relations que nous en avons, soient si nuës, qu'elles puissent à peine
suffi-

suffire pour le faire croire ; non tant pour la nature du sujet, puisque maintesfois il en est arrivé de semblables, que pour sa forme & sa circonstance, principalement en ses commencemens. Voilà pourquoy nous fonderons nostre jugement en cecy par les choses mesmes, selon la lumiere que nous pourrons tirer des unes par les autres, & tascherons le mieux qu'il nous sera possible d'arracher la verité de sa propre mine. Le Roy estoit encor nouveau en son Estat, & assez hay par tout le Royaume, quoy que son merite le deust rendre exempt de cette animosité. Et neant moins il ne pouvoit s'en garantir, parce que la racine en procedoit du mespris qu'il faisoit de la maison de York, qui regnoit encor dans les affections de tous les corps de l'Estat. Telle chose esloignoit de luy de jour en jour les cœurs & les volontez de ses sujets, & les en retira bien d'avantage quand ils virent qu'apres son mariage, & apres la naissance de son fils il faisoit difficulté de proceder au couronnement de la Reine, ne daignant pas seulement de la faire couronner comme sa femme. En effect, l'evenement le donna bien à cognoistre depuis, parce qu'elle ne fut couronnée que deux ans apres, quand le danger apprit au Roy comment il s'y devoit gouverner. Mais cette haine s'accreust encore plus fort, lors que soit par une maniere d'erreur, ou par l'artifice des mescontens, on sema le bruit que le dessein du Roy étoit de faire mourir

secrettement dans la Tour Edouard Plantagenet, dont le fait estoit mis de si pres en parallele avec celui des enfans d'Edouard IV. en ce qui regardoit le sang, la ressemblance de l'âge, & le mesme lieu de la Tour, que cela irrita plus fort le courage du peuple contre le Roy, comme si par une odieuse ressemblance, il eust voulu devenir un second Richard. D'autre costé l'on faisoit par tout courir ce bruit, qu'il y avoit encore en vie un des fils d'Edouard IV. & cette opinion estoit subtilement fomentée par ceux qui ne buttoient qu'à des nouveautez. Cependant ny le naturel du Roy, ny son proceder n'estoient pas des choses grandement propres pour dissiper ces brouillards; au contraire il les augmentoit d'avantage, par ce qu'il se gouvernoit d'une façon plus propre à engendrer le soupçon que l'assurance. Et voylà comme la matiere combustible fut preparée pour une estincelle qui fut cause d'un grand embrasement qui arriva depuis.

Il y avoit dans Oxford un Prestre grandement subtil, nommé Richard Simon, qui avoit sous sa charge le fils d'un boulanger appelle Lambert Simnel, âgé d'environ quinze ans, beau de visage & de corps, & en qui se remarquoit une grandeur extraordinaire, tant en sa grace qu'en son regard. Ce Prestre oyant ce que les hommes disoient, & s'entretenant d'une vaine esperance de parvenir à quelque grand Eveché, se mit à la

fantaisie, de faire en sorte que ce jeune garçon contrefist la personne du second fils d'Edouard IV suppose d'avoir esté tué. Il est vray que depuis il s'advisa de changer d'intention au maniment de cette entreprise, & voulut qu'il contrefist le Seigneur Edouard Plantagenet, lors prisonnier en la Tour, trouvant à propos de le regler & l'instruire conformément à cela au personnage qu'il avoit à représenter. Voyla ce qui a esté touché cy-devant, & qui sembleroit d'abbord incroyable, si c'estoit la premiere fois qu'on auroit fait le semblable pour gagner un Royaume. Car nous avons de cecy beaucoup d'exemples, tant anciens que modernes; ce qui monstre assez qu'il n'estoit pas incompatible qu'un pauvre garçon comme celuy dont nous parlons, n'eust peu avoir la pensée d'entreprendre une chose si importante que celle-cy. Aussi est il vray que les conceptions les plus relevées se coulent quelques fois dans les imaginations des moindres personnes, principalement lors qu'elles sont enyvrees des nouvelles, & des discours du vulgaire. Toutesfois il n'y a point d'apparence que ce Prestre n'ayant aucune sorte de cognoissance avec le vray personnage, sur le modelle duquel il luy failloit former celuy qu'il contrefaisoit, deust penser qu'il luy fust possible d'instruire le jeune homme qu'il avoit entrepris de façonner à sa mode, soit qu'il luy voulust faire imiter l'action de celuy qu'il represen-

toit, ou raconter les choses passées, tant de sa nourriture, que de la façon de vivre, ou avoir à commandement des réponses propres aux questions qu'on luy faisoit, ou autres choses semblables, afin que par quelque'une de ses voyes, il peut aprocher de la ressemblance de celui dont il se propoisoit l'imitation. Car ce jeune garçon n'avoit pas à représenter un enfant, qui eust esté longtems auparavant pris dans la berceau, & distrait de la cognoissance de toutes sortes de personnes; mais bien un jeune Seigneur, qui jusques à l'âge de dix ans avoit esté eslevé à la Court, & esclairé d'une infinité d'yeux. Ce qui avint de ce que le Roy Edouard touché d'un remors secret de la mort du Duc de Clarence son frere, ne voulut pas restablir au Duché de Clarence son fils, dont nous parlons maintenant, & le crea neantmoins Comte de Warwick, faisant revivre cette marque de dignité du costé de sa Mere, & ayant soing qu'un chacun l'honorast durant sa vie, encore que depuis Richard troisieme le confina dans une prison. Cela estant, il n'est pas possible que quelque Grand qui cogneust particulièrement Edouard Plantagenet, ne tint la main à cette affaire, de qui le Prestre peut mieux prendre sa visée. Quoy qu'il en soit, ce qu'il y a de plus probable, c'est que des actions precedentes, & de celles qui suivrent depuis, l'on peut inferer que cette supposition avoit sa principale source, & son mouvement. Car il est tres-certain que

c'estoit

c'estoit une femme d'un naturel fort remuant, & au cabinet de laquelle se fit l'heureuse conspiration du Roy contre Richard III. & ne s'en souvenoit possible que trop. D'ailleurs en ce mesme temps elle estoit grandement mescontente du Roy, sur la défiance qu'elle avoit, voyant comme le Roy manioit ses affaires, que sa fille n'eust esté ravallée de sa condition, & non pas avancée. Ainsi il n'y avoit personne qui peut si bien & si promptement qu'elle tenir le livre, pour faire représenter cette Comedie Ce n'estoit pas neantmoins son intention, ny celle des principaux fauteurs de cette entreprise, que cette Idole desguisée deust posséder le Royaume, mais plustost de faire en sorte qu'avec son propre danger le Roy fust desfaiect. Apres cette execution ils avoient leurs esperances dans les desseins particuliers. Or ce qui fortifia le plus cette conjecture, fut qu'aussi tost que l'affaire vint à esclater, le Roy ne manqua point d'enfermer la Reyne Douairiere au Cloistre de Bermoudsey, & de luy oster avec sa dignité tout ce qu'elle possedoit. Chose qui fut deliberée dans un Conseil secret, & executée sans autre forme de proces, que sur quelques pretensions, tirées de fort loing; à sçavoir, qu'elle avoit mis entre les mains du Roy Richard ses deux filles, tirées de leur azye, contre la promesse qu'elle mesme en avoit faicte. D'où l'on peut conjecturer que ce proceder, non moins rigou-

reux que malteant, tant pour le regard du sujet que de la forme, est une preuve manifeste, qu'il failloit bien necessairement qu'elle fust alors coupable de quelques chose que le Roy ne vouloit point publier par raison d'Etat, & pour eviter l'envie. Il est encor evident, qu'il y eust en cecy quelque forme de secret, & que l'on en supprima l'examen, puis qu'apres qu'on se fut saisi de la personne du Prestre Simon, il ne fut point executé, & mesmes il n'eut pas seulement la question publique, comme plusieurs autres personnes de mesme condition ont accoustumé de l'avoir pour des trahisons beaucoup moindres que celles-cy : si bien qu'on se contenta de l'enfermer dans un donjon. A ces choses, il faut adjouster qu'apres que le Comte de Lincoln, principale personne de la maison d'York, fut mis à mort en la bataille de Stoke, le Roy s'ouvrit à quelques uns de son Conseil, & leur dit qu'il estoit fâché de la mort du Comte, à cause que par son moyen, à ce qu'il disoit, il eust peu sçavoir la cause & le fonds de ce danger.

Mais pour revenir au recit de la chose, Simon donna premierement des instructions à son Escholier, pour luy faire jouer le personnage de Richard Duc d'York second fils d'Edouard IV. & ce fut en ce temps-là, qu'on fist courir un bruit de toutes parts que le Roy avoit faict dessein de mettre à mort Edouard Plantagenet pri-
son-

sonnier en la Tour, comme en effect le murmure du peuple en fut grand. Mais depuis l'opinion generale des uns & des autres estant qu'apres que Plantagenet se fut eschappé de la Tour, le Prestre subtil trouvant tant d'affection pour luy parmy le peuple, & remarquant une telle réjouissance sous l'opinion qu'il s'estoit sauvé, se mit aussi-tost à changer de barterie, & choisit Plantagenet, pour estre le sujet que son Escho-lier devoit représenter, par ce qu'on parloit alors de luy beaucoup plus, & que les vœux du peuple panchoient entierement de son costé. Cela s'accommoda mieux à son intention sur le bruit que Plantagenet s'estoit eschappé. Mais se doutant bien qu'on y regarderoit de trop pres, & qu'il seroit plus aisé de le descouvrir en son delguisement, s'il en faisoit monstre en Angleterre, il jugea qu'il valoit mieux le monstre de loing, & imiter ceux qui se produisent sur les Theatres. Tellement que pour plus grande assurance il fit voile en Irlande avec son Escho-lier. Aussi veritablement c'estoit en cette Province que la Maison d'York estoit en son plus haut ascendant. Avec cela le Roy s'estoit montré si peu soigneux des affaires d'Irlande, qu'il n'avoit pas daigné seulement offer de leurs charges les Conseillers & autres Officiers de Justice, pour en mettre de nouveaux en leurs places, ou du moins y meller parmy eux des personnes, dont il peust tirer de l'assistance au besoing. A

quoy sans mentir le devoir, l'obligeoit à ne manquer pas, cognoissant de longue main que cette contrée se portoit du tout à l'avancement de la Maison d'York. Joint que l'Estat de cette Province chatonilleux & mal estably estoit bien plus susceptible que l'Angleterre, des remuëmens & des factions. Or ce peu de prevoyance en luy procedoit de l'heureux succez de ses victoires en Angleterre, dont la reputation le fortifioit, & luy faisoit croire qu'il auroit à l'avenir assez de loisir pour tourner ses pensées à un second Royaume.

Cette nonchalance fut cause qu'à la venue de Simon en Irlande avec son preteudu Plantagenet toutes choses se trouverent prestes à la revolte, & à la sedition, comme si longtems auparavant l'on eust travaillé à complotter, & mettre en estat cette affaire. Le premier à qui Simon s'adressa, fut le Seigneur Thomas Fitzgerald, Comte de Kildare, & Viceroy d'Irlande. Ce fut devant les yeux de cettuy-cy, qu'il jetta d'abbord un si grand brouillard, tant par son insinuation que par le comportement de son jeune Escholier (qui sembloit tenir de la nature l'action veritable d'une Prince) qu'ayant possible faict naistre dans l'esprit du Comte des secretes vapeurs d'ambition, il s'imagina tout aussi-tost que c'estoit le vray Plantagenet. La premiere chose qu'il fit alors, fut de communiquer l'affaire à quelques Seigneurs, qu'il pria de

la tenir secrette. Puis le trouvant de mesme affection que luy, il seffrita à dessein que l'affaire s'esventast & passast jusques à la cognoissance publique : car s'estoit la creance de ses factieux qu'ils ne pouvoient trouver d'assurance en leur resolution, s'ils ne fondoient auparavant l'inclination & la volonté du peuple. Mais si les Grands se monstroient portez à la rebellion, le peuple tesmoigna qu'il estoit forcené tout à faiët, entretenant ce corps emprunté, ou pour mieux dire, ce phantôme, avec une affection incroyable. Ce qui procedoit de l'extreme devotion qu'ils avoient tous ensemble pour la maison d'York, & pareillemēt de l'orgueilleuse humeur de cette nation, qui ne desiroit rien tant que de donner un Roy à l'Angleterre. Or ce party ne s'arresta pas beaucoup à la condamnation de George, Duc de Clarence, ayant appris n'agueres par l'exemple du Roy, que les condamnations ne couppent point le chemin au tiltre de la Couronne. Quant aux filles d'Edouard IV. ils creurent que le Roy Richard en avoit assez dit, & ne les prirent qu'en qualité de partifanes du Roy, par ce qu'elles estoient en son pouvoir, & en sa disposition. Toutes ces considerations jointes ensemble, firent qu'avec un commun consentement, & un applaudissemēt merveilleux, le mesme Plantagenet fut mené au Chasteau de Dublin, & là salué, servi, & honoré cōme Roy, avec beaucoup de solennité. Cependant ce jeune gar-

çon ſçavoit ſi bien jôuer ſon perionnage, que les choies qu'il faisoit ne trahissoient en rien la basseſſe de ſon extraction. Peu de jours apres il fut proclame Roy à Dublin ſous le nom d'Edouard VI ſans qu'il y euſt une ſeule eſpee tirée en faveur de la querelle du Roy Henry.

Comme le Roy ne s'attendoit à rien moins qu'à cela, il ſe trouva bien en peine quand il appriſt ces nouvelles, par ce que cêt accident touchoit la corde qu'il avoit toujours craint le plus. Joint qu'il eſtoit arrivè en un lieu où il ne pouvoit ſe transporter avec aſſurance pour en reſprimer les mouvemens. Car c'eſtoit ſa couſtume de ſe monſtrer tous jours preſt à terminer ſes affaires par ſa preſence, ſoit qu'il y fuſt pouſſé par une valeur qui luy eſtoit naturelle, ou par un ſouſçon manifeſte, parce qu'il ne ſçavoit à qui ſe fier. Cela fit qu'il appella ſon Conſeil à la Chartreufe de Shine, où l'on proceda le plus ſecretement qu'il fut poſſible, & les principaux arreſts qui ſe mirent en evidence furent les trois ſuivans.

Premierement, que la Reyne Douairiere devoit eſtre renfermée au Cloiſtre des Religieuſes de Bermondſey, & tous ſes biens conſiſquez, par ce que contrevenant à ce qu'elle avoit promis à ceux avec leſquels elle avoit conclu le mariage de ſa fille Elizabeth & du Roy Henry, elle avoit neantmoins tiré les filles hors de l'azile où elles eſtoient, pour les mettre entre les mains du Roy Richard.

Secondement, qu'Edouard Plantagenet, pour lors detenu prisonnier dans la Tour, en devoit estre tirè, afin qu'en la façon la plus remarquable qu'il seroit possible de s'imaginer on eust à le monstrier au peuple, tant pour descharger le Roy du soupçon qu'on avoit qu'il ne l'eust fait mourir secrettement dans la Tour, que pour faire voir au peuple l'imposture & la legereté manifeste des procédures d'Irlande, & que leur present Plantagenet n'estoit qu'une pouppée par eux desguisée & faicte à plaisir.

Troisièmement qu'une abolition generale seroit publiée en faveur de ceux qui à certains jours prefix se viendroient volontairement declarer coupables & que les formalitez de ce pardon seroient si amples, que mesme on n'en excepteroit point les trahisons faittes contre la personne du Roy. Or quoy que cela peust sembler estrange d'abbord, toutesfois il ne l'estoit pas à un sage Roy, qui cognoissoit que ses plus grands dangers ne venoient pas des moindres trahisons, mais de celles qui estoient en effet les plus grandes. Ces resolutions du Roy & de son Conseil furent aussi-tost mises en execution. L'on commença par la Reyne Douairiere qui fut incontinent renfermée au Monastere de Biermondsey, & ses biens confisquez au Roy, chose qui donnoit sujet à plusieurs de s'estonner qu'une femme foible, flechissant sous les menasses & sous les promesses d'un Tyran, apres une si grande

de

de distance de temps (le Roy n'ayant jusques alors tesmoigné aucune sorte de desplaisir, ny d'alteration) apres un si heureux Mariage du Roy & de sa fille, que la naissance d'un fils avoit rendu recommandable, eust esté neantmoins si severement traitée, & qu'il se fut remarqué tant de changemens en l'esprit du Roy.

Cette Dame merite à bon droict d'estre mise entre les plus memorables exemples de la revolution de la fortune. De pauvre vefve qu'elle estoit auparavant dans les disgraces de ses ennuis, & de ses desolations, elle eust le bon-heur d'estre la femme d'un Roy, qui n'avoit jamais esté marié, & tenu de tous pour l'homme de son temps le plus accompli. Avec cela durant son Regne elle souffrit une estrange Eclipse par la fuite du Roy son mary, privé de la Couronne pour quelque temps. Son bon-heur s'augmenta de beaucoup par la tres-belle lignée qu'elle eust de luy, joint que pour entretenir la paix de ce Mariage, elle y sceut fort bien joindre des deportemens pleins d'obeissance, & dissimuler jusques à la fin les plaisirs auxquels le Roy son mary se laissoit emporter. Elle fut tousjours fort affectionnée à ceux à qui elle appartenoit, mesmes jusques à en venir aux factions. Ce qui attira l'envie des sujets contre le Roy, par ce qu'ils estimoient son extraction pour estre meslée avec celle du Roy. Cela fit que les Seigneurs qui estoient du Sang Royal se joignirent avec le Baron de Hastings,

favorit du Roy, lequel pour grande que fut l'affection que le Roy luy portoit, fut neantmoins durant quelque temps estimé bien proche de la cheute par l'animosité & malice de cette femme. Apres la mort de son mary, elle fut le sujet d'une Tragedie, ayant vescu jusques là de voir son frere decapité, les deux fils desmis de la Couronne, declarez bastards & cruellement mis à mort. Neantmoins durant tout ce temps là elle ne laissa pas de jouyr de sa liberté, de son rang, & de ses biens comme auparavant. Mais il avint depuis par une revolution ordinaire de la fortune, qu'apres qu'elle fut faite Grand-mere d'un petit fils, elle se veid soudainement & par des raisons non moins obscures qu'elles estoient incognues, & accompagnées d'estranges pretextes, bannie du monde, & confinée en un Cloistre, avec tant de severité, que l'on croyoit qu'il y eust du danger de l'aller visiter, ou mesme de la voir. Peu de temps apres, il avint qu'elle y finit ses jours, & que par l'express commandement de son Gendre, elle fut ensevelie à Windfore avec le Roy son mary. Elle mesme fit une fondation à Cambrige, qui fut depuis appelée le College de la Reine. Ce proceder du Roy envers elle attira sur luy plusieurs murmures, & fascheux mescontentemens, qui toutesfois outre la raison d'Estat s'addoucirent avec le temps par la grande confiscation qui luy revint des biens de cette Princeesse.

Environ ce mesme temps Edouard Plantagenet, fut conduit un jour de Dimanche à travers les principales ruës de Londres, pour estre veu de tout le peuple, & mené en procession solemnelle dans l'Eglise de S. Paul, où s'estoit assemblé une grande quantité de peuple. Durant cette action publique, l'on avoit mis ordre avec assez d'artifice, que plusieurs d'entre la noblesse & autres personnes de qualité, ceux là principalement que le Roy soupçonnoit le plus, & qu'il sçavoit estre plus avant que les autres dans la cognoissance de Plantagenet, l'entretinssent le long du chemin. L'effect de cette monstre fut tel, qu'oultre qu'elle ruina la creance que les habitans de Londres avoient conceüe de l'imposture d'Irlande, elle fit qu'à l'avenir ils en furent trompez plus malaysément, & plustost par erreur que par malice. Toutesfois cet artifice ne pouvoit servir de rien du costé des Irlandois; au contraire ils remirent l'imposture sur le Roy, & semerent le bruit que pour desfaire le vray heritier, se moquer du monde, & aveugler les yeux des niais, il avoit produit un jeune garçon deiguisé de telle sorte qu'il ressembloit à la personne d'Edouard Plantagenet, & l'avoit monstre au peuple, osant bien profaner la ceremonie d'une procession, pour donner plus de force à sa tromperie.

Cette action fut suivie bien-tost apres d'une abolition generale, & le Roy n'oublia point avec
cela

etela aucune sorte de diligence à donner un ordre exprés pour la garde & seureté des ports, afin que les fuitifs mescontens & les personnes soupçonnées ne le peussent traverser en Irlande ou en Flandres.

Cependant les rebelles d'Irlande avoient envoyé tant en Angleterre qu'aux Pays-bas de secrets agents, auxquels l'occalion & la ruse avoient donné le pouvoir d'executer en ces deux lieux des choses de tres-grande importance: Car en Angleterre, ils avoient gagné Jean Comte de Lincoln, fils de Jean de la Pole, Duc de Suffolk, & d'Elizabeth, soeur aînée d'Edoüard quatriesme. Ce Comte estoit aussi recommandable pour les merveilles de son esprit, que pour celles de son courage, & avoit entretenu son imagination durant quelque temps dans un comble de pensées, non moins grandes que dignes de luy. Ce qui procedoit de ce que Richard troiesme animé par la haine qu'il portoit à ses deux freres, le Roy Edoüard & le Duc de Clarence, comme pareillement à leurs enfans, ayant souillé ses mains dans le sang de tous les deux, avoit déclaré leurs descendans inhabiles sur des faux & illegitimes pretextes, l'un de leze Majesté, & l'autre du nom des bastards, & nommé ce Seigneur heritier de la Couronne, en cas que luy meime vinst à mourir sans enfans. Or bien que telle chose ne fust point inconnüe au Roy, qui tenoit secretement l'œil sur luy, si est-ce qu'ayant es-

prouvé

prouvé en l'emprisonnement d'Edouïard Plantagenet, ce que pouvoit l'envie du peuple, il ne sçavoit s'il luy falloit assembler d'avantage de reproches & de desgoufts par la captivité de Jean de la Poze, croyant qu'il ny avoit point de meilleure finesse, que de le conserver comme un rival à l'autre. Le Comte de Lincoln fut induit participer à cette action d'Irlande, non pas legerement & sur la force des procedures de delà, qui n'estoient proprement que caprices, mais sur les lettres de Madame Marguerite de Bourgogne, pour l'entreprise de laquelle il sembloit cy apres avoir un fondement plus solide & pour la reputation & pour les forces. Le Comte aussi ne retint point l'affaire en arrest, quoy qu'il recogneust assez que le pretendu Plantagenet n'estoit qu'une Idole; Au contraire, il estoit beaucoup plus content que ce fust le faux Plantagenet, & non pas le vray, à cause que le faux estant assure de tōber de soy mesme, cela pourroit ouvrir & preparer un beau chemin à ses pretensions. Avec cette resolution, il fit voile secrettement en Flandres, où estoit arrivè un peu auparavant le Seigneur de Louel, laissant une secrette correspondance en Angleterre, avec Messire Thomas Broughton, homme qui pouvoit beaucoup en la province de Lancaſter. Car un peu auparavant le pretendu Plantagenet estant receu en Irlande, l'on avoit eu soing d'envoyer de secrets courriers à Mad, Marguerite, pour luy
don-

donner advis de ce qui s'estoit passé en Irlande, & implorer son secours en une entreprinse qu'ils disoient estre si juste & si pieuse, que ce ne pouvoit estre autrement par un particulier miracle du Ciel qu'on en avoit veu prosperer les commencemens. Ils luy promettoient là dessus qu'en cette affaire on ne feroit rien sans son advis & qu'on s'en rapporteroit à elle tant seulement, puis que sa conduite & sa protection pouvoient ach-miner l'entreprinse. Comme Marguerite estoit la seconde sœur d'Edouard quatriesme, elle avoit esté la seconde femme de Charles surnommé, le Hardy Duc de Bourgongne, de qui n'ayant eu aucuns enfans, elle fit en sorte d'eslever avec une singuliere affection Philippe & Marguerite, petits enfans de son mary; chose qui luy acquit autant de bien-veillance que d'autorité parmy les Flamends. Cette Princesse ayant le courage d'un homme, & la malice d'une femme, que la grandeur de son Doyaire & sa prevoyauce combloient de thresors, joint qu'elle n'avoit ny des enfans, ny mesme aucun soing qui la peut toucher de près, fit dessein de voir encore une fois replacée dans sa maison la Royale Majesté d'Angleterre. Pour cet effect elle se proposa le Roy Henry pour un but, à la ruine duquel toutes ses actions devoient viser; comme en effect toutes les factions & les troubles qui luy arriverent depuis, procederent de cette source.

Car elle portoit une si grande haïne à la maison de Lanclastre, principalement au Roy, qu'au lieu d'estre en quelque façon addoucie par l'alliance des deux maisons, avenue par le mariage de sa niepce, elle redoubloit son animosité, comme si telle chose eut servy d'un moyen au Roy, pour l'eslever à la Couronne, & l'y establir. Cela fut cause qu'elle embrassa cette ouverture avec de grands tesmoignages d'affection; de maniere qu'ayant pris là dessus le conseil du Comte de Lincolne, du Vicomte de Louel, & de quelques autres du party, il fut resolu que ces Seigneurs assistez d'un regiment de deux mille Allemans, choisis dans les vieilles bandes, sous la conduite de Martin Suvart vaillant & expérimenté Capitaine, passeroient en Irlande vers le nouveau Roy. Cela se faisoit sous l'esperance que lors qu'une telle action auroit pris la face d'une Royauté, receuë & establie avec un si bon second qu'estoit le Comte de Lincolne, joint à la reputation des secours estrangers, le bruit de cette entreprise feroit tenir prest tout le party des alliez & des mescontens d'Angleterre, pour leur donner du secours quand ils y seroient arrivez. Quant à la personne du faux Plantageuet, ils estoient demeurez d'accord entr'eux, qu'en cas que les affaires eussent un heureux succez, on se defferoit de luy pour mettre à sa place le vray, sans y comprendre les pretensions que le Comte de Lincolne pouvoit avoir là dessus. Ain-

Et apres qu'ils furent arrivez en Irlande, & que ceux de leur party eurent prins courage, comme ils se virent tous en un corps, ils commencerent à se donner quelque esperance d'une bonne issue; à quoy les pouvoit particulièrement cette consideration, qu'ils s'en alloient avec beaucoup plus d'avantage à la ruine de Henry, que Henry n'avoit este à celle de Richard; joint qu'ils se faisoient accroire que les espees des Anglois seroient bien avant dans leurs forreaux, ou fort esmoussées, puis qu'en Irlande on n'avoit daigné en tirer aucune contre eux. Persuadez par l'accroissement de ce pouvoir, la premiere chose qu'ils firent, fut de couronner en l'Eglise Cathedrale de Dublin, leur nouveau Roy, qu'ils n'avoient fait que declarer auparavant. Alors s'estans assemblez ils entrerent en deliberation sur ce qu'ils avoient à faire; Et bien qu'il fust d'abbord propose par quelques uns, que le meilleur noyen qu'on pouvoit tenir, estoit de s'establiir premierement en Irlande, puis de faire de ce lieu le siege de la guerre, & d'y attirer en personne le Roy Henry, en l'absence duquel ils s'estoient imaginez, qu'il y avoit en Angleterre de grandes revolutiones & d'estranges remuemens; toutesfois à cause que ce Royaume estoit pauvre, & eux incapables de conserver leur armée en son entier, & mesme de payer leurs soldats Allemands, outre que la plupart des Irlandois, principalement les gens de guerre, n'aspiroient qu'à

qu'à faire leur fortune sur l'Angleterre, & gouvernoient en effect leurs Chefs; chose qui arrive assez souvent en matiere de factions, & de tumultes populaires: il fut conclu neantmoins que le plus promptement qu'il seroit possible, l'on transporterait toutes les forces en Angleterre. Durant que cela se passoit en Irlande, le Roy se trouva bien empesché, lors qu'il en apprit les nouvelles; & toutes fois il ne laissa pas de s'estimer assez puissant pour escarter tous ces Irlandois, comme une volée d'oyseaux, & chasser bien loing cet dessein d'abeilles, avec leur Roy pretendu. Mais lors qu'il sceut depuis que le Comte de Lincolne s'estoit embarqué en cette action, & que Madame Marguerite s'estoit aussi declarée; dans les extremitez où il se trouva reduit, il veid bien que son Royaume courroit fortune encore une fois, & qu'il luy falloit combatre necessairement pour le conserver. Or commè auparavant qu'il eust nouvelles que le Comte de Lincolne estoit passé de Flandres en Irlande, il avoit eu cette creance, qu'il seroit doublement attaqué, à sçavoir, du costè Oriental du Royaume par les Flamends ses ennemis, & que les Irlandois s'en viendroient fondre sur luy des parties Occidentales, il s'avisa de se tenir sur ses gardes de ces deux endroits. Pour cet effect il ordonna Generaux d'armées Cæsar Duc de Bedford, & Jean Comte d'Oxford, se proposant d'aller luy-mesme en personne où ses affai-

rés le demanderoient le plus. Il est vray qu'il ne s'attendoit point à estre encore cuvertement at-
taqué par ses ennemis, à cause de la saison de
l'hyver, qui estoit desja bien avancé. Neantmoins
il fit luy-mesme un voyage au pays de Suffolke
& de Norfolke, afin de s'en affeurer. Mais comme
il fut arrivé à S. Edmonds-barcy, il eut avis que
Thomas Marquis de Dorset qui avoit esté l'un
de ses hostages en France, se hastoit de le venir
trouver pour se purger de quelques accusations
qu'on luy mettoit sus. Mais bien que le Roy luy
gardast une de ses oreilles pour luy donner au-
dience quelque jour, si est-ce que pour l'incerti-
tude du temps il envoya au devant de luy le
Comte d'Oxford avec commission expresse de
le mener en la Tour, & luy dire qu'il eut à por-
ter patiemment cette disgrâce, qui ne procédoit
point d'aucune mauvaise volonté qu'eut le Roy
contre luy, ains plustost d'une apprehension qu'il
n'entreprit quelque chose contre son service &
son propre bien, joint que le Roy pourroit tous-
jours reparer cela apres que luy se seroit justifié.

De S. Edmonds-burcy le Roy s'en alla à Nor-
wich, où il passa les festes de Noël, & de là à
Walsingham, où comme par une maniere de pe-
lerinage il visita l'Eglise de nostre Dame rendue
fameuse pour ses miracles; Là mesme apres avoir
faict des prieres & des vœux pour l'heureux suc-
cez de ses affaires, il print le chemin de Cambrid-
ge, & s'en retourna à Londres. Peu de temps

apres les rebelles avec leur Roy sous la conduite des Comtes de Lincoln & de Kildare, ensemble du Viscomte de Louel & du Colonel Swart, prirent terre à Fouldrey en la Province de Lancastre, là où Messire Thomas Broughton les alla trouver, accompagné d'une petite troupe d'Anglois. Le Roy cognoissant des-lors que la tempeste ne se diviseroit point, & ne tomberoit que sur un lieu, avoit desia des grandes levées; & suivy de ses Generaux d'armée, qui estoient le Duc de Bedford & le Comte d'Oxford, s'estoit avancé vers la route qu'ils tenoient jusques à Coventrie. De ce meisme lieu il envoya une troupe de chevaux-legers pour descouvrir & prendre quelques coureurs de l'ennemis, par le moyen dequels il peut apprendre plus aisément les particularitez de leurs progresz & de leurs desseins: Ce qui fut incontinent executé, combien que le Roy ne manquast point de secretes intelligences par le moyen des espions qu'il avoit dans leur camp.

Les rebelles prirent le chemin d'York, sans faire aucun degast par où ils passioient, ny aucun acte d'hostilité, pour mieux s'insinuer aux bonnes graces du peuple, & déguiser plus accortement la personne de leur Roy, afin que l'on creust que poussé d'un sentiment de Prince, il espargnoit les sujets, & en avoit compassion. Mais ce plotton de neige ne s'augmenta pas à force de rouller; car tant s'en faut que le peuple

ple s'y attachast, qu'au contraire en quelque endroit que ce fut, il n'y eust personne dans le Royaume qui se soulevast ou se declarast pour eux. Ce qui procedoit en partie du bon goust que le Roy avoit donnè à ses subjets de son gouvernement, joint à la reputation de son bonheur. D'ailleurs c'estoit une chose odieuse au peuple, d'endurer qu'un nouveau Roy luy fut apportè comme sur les espaules des Flamends & des Irlandois, dont cette armèe estoit presque toute composée. Et certainement le party des rebelles se comporta fort mal en cecy, & n'eut gueres de raison de prendre la routte d'York, au lieu de considerer qu'encore que cette contrée fut comme la pepiniere de leurs amis, que c'estoit là neantmoins où le Seigneur de Louel avoit esté contraint depuis peu de se desbander, & là où n'agueres la preence du Roy avoit dissipè tous les mescontentemens. Le Comte de Lincoln se voyant trompè dans les esperances qu'il avoit euës que les peuples de cette Province iroient au devant de luy, & jugeant qu'apres estre venu si avant, il n'y avoit plus de moyen de faire sa retraitte, prist resolution de s'en aller droit au Roy, & luy donner bataille. Là dessus il fit marcher ses troupes vers Nowarke, sur l'esperance qu'il eut de surprendre cètte ville. Mais le Roy s'estant rendu un peu auparavant à Nottinghame y assembla son Conseil de guerre, où il fut mis en deliberation, lequel des deux seroit

plus à propos ou de differer la bataille ou de se jeter promptement sur les rebelles ; à la fin le Roy dont la continuelle vigilance luy donnoit quelques fois des soupçons qui le faisoient penetrer dans les fonds des affaires qu'autre que luy ne cognoissoit , fut d'avis qu'on en vinst aux mains au lieu de retarder le combat , comme en effect telle resolution fut incontinent mise hors de doute , à cause des grands secours qui luy vindrent tant des troupes envoyées expres que des volontaires , qui se rendirent en son armée de plusieurs endroits du Royaume.

Les principales personnes qui le vindrent secourir à ce besoin , furent le Comte de Shrewesbury & le Seigneur de Strange , sans y comprendre les autres Chevaliers & Gentils-hommes tous jusqu'au nombre de soixant & dix Chefs , lesquels avec leur compagnie faisoient en tous plus de six mille combatans , laissant à part les autres forces que le Roy avoit avec luy. Voyant donc son armée si puissamment renforcée & l'extreme desir que les siens avoient de combattre , il fortifia la resolution qu'il avoit prise d'en venir au plustost à une bataille , tellement qu'il s'en alla camper entre ses ennemis & Newarke , n'ayant pas envie qu'ils se prevalussent de la commodité de cette ville. Mais pour tout cela le Comte de Lincoln ne perdit point courage , & s'en alla ce mesme jour à un petit hameau appelé Stoke , se campant la nuict d'apres sur le penchant
d'une

d'une montagne. Le jour suivant le Roy luy presenta la bataille dans la plaine, où le Comte parut courageusement. Les relations que nous avons de cette bataille sont nuës, bien que la memoire en soit assez fresche, qu'elle donne plustost à cognoistre le succez de cette journée que la maniere du combat. Quoy qu'il en soit l'opinion la plus commune est que le Roy partit son armée en trois bataillons, dont l'avant-garde seulement bien fortifiée par les aisles, livra le combat, qui fut si furieux & si obstiné, qu'il dura trois heures devant qu'on eut moyen de prévoir de quel costé la victoire pancheroit; si ce n'est qu'on pouvoit possible juger du succez qui en arriveroit à la fin, à cause que l'avant-garde du Roy avoit elle seule soustenu tout l'effort des ennemis, les deux autres bataillons demurerent sans se remuer, qu'au reste Martin Swart y fit grandement bien son devoir avec ses Allemans & quelques Anglois qui estoient joints à ses troupes, & que les Irlandois aussi ny manquerent point ny d'ardeur ny de courage, mais qu'estans presque tout nuds armez simplement de darts & de coutelas, c'estoit plustost un massacre qu'un combat que l'on faisoit contre eux, si bien qu'il s'en falloit fort peu qu'une si furieuse execution ne fit perdre courage aux autres. En un mot que les principaux chefs estoient demeurez sur la place, à sçavoir les Comtes de Lincolne & de Kildare, François Vicomte de Louel, sans que

Martin Swart & Messire Thomas Broughton abandonnassent jamais le champ de bataille. Quelques-uns disent qu'entre les ennemis le Seigneur de Louel prit la fuite, & que monté sur son cheval il tâcha de traverser la riviere de Trente, mais que n'ayant peu prendre bord, à cause de la hauteur du rivage, il fut noyé miserablement: mais les autres n'en parlent pas ainsi, & apres sa fuite le font vivre un assez long-temps dans une certaine grotte, qui luy servit de retraite. Le nombre des ennemis qui furent tuez en cette bataille se monta jusques à quatre mille; du costé du Roy, il demeura sur la place la moitié de son avant-garde, sans les bleffez, qui furent plus signalez par leur nombre que par leur qualité. En la meslée furent prisonniers entre plusieurs autres, le pretendu Plantagenet, qui pour lors reprit le nom de Lambert Simnel, & l'artificieux Prestre qui l'avoit instruit. Le Roy ne voulut point qu'on ostant la vie à Lambert, par ce que la grandeur de son courage faisoit qu'il le prenoit seulement pour une image de cire que les autres avoient moulée à leur mode, à quoy l'incitoit encore cette mesme prudence qui luy estoit ordinaire, jugeant bien que si on le feroit mourir, la memoire en seroit trop promptement effacée, & tout au contraire si on le conservoit en vie, il serviroit de spectacle continuel, & de remede à tels abus & enchantemens du peuple, qui pourroient arriver cy-apres. Ce-
la

la fut cause qu'on le prist pour le faire servir à la Cour dans les plus abjets services de la cuisine ; rare exemple d'une grande revolution , qui parut assez clairement en ce qu'on veid depuis tourner une broche à celuy à qui n'aguères on avoit fait porter une Couronne. En quoy il desmentit le proceder ordinaire de la fortune , qui n'introduit point une Comedie sur le Theatre apres une Tragedie. Cettuy cy neantmoins parvint depuis jusques à la qualité d'un des Fauconniers du Roy : & quant au Prestre il fut emprisonné si estroittement qu'on n'en ouit jamais plus parler , tant avoit de prudence le Roy à se mettre à couvert de tous dangers.

Après l'evenement de cette bataille , le Roy s'en alla à Lincolne , où il fit faire des prieres publiques pour sa delivrance & pour sa victoire. Non contant de cela pour rendre plus signalées ses devotions , il envoya offrir sa banniere à l'Eglise de nostre Dame de Walsingham , où il avoit fait ses vœux. Ainsi delivré de ces pieges de la fortune , il revint à la premiere assurance de son esprit , ne pouvant croire que toutes ces dangereuses traverses ne luy fussent venuës tout à coup. Mais il en arriva plustost selon le discours qu'en fit le commun peuple , lors qu'un peu apres son entrée à la Couronne , il dict , *que son Regne seroit penible , à cause qu'il l'avoit commencé par une maladie pleine de sueur.* Mais de quelque

façon que le Roy s'estimast estre au port, & pour sage qu'il fust, si est-ce que bien souvent sa hardiesse estoit obscurcie par sa prevoyance, principalement en ce qui le touchoit de plus près. Pour ce mesme sujet aussi esmeu par de nouveaux & inesperez dangers qui le menaçoient, il se mit dans l'esprit de destruire ensemble les partisans de cette derniere rebellion, & d'estouffer à l'advenir les semences des rebelles. D'avantage, il fit dessein d'oster aux mescontens toutes sortes de retraittes & de demeures, afin de les empescher d'y faire esclorre & fomentier des factions qui les peussent fortifier & causer de nouveaux mouvemens. Mais devant que passer outre, de Lincoln il fit un voyage aux Provinces de North, plustost pour reformer les abus que par une maniere de visite. Car par tous les lieux où il passoit il donnoit ordre que des enquestes fort severes y fussent faites, tant par la loy des armes que par la voye des commissions, faisant chastier tous ceux qui se trouvoient avoir esté complices de ces rebelles. Il est vray qu'il ne les condamnoit pas tout à la mort, par ce qu'il y avoit eu desja assez de sang respandu dans le champ de bataille, mais bien à de grosses amendes, espargnant leur vie par ce moyen pour amasser des thresors. Entre les autres crimes de cette nature l'on fit une exacte recherche de ceux qui un peu auparavant que la bataille fut donnée, avoient fait courir un bruit, *que la victoire estoit demeurée aux rebelles,*

que l'armée Royale avoit esté defaite, & le Roy mis en fuite. Par où l'on supposoit que par cette finesse & subtilité plusieurs avoient esté empeschés de venir au secours du Roy, qui sans cela n'eussent pas manqué à leur devoir. Or quoy que telle accusation ne fut pas sans fondement, elle estoit neantmoins embrassée de plusieurs, qui pour n'avoir esté trop affectionnez au party du Roy, ny trop prompts à le secourir, estoient bien-aîsés de s'aider finement de cette occasion, tant pour pallier leur proceder, que pour couvrir leur mespris d'un specieux pretexte d'empeschement. Toutesfois le Roy ne voulut point entendre à cette ruse pour le fait de quelques particuliers, encor qu'il ne laissast de s'en servir pour son interest, selon sa coustume ordinaire.

Mais quand il fut question d'arracher les racines & les causes de ces divisions pour le temps avenir, le Roy commença pour lors à sentir où son mal le tenoit, car la decadence de la Maison d'York avoit desja commencé d'esmouvoir, & corrompre les affections du peuple. C'est pourquoy estant maintenant trop sage pour desdaigner plus long temps les dangers, & voulant du moins en apparence luy donner du contentement de ce costé-là, il se resolut en fin de proceder au couronnement de la Reine. Pour cet effet ayant pris le chemin de Londres, il y fit une entrée magnifique, & donna deux jours à sa devotion, pour action de graces de sa victoire.

estoire Le premier jour il alla en l'Eglise de saint Paul, ou l'on chanta solennellement le *Te Deum*, & le lendemain il assista à la procession & ouyt le Sermon à la place de la Croix. Puis le vingtcinquesme de Novembre & le troiesme an de son Regne, environ 2. ans apres son mariage, il fit couronner la Reine à Westminster; & l'on peut dire, que ce couronnement fut comme une maniere de baptesme, apres lequel l'on attendit longtems à cause des Parreins. Cette distance de temps si estrange & si peu visitée par le passé, fit remarquer & croire à plusieurs que ce proceder du Roy estoit venu contre sa volonté, & que les maximes d'Estat l'avoient réduit à cela. Incontinent apres pour tesmoigner que les brouillards estoient dissipés, & que l'emprisonnement du Marquis de Dorset avoit esté fait plustost sur le soupçon du temps que de la personne, ce Seigneur fut mis en liberté sans autre recherche, ny circonstance. Ce fut aussi environ ce mesme temps que le Roy envoya un Ambassadeur au Pape Innocent, pour luy donner advis, tant de son mariage, & de ce qu'apres s'estre eschappé des flots, des travaux, & des troubles, comme un second *Ænée*, il avoit enfin trouvé un port assésuré. Au reste il remercia Sa Saincteté de ce que son mariage avoit esté honoré de la présence de son Nonce, luy offrant sa personne, & les forces de son Royaume, pour se servir en toutes les occasions qui s'en presenteroient,

L'Ambassadeur fit sa harangue au Pape, en la presence des Cardinaux, donnant de si grandes louanges au Roy son Maistre & à la Reyne, qu'elles pouvoient suffire pour ennuyer ceux qui l'escoutoient. Apres cela il se mit à louer le Pape de telle sorte, que l'on trouua passable, & fort temperé, ce qu'il venoit de dire de son Maistre, & de sa Maistresse. Le Pape luy fit le meilleur accueil qu'on scauroit dire: & bien qu'il cogneut assez, que la foiblesse de son âge ne luy pouvoit permettre gueres plus longtemps d'estre utile à la Chrestienté, il ne laissa pas pourtant de recevoir un extreme contentement, quand il apprit que les Nations les plus esloignées publioient son nom avec tant de respect & d'affection. Devant son partement l'Ambassadeur obtint de Sa Saincteté une juste & honorable Butte, pour la modification des Privileges, des azyles, & lieux de franchise, par qui le Roy avoit si souvent esté mis en peine. Ce qui fut reduits en trois poincts generaux.

Le premier, que celuy qui s'estant jetté dans quelque azyle, en sortiroit de nuict ou autrement en cachette, puis apres avoir commis quelque offence, y retourneroit pour la seconde fois, seroit pour jamais privé des privileges de tels lieux de franchise. Le second, qu'encore que la personne du refugié fut à couvert des poursuites de ses creanciers, neantmoins que les biens qu'il auroit hors de l'azyle, ne le seroient point. Le

troisiesme, que s'il advenoit à quelqu'un de recourir à l'azyle en cas de trahison, le Roy y pourroit mettre des gens, afin de prendre garde à luy.

Or afin que le Roy peut mieux asséurer son Estat contre les mescontentemens & les mutineries de ses sujets, dont il avoit veu le Royaume tout plein, & qui pouvoient se refugier en Ecosse, où le passage n'estoit point fermé comme celui de ses Ports: Pour cette consideration plustost que pour aucune doute qu'il eust d'hostilité de ce costé-là; devant que venir à Londres, lors qu'il estoit encore à Niwcastle, il s'advisa d'envoyer une Ambassade à Jacques troisiesme Roy d'Escoffe, pour traiter & conclure la paix avec luy. Richard Toxe Evesque d'Excester, & Messire Richard Edg-combe, Controolleur de la Maison du Roy, y furent tous deux envoyez, & grandement bien receus. Mais le Roy d'Escoffe estoit travaillé de la mesme maladie que celui d'Angleterre, encore estoit-elle bien plus dangereuse, comme il se manifesta depuis; c'est à dire, qu'ayant dans l'esprit les mescontentemens de ses sujets, qui estoient sur le point de se mutiner, encore que pour ce qui touchoit son affection particuliere, il eust volontiers desiré de faire une paix avec le Roy, neantmoins y trouvant l'humeur de la Noblesse contraire, & n'osant pass'y opposer, de peur de luy desplaire, il conclut une trefve pour sept ans, avec une
 pro:

promesse particulier qu'il fit de la renouvel-
ler de temps en temps durant la vie des deux
Rois.

Jusques icy le Roy s'est exercé en l'establis-
sement des affaires de son Estat, mais mainte-
nant il se presente une occasion de regarder au
dehors, & prendre part aux choses qui se pas-
sent chez les Estrangers. Charles huitiesme
Roy de France, tant par la vertu & bonne for-
tune de ceux auxquels il avoit immediatement
succedé, que de son ayeul Charles septiesme,
& de son Pere Louys onziesme, avoit receu le
Royaume de France en un Estat bien plus flo-
rissant & plus estendu qu'il n'avoit esté de plu-
sieurs années auparavant. Car ses principaux
membres estoient maintenant reünis, après
avoir esté jadis des apennages de la Couronne,
& separez en sorte qu'ils demeuroient seule-
ment en un simple hommage, & non pas en
souveraineté, comme gouvernez par des Prin-
ces absolus. Et telles estoient les Provinces
d'Anjou, de Normandie, de Guyenne, de
Provence, & de Bourgogne; tellement qu'il
ne restoit plus que la Bretagne à reünir, afin
que par ce moyen la Monarchie fut reduitte à
ses anciennes limites.

Le Roy Charles avoit un extreme desir
de r'entrer dans ce Duché, & le reünir à sa
Couronne, mais en cette ambition il se com-
portoit plus meurement, & avec plus de

sageſſe qu'il ne fiſt depuis en ſes entrepriſes ſur l'Italie. Car en ce temps là eſtant nouvellement venu à la Couronne, il ſe laiſſoit conduire en quelque façon par les advis de ſon pere, qu'on pouvoit veritablement appeller Conſeils, & non pas Conſeillers, par ce que le Roy Louys ne ſe conſeilloit que par ſoy-mefme, comme ayant prés de ſoy fort peu de perſonnes capables: Tellement que Charles ſçavoit fort bien que ſon Pere n'ayant jamais gouſté les deſſeins d'Italie, avoit toujours l'œil particulierement attaché ſur la Bretagne. Or il y avoit pluſieurs circonſtances qui nourriſſoient l'ambition de Charles de maintes eſperances de bon ſuccez non moins apparentes que fortes Il ſe repreſentoit le Duc de Bretagne, qui par la foibleſſe de ſes années eſtoit comme en lethargie, ſervy des Conſeillers mercenaires & pere de deux ſeules filles, dont l'une malade ne donnoit pas beaucoup d'eſpoir d'une longue vie. D'autre coſté le Roy Charles eſtoit à la fleur de ſon âge & ſes ſujets de France en ce temps-là fort agguerris, gens de ſervice, & non moins propres à commander, pource ſçavoient bien obeyr à leurs chefs. Avec cela ils eſtoient encore plein de vigueur depuis les guerres de Louys, avec le Duc de Bourgogne. J'obmets que le Roy jouyſſoit d'une paix entiere avec tous les Princes ſes voiſins. Quant à ceux qui ſe pouvoient oppoſer à ſon entrepriſe, ils n'eſtoient que deux, à ſçavoir Maximilian Roy des Romains

mais, son corriual és mesmes desirs du Duché, & de l'heritiere, mais foible en moyens, & Henry Roy d'Angleterre, qui luy estant obligé d'un costé pour les bons offices qu'il en avoit receus, de l'autre se trouvoit assez empesché des divisions de son Royaume. Il se presenta aussi une belle & specieuse occasion de tenir couverte son ambition, & faire paroistre la justice de ses armes contre la Bretagne, par ce que le Duc avoit receu & secouru Louys Duc d'Orleans, ensemble quelques autres Seigneurs François, qui s'estoient souleveez contre le Roy. Charles se servant de ce pretexte pour se resoudre à cette guerre, cognoissoit assez bien que nul ne pouvoit s'opposer plus puissamment à son dessein que le Roy Henry, soit qu'il le deust faire, ou par maxime d'Etat pour empeschier l'accroissement de la grandeur de la France, ou par une maniere de recognoissance au Duc de Bretagne pour les faveurs qu'il en avoit receue par le passé & à son grand besoin, chose qui luy faisoit croire qu'il espouferoit la querelle du Duc & se declareroit pour luy. Voyla pourquoy il n'eut pas plustost appris comme par la derniere victoire le Roy avoit estably la paix dans son Estat, qu'il n'envoyast en mesme temps des Ambassadeurs vers Henry pour le prier de ne donner du secours au Duc, ou du moins de se monstrier neutre en cette querelle. Les Ambassadeurs treuverent le Roy à Leycestre, & en leur audience luy communi-

muniquerent tout ce qu'ils avoient à luy dire sur ce sujet. Par ce mesme moyen ils luy firent un recit particulier du bon succez qu'avoit eu leur Maistre un peu devant contre Maximilian, de qui il avoit recouvré certaines villes; ce qu'ils luy dirent en secret, comme si le Roy ne l'eut pas seulement tenu pour un allié, mais encore comme une personne dont les affections & les fortunes le touchoient, & avec laquelle il prenoit plaisir d'avoir des secrettes communications en ses affaires plus importantes. Apres le compliment fait de part & d'autre, & que les Ambassadeurs eurent tesmoigné au Roy le contentement que leur apportoit l'heureux succez de sa victoire, ils entrerent dans le sujet pour lequel ils estoient envoyez. D'abord ils declarerent au Roy que leur Maistre estoit contraint d'entreprendre une guerre aussi juste que necessaire contre le Duc de Bretagne, pour avoir receu dans ses terres & secouru des hommes tenus pour traistres, & declarez ennemis, tant de son Estat que de sa personne; que ce n'estoient point des gens de peu qui s'estoient refugiez vers luy, mais bien des personnes de qualité si eminente, qu'il y avoit toutes les apparences du monde, qu'ils n'estoient point venus là pour mettre à couvert leur propre fortune, mais plustost pour chercher à miner la sienne, attendu qu'ils avoient pour chef le Duc d'Orleans, le premier Prince du Sang, & la seconde personne de

France : Que prenant bien l'affaire, cette guerre estoit plustost defensiva du costé de leur Maistre que non pas offensive, de telle sorte que ce qu'il faisoit ne pouvoit estre obmis ny reculé, s'il vouloit butter à la conservation de son Estat; que ce n'estoit pas le premier coup qui faisoit juger la guerre offensive, veu que nul Prince de bon esprit ne devoit jamais attendre cela, mais la premiere attaque ou du moins les premiers preparatifs. Par ainsi que cette guerre estoit plustost une suppression des rebelles qu'un juste combat avec un ennemis, là où les effets donnoient à cognoistre que ses subjets bien que traistres ne laissoient pas d'estre receuz par le Duc de Bretagne son hom-mager. Que le Roy Henry cognoissoit tres-bien quel interest il y avoit en cet exemple, s'il avenoit que les Princes voisins se voulussent rendre protecteurs des rebelles contre la loy des nations & des alliances; toutes-fois que leur Maistre n'ignoroit pas que le Duc de Bretagne l'avoit obligé au besoin, & qu'il ne faisoit point de doute aussi d'un autre costé que le Roy ne se souvinst de la promptitude de leur Maistre, & comme il le secourut lors que le Duc de Bretagne, ou ses mauvais Conseillers luy manquerent, & le volurent trahir; qu'au reste il y avoit bien de la difference des courtoisies receuës de la part de leur Majesté à celle du Duc de Bretagne, dont les intentions pouvoiet avoir pour but ses interests particuliers, là où celle de leur maistre ne procedoit que d'une

en-

entiere affection. Car s'il eut fallu mesurer la chose par les ruses & les maximes d'Estat, il eut esté beaucoup meilleur pour le bien de ses affaires, qu'un Tyran eut regné dans l'Angleterre, pour lors pleine de divisions & de troubles, que non pas un tel Prince, dont les vertus ne pouvoient manquer de le rendre grand & puissant, si le bon-heur vouloit pour luy qu'il vint à bout de ses affaires. Qu'en oultre pour le regard de ce point d'obligation, que leur Maistre s'asseuroit bien que tout cela ne pourroit divertir le Roy Henry, de faire ce qui estoit de Justice, & qu'il s'empescheroit bien de s'embarquer en une querelle si mal fondée. D'avantage que pour cette mesme raison, puisque la guerre que leur Maistre s'en alloit faire, n'estoit que pour se delivrer des dangers qui le menaçoient, il esperoit que le Roy luy feroit les mesmes demonstrations d'amitié en la conservation de son Estat, qu'il luy avoit tesmoignées autres-fois pour la conqueste de son Royaume, & que du moins selon cette mesme inclination avec laquelle le Roy avoit tousjours faiët profession de paix, il leur laissast desmesler leur different, & demeurast neutre, attendu que leur Maistre ne pouvoit legitimement le presser de prendre part en cette guerre, veu que depuis peu seulement il s'estoit estably en la Couronne parmy les seditions intestines. Mais quand il fut question de venir au point de la réunion du Duché de Bretagne

tagne à la Couronne de France, ou par la guerre ou par le mariage de l'heritier de Bretagne, les Ambassadeurs ne voulurent point toucher à ce mystere. Au contraire, ils l'eviterent comme un escueil qui leur pouvoit estre nuisible. Voylà pourquoy au lieu d'en faire mention, ils entre-meslerent en leur discours avec le Roy l'intention assuree qu'avoit leur Maistre d'espouser la fille de Maximilian. Ils entretindrent aussi le Roy de quelques autres discours sur le dessein que faisoit leur Maistre de recouvrer à force d'armes le droict qu'il avoit sur le Royaume de Naples, & de s'y en aller en personne; ce qu'ils disoient exprès pour chasser bien loing toute sorte de jalousie qu'eust peu avoir Henry, que Charles voulut empieter sur le Duchè de Bretagne, & qu'ainsi pour esteindre le feu dont il avoit peur, il ne l'allumast en son propre Estat.

Le Roy apres avoir communiqué ces articles à son Conseil, & rendu le compliment aux Ambassadeurs, leur fit responce qu'il se rejoüissoit grandement, que le Roy eust recouvrè ses villes d'entre les mains de Maximilian: sur quoy il leur raconta familièrement quelques particularitez de ses propres adventures, & de ses victoires passées. Touchant l'affaire de Bretagne, il leur dit en peu de mots, que le Roy de France & le Duc de Bretagne estoient les deux Princes du monde, auxquels il se sentoit le plus obligé, que cela estant, il s'estimeroit fort malheureux,

si les choses se passoient entre eux de telle sorte qu'il ne peut s'acquitter de la recognoissance qu'il devoit à l'autre, qu'il ne voyoit point de moyen plus propre à un Roy Chrestien, & commun amis de tous les deux, pour satisfaire à ce qu'il estoit obligé de rendre à Dieu & aux hommes, que de s'offrir soy-mesme, à estre mediateur d'un accord ou d'une bonne paix entr'eux; qu'il ne doutoit point que par cette voye l'Estat & l'honneur du Roy ne se conservassent avec plus de seureté & moins d'envie, que par une guerre sanglante, & que pour cet effect il n'espargneroit ny despense ny peine, quand mesme il luy faudroit aller en pelerinage pour une fin si bonne & si sainte. Là dessus il conclud qu'en une affaire si importante, & qui le touchoit si avant dans l'ame, il esperoit de s'experimenter plus amplement par une Ambassade, qu'il despescheroit à l'instant au Roy de France pour ce mesme sujet. Voylà comme les Ambassadeurs furent r'envoyez, le Roy n'estant pas moins soigneux d'esviter de son costé de faire entendre quelque chose qui touchast la reünion de la Bretagne, comme les Ambassadeurs avoient tasché du leur, de n'en faire aucune mention, si ce n'est qu'il leur en donnast quelque atteinte par ce mot d'envie. Aussi pour n'en point mentir le Roy n'estoit pas si despourveu d'esprit ny de conseil que de ne s'appercevoir bien de l'intention du Roy de France, qui estoit de s'investir
luy.

luy-mefme de la Bretagne. Neantmoins il n'avoit aucune intention d'entreprendre la guerre contre la France ; bien qu'en apparence il le donnast à entendre tout autrement : en quoy il fe plaifoit beaucoup plus à un bruit de guerre, que non pas à venir à l'exécution , s'imaginant que l'un le pourroit faire riche , & l'autre le rendre pauvre. D'ailleurs il estoit travaillé de plusieurs inquietudes secretes , touchant son peuple , tellement qu'il apprehendoit de luy mettre l'espée à la main. Et toutes fois comme prudent & courageux il n'estoit pas d'un advis si contraire & reveche à la guerre , qu'il ne resolut de s'y jeter plustost que de le laisser emporter à la France le Duché de Bretagne. A quoy l'obligeoit encore plus particulièrement cette consideration , que c'estoit un Pays si grand , si riche , & situé si commodement , qu'il pourroit à l'advenir endommager l'Angleterre par son trafic , & par la force de ses costes. Avec cela le Roy se promettoit que partie par une certaine nonchalance , qui est ordinaire aux sujets dans la Cour d'un jeune Prince, partie par les propres forces de la Bretagne , qui n'estoit pas des moindres , mais sur tout pour le regard de ce grand party que le Duc d'Orleans avoit formé dans le Royaume de France pour y allumer une guerre civile, afin de détourner le Roy de son entreprise sur la Bretagne, & finalement en consideration de la puissance de Maximilian qui estoit le corival
du

du Roy de France en cette pretension ; ou que telle entreprise aboutiroit à une paix , ou qu'elle se romproit d'elle-mesme. Suivant cela le Roy approuva les choses selon qu'il en estoit besoin, comme l'évenement le fit cognoistre depuis ; mais devant que passer outre , il envoya au Roy de France Christophle Urfwicke son Chappelain, homme dont il se servoit volontiers, & en qui il se fioit entierement. Aussi l'employoit-il avec une assurance d'autant plus grande, qu'estant homme d'Eglise , il en estoit plus propre à une Ambassade de pacification. D'avantage, il luy donna cette autre commission, qu'en cas que le Roy de France consentit à en venir à un traité de paix, il s'en allast trouver le Duc de Bretagne, & taschaft le mieux qu'il pourroit d'accommoder les affaires des deux costez. Urfwicke en fit sa declaration au Roy de France, convenable à la responce que le Roy avoit faicte en Angleterre aux Ambassadeurs. A quoy il mesla doucement quelques mots pour l'esmouvoir à recevoir en grace le Duc d'Orleans, luy faisant gouster les conditions de l'accord ; mais le Roy de France de son costé ne manqua point d'artifice à dissimuler ce traité de paix, comme celuy qui ne desiroit rien si fort que de gagner le temps, & reculer les secours des Anglois, sous une esperance de paix, jusques à ce que par la force des armes il eut pris port bien avant dans le Duché de Bretagne. A

cause de cela il fit réponse à l'Ambassadeur, qu'il estoit content de ce mettre entre les mains du Roy, & le faire arbitre de la paix; sur quoy il consentit tres-volontiers que l'Ambassadeur s'en allast en Bretagne, tant pour y declarer le consentement du Roy, que pour apprendre quelle estoit la volonté du Duc là dessus, prevo-
yant bien que le Duc d'Orleans, par qui le Duc de Bretagne se laissoit entierement mener, le prenant pour estre sur des termes irreconcilia-
bles avec luy, ne voudroit point recevoir de traité de paix, là où il devoit en l'un voiler ge-
neralement au dehors son ambition, en gagnant la reputation d'un juste & modere proceder, & s'insinuer en l'autre en l'affection du Roy d'An-
gleterre, comme une personne prest à se re-
mettre, en tout, à sa volonté: mais ce qu'il y a-
voit encor de plus r'affiné, s'estoit qu'il luy de-
voit faire accroire qu'encore qu'il persistat tous-
jours en cette guerre, ce n'estoit que pour faire
fleschir l'obstination de l'autre party à recevoir
la paix, tellement que par ce moyen le Roy ne
pouvoit prendre ombrage de son armement, ny
de la poursuite qu'il faisoit, pourveu que cepend-
ant le Traité fut tousjours sus pieds jusques au
dernier instant, qu'il seroit victorieux.

Ces fondemens estans sagement jettez par le
Roy de France, toutes choses luy succederent
selon son desir. Car apres que l'Ambassadeur
d'Angleterre fut arrivé en la Cour de Bretagne,
il

il trouva que le Duc estoit à peine en son bon sens, tellement que ce fut le Duc d'Orleans qui donna audience au Chappelain, comme ayant le maniment de toutes les affaires de cette Cour. Sur la declaration qu'il luy fit de son Ambassade, il luy respondit en termes un peu altiers, que le Duc de Bretagne ayant esté l'hoste, & par maniere de dire le Pere nourricier du Roy en son âge plus tendre, & en la foiblesse de sa fortune, s'estoit persuadé qu'en cette occasion ce fameux Roy d'Angleterre luy deust plustost envoyer de bonnes troupes pour le secourir, que le vouloir embarquer en un vain traicté de paix; & que si le Roy pouvoit oublier les bons offices que le Duc luy avoit rendu par le passé, qu'il devoit neantmoins selon son ordinaire sagesse considerer l'advenir, & combien il importoit à sa propre fortune & à sa reputation, tant chez les Estrangers que parmy les siens, de ne permettre que la Bretagne, dont les peuples estoient les plus anciens alliez d'Angleterre, fut engloutie par la France, & que tant de bons ports & de villes fortes sur sa coste fussent sous l'Empire d'un si puissant Roy leur vo'sin. Il finit ses paroles par une grande demonstration du desir qu'il avoit que le Roy pensaist à cette affaire comme à la sienne propre, & rompit là dessus, desirant à l'Ambassadeur de vouloir entrer plus avant en conference touchant ce traicté de paix.

Avec cette respon'se Urswick s'en retourna
pre-

premierement au Roy de France, auquel il fit rapport de ce qui s'estoit passé. Le Roy trouvant que toutes choses alloient fort bien, & selon qu'il les avoit tousjours desirées, luy dict pour response, que l'Ambassadeur pouvoit juger maintenant de ce qu'il avoit tousjours creu de cette affaire, que considerant entre les mains de quelle personne estoit le Duc de Bretagne, il inferoit que la paix ne se pourroit jamais faire que par un traicté meslé de force & de persuasion; Que cela estant, comme il vouloit continuer l'un, il desiroit aussi que le Roy persistast en l'autre. Sur quoy il asseura l'Ambassadeur que pour son particulier il se rangeroit tousjours du costé du Roy, & se laisseroit gouverner par luy en ce qui regarderoit cette paix. Toutes ces choses ensemble furent representées au Roy par Urswick à son retour en Angleterre, si bien que le traicté de paix ne sembla d'abord desespéré en aucune sorte, mais plustost differé en un meilleur temps, jusques à ce que la force y eust travaillé, & rendu de meilleure composition ceux du party de Bretagne. Cependant les deux Roys s'entretindrent de paquets & de depeschés continuelles. En l'un estoit considerable un extreme desir de la paix, & en l'autre un meilleur artifice pour en dissimuler la negociation. Là dessus le Roy de France s'en alla fondre dans la Bretagne avec des grandes forces, & assiegea fort estroitement la ville de Nantes; car bien qu'on luy

attribuaſt de n'auoir pas beaucoup de jugement, ſi eſt-ce qu'il n'en manquoit point à ſçauoir diſſimuler à part ſoy. Pour en donner des preuves, plus il preſſoit l'execution de la guerre, & plus auſſi il ſollicitoit la paix à meſme temps. De forte que durant le ſiege de Nantes, apres pluſieurs lettres & Ambaſſades particulieres, tant pour mieux eſtablir ſa diſſimulation, qu'afin de r'afraiſchir le traicté, il envoya au Roy Bernard d'Aubigny, perſonne de qualité, pour le prier inſtamment de terminer cette paix, de quelque façon que ce fuſt.

Comme le Roy ne deſiroit rien tant que donner une nouvelle vigueur à ce traicté, il envoya pour cet effet trois Commiſſaires de ſa part, qui furent l'Abbé d'Abongton, Meſſire Richard Tunſtal, & le Chappelain Urfwick, le meſme qui auoit eſté employé cy-deuant à meſnager ce traicté puiffamment, & par toute ſorte de voyes, avec la franchiſe en tel cas requiſe.

Environ le meſme temps le Seigneur de Woodvile, Oncle de la Reine, Gentil-homme plein de courage, & qui n'aspiroit qu'à s'acquérir de l'honneur, pria le Roy de luy permettre de lever ſous main quelques forces de volontaires, & de s'en aller au ſecours du Duc de Bretagne, ſans prendre ny licence ny paſſeport, afin que le Roy ne ſemblaſt eſtre meſlé en cette affaire en aucune façon que ce fut. Le Roy ne voulut jamais luy accorder ſa demande, ou du moins

moins il en fit semblant, & luy commanda de se tenir près de luy, car il ne pouvoit croire qu'il n'y allast de son honneur, si faisant autrement il fortifioit un des partis durant un traicté. Toutes-fois soit que ce Seigneur ne peut obeir à cela, ou qu'il eut opinion que le Roy n'auroit point telle chose desagreable en soy-mesme, quoy qu'en apparence il ne voulut pas l'advoüer; fit voile secrettement en l'Isle de Wight, dont il estoit Gouverneur. Là apres qu'il eut faict levée d'environ quatre cens hommes, il passa en Bretagne, & joignit ses gens aux forces du Duc. Cependant les nouvelles de cette action estans venuës à la Cour de France, y mirent quelques jeunes hommes en une telle furie, qu'en leur premiere fougue tout ce qu'on peut faire fut de garantir d'un affront les Ambassadeurs d'Angleterre; Toutes-fois soit que le Roy de France voulut conserver le privilege des Ambassadeurs, ou qu'en sa conscience il cogneut qu'en ce traicté de paix il estoit le plus grand dissimulateur des deux, il empescha qu'aucune injure de faict ou de parole ne leur fut faicte, ny à ceux de leur suite. En mesme temps un Agent partit d'Angleterre de la part du Roy pour se purger du partement du Seigneur de Woodvile, se servant de principal argument, pour monstrier qu'il n'avoit jamais consenty à cette affaire, de ce que les troupes estoient si petites, qu'elles n'avoient pas mesme la moindre apparence d'un secours

qui eut esté fait par autorité, joint qu'elles ne pouvoient pas beaucoup avancer les affaires de Bretagne. Combien que le Roy de France n'ad-joustaft pas une entiere foy à cette Ambassade, il ne laissa pas neantmoins de faire mine d'en estre content, quoy qu'en effet il ne le fut pas. Un peu apres les Ambassadeurs d'Angleterre s'en retournerent, deux d'entr'eux ayans esté pareillement avec le Duc de Bretagne, & trouverent les affaires au mesme estat qu'elles estoient auparavant. A leur retour ils informerent le Roy des choses qui se passoient, & de combien le Roy de France estoit esloigné d'une vraye intention de paix. Ils laisserent le reste à la conduite du Roy, qui pour en dire le vray ne s'estoit point laissé mener en cette affaire par une pure credulité, comme on le supposoit generalement. Au contraire, s'il estoit blasfable en quelque chose, cela procedoit seulement de ce qu'il avoit mal mesuré les forces de l'autre party. Car comme nous avons desja dit, le Roy faisoit son compte de cette sorte: Il jugeoit par les apparences que la guerre de Bretagne au regard de la force des villes & de la grandeur du party, ne pouvoit se terminer si soudainement. A quoy l'induisoit encore plus fort cette consideration, que les conseils de la guerre pour lors entrepris par le Roy Charles encore fort jeune contre l'heritier apparent de France, seroient foibles, & par conséquent tardives; Qu'au reste il n'estoit pas possible qu'il

ne survinst quelque brouillerie en France, & que des nouveaux changemens ne s'y fissent en faveur du Duc d'Orleans. D'autre costè il se representoit que Maxmilian Roy des Romains, Prince puissant & fort agguerri, envoyeroit du secours aux Bretons ; & ainsi se persuadant que ces choses ne pourroient pas avoir une prompte issue, il s'estoit proposé de s'aider de ce temps là pour ses propres affaires. En quoy premierement il avoit pensé à prendre advantage sur ses Estats, à cause que le cognoissant affectionné à la querelle de Bretagne, ils ne manquerent de fournir une grande somme de deniers sur le bruit de cette guerre, & qu'en cas que les affaires vinssent à se pacifier, il pourroit mettre dans son espargne tout cet argent. Or d'autant qu'il voyoit bien que son peuple se portoit avec affection en cecy, il ayma mieux faire accroire qu'il avoit esté trompé & endormy par les François, que se desister tout à fait de cette guerre. D'ailleurs considerant que ses sujets n'estoient pas entierement capables des maximes d'Estat, il ne trouvoit point de meilleur expedient en toutes ces propositions que d'establir & tenir en haleine un traitté continuel de paix, ores le mettant bas, & tantost le relevant, selon que l'occurrence le requeroit. Avec cela il consideroit qu'estant comme arbitre de cette paix il y alloit de son honneur s'il ne taschoit à la moyenner. Là dessus il se proposoit les moyens de se servir de l'envie que le Roy

de France s'en alloit rencontrer dans cette occasion de la guerre de Bretagne, & se fortifioit de nouvelles alliances, principalement de celle de Ferdinand Roy d'Espagne, avec qui il avoit de grandes conformitez, tant en son inclination naturelle, qu'en sa façon de vivre, & semblablement avec Maximilian qui avoit en cecy son particulier interest. Ainsi toutes ces affaires estans jointes ensemble, il se trouvoit que le Roy se promettoit de l'argent, de l'honneur, des amis, & la paix pour conclusion de tout le reste. Mais il ne voyoit pas que ces choses estoient trop belles pour luy succeder heureusement de tous costez: car les grandes affaires sont ordinairement trop rudes & trop difficiles pour estre mises à fin par les pointes & les trenchants des esprits les plus r'affinez. J'adjouste à cecy que le Roy se trouvoit encore trompé en ces deux principaux fondemens: car bien qu'il eust une grande raison de s'imaginer que le Conseil de France se monstreroit fort retenu à jeter le Roy contre l'heritier apparent de ce Royaume, toutesfois il ne consideroit pas que Charles n'estoit point guidé par aucun des principaux de son sang, ou de la Noblesse, mais par de petites gens qui vouloient faire une chef d'œuvre de credit & de faveur, en donnant des conseils hazardeux, ce que les plus sages n'eussent ny osé, ny voulu entreprendre. D'autre costé pour le regard de Maximilian, il l'estimoit sans doute plus qu'il n'estoit,

puis qu'on ne cognoissoit pas encore ny la necessité, ny l'estat incertain de ses affaires.

Après qu'il eut consulté avec les Ambassadeurs, qui ne luy apporterent point d'autres nouvelles, que celles qu'il s'estoit desja promis d'en avoir, bien que jusques alors il n'en voulut point faire de semblant, il fit incontinent assembler les Estats, & proposer aux deux Chambres l'affaire du Duché de Bretagne par son Chancelier Morton, Archevesque de Cantorbery, qui parla de cette sorte en pleine assemblée :

Messieurs, le Roy nostre souverain Seigneur m'a commandé de vous declarer les causes qui l'ont esmeu à cette fois à faire assembler ses Estats; dequoy je tascheray maintenant de m'acquitter en peu de paroles, demandant pardon à sa Majesté & à vous si je ne satisfais à cecy comme je voudrois bien.

Sa Majesté vous faict sçavoir presentement qu'elle se represente tousjours devant les yeux la souvenance, l'affection, & la fidelité que vous luy tesmoignastes en la derniere assemblée que vous feistes pour l'establissement de la Couronne, tant pour ce qui touchoit la descharge de ceux qui avoient suivy son party, que la confiscation des biens des traistres & des rebelles. En quoy vous vous employastes veritablement avec l'integrité que des sujets sçauroient tesmoigner à leur Prince. Aussi a t'il pris cela de si bonne part, qu'il a resolu en soy-mesme de vous com-

muniquer toutes les affaires qui touchent le public dedans le Royaume, pour la grande assurance qu'il a en vous qui estes ses chers sujets.

Les causes pour lesquelles il vous a fait assembler sont deux. L'une regarde les affaires des Pais estrangers, l'autre son Estat en particulier.

Il n'est pas que vous n'ayez ouy dire comme le Roy de France a maintenant une grande guerre contre le Duc de Bretagne, & que son armée est à present devant Nantes, ville des principales de ce Duché, également recommandable & pour ses forces & pour ses richesses. Vous pouvez juger de ses esperances, puis qu'il la tient assiegée, & puis qu'il se jette d'abord sur la plus forte partie. Pour le sujet de la guerre, il le sçait assez, & dict l'avoir suscitée à cause de l'entretenement, & du secours que le Duc d'Orleans & quelques autres Seigneurs François, que le Roy tient pour ses ennemis, ont eu dans le pais du Duc. Il est vray que quelquesuns alleguent pour cause de cela d'autres raisons particulieres. Quoy qu'il en soit les deux parties ont souvent prié le Roy de les assister. En quoy le Roy de France a requis, ou qu'on luy donnat du secours, ou qu'on se montrat neutre en cette guerre; & les Bretons ont demandé simplement de l'assistance, disans y estre contraints par la necessité de leurs affaires. Cependant le Roy, comme Prince Chrestien & sacré fils de l'Eglise s'est offert pour arbitre en cet affaire, avec intention de moyenner une bon-

ne paix entre ces deux Princes Chrestiens. Or quoy que le Roy de France demeure bien d'accord touchant ce traictè, il ne veut pas neantmoins arrester le courant de la guerre. Cela faict que les Bretons, qui ne delirent rien tant que la paix, ne refusent pas d'y entendre; mais comme ils ne peuvent s'asseurer sur leurs forces, ils se desient du proceder du Roy de France parce qu'il continuè la guerre. Tout cela est cause que le Roy ayant pris, comme il à fait, autant de loing & de peine qu'on en scauroit prendre pour establir une paix, & voyant qu'il ne peut ny empescher l'execution d'un costè ny de l'autre arrester la desiance causée par la continuation d'une telle guerre, s'est desistè de ce traictè, non pour aucune repentance qu'il en ayt eüe mais plustost pour avoir desesperè du succez de cette affaire, qui selon les apparences ne scauroit plus reüssir maintenant, Cela estant, cette narration peut suffire pour vous apprendre ce de quoy il est question; & c'est icy que le Roy vous prie de luy dire libremèt vostre advis, & si c'est son meilleur qu'il entre en un guerre auxiliaire & defenfive pour les Bretons contre les François.

Or pour vous faire voir clair plus dans cette affaire, le Roy m'a commandé de vous dire quelque chose de sa part touchant les personnes qui s'en messent, & de vous remonstrer aussi quelle est la consequence de cette action, en ce qu'elle à quelque rapport à ce Royaume. Sur
quoy

quoy je vous allegueray des exemples en general sans en venir ny à la conclusion ny au jugement, jusques à ce que Sa Majesté ait receu vos advis, que j'espere ne devoir pas estre moins sages que judicieux.

Premierement en ce qui touche le Roy nostre souverain Seigneur, qui est la principale personne sur qui vous devez avoir l'œil ouvert en cette affaire, Sa Majesté vous assure veritablement que la chose du monde qu'il desire le plus c'est d'avoir la paix durant son regne. Mais ce n'est pas aussi son dessein de l'acheter aux despens de son honneur, ny avec l'interest des dangers qui s'en peuvent ensuivre. Il luy suffit de croire que ce ne sera pas un mauvais change, si la volonté de Dieu est telle, que de luy donner une guerre honorable en un Pays estrange, au lieu des seditions & des troubles domestiques qui l'ont travaillé jusques à maintenant. Quant aux deux personnes qui agissent principalement en cette action, qui sont le Roy de France & le Duc de Bretagne, Sa Majesté vous declare que ce sont les hommes du monde auxquels il a plus d'obligation qu'à tous ses autres amis & allies: car l'un d'entre eux luy a presté la main pour le delivrer de l'injustice d'un Tyran, l'autre a allongé la sienne pour l'assister au recouvrement de son Royaume. De maniere que son affection envers eux ne peut estre qu'également balancée. Et bien que vous ayez ouy dire
que

que Sa Majesté fut contrainte lors qu'elle estoit en Bretagne de s'enfuir en France pour s'y exempter d'une trahison ; elle ne desire pas neantmoins que le blasme en revienne au Duc en quelque façon que ce soit , de peur qu'à l'advenir quelqu'un ne reproche au Roy de s'estre servy de ce pretexte pour effacer ses premiers bien-faicts. Car il est tres bien informé que telle chose n'arriva jamais que par les malicieuses pratiques de quelques particuliers , qui furent alors corrompus durant sa maladie, & que le Duc n'y presta jamais son consentement.

D'avantage en quelque façon que ces choses puissent interesser le particulier du Roy , il ne laisse pas de cognoistre que le lien , qui seul est capable de l'obliger plus estroittement qu'autre chose par toutes sortes de voyes , c'est la seureté de ses bien-aymez sujets, qui le doit mettre hors d'interest tout autrement que cela , en ce qui regarde ses obligations de recognoissance ; & si sa Majesté est contrainte de faire la guerre , c'est sans passion & sans ambition.

Pour la consequence de cette action en ce qui touche ce Royaume , elle est sans doute bien grande selon le dessein qu'a le Roy de France. Car si ce qui le pousse à cette guerre n'est autre chose que le dessein qu'il a de ranger à la raison ses sujets , que le secours du Duc de Bretagne rends insolents & rebelles , cela ne nous importe en rien que ce soit. Mais soit que le Roy de Fran-

ce ait deſſein ou non de faire de la Bretagne une Province, & de la joindre à ſa Couronne, ſi cela arrive ce ne ſera pas une choſe digne de peu de conſideration. Car d'un coſté l'Angleterre en recevra du dommage, & de l'autre la France un accroiſſement de grandeur, par ce que ſi elle joint à ſon Eſtat ce Duché, qui eſtend ſes rameaux ſur noſtre mer, toute noſtre nation ſe trouvera deſnuée du ſecours que nous ont toujours donné les Bretons nos anciens alliez. D'avantage il ſ'enſuivra de cecy que cette Iſle ſe trouvera maintenant tout à faiét renfermée des eaux de la mer, & environnée par les coſtes des Provinces de deux puiffants Monarques, elle qui n'aguere eſtoit puiffante, non ſeulement en terres fermes, mais encor en alliez, tant du coſté de la Bourgogne que de la Bretagne; joint que les alliez eſtoient tels qu'ils dependoient de nous en quelque façon, l'un eſtant deſja tombé partie en la grandeur de France, partie en celle d'Auſtriche, & l'autre preſt à eſtre ſoubmis au pouvoir des François.

Pour le regard de l'exemple, il eſt fondé ſur la meſme queſtion que nous debattons touchant l'intention du Roy de France. Car ſi la Bretagne eſt une fois emportée & engloutie par les François; comme c'eſt l'ordinaire du monde d'imputer à l'ambition les actions des Princes; l'exemple en ſera dangereux ſans doute & univerſel, en ce que l'Eſtat voiſin & le moindre de-

vien-

viendra la proye du plus grand; comme si par un mesme rapport telle chose venoit de l'Escoffe à l'Angleterre, du Portugal à l'Espagne, des moindres Estats aux plus florissans, & ainsi de l'Allemagne; ou mesme à vous autres qui estans du commun peuple pourriez bien neantmoins vivre en seureté sous quelques uns de ces grands Seigneurs. Cela estant il ne faut point douter que si tel exemple a lieu, l'on n'en attribue le plus grand blasme au Roy, comme à celuy qui estoit le plus interessé en cette affaire, & le plus capable d'en empescher le cours. D'ailleurs comme le pretexte ne manque jamais de pouvoir, le Roy de France en a maintenant un si beau qu'il s'en peut servir d'autant plus aisément que cette entreprise peut sembler d'abbord un ouvrage de necessité, plustost qu'un effet d'ambition, ce qui par raison corrige le danger de l'exemple. Car ce que nous faisons pour nostre propre defense, ne peut estre un exemple dangereux, par ce qu'il est au pouvoir d'un autre de l'esviter. Je ne vous en diray pas d'avantage, par ce que le Roy remet l'importance de cet affaire sur vostre sage conseil, & qu'il est content de se reposer là dessus.

Voilà quelle fut en effect la harangue du Chancelier, touchant l'affaire de Bretagne; car le Roy luy avoit commandé d'en faire l'ouverture de telle sorte que les Estats la peussent goûter, sans s'engager neantmoins dans aucune declaration expresse.

A ce paroles le Chancelier adjousta les suivantes : Quant au gouvernement du dedans, le Roy m'a commandé de vous dire qu'il pense ne s'estre jamais trouvé Prince (pour le peu de temps qu'il a regné) qui ait esté plus que luy combattu de deux diverses passions, de joye & de tristesse. De joye, en ce que Dieu luy a mis au costé l'espée Royale, dont il s'est servy contre tous ses ennemis, & luy a donné des serviteurs & des sujets si fideles, qu'ils n'ont jamais manqué à l'assister de leurs bons conseils, ny à se monstretousjours obeyllans, ny à le defendre avec une resolution courageuse : de tristesse, par ce qu'ayant desiré de tout temps de ne mettre la main à l'espée que pour l'administration de la Justice, il a esté contraint de la tirer maintes-fois, & plus souvent qu'il n'eut voulu, pour exterminer des sujets perfides, dont il semble que Dieu en ait laissé peu entre tant de peuples, comme des Cananéens parmy les enfans d'Israël, pour estre des espines à leurs costez, afin de les tenter & les esprouver ; bien que neantmoins la fin en ait esté tousjours telle par le bon plaisir de Dieu, que la ruine est tombée sur leurs testes.

C'est pourquoy Sa Majesté dict que ce n'est pas le sang respandu n'agueres au champ de bataille, qui peut empescher qu'il ne s'en respande encor dans la ville, ny l'espée d'un Connestable qui suffit pour mettre en paix son Royaume,
mais

mais que le chemin le plus asseuré qu'on sçau-
roit jamais tenir en cecy , c'est d'estouffer les re-
bellions en leur naissance; & pour cet effect con-
firmer & fortifier les bonnes & saines loix contre
les querelles & les assemblées illegitimes du peu-
ple , en empeschant les associations & les allian-
ces qui se font, tant par le moyen des livrées, que
par les noms, & telles autres marques de faction.
En un mot l'intention de Sa Majesté n'est autre
finon que la paix des Provinces puisse par ses or-
donnances comme par des barres de fer , estre
puissamment defendue , & que toutes forces &
violences en sa Cour , dans les Provinces & dans
les maisons particulieres , soient entierement
supprimées. Pour à quoy parvenir le Roy re-
commande à vostre prudence le soing de toutes
ces choses qui vous concernent si fort vous-mes-
mes , & que la nature du temps semble deman-
der instamment.

Or d'autant que c'est le desir du Roy que cet-
te paix , en laquelle il espere de vous maintenir,
ne vous rapporte pas seulement des fueilles , à
l'ombre desquelles vous puissiez reposer en toute
asseurance, mais aussi que vous en receviez pour
fruit des richesses abondamment , Sa Majesté
vous prie pour cet effect de mettre en confide-
ration tout ce qui touche le trafic & les manufa-
ctures du Royaume , ensemble de reprimer les
cours inutiles des monnoyes, & pareillement l'u-
sure & les changes illegitimes , afin que le com-
merce

merce soit exercé selon que son vray usage le requiert, & conformément aux Ordonnances des Roys. De cette façon nostre peuple s'adonnant à l'exercice des arts & des mestiers, le Royaume en subsistera mieux de soy-mesme, l'oyfivité sera bannie bien loing, & le transport de nos laines pour des manufactures estrange-res n'aura plus de lieu. Mais quand vous en serez venus à ce poinct, il ne faudra pas que vous en demeuriez là. Au contraire vous ne pourrez mieux faire que de passer outre, & prendre garde à ce que toutes sortes de marchandises qui nous viendront de delà les mers, soient legitimement employées sur les commoditez de ce Pays. Par ce moyen vous empescherez que le principal fonds du Royaume ne se diminue par le trop grand commerce des Estrangers.

Or comme le Roy est bien assureé que vous ne voudriez pas qu'il fut incommodé luy-mesme, puis qu'il vous desire riches, il ne doute point que vous n'ayez soing de maintenir le revenu de ses Doüanes, & autres choses semblables. Il assure aussi qu'en cas de necessité vous ne manquerez point de contribuer du vostre à son assistance, & cela d'autant plus promptement que vous sçavez bien qu'il est tres-bon mesnager, & qu'en effet il n'est que le Maistre d'hostel du public. Sur quoy vous devez considerer encore que tout ce qui vient de vous,

n'est

n'est que comme une vapeur tirée de la terre, qui se grossit en nuée pour tomber derechef en bas d'où elle est venuë. Avec cela vous n'ignorez point que les Estats des voisins deviennent de jour en jour plus puissans, & que le siecle est fort remuant; c'est pourquoy il n'y auroit point d'apparence que le Roy fut surpris au despourveu. Je n'ay plus rien à vous dire, si ce n'est que je voudrois bien avoir exprimé en meilleurs termes les discours que je viens de vous tenir. Mais je me promets que vostre sagesse & la sincerité de vos affections suppléeront à ce defect. Dieu benisse vos intentions.

Il ne fut pas beaucoup difficile de disposer les volontez de l'assemblée à prendre cette affaire à cœur, tant pour le regard de l'emulation d'entre les deux nations, que pour l'envie qui leur revenoit de l'accroissement de la Monarchie de France. A quoy les incitoit encore le danger qu'il y avoit à souffrir que les François fissent leurs approches d'Angleterre, en s'acquerant une si riche Province maritime, pleine de fort bonnes villes & de havres, qui pourroient à l'advenir faire beaucoup de mal aux Anglois, en les attaquant, & mesme interrompre le commerce. Aussi tous les Estats furent fort esmeus sur ce point d'oppression. Car bien qu'il semblast que les François parlassent avec raison, si est ce que leurs arguments estoient trop foibles pour une si grande multitude, & ne pouvoient s'exempter de soupçon.

Pour

pour cet effet ils adviserent le Roy d'embrasser hardiment la querelle des Bretons, & ne tarder pas d'avantage à leur envoyer du secours. Là dessus avec de grands tesmoignages de joye & de bonne volonté, ils fournirent au Roy une grande somme de deniers. Mais ce Prince, qui ne vouloit rien entreprendre contre le Roy de France, parce qu'il faisoit profession de luy estre obligé, joint qu'il desiroit plustost qu'on l'estimast porté à cette guerre par les apparences que par les effets, luy envoya un Ambassadeur extraordinaire pour luy faire sçavoir la resolution de ses Estats, & pour l'esmouvoir à ce dont il l'avoit desja requis, qui estoit que les François de desistassent de tous actes d'hostilité, ou bien que s'il falloit que la guerre continuast il ne prit point en mauvaise part si par les persuasions de ses subjects il se monstrois sensible à la cause des Bretons leurs anciens amis & alliez, & leur envoyoit du secours. Il concluoit ses paroles par cette protestation, qu'afin de conserver tous les traictez & les loix d'amitié, il entendoit limiter ses forces pour secourir ses peuples, & que son intention n'estoit point de faire la guerre aux François autrement qu'en cas qu'ils se voulussent mettre en possession de la Bretagne. Mais devant que cet Ambassadeur fust arrivé en France, il se trouva que le party du Duc avoit desja receu un grand eschet, & qu'il panchoit à une manifeste ruine; Car auprès de la ville de S. Aubin en Bretagne il s'estoit desja

desja donné une bataille où les Bretons avoient esté défaits, le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange faits prisonniers, & six mil hommes taillez en pieces du costé des Bretons. Au nombre des tuez estoit compris le Seigneur de Woodville, avec la pluspart de ses soldats, quoy qu'ils eussent combattu vaillamment. Quant aux François, ils n'y avoient fait perte que de douze cens hommes, sous la conduite de Jacques Galetot, vaillant & renommé Capitaine.

Les nouvelles de cette bataille estans venuës en Angleterre, il fut bien temps que le Roy qui n'avoit point de subterfuge pour continuer son traicté, & qui voyoit presente à ses yeux la perte de la Bretagne; joint qu'il y avoit peu d'apparence qu'il en endurast d'avantage & de son peuple, & des estrangers, à cause de ses delays, envoyast en toute diligence des forces en Bretagne. Il le fit aussi sous la conduite de Robert Seigneur de Brooke. Les troupes estoient de huit mille hommes d'élite, tous armez à l'avantage. Ils eurent le vent si favorable qu'en peu de temps ils prirent terre en Bretagne, & s'allèrent joindre aux forces qui estoient restées aux Bretons apres leur défaire. Apres cela ils firent marcher leur gros pour aller aux approches des ennemis, & se camperent pres d'eux. Mais les François qui mesnageoient sagement la victoire qu'ils venoient de gagner, & qui sçavoient bien que les Anglois ne manquent point de courage,

rage, principalement lors qu'ils sont frais, se conserverent finement dans leurs tranchées, & se resolurent de ne donner point de bataille. Cependant pour travailler & lasser les Anglois, ils enuyoient à chaque occasion leurs chevaux legers, qui s'en alloient fondre sur eux, lors qu'ils y pensoient le moins, bien que toutesfois il y en demeurast tousjours quelques-uns que les Anglois surprénoient.

Durant que ces exploits militaires se passerent de part & d'autre, François Duc de Bretagne mourut. Accident que le Roy pouvoit auoir aisément preueu, & par mesme voye y pourueoir; mais lors que les nouvelles luy vindrent de la bataille perduë, le poinct de réputation l'emporta par dessus la raison de la guerre.

Aprés la mort du Duc les principaux Seigneurs de Bretagne, partie par argent, & partie par faction, mirent de telle sorte en confusion toutes choses, que les Anglois ne trouuans ny teste ny corps avec qui ils peussent joindre leurs forces, veu qu'ils ne se défioient pas moins de leurs amis qu'ils apprehendoient leurs ennemis; outre que l'hyver estoit desja commencé, s'en retournerent en Angleterre après auoir faict six mois de séjour en Bretagne. Ainsi la bataille de S. Aubin, la mort du Duc, & la retraicte des Anglois, causerent depuis la perte de ce Duché, dont quelques uns attribuerent la faute au jugement du Roy, & la pluspart à l'infortune de son temps.

Quoy qu'il en fut, tant y a que ny le fruit de la resolution des Estats, ny l'advis & le secours que les Anglois donnerent à la Bretagne, ne peut réussir. Ce qui neantmoins n'empescha point que les bonnes & saines loix, qui furent establies en cette assemblée, n'ayent continué depuis jusques aujourd'huy. Car selon la remonstrance du Chancelier, il s'y fit plusieurs excellents Edicts, concernantes les choses que le Roy leur avoit commandées.

Premierement l'authorité de la Chambre de l'Estoille qui subsistoit par les anciennes & communes loix du Royaume fut confirmée en certains cas, par un acte des Estats. Cette Cour est une des plus nobles & des plus sages institutions de ce Royaume; car en la distribution des Chambres de la Justice ordinaire, excepté la Cour souveraine, ou le Banc du Roy où se tiennent les plaid de la Couronne, les communs, les civils, & mesmes ceux de l'Eschiquier concernant le revenu du Roy, ensemble la Chancellerie, qui est s'il faut ainsi dire le pouvoir Pretorien, pour adoucir la rigueur des loix en cas d'une extremité par la conscience d'un homme de bien. L'on reserve neantmoins un haut & eminent pouvoir pour le Conseil du Roy en matiere des causes qui en exemple ou en consequence peuvent concerner l'estat du public. Que si jadis elles mesmes estoient criminelles, en tel cas le Conseil avoit seance en la Chambre de l'Estoille, ou bien si elles

elles estoient civiles on les jugeoit en la Chambre ou en la Sale blanche. D'ailleurs si la Chancelerie avoit un pouvoir Pretorien en matiere de Justice, la Chambre de l'Estoille en avoit un de Censeur touchant les offenses qui alloient au dessus des capitales. Je diray à ce propos que cette Chambre est composée de bons Elemens, à sçavoir de quatre sortes de personnes qui sont Conseillers, Pairs, Prelats, & principaux Juges. C'est elle aussi qui fait des Ordonnances & des Edicts, principalement sur quatre sortes de causes, de violences, de fraudes, de divers crimes, de Stellionat, & les actes qui approchent des crimes capitaux, comme n'ayans pas esté actuellement perpetrez. Mais ce à quoy l'on butte particulièrement en cecy, c'est à la violence & à ses deux principaux appuis, qui sont les assemblées ou monopoles, & les factions qui se font pour la protection des Grands.

De la paix generale de ses Provinces le Roy en vint au soing particulier de sa maison Royale, & à la seureté de ses principaux Officiers & Conseillers. Mais cette loy estoit en quelque façon d'une composition merveilleuse, & d'un estrange temperament. Car si quelqu'un des serviteurs du Roy sous le degre de Baron conspiroit contre un Conseiller d'Estat ou tel autre Seigneur du Royaume, cela devoit passer pour un crime, où il y alloit de la vie. L'on creut qu'autre que le Chancelier n'avoit mis cette loy en a-

vant, par ce qu'estant homme rude & altier, & scachant bien qu'il avoit des mortels ennemis à la Cour, il vouloit pourvoir à sa propre seureté en estouffant l'envie qui luy en pouvoit revenir; tellement qu'il faisoit pour ce sujet une loy generale, en communiquant ce privilege à tous les autres Conseillers & Pairs, sans que neantmoins il osast l'estendre plus avant que jusques aux serviteurs de la maison du Roy: & toutes ses choses il les faisoit de peur que cela n'eust esté de trop mauvais goust à la Noblesse & aux Communautez du Royaume, qui eussent creu leur ancienne liberté envahie & la clemence des loix d'Angleterre reduitte à neant, si en matiere de felonie il eust fallu prendre la volonté pour le faict. Et toutesfois s'il y a quelque raison qu'on puisse alleguer pour laquelle cet acte ceda, c'est à dire pourquoy celuy qui auroit conspiré la mort d'un Conseiller fut reputé criminel, de mesme que s'il eut attenté à la personne du Roy, estoit indifferent à tous les subjects aussi bien qu'aux domestiques du Roy. Ce qui neantmoins sembloit suffire au Chancelier pour cette fois, par ce qu'il ne visoit qu'à reduire les affaires à la necessité d'une loy qui fut generale. Ce qui fit qu'il devint depuis aussi odieux dans les Provinces qu'il l'estoit alors à la Cour.

Après avoir pacifié les affaires de sa maison, le Roy se donna le soing de penser à rendre paisibles ses autres maisons & ses familles particulie-

res ; Car l'on fit une excellente loy contre ceuz qui seroient convaincus d'avoir enlevé des femmes par force & contre leur volonté, dont le crime fut déclaré capital, exceptées les femmes esclaves, & celles qui seroient sous la garde noble. Sur quoy les Estats croyoient sagement & avec beaucoup d'équité, que la possession qu'on prenoit des femmes par la voye de la force, quoy que depuis le consentement s'en ensuivist par le moyen des allechemens, n'estoit qu'un rapt tiré en longueur, par ce que la premiere force attiroit tout le reste.

L'on fit encore une autre loy pour la paix en general, & pour reprimer les meurtres & les assassinats, ensemble pour amender la loy commune du Royaume, qui estoit qu'encore que par cette mesme loy la poursuite du Roy en cas de meurtre ne peust empescher le delay de l'an & du jour, alloüez à la poursuite de la partie par voye d'appel, que neantmoins l'experience avoit faiët voir plusieurs fois que les parties s'accordans ensemble s'estoient desistées de la poursuite ; à cause dequoy le droit du Roy avoit esté negligé, de maniere que pour obvier à cela il fut ordonné qu'on pourroit entreprendre telle poursuittes dans l'an & jour aussi bien comme apres, sans prejudice de la partie. Le Roy commença aussi pour lors par un effect de prudence & d'équité à retrancher un peu des privileges du Clergé, ordonnant que les Clercs convaincus,
de

de quelque crime seroient bruslez à la main, tant afin qu'ils souffrissent par ce moyen quelque punition corporelle, que pour leur faire porter une marque d'infamie. Et ce fust l'action que Perrin reprocha au Roy, lors qu'en sa declaration il le tint pour un homme execrable, à cause disoit-il qu'il avoit violé les droits & les privileges des Gens d'Eglise.

Il se fit encore une autre loy pour affermir la paix des Provinces; par laquelle en cas d'illgitime usurpation les Officiers du Roy estoient privez de leurs charges, & leurs droicts confisquezz, principalement s'ils se trouvoient convaincus d'avoir assisté en des assemblées defenduës.

Voylà quelles furent les loix qui se firent pour reprimer les forces & les violences qui se pratiquoient en ce temps là, & qui ne pouvoient estre faictes en une meilleure saison. Aussi furent elles établies avec tant de discretion, qu'elles ont continué jusques aujourd'huy, avec une grande apparence qu'à l'advenir elles seront tousjours bien maintenues.

J'adjouste à cecy les Ordonnances faictes en cette assemblée contre les incommoditez de l'usure, que j'appelle proprement l'usage illegitime de l'argent. En qu'oy je comprends les emprunts illicites, les trop grands interests,

& tels autres proceders, qui tiennent de l'engeance de l'ufure. Il se fit encor d'autres Edicts pour la feureté des Doüanes du Roy, ensemble pour tout ce qui touchoit les marchandises estrange-res & leur eschange, avec les commoditez du Pays. Et à tout cela furent jointes plusieurs autres loix de moindre importance.

Mais bien que les loix establies en cette assemblée fussent grandement profitables, si est-ce que le subside qui les suivit, & qui fut en mesme temps accordé, apporta un fruit de fort mauvais goust. Que si on le mit dans les coffres du Roy, ce fut apres la tempeste: car quand les Commissaires vindrent à la taxe du subside dans la Province d'York, & dans l'Evesché de Duresme, le peuple se mutina tout aussi-tost, si bien que tous d'une commune voix dirent, qu'aux precedentes années ils avoient souffert une infinité de miseres, & que resolument ils ne pouvoient ny ne vouloient payer ce subside. Or ce proceder revefche ne naissoit pas seulement de leurs necessitez presentes, mais bien plustost de la vieille humeur de ces Provinces, sur qui la memoire du Roy Richard avoit fait de si fortes impressions, qu'elle estoit restée encore au profond du cœur de ses habitans; & plus on en remuoit le vaisseau, plus elles montoient en haut. Cela procedoit encore des particuliers mouvemens de quelques esprits aussi facetieux que mal-encontreux, qui avoient le principal ascendant sur
leurs

leurs volonte. Les Commissaires estonnez de ce refus en firent leur rapport au Comte de Northumberland, qui dans ces contrées estoit le premier en autorité. Le Comte ne manqua point aussi-tost d'en donner advis au Roy, luy representant en quelle humeur estoit le peuple de ce Pays, & qu'il supplioit Sa Majesté d'y mettre ordre. A cet advis le Roy ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il ne vouloit pas qu'on luy rabatist un seul denier, de ce qui luy avoit esté accordé par l'assemblée des Estats, par ce que ce n'estoit pas son intention de souffrir que le vil populaire choquast l'autorité des Estats sur des choses qu'ils avoient desja resoluës. Le Comte ayant sceu la volonté du Roy fit incontinent assembler les principaux Officiers de la Province, auxquels il tint de la part du Roy ces mesmes langages imperieux, que Sa Majesté luy avoit escrit, ce qui toutesfois n'estoit pas beaucoup excusable en luy, de qui l'on pouvoit dire qu'une affaire de discourtoisie estoit tombée entre les mains d'un homme qui n'estoit gueres courtois. Aussi par son mauvais proceder il n'aigrit pas seulement le peuple, mais par ses discours altiers, il leur fit croire que le Roy ne pensoit à rien moins qu'à ce qu'il l'avoit dict, & que luy mesme estoit l'autheur de cette réponse, ou persuadè au Conseil. Là dessus les plus ravalez d'entr'eux s'estans joints, s'en allerent assaillir le Comte dans sa maison, où

ils le mirent à mort avec plusieurs de ses serveurs. Ce ne fut pas encore le tout. Ils esleurent pour chef Messire Jean Egremont, homme factieux, & qui dès long temps n'avoit point de bonne volonté pour le Roy; à quoy le portoit encor un malicieux coquin nommé Jean Achamber, vray boute-feu, qui ne manquoit pas de credit parmy ces lasches courages.

Ainsi apres que leur faction se fut autorisée d'un chef, ils entrerent en une rebellion manifeste, & dirent tout haut qu'ils vouloient aller contre Henry, & le combatre pour la defence de leurs libertez.

Sur l'advis qu'eut le Roy de cette nouvelle émotion, qui estoit une fievre qui le prenoit quasi tous les ans; comme c'estoit son ordinaire de ne s'esmouvoir pas beaucoup des accidens contraires, il ne se troubla gueres de cestuy-cy. Toutesfois pour y mettre remede, il envoya Thomas Comte de Surrey, n'agueres sorty de la Tour, & qui depuis avec une abolition du passé avoit receu des faveurs particulieres du Roy. Ce chef se voyant en main assez de pouvoir contre les rebelles, s'en alla combattre la principale de leurs troupes, & la défit. Avec cela il prit en vie Jean Achamber leur principal boute-feu. Quant à Messire Jean Egremont, il s'enfuit en Flandres vers Madame Marguerite Duchesse de Bourgogne, dont le Palais estoit l'azile
de

de tous les traistres & de tous les ennemys du Roy. Jean Achamber fut executé à Yorke d'une façon extraordinaire: car pour cét effet on dressa une potéce quarrée sur un eschafaut d'assez bonne hauteur, où le traistre fut pendu, avec quelques-uns de ses complices, qui furent executez à l'entour de luy en un autre gibet plus bas. Pour le regard des autres, ils eurent une abolition generale. Le Roy aussi n'oublia pas sa coustume, d'estre tousiours le premier ou le second en toutes ses entreprises de guerre, verifiant par les effets ce qu'il souloit dire quand il oyoit parler de quelques rebelles, à sçavoir qu'il ne desiroit seulement que de les voir. Car incontinent apres qu'il eust envoyé contre ceux-cy le Comte de Surrey il s'en alla en personne pour le rencontrer, & bien qu'en ce voyage il eust des nouvelles de la victoire, il ne laissa pourtant de s'en aller jusques à Yorck pour y establir la paix dans les Provinces. Cela fait, il s'en retourna à Londres, laissant aux contrées du Nord le Comte de Surrey pour son Lieutenant, & Messire Richard Tunstall pour son principal Commissaire aux levées de subside, dont il ne voulut jamais remettre une seule maille à ces rebelles.

Au mesme temps que le Roy fust privé d'un bon fidelle serviteur par la mort du Comte de Northem-berland, il fit perte d'un veritable amy & d'un de ses meilleurs alliez, à sçavoir de Jaques troisieme, Roy d'Escoffe, dont la

mort avint par un miserable desastre. Car apres une longue suite de mescontentemens & d'inimitiez publiques du costé de la Noblesse & du peuple, qui ne buttoient qu'aux seditions & aux troubles, enfin il se vit par eux affligé jusques au point de prendre les armes contre luy. Non content de cela il se saisit de la personne du Prince Jacques son fils, partie par force & partie aussi par menaces, disant, qu'autrement ils mettroient le Royaume entre les mains du Roy d'Angleterre. Paroles dont ils usoient pour donner couleur à leur rebellion, & pour le faire le chef titulaire & specieux de leurs armes. Le Roy d'Escoffe se trouvant trop foible pour s'opposer à cela, eust recours à celuy d'Angleterre, & mesme il pria le Pape & le Roy de France d'appaiser ces troubles d'entre luy & ses sujets, Et certainement ces Rois ne manquerent point de se porter en cette affaire avec tout le soing & toute la franchise qu'on eust sceu requerir d'eux. A quoy ils n'employèrent pas seulement les requestes & les persuasions, mais ils y procederent encor par la voye des menaces & des protestations, declarans qu'en cette affaire il s'agissoit de la cause commune de tous les Rois; que tout s'en iroit en desordre, s'il falloit qu'il fust permis aux sujets de donner des loix à leur Souverain, & que ces considerations estoient assez fortes à les obliger. Mais comme ces rebelles avoient desja secoüé le plus grand joug, qui consiste en l'o-

beyffiance,

beyffance, ils secourent aussi le moindre, qui est celuy du respect. Tellemēt que la furie gaignant l'avantage sur la peur, ils firent responce qu'ils ne vouloient point ouyr parler de paix si le Roy ne resignoit sa Couronne au Prince son fils. Sur quoy le traicté d'accord n'ayant point de lieu ils en vindrent à une bataille à Bannocks Bourne, près de Strivelin. Ce fut là que le Roy, qu'une cholere emportoit, s'estant precipité dans la meslée, sans se donner le loisir que toutes ses troupes fussent venues, fut poursuivy jusques dans un moulin situé dans le champ où la bataille se donna, & là tué miserablement, & contre l'express commandement de son fils.

Quant au Legat que le Pape envoya, depuis, appellé Adrian du Castello, il eust possible faict quelque fruit s'il fut arrivé plus à temps. Tellement qu'on peut bien dire que cette Ambassade fut trop tardive, mais assez prompte pour l'Ambassadeur; car passant par l'Angleterre il fut grandement bien receu par le Roy Henry, qui rendit tousiours toutes sortes de respects au Siege de Rome: ce qui fit que ce Legat s'acquit tellement les bonnes graces du Roy, & l'amitié du Chancelier Morton, que le Roy le trouvant à son gré luy donna l'Evesché de Hereford, puis celle de Bath, & de Wells, outre qu'il l'employa en beaucoup de ses affaires d'Etat, qui dependoient de la Cour de Rome. Aussi ne pouvoit il faire un meilleur choix: car pour n'en point
men-

mentir ce Legat estoit homme grandement advisé; & qui avoit une profonde cognoissance des affaires. Depuis ayant esté Cardinal, il n'oublia point à recognoistre les bien-faictz du Roy, & s'en acquita par une infinité de bons advis qu'il luy donna sur les occurrences d'Italie. Neantmoins sur la fin de ses jours il fut complice de la conspiration que le Cardinal Alphonso Petrucci & quelques autres avoient faite contre le Pape Leon; offense d'autant plus odieuse, qu'elle n'avoit pour but aucune sorte de mescontentemēt ny de mauvaise volonté, mais le seul desir de parvenir au degré de souverain Pontife. J'adjouste à cecy que cette ambition déreglée s'accompagnoit d'un meslange de folies, & de legereté d'esprit; ce qui procedoit d'une prediction, qui par une fatale mocquerie avoit pied si avant dans la commune creance du peuple, qu'on souloit dire que celuy qui succederoit au Pape Leon, s'appelleroit Adrian, homme âgé & de bas lieu, mais recommandable pour sa sagesse & pour son sçavoir, Prediction que cettuy-cy voulut tirer à son avantage, & qui neantmoins fut accomplie en la personne d'Adrian le Flamend fils d'un Brasseur de biere, Cardinal de Sortese, qui ayant esté precepteur de Charles le Quint fut depuis créé Pape sous le nom d'Adrian sixiesme, qu'il ne voulut point changer.

Ces choses arriverent l'année suivante, qui fut la cinquiesme du regne du Roy; mais
sur

sur la fin de la quatriesme, Sa Majestè fit derechef assembler les Estats, sans y estre porté par autre sujet particulier, sinon parce que la dernière assemblée s'estant mise à fin un peu à la haste, à cause des preparatifs de la guerre de Bretagne le Roy creut qu'il n'avoit pas assez bien recompensé son peuple, & ainsi il voulut establir quelques autres loix, comme c'estoit sa coustume d'en donner tous-jours de bonnes à ses sujets pour recompense des deniers qu'il recevoit d'eux. D'autre costé la rebelliõ de ceux du Nord luy ayant appris qu'il y avoit eu du mescontentement au dehors pour le regard du subside, il s'advisa de leur apporter quelque utilité, ce qu'il fit aussi. Car durant tout le temps de sa vie, il rendit son Regne recommandable par les bonnes loix qu'il donna tousiours à son peuple, tellement qu'avec beaucoup de raison on les peut mettre au rang des plus grands Legislatours que cette natiõ ayt eu depuis la mort d'Edouard premier. Aussi à bien considerer ses loix on trouvera qu'elles ne sont pas vulgaires, ny fondées sur le moment d'une occasion presente, mais bien sur la prevoyance de l'advenir; moyens dont il se servoit pour rendre l'Estat de son peuple de plus en plus florissant.

Premierement donc il fit une loy non moins conforme à ses propres actions, qu'elle l'estoit au cours du temps. Car comme luy-mesme avoit son particulier par son mariage

mis fin à la contention de la Couronne qu'on luy disputoit, ainsi par une loy expresse il establit la paix & le repos dans les possessions particulieres de ses sujets, ordonnant que les bornes des possessions d'un chacun seroient limitées pour terminer les differens des estrangers en leurs droits, & que ces bornes estans levées elles seroient solemnellement proclamées, joint que le sujet auroit terme de cinq ans pour y prendre garde apres l'accroissement de son tiltre. Adjustant à celà qu'en cas qu'il allast plus avant que ce terme, il seroit pour jamais frustré de son droit, & ce neantmoins avec exception des mineurs, ensemble les femmes mariées, & de telles autres personnes.

Cette loy servoit de restablissement à une ancienne ordonnance du Royaume, qui estoit bien la mesme chose, mais qui avoit esté faite pour confirmation de la loy commune. Que s'il y trouvoit quelque changement, il estoit arrivé par le moyen d'un certain Edict fait au temps d'Edouard III. Et sans mentir cette loy fut comme une espece de presage de la bonne paix qui depuis son temps presque a toujours continué jusques à present. Or comme on doit avouer que ces ordonnances sont grandement propres pour les temps de guerre, quand les hommes sont tellement enpeschez apres leurs affaires, qu'ils n'ont pas loisir d'y songer; ainsi il faut croire que les loix qui rendent paisible la
puis-

puissance des possessions sont plus propres pour la paix & pour esteindre les procez & les contentions.

Il se fit encore une autre ordonnance avec beaucoup de jugement pour l'accroissement des forces militaires du Royaume.

Les parcs en ce temps là commencerent à devenir fort communs, là où les terres labourables qui ne pouvoient estre cultivées sans avoir des gens, se tournoient en pasturages, dont les bergers ou les bouviers mesmes pouvoient avoir le soing. Quant aux fermes elles se donnoient pour des années, pour la vie, ou à volonté. Sur quoy beaucoup de metayers vivoient. Il est vray qu'il en revenoit un autre commodité: car cela causoit la diminution du peuple, & par consequent le dechet des bourgs & des Paroisses. Comme le Roy sçavoit fort bien qu'à ce dechet estoit joint celuy des taxes & des subsides; pour remedier à cet inconvenient, il fit paroistre son admirable prudence & celles de ses Estats. Car il ne voulut ny deffendre les parcs, par ce que telle prohibition eust esté nuisible au Domaine Royal, ny aussi forcer les payfans au labourage, à cause que c'eust esté disputer avec la nature & l'utilité. Mais il fit en forte avec les Estats, qu'à l'advenir on eust à oster les parcs & les pasturages qui dépeuplent le pays. En quoy neantmoins l'on se fonda plustost sur la consequence que sur aucune volonté déterminée qu'on eust d'user

d'user d'une prohibition expresse & imperieuse. L'ordonnance estoit, Que toutes les fermes & metairies, où il y auroit du moins vingt arpens de terres ou d'avantages seroient pour jamais maintenues, avec une proportion de terres suffisantes pour y estre jointes, sans qu'elles en deussent estre séparées en aucune façon. Ce qui fut depuis confirmé plus amplement par une autre ordonnance expresse qui s'en fit au temps de son successeur. Or les confiscations qui s'ensuivoient de cecy ne se faisoient point par une voye populaire, mais bien par la saisie de la terre mesme, qui estoit faite au nom du Roy & des Seigneurs du fief, cōme a moitié de profit, jusques à ce que les terres & maisons fussent remises en leur estat. Par ce moyen outre que les maisons estoient maintenues, il falloit de necessité qu'il y eust quelqu'un qui les habitast, & que la piece de terre qui y estoit jointe pour s'en servir, & la faire valoir, forçast celuy qui y demouroit à n'estre point un malotru payfant, mais un homme accommodé qui eust moyen d'avoir du bestail & des serviteurs, ensemble de labourer la terre. Telle chose importoit grandement à la puissance & accroissement du Royaume, par ce que ces fermes estoient comme autant des granges & de magasins pour empêcher qu'un puissant corps ne tomba en necessité; comme en effet cela amortissoit une grande partie des terres du Royaume, à cause que ceux qui tenoient ces fermes estoient

estoyent de bons & riches laboureurs. Cela presupposé je trouve qu'il est assez apparêt, tant par les principes de la guerre que par l'exemple des autres Royaumes, combien profitable a esté cete œconomie aux forces militaires. Car les hommes les mieux advisez ont tousjours tenu pour veritable cette maxime, bien que quelques-uns l'ayent creu tout autrement & qu'il y ait aussi quelque distinction, que la principale force d'une armée consiste en l'infanterie. Or est il que pour la rendre bonne il est nécessaire que les hommes soient nourris & eslevez hors de la bassesse des paysans & de l'abondance des Gentils-hommes, & qu'ainsi il y ait un milieu entre les deux, esloigné d'une façon de vivre servile ou trop opulente. Voila pourquoy s'il avient qu'en un Estat la pluspart y soient nobles, & que les laboureurs ou gens de charrue ne leur servent que de manœuvres, comme personnes qui ne vivent qu'en maison empruntée, je vous avoue qu'alors vous pourrez bien alors avoir une bonne Cavallerie, mais non pas de forte cōpagnies de gens de pied. En quoy je ne puis mieux me servir que de la comparaison des bois taillis, qui se tourneront en brossailles & bruyeres, si vous les laissez croistre trop espais, sans qu'entre les autres il y ait aucune distance. Nous avons d'assez bons exemples de cecy en France & en Italie, ou si vous voulez en quelques autres Royaumes dont les habitans sont tout à faict ou Gentils hommes ou

Pay-

Payfans. C'est pourquoy il n'y a point de gens de pied qui soient tant soit peu recommandables, Tellement qu'on est contraint de se servir de Mercenaires, tels que sont les Suisses & autres d'où il s'ensuit aussi que telles nations ont beaucoup de peuples & peu de soldats. D'autre costé le Roy voyoit bien qu'il s'ensuivroit de ces choses, que l'Angleterre, encore que beaucoup moindre en territoire, auroit toutesfois des soldats en plus grand nombre que non pas ces autres nations. Cela fut cause qu'il s'avisa de semer ces testes d'Hydres, d'où, selon la fiction des Poëtes, devoient sortir des hommes armez pour le service de son Estat.

En ce mesme temps le Roy desirant faire son Royaume aussi puissant par mer que par terre: pour maintenir toutes ses forces navales, ordonna que les vins & les garances qui venoient des provinces de Gasconne & de Languedoc ne seroient transportez qu'en des navires Anglois: tournant l'ancienne ruse de cet Estat de la consideration de l'abondance en celle du pouvoir. Car il n'est presque point d'ancienne ordonnance qui n'incite par tous moyens les marchands estrangers à transporter toutes sortes de commoditez; n'ayant pour fin que le bon marché, sans s'arrester sur la maxime d'Estat qui concerne la puissance navale. En cette mesme assemblée le Roy fit un Edict qui servoit comme d'advertissement aux Juges particuliers des lieux, à
ce

ce qu'ils eussent à executer dignement leurs charges, voulant qu'il fust permis de former des plaintes contre eux, premierement à leurs compagnons d'office, puis aux assises, & finalement au Roy même ou au Chancelier; Et que l'Edict qu'il avoit fait publier de cette teneur eût à estre leu quatre fois l'an, ès sessions & seances ouvertes, afin de le mettre en vigueur, inferant par là que les loix en seroient mieux executées, outre que la confiscation & l'obeissance auroient plus de lieu. Et quoy neantmoins il se monstra un peu trop serieux sur ses derniers jours. Par mesme moyen il ordonna un remede contre les ordinaires abus qui se commettoient à faire arrester & surseoir les informations sur les loix penales. En faisant que les enquêtees par collusion fussent faites par les alliez des delinquans, & poursuivies mollement.

Il fit des loix pour le reglement des monnoyes; & contre ceux qui falsifioient les coins estrangers qui avoient cours durant son regne. Avec cela il ordonna qu'on ne feroit point de payement en or à aucun marchand estranger, afin que les thresors du Royaume se conservassent plus aisement, parce que l'or est celuy de tous les metaux qui tient le moins de place.

A cecy j'adjouste les Edicts par luy faits pour la manutention de la drapperie, & pour la garde des laines dans le Royaume. Dequoy n'estât pas content il limita le prix des draps, l'un pour les
plus

plus fins, & l'autre pour les plus grossiers. Ce que je suis bien aise de remarquer, tant à cause que c'estoit une chose rare de mettre le prix aux marchandises par un Edict, principalement à celles qui sont de nostre Pays, que pour le sage modèle de cette action, qui ne prescrivoit point le prix, mais l'attachoit à n'exceder une certaine somme, afin que le Drapier peut fournir des draps selon les moyens.

Mais d'autant que j'auray bien de la peine à rapporter icy toutes les autres loix, qui s'establirent en ceste assemblée, je me contenteray d'alleguer les suivantes, comme les principales. Sur quoy j'ay à prier ceux entre les mains desquels cet ouvrage pourra tomber, qu'ils prennent en bonne part, si je m'arreste si long-temps sur les Edicts qui furent faits durant le regne de ce Prince: car je m'y suis veu porté insensiblement tant à cause que c'estoit icy une de ses plus eminentes vertus, que pour l'inclination naturelle qui m'oblige à faire ce jugement d'un Roy dont j'ay toujours honoré la memoire. A quoy je suis encore porté par les defauts que je trouve dans les meilleurs Historiens, qui me semblent ne faire pas mentiõ des loix aussi souvêt qu'ils devoient, principalement des plus memorables qui se sont faites durant le Regne de ceux dont ils escrivent la vie. Et c'est neantmoins en cela que consistent les principaux actes de la paix. Car bien qu'on les puisse trouver dans les livres originaux

naux des loix, si est-ce que cela n'informe pas si bien le jugement des Princes, des Conseillers & des autres personnes d'Estat, que de les voir représentées dans le pourtraict des âges divers.

Environ ce mesme temps le Roy fit un emprunt de la ville, qui luy presta quatre mille livres sterling, somme plus grande de la moitié que celle qu'il avoit empruntée la dernière fois. Il fut soigneux de s'acquiter de l'un & de l'autre avec toutes les conditions requises; car il estoit homme qui pour conserver son credit aymoit mieux emprunter trop tost que payer trop tard.

Le Roy n'avoit point encore mis bas ses soings & ses esperances touchant la Bretagne, croyant de se rendre maistre de l'occasion par la ruse, bien que ses armes eussent esté infortunées & de priver le Roy de France du fruit de sa victoire. En un mot son dessein estoit d'encourager Maximilien à poursuivre le mariage d'Anne heritiere de Bretagne, & de l'assister pour en venir à la consummation; mais les affaires de Maximilien estoient alors en un grand desordre. A quoy donnoit naissance la rebellion de ses sujets de Flandres, principalement de ceux de Bruges & de Gand. Car ces premiers durant le séjour de Maximilien en leur ville en estoient venus jusques à ce poinct, de prendre les armes, de se soulever contre luy, de tuer quelques uns de ses principaux officiers, & de le mettre luy mesme dans une prison, où ils le tindrent assez.

sez long temps, jusques à ce que luy mesme & quelques-uns de ses Conseillers furent contraints par ces factions de jurer solemnellement qu'il leur pardonneroit toutes leurs offenses passées & ne s'en revengeroient jamais à l'advenir. Neantmoins l'Empereur Frederic, ne put souffrir que cette indignité faite à son fils se passast de cette sorte: Si bien que pour avoir ces rebelles & les punir, il fit une rude guerre aux Flamends. Ce fut alors que le Seigneur de Ravenstein, l'un des principaux Conseillers de Maximilien, & qui avoit faict le serment d'abolition avec luy; pretendait qu'il estoit obligé de le tenir, ou plustost se laissant guider à son ambition, soit qu'il fust corrompu par la France, ou qu'il le fit de son propre mouvement, abandonna l'Empereur & Maximilien son Seigneur, pour se faire chef de cette faction populaire. Il se saisit donc des villes d'Ypre & de l'Escluse, ensemble de leurs chasteaux, & à mesme temps envoya prier le Seigneur de Cordes Gouverneur de Picardie pour le Roy de France, de luy donner du secours, & de faire en sorte que le Roy de France se declarast protecteur de ces villes unies, & taschast de reduire les autres à force d'armes. Le Seigneur de Cordes embrassa tout incontinent cette occasion, dont luy-mesme estoit l'auteur en partie, & envoya de plus grandes forces qu'il n'eut esté possible de lever si soudainement, s'il ny eust pourveu auparavant

au secours du Seigneur de Ravenstein & de Flamends, avec pouvoir d'investir les villes qui sont entre la Flandres & Bruges. D'abord les François assiegerent une petite ville apellée Dixmeu, où les alla joindre une partie des forces Flamendes. Mais durant qu'ils estoient empeschés à ce siege, le Roy d'Angleterre sous pretexte de la seureté de ses terres qui estoient autour de Calais, ou plustost pour le regret qu'il avoit de voir Maximilien ainsi mesprisé & dejetté de l'Estat de Bretagne en ce mariage, envoya le Seigneur de Morley avec mille hommes au Seigneur d'Aubigny pour lors Gouverneur de Calais, & en outre luy donna un secret pouvoir de secourir Maximilien & faire lever le siege de Dixmeu. A mesme temps le Seigneur d'Aubigny feignant de vouloir fortifier les frontieres des Anglois fit fortir les garnisons de Ham & de Guesnes jusques au nombre de mille hommes & davantage. Par ainsi avec le nouveau secours qui luy vint sous la conduite du Seigneur de Morley, il fit environ deux mil hommes ou davantage. Toutes ces forces jointes ensemble avec quelques compagnies d'Allemands se jetterent dans Dixmeu, sans que les ennemis les apperceussent. Ainsi passans par dedans la ville avec quelque renfort des troupes qui y estoient, ils assaillirent le camp des ennemis qui le gardoient assez non-chalamment, par ce qu'ils se croioient hors de crainte. La bataille fut sanglante de part & d'autre,

tre, jusques à ce qu'à la fin la victoire demeura aux Anglois & à ceux de leur party, qui tuerent environ huit mille hommes, sans qu'il eut perte de leur costé que de quelques deux cens soldats, entre lesquels estoit le Seigneur de Morley. Ils prirent aussi leurs pieces d'artillerie, & firent un riche butin qu'ils emporterent à Nieuport, d'où le Seigneur d'Aubigny s'en retourna à Calais, y laissant les blesez & quelques autres volontaires. Cependant le Seigneur de Cordes qui estoit à Ypre avec un grand nombre de gens, pensant recouvrer la perte & la disgrâce du combat de Dixmeu, fit ses approches devant Nieuport, qu'il assiegea. Un peu apres il se resolut de hazarder la fortune d'un assaut. Ce qu'il fit un jour, & la chose luy succeda si avant qu'il prit la principale tour de la place, & y planta la banniere de France. Mais les siens en furent incontinent chafsez par les Anglois à la faveur d'un nouveau secours d'Archers, qui arriva de bonne fortune au havre de Nieuport. Cela fut cause que le Seigneur de Cordes perdant courage, & mesurant ce dernier secours, bien que petit par le succez qui en estoit grand, se resolut à lever le siege. Par ce moyen les affaires s'aigriront d'avantage entre les deux Roys de France & d'Angleterre, par ce qu'en cette guerre de Flandres les forces auxiliaires des François & des Anglois s'estoient fort acharnées les unes contre les autres. A quoy servit encore beaucoup le Seigneur de Cordes, qui tes-

moignant son animosité par ses vaines paroles, se declara ouvertement ennemis des Anglois, jusques au point de dire qu'il estoit bien content de demeurer sept ans en enfer, pourveu qu'il peut regagner Calais sur eux.

Après que par le moyen du secours, dont nous venons de parler, le Roy eut maintenu la reputation de Maximilien, il l'advertit d'insister à la conclusion de son mariage de Bretagne; suivant quoy Maximilien prevalut si avant avec la jeune Princesse, & avec les personnes qui la gouvernoient, que le mariage fut consommé par Procureur, avec une ceremonies incognue jusques alors à ceux de ce pays là. Car elle ne fut pas seulement accordée en public, mais en estat de mariée mise solennellement dans un liét, où après qu'elle fut couchée, l'Ambassadeur de Maximilien s'en vint avec ses lettres de procuration, & en la preséce de plusieurs grands Seigneurs & Dames, mit sa jambe toute nuë jusques au genou dans le liét de la nouvelle espousée, pour monstrier par cette ceremonie qu'elle estoit comme une consommation & une maniere de cognoissance aétuelle. Cela faict, Maximilien de qui la coustume estoit d'abandonner les choses lors qu'elles estoient quasi faictes, & de les achever seulement en imagination, imita les mauvais archers qui ne tirent pas leurs fleches jusques au bout; joint qu'il luy estoit aussi facile d'espouser luy mesme cette

Princesse que d'en faire une maniere de desguisement & de jeu: croyant alors que toutes choses fussent assurees, negligea durât quelque temps d'y proceder plus avant, & tourna son esprit à la guerre. Cependant le Roy de France ayant eu loisir de prendre là dessus l'advise de ses Theologiens, & trouvant que cette pretendue consommation de mariage estoit plustost une pure invention de Cour, qu'elle n'estoit licite & autorisée par les loix de l'Eglise, commença d'y travailler de son costé plus reellement qu'on n'avoit encore fait: Enquoy il se servit de l'assistance de plusieurs Agents fort subtils comme d'instrumens secrets, & mesmes de quelques Dames qui approchoient la jeune Princesse, taschant de defraciner de son esprit le poinct d'honneur & de Religion devant que passer plus outre: en quoy se reconroit un double travail; car elle estoit promise à Maximilien, qui d'un autre costé avoit luy mesme fiancé sa fille au Roy Charles. Ainsi ce mariage sembloit clocher de deux pieds & à le bien considerer il ny avoit pas beaucoup d'apparence qu'il reussit de l'autre costé; toutesfois en ce qui touchoit le contract avec le Roy Charles, il y avoit beau moyen de s'en excuser car la fille de Maximilien estoit si jeune, que son âge ne luy permettoit pas d'y donner encore son consentement. Par ce moyen, outre les loix ne l'obligeoient point, il estoit libre à l'un & à l'autre de le faire, ou de s'en deporter. Il est

vray

vray que touchant le contract qui fut fait par Maximilien avec cette Princeſſe, ils y trouverent bien plus de difficulté, n'ayant autre choſe à alleguer là deſſus ſinon que le contract avoit eſté fait ſans le conſentement de ſon ſouverain Seigneur le Roy Charles, dont elle eſtoit la pupille & la ſubjecte, à qui luy meſme tenoit lieu de pere : Que cela preſuppoſé le mariage eſtoit nul à faute de ce conſentement ; car bien que, à ce qu'on diſoit, cela ne fuſt pas capable de rompre un mariage apres la conſommation actuelle, cela ſuffiſoit neantmoins pour annuller un contract ; car pour le regard de la conſommation pretendue, ils ne faiſoient que s'en rire, diſant que c'eſtoit une marque bien evidente de ce que Maximilien aimoit le veſvage, & que pour eſtre nouvellement fiancé c'eſtoit un froid amoureux, de ſe contenter de n'eſtre eſpouſé que par lieutenant, ſans daigner prendre la peine de faire un petit voyage pour mettre tout hors de doute. Voila ce qu'on mettoit dans l'eſprit de cette jeune Princeſſe, à qui ces raiſons eſtoient perſuadées par ceux que le Roy de France avoit commis à cet effect, & gaignez de ſon coſté tant par le moiën des recompensés que des promeſſes qu'il leur faiſoit. D'ailleurs la gloire preſente & la grandeur du Roy Charles luy eſtoient de puiffantes amorces pour l'attirer à cela ; joint qu'elle apprehendoit avec raiſon de rendre ſon pays le ſiege d'une longue & miſerable guerre. Ce
qui

qui fit qu'elle donna secretement la volonte en faveur du Roy de France. Mais durant ce traité secret avec la Princeſſe, afin de le mieux fortifier contre l'orage & les traverses qu'on y euſt peu oppoſer à la deſrobée, le Roy Charles continuant tousjours ſes artifices, & s'imaginant qu'il luy ſeroit auſſi aiſé d'emporter l'affaire du mariage comme facilement il eſtoit venu à bout de la guerre, ſe mit à entretenir le Roy d'Angleterre par de vaines perſuaſions. Pour les mieux authoriſer il envoya en Ambaſſade ſolemnelle François Seigneur de Luxembourg, Charles de Marignan, & Roger Guaguin General de l'Ordre des bons-hommes de la Trinité, pour traiter une paix & une ligue avec le Roy. A quoy il adjouſta cet article en forme de requête : Que le Roy de France peut avec la bonne volonte du Roy, ſelon ſon droict de Seigneurie & de tutelle, diſpoſer du mariage de la jeune Princeſſe de Bretagne ſelon qu'il le trouveroit; offrant par un proceder de Juſtice de faire annuller le mariage de Maximilien. Cependant pour mieux amuſer le monde, il continué d'avoir en ſa Cour & en ſa garde la fille de Maximilien, qu'on y avoit envoyée quelque temps auparavant pour eſtre eſlevée & nourrie en France. Avec cela il teſmoignoit qu'il n'avoit aucune envie de la renvoyer, mais qu'au contraire ſon deſſein eſtoit de proceder à cette alliance; & que pour le regard de la Duchefſe de Bretagne il deſiroit ſeulement

seulement conserver son droict de Seigneurie, & de la donner en mariage à un allié qui fust tel qu'il peust dependre de luy.

Si tost que les trois Agents de France furent arrivez à la Cour d'Angleterre, ils declarerent incontinent le sujet de leur venue au Roy, qui les remit à son Conseil, où quelques jours apres ils eurent audience. Ils firent leurs propositions par la bouche du Prieur de la Trinité, qui estant le plus eloquent d'entr'eux, bien qu'il fust le dernier en rang, se mit à parler de cette sorte.

Messieurs, Le Roy nostre Maistre, le plus puissant Prince qui ait regné en France depuis Charles le Grand, duquel il porte le nom, à creu que ce ne seroit deroger à sa grandeur de vous proposer maintenant la paix, & de prier le Roy d'Angleterre d'y vouloir entendre. Pour cet effect il nous a deputez pour Commissaires instruits & fortifiez d'un ample pouvoir de la traiter & conclurre; nous chargeant en outre de vous faire sçavoir plus particulièrement quelle est son intention en une autre affaire plus secrete. Il monstre par là que les gages le plus précieux d'affection entre les grands Rois consistent à se communiquer les uns aux autres l'estat veritable de leurs affaires, & passer par dessus certaines poinctilleuses maximes d'honneur qui ne doivent point estre capables d'interrompre

rompre les affections ny de leur faire la loy. D'une chose vous puis-je bien assurer, Messieurs, qu'il n'est pas possible que vous vous imaginiez combien est grande la sincérité des intentions du Roy nostre Maistre envers vostre Souverain. De quoy pour estre bien esclaircis il faudroit que vous fussiez prés de luy comme nous sommes : vous ne sçauriez croire quel est le respect qu'il luy porte, & combien grand le contentement qu'il luy revient du ressouvenir de leur premiere cognoissance à Paris : ce qui fait qu'il ne parle jamais de luy qu'en mesme temps il ne tombe sur le discours de la misere des grands Roys, en ce qu'ils ne peuvent converser avec leurs egaux, mais seulement avec leurs serviteurs. Sans doute Dieu a voulu que cette affection fut mutuelle entre ces deux Roys pour leurs vertus signalées, pour le commun bien de la Chrestienté, & pour des raisons qui ne nous sont point encor cognues. Assurement cette amitié ne peut avoir une autre racine, & que c'est le mesme Comte Richemond qui est maintenant Roy d'Angleterre. C'est pourquoy le premier motif qui fait que nostre Roy desire la paix & la ligue avec vostre Souverain, procede d'une bonne affection, & de quelque autre particularité qu'il a dans son ame. Avec cela cette affection est fortifiée de puissantes raisons d'Estat: car nostre Roy s'ouvrant à vous en toute franchise, vous advise qu'ayant une intention aussi honorable que sainte,

te, qui est de faire un voyage de guerre en quelques pays assez esloignez, il se represente que ce ne fera pas une chose de peu d'effect au point de la reputation, si l'on sçait par tout qu'il est en bonne paix avec les Princes les voisins, principalement avec vostre Roy qu'il estime plus que les autres.

Permettez-moy maintenant, Messieurs, de vous oster en peu de paroles toute sorte de scrupules qui ont pris naissance entre vostre Souverain & le nostre, de certains termes mal entendus touchant quelques actions dernieres, qui pourroient sans doute interrompre l'estat de la paix à faute d'estre esclaircis. Pour ce qui est des affaires passées, afin que les deux Rois n'ayent sujet de penser qu'il y ait eu de la discourtoisie d'un & d'autre costé, vous vous souviendrez que j'entends par ces dernieres actions celle de Bretagne & celle de Flandres. J'advoue que les armes des sujets des deux Rois se sont rencontrées comme leurs inclinations ont esté differentes pour le regard de leurs alliez.

Touchant l'action de Bretagne, le Roy vostre Maistre sçait mieux que personne tout ce qui s'est passé. C'est une guerre de necessité du coste de nostre Maistre: & bien que les motifs en fussent picquans au possible, si est-ce qu'il l'a faicte plustost avec une branche d'olive, qu'avec un rameau de l'aurier, comme preferant la paix à la victoire: outre que de temps en temps

il envoyoit la carte blanche pour y escrire les conditions ; car bien qu'il y allast en cecy & de son honneur & de la feureté de sa personne, toutes-fois il n'estimoit pas tellement ny l'une ny l'autre qu'il ne les peust mettre en toute assurance entre les mains du Roy d'Angleterre. Voila pourquoy le Roy nostre Maistre ne prend point en mauvaise part que le vostre ait envoyé du secours au Duc de Bretagne, car le Roy sçait tres-bien que les Souverains ont accoustume de faire beaucoup de choses pour le contentement de leurs peuples; joint qu'il n'est pas difficile de discerner ce qui procede du Roy mesme. Mais cet affaire de Bretagne est maintenant appaisée & finie par la volonté de Dieu : Aussi le Roy se promet qu'elle ne laissera non plus de traces de division que le navire laisse des marques de la route qu'elle prend sur la mer. Et voila dequoy il s'assure de son costé.

Quant à l'action de Flandres, comme la guerre de Bretagne se faisoit par necessité, de mesme celle-cy estoit un effect de Justice : Car c'est elle qui en la personne d'un bon Roy est également necessaire pour obvier aux dangers d'un Estat, autrement il derogeroit à la dignité du Roy. Les peuples de Bourgongne sont sujets en chef à la Couronne de France, & leur Duc en est hom-mager & vassal ; aussi ont ils esté tousiours bons sujets jusques à ce que Maximilien les à mal traittez depuis peu. Ce que ne pou-
vant

vant souffrir, ils ont recours au Roy pour en avoir la Justice, que le Roy ne leur à peu denier, pour les delivrer de cette oppression; toutesfois c'est dequoy il n'a point voulu tirer d'avantage, & Maximilien eust bien faict d'arrester, s'il eust peu, la furie, & prevenir le desespoir de ce peuple mutiné. Ce que je viens de dire, Messieurs, pourroit en quelque façon estre hors de nécessité, n'estoit que le Roy nostre Maistre est fort religieux à ce qui touche le moins du monde l'amitié qu'il a vouée à l'Angleterre; aussi est-elle inviolable entr'eux: & bien que leurs sujets de part & d'autre en soient venus aux prises, cela n'est de rien à la Paix publique des deux Royaumes; puisque ce n'est pas d'aujourd'huy qu'il est venu aux meilleurs & plus anciens alliez de se donner attaintes, & d'espandre leur sang au champ de bataille; & ce qui est encor bien plus, ce que l'on void assez souvent ceux d'une mesme nation suivre deux partis differents, sans que neantmoins il arrive pour tout cela que le Royau ne soit aucunement divisé en soy mesme.

Il ne nous reste plus maintenant, Messieurs, qu'à vous faire part d'une affaire, de laquelle pour mon particulier, je m'assure que vous vous resjouyrez, par ce qu'elle importe à toute la Chrestienté, plus qu'aucune action qui soit de long temps arrivée: C'est que nostre Roy a resolu de s'en aller faire la guerre au Royaume

de Naples, qui est maintenant en la possession d'un bastard d'Arragon, qui l'a usurpé sur Sa Majesté, à qui il appartient de droict. Cela estant, si le Roy ne taschoit de le recouvrir par la justice des armes, qu'il offenseroit sa reputation, son peuple en auroit du mescontentement. Voila pourquoy ses pensées genereuses & Chrestiennes n'en demeurent pas là, car en ce dessein il se promet de faire en sorte que le Royaume de Naples par luy reconquis luy serve comme d'un pont pour transporter ses forces en Grece, & ny espargner ny argent ny sang, luy deust-il couster l'engagement de sa Couronne, & le dépeuplement de la France; dequoy il ne se desistera jamais jusques à ce qu'il ait mis bas l'Empereur des Ottomans, si le malheur n'est si grand pour luy qu'il y meure en chemin. Le Roy sçait fort bien que ce dessein ne pouvoit pas tomber en la pensée d'aucun Monarque qui n'eust pour but de ses actions le service de Dieu, auquel appartient cette querelle, & de qui tant la volonté que l'effect procedent ensemble. Toutesfois c'est la chose du monde qui luy convient le moins, à luy qui a l'honneur de porter le tiltre de Roy tres-Chrestien, & le fils aîné de l'Eglise. Aquoy il est aussi invité par l'ancien exemple de Henry quatriesme Roy d'Angleterre, Prince qui s'est fait renommer le premier entre ceux de la Maison de Lancastre, qui sur la fin de ses jours eut cette mesme intention de faire le
voya-

voyage de la Terre sainte. De cecy nous avons encor un exemple devant nos yeux, en cette honorable & religieuse guerre que le Roy d'Espagne faict maintenant pour le recouvrement du Royaume de Grenade d'entre les mains des Mores. Or bien que ce soit une entreprise qui semble d'abord excessive, de dire qu'un Roy vueille entreprendre avec ses forces particulieres une chose qui a travaillé autrefois tous les Princes Chrestiens joints ensemble, si est-ce que sa Majesté considere sagement, qu'encore qu'une moindre puissance ne face pas tant d'esclat en l'opinion du vulgaire, qu'en font les plus grandes forces diversement ramassées par des associations & des liguees, que neantmoins il arrive d'ordinaire qu'apres leurs commencemens elles se changent en autant de divisions & des troubles. Mais, Messieurs, cette mesme voix qui du haut du Ciel appelle le Roy à cette entreprise, est maintenant une division dans la Maison des Ottomans. Je ne scay qu'en cette famille les freres se sont autres fois soulevés contre les freres; mais il ne s'en trouvera pas un seul, qui ait eu son refuge aux armes des Chrestiens, réservé Gemez frere de Baiazeth, qui regne aujourd'huy, & qui est le plus brave des deux: car pour l'autre il tient trop du Moine & du Philosophe, comme plus capable d'expliquer l'Alcoran & Averroez, qu'il n'est propre à tenir le Sceptre d'un Empire si aguerri. Voyla

pourquoy ce n'est pas sans dessein que le Roy nostre Maistre à fait cette resolution heroïque & memorable, d'entreprendre une guerre sainte. Or d'autant que c'est son dessein de représenter en cecy la personne d'un Soldat Chrestien, aussi bien que celle d'un grand Monarque temporel, il commence par l'humilité, & pour cette cause il est bien content de chercher à recevoir la paix des mains des autres Rois Chrestiens. Il reste encore une requeste qui est plustost civile qu'elle n'est une partie estentielle de nostre negotiation que nostre Maistre faiçt à vostre Souverain. Il y a celuy qui ne sçache que le Roy est Seigneur en chef du Duché de Bretagne, parce que c'est à luy seulement à qui appartient la disposition du mariage de cette heritiere: C'est un droict de Domaine particulier, & non pas une affaire d'Estat. Toutesfois pour proceder honorablement envers vostre Roy, d'avec qui il desire d'estre inseparable d'affection & de bonne volonté, la fin de sa priere n'est autre sinon qu'avec la faveur & le consentement du Roy il puisse disposer de son mariage comme bon luy semblera, & rendre nulles les pretensions de Maximilien selon l'equité. Voyla, Messieurs, tout ce que j'ay à vous dire, vous priant de me pardonner si parlant à vous je ne me suis acquitté de mon devoir comme je l'eusse bien désiré.

Les Ambassadeurs de France firent cette Harangue avec une grande demonstration de
l'affe-

l'affection de leur Maistre. A quoy ils entremeslerent encore plusieurs paroles de compliments pour addoucir les affaires entre les deux Rois. Elles tendoient à deux fins, l'une à empescher que le Roy ne remuast jusqu'à ce que le mariage de Bretagne, fust faict, chose qui n'estoit proprement que le fruiet d'un Esté, qu'il croyoit estre presque meur & prest à estre bien tost cueilly : l'autre de plus longue durée buttoit à le mettre dans une telle moderation, qu'il n'apportast point d'empeschement au voyage d'Italie. Cependant les Seigneurs du Conseil ne firent point d'autre responce à cecy, sinon qu'ils sçavoient tres-bien qu'ils ne pouvoient les resoudre de ces affaires, qu'ils n'en eussent auparavant faict leur rapport au Roy; & là dessus ils se leverent du Conseil. Durant cecy le Roy ne sçavoit que penser du mariage de Bretagne. Il voyoit que le Roy de France avoit un dessein formé tout à faict de se faire maistre du Duché; & là dessus il s'estonnoit de ce qu'il vouloit introduire en sa Maison un mariage litigieux, principalement quand il se mettoit à considerer qui estoit son successeur. Cela fit qu'apres avoir bien balancé une chose par l'autre, il creut à la fin que la Bretagne s'en alloit perdue. Toutesfois il se resolut de faire son profit de cette entreprise sur la Bretagne, comme d'une querelle pour la guerre, & de celle de Naples comme d'une guide à la paix; n'ignorant pas combien puissamment le Roy de

France estoit porté à cette action. Pour cet effect ayant conseré maintes fois avec son Conseil, & se tenant quelque peu secret, il commanda à son Chancelier de respondre formellement aux Ambassadeurs : Puis le tirant à part il voulut qu'il parlast en termes qui fussent plus propres à rompre un Traicté qu'à le commencer; & avec cela il luy recommanda particulièrement de n'user d'aucuns termes qui peussent tant soit peu refroidir le voyage d'Italie. Un peu apres les Ambassadeurs furent appelez au Conseil, où le Chancelier parla de cette sorte.

Messieurs, je feray response succinctement, & par le commandement du Roy mon Maistre, à l'eloquente declaration que vous, Monsieur le Prieur, avez faicte. Le Roy n'a pas perdu la memoire de la premiere amitié & de l'ancienne cognoissance qu'il a eüe de vostre Prince. Mais nous n'avons pas besoin d'une plus longue repetition de cecy. Car s'ils vivent maintenant entre eux en une aussi bonne intelligence qu'ils vivoient auparavant, voila qui va bien; comme au contraire s'il y a de l'alteration, ce ne seront pas mes paroles qui y apporteront du remede.

Touchant l'affaire de Bretagne, le Roy trouve un peu estrange que vostre Maistre en face mention comme d'une chose qui le touche peu. Car ce qu'il l'employoit en cela n'estoit
pour

pour autre sujet que pour s'en servir comme d'un instrument afin de surprendre un de ses meilleurs alliez. Et pour le regard du mariage, le Roy seroit bien content de s'en mesler point, si ce n'estoit que vostre Maistre la voulest marier avec le livre à la main, & non pas avec l'espée.

Pour à l'affaire de Flandres, si les subjets de Bourgogne se fussent adressez à vostre Roy comme à leur souverain Seigneur, & premiere-ment par voye de supplication, il est certain qu'en cela il y eust eu quelque forme de Justice mais c'estoit un proceder tout nouveau, de dire que les subjets emprisonnassent premierement leur Prince, qu'ils tuassent les officiers, & qu'ils vinnent par apres à se plaindre tous les premiers. Quant à nostre Prince au temps que luy mesme & le Roy de France envoyèrent des gens aux subjets d'Escosse qui s'estoient desia soulevez contre leur Roy, ils parlerent tous deux en autres termes, & comme Princes firent paroistre en quelle horreur ils avoient les attentats populaires commis contre la personne & l'autorité des Rois. Voila, Messieurs, le sentiment du Roy touchant ces deux actions: que d'un costé il n'a pas receu de vous aucune sorte de satisfactiõ touchant ces deux poinets, & d'ailleurs qu'il ne les préd pas si avât qu'il vueille pour leur regard refuser de traicter la paix, si les autres affaires y sèblèt estre disposées. Touchât la guerre de Naples & le dessein contre le Turc, le Roy m'a com-

mandé expressement de vous dire, qu'il desire de tout son cœur que son frere le Roy de France ait une fortune qui soit conforme a ses esperances & à ses honorables intentions, & qu'à chaque fois qu'il entendra par les preparatifs de son entreprise contre la Grece, comme c'est le plaisir de vostre Maistre de dire maintenant qu'il demande la paix du Roy, de mesme le Roy luy demandera pour lors d'avoir part à cette guerre.

Il me reste maintenant, Messieurs, à vous proposer quelque chose de la part de nostre Prince. Le Roy vostre Maistre a appris à nostre Roy ce qu'il avoit à dire & à demander. Vous dites, Monsieur le Prieur, que vostre Roy est resolu de recouvrer le droict qu'il a sur le Royaume de Naples, injustement usurpé sur luy, & que s'il n'en venoit là, son honneur y seroit en quelque façon offensé, joint qu'il ne pourroit respondre au commun desir de son peuple. Croyez moy, Messieurs, le Roy nostre Maistre vous dit la mesme chose derechef touchant les Provinces de Normandie, de Guyenne & d'Anjour & mesmes en ce qui est de tout le Royaume de France, Je ne scaurois l'exprimer mieux qu'en vos propres termes. Si douc vostre Maistre veut consentir que le tiltre que nostre Roy s'est acquis sur la France, ou du moins un tribut luy soit accordé en ce Traicté, le Roy est content de poursuivre le reste, autrement il refuse de passer outre.

Les Ambassadeurs rendu honteux par cette demande, respondirent à la chaude qu'ils ne doutoient point que l'espée du Roy leur Souverain ne fust capable de maintenir son sceptre, outre l'assurance qu'ils ne pourroient & ne voudroient en venir à aucune diminution de la Couronne, en ce qui regardoit son Domaine & sa Royauté; mais qu'en effect c'estoient des matieres trop haute pour eux, & qu'ils n'en pouvoient parler sans se faire tort, n'en ayant point de commission. Là dessus il leur fut que le Roy n'attendoit point d'autre response d'eux, mais que de ce pas ils envoyeroient ses Ambassadeurs au Roy de France. Il se fit aussi ceste question à la table, à sçavoir si le Roy de France voudroit bien agréer d'avoir la disposition du mariage de Bretagne avec une exclusion, qu'il ne l'espouseroit point luy mesme? Les Ambassadeurs repliquerent, que cela estoit si esloigné de la pensée du Roy, qu'ils n'avoient receu aucune instruction là dessus. Ainsi les Ambassadeurs furent congédiez, excepté le Prieur, & suivis immédiatement par Thomas Comte d'Ormond & par Thomas Goldenston Prieur de l'Eglise de Christ à Canterbury.

Ce fut en ce mesme temps que Lionel Evesque de Concorde fut envoyé Nonce de la part du Pape Alexandre sixiesme aux deux Rois pour les obliger à faire une Paix. Car le Pape se trouvant si estroittement reserré
par

par une ligue & association des principaux Estats d'Italie, qu'il ne pouvoit s'ouvrir une voye à l'avancement de sa Maison, ne desiroit rien tant que de troubler l'eau en Italie, afin de pescher plus à son aise, jettant le filet non de la Nacelle de St. Pierre, mais de celle de Borgia. Or par ce qu'il apprehendoit que les affaires d'Angleterre ne fussent capables d'arrester le voyage du Roy de France en Italie, il s'advisa de deleguer cet Evefque, pour accorder s'il estoit possible les differends des deux Rois. Pour cet effect il commença par le Roy de France; & le voyant porté d'inclination à ce qu'il avoit desja pensé, il passa outre en Angleterre. Mais à son arrivée à Calais il trouva les Ambassadeurs que le Roy envoyoit en France. Apres quelque conference avec eux, il passa en Angleterre, où il fut receu honorablement, & y eut audience du Roy: toutesfois quoy qu'il eust un nom de fort bon presage pour faire la paix, la chose ne reussit point neantmoins; car à mesme temps il avint que le Roy ne pouvant plus dissimuler l'intention qu'il avoit de se marier avec la Duchesse de Bretagne, cela fut cause que les Ambassadeurs d'Angleterre prirent leur congé. Le Prieur aussi sur le commandement qu'il eut de se retirer, partit d'Angleterre si mescontent que pour tesmoigner son ressentiment, il osa bien composer contre le Roy des vers Latin fort picquans, & qui tenoient du Pedant plus tost que de l'Ambassadeur: & toutesfois le Roy

ne laissa pas de luy respondre en semblables vers, mais en termes de mespris & de mocquerie.

Environ ce mesme temps nasquit au Roy son second fils Henry qui regna depuis. Un peu apres aussi s'ensuivit la solemnité du mariage de Charles & Anne Duchesse de Bretagne, à qui ce Duché fut donné pour doüaire. Devant que l'accomplir on avoit eu soin de renvoyer la fille de Maximilien en la Cour de son Pere : de quoy ce Prince s'estonna d'autant plus, qu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à cela ; tellement qu'il eut bien de la peine à le croire, jusques à ce que l'affaire en fut vuidée, estant tousjours le principal à se tromper luy-mesme, quoy qu'en cecy le Roy de France le secondast assez bien. Et ainsi apres avoir resvé longtemps, & consideré combien luy devoit estre sensible ce double mespris, tant du mariage de sa fille, que du sien propre, (sur quoy son imagination s'estoit fixement attachée) il perdit à la fin toute sorte de patience. Aussi cela fut cause que foulant aux pieds le respect qui se doit continuer entre les grands Princes, mesmes quand leur sang est le plus bouillant, il se jetta dans les investives, s'attaquant aux actions & à la personne du Roy de France. Et bien qu'il ne fut pas en estat de faire beaucoup de choses, si est-ce que sa passion ne laissa pas de luy faire dire contre le Roy Charles toutes les injures dont il se peut adviser, luy reprochant qu'il estoit l'homme du monde le plus perfide,

& qu'il avoit faict un mariage composé d'adultere & de rapt, chose qu'il disoit estre arrivé par un juste jugement de Dieu, afin que la nullité en estant evident aux yeux de tout le monde la race d'une personne si indigne ne peust regner en France. N'estant pas content de cela, il envoya incontinent des Ambassadurs aussi bien au Roy d'Angleterre qu'à celui d'Espagne, afin de le esmouvoir à la guerre, & de Traicter d'une ligue offensive contre la France, avec promesse d'y apporter beaucoup de ses forces. Cependant comme le Roy d'Angleterre alloit tousiours son grand chemin, il fit assembler ses Estats là dessus la septiesme année de son regne: & alors au premier jour de l'ouverture qui enfut faicte, estant assis sous son dais Royal, il parla en ces termes à l'Assemblée.

Messieurs, La dernière fois je vous proposay de faire la guerre en Bretagne par mon Lieutenant, la declaration vous en fut faicte par mon Chancelier; mais maintenant que c'est mon dessein d'attaquer la France, je viens moy mesme vous declarer cette guerre, & vous dire que je m'y veux trouver en personne. Celle-là n'estoit que pour defendre le droict d'un autre mais celle-cy est pour recouvrer ce qui nous appartient. Celle-là s'acheva par un accident, & nous esperons que celle-cy finira par une victoire.

Le Roy de France trouble l'estat des Chrestiens ce qu'il possede ne luy appartient pas, & toutes-fois il en demande encore d'avantage: c'est luy qui s'est emparé de la Bretagne, luy qui maintient les rebelles en Flandres, & luy qui menace l'Italie. Pour ce qui nous touche en particulier, de la dissimulation il est venu au mespris, & du mespris à l'injure. Il a pris les armes contre nos Alliez, il nous refuse nostre tribut; en un mot il demande la guerre. Son pere n'en faisoit pas ainsi, car il nous a toujours recherché de paix & possible que cettuy-cy le pourra bien imiter quand le temps & le bon Conseil luy auront fait voir autant des choses que son pere en a veu.

Cependant servons-nous de son ambition à nostre avantage, & qu'il ne tienne à quelque petite somme de deniers qu'assiste par la faveur de Dieu tout puissant nous n'entreprenions sur la Couronne de France, à quoy nostre devoir nous oblige. Souvenons nous qu'il y a eu un Roy de France prisonnier en Angleterre, & un Roy d'Angleterre couronné en France Le nombre de nos alliez n'est point encore diminué: la Bourgogne est en une main plus puissante qu'elle ne fut jamais, & ne fut oncques si travaillée. Il est vray que la Bretagne ne nous scauroit secourir, ce qui toutesfois n'empescha pas qu'elle ne leur face beaucoup de mal. Les nouvelles conquestes sont quelques fois autant de fardeaux plustost qu'autant de nouvelles forces. Ce
qu'il

qu'il y a de mescontens dans son Royaume ne sont pas des personnes abjectes ny des imposteurs titulaires, mais d'une condition plus relevée. Le Roy d'Espagne se joindra sans doute avecque nous, ne sçachant pas jusques où se portera l'ambition du Roy de France. Avec cela nostre S. Pere le Pape n'aime point qu'on passe les Monts pour aller traverser l'Italie. Mais quoy qu'il advienne de ces Alliez, il y faut plustost penser qu'en faire compte. Car les affaires d'Angleterre iroient bien mal, s'il falloit qu'elle ne fut pas capable de tirer raison de la France, sans avoir un second.

Aux batailles de Crecy, de Poictiers, & d'Agincourt, nous n'avons eu besoin d'autres forces que des nostres. La France a beaucoup de peuples, mais peu de soldats: leur Infanterie n'est pas si bonne qu'on diroit bien: pour leur Cavallerie, qu'ils en font gloire tant qu'ils voudront, si est-ce qu'à le bien considerer ils trouveront qu'elle n'est pas beaucoup propre aux guerres defensives, où les actions sont au choix des assailans. Nous ne devons la perte de la France qu'à nos discordes: maintenant comme nous jouysons de la paix, nous devons esperer avec l'aide de Dieu qu'elle mesme nous la rendra. Dieu a tousjours beny mon espée jusques icy: durant mon regne j'ay sceu aussi bien retrancher mes mauvais sujets, qu'esprouver mes bons serviteurs. Mon peuple & moy nous cognoissons
assez

assez bien, & c'est ce qui nous donne de l'assurance. Que s'il y reste encor quelque mauvais sang, une guerre honorable contre les estrangers nos ennemis le fera sortir, & sera capable de le purifier. Ce n'est donc pas sans raison qu'en une affaire de telle importance je demande vostre avis & vostre secours. Si quelqu'un d'entre vous avoit envie de faire son fils Chevalier, vous pourriez par les voyes ordinaires de la Justice vous faire assister de vos tenanciers. Représentez-vous le mesme en cette action, où il y va de l'honneur & de la dignité du Royaume, duquel estant Pere, je suis non seulement obligé de le maintenir, mais encore de l'agrandir. Pour ce qui est des deniers necessaires à cet effet, je desire qu'ils soient pris, non sur les pauvres, mais sur ceux qui de cette guerre en peuvent tirer quelque fruit. La France n'est point un desert; & par ainsi comme j'ay fait profession d'estre bon mesnager, j'espere de faire en sorte qu'apres les commencemens la guerre se payera d'elle mesme. Voilà ce que j'ay à vous dire. Allez-vous-en tous ensemble au nom de Dieu, & ne perdez point de temps, car ce que j'ay convoqué cette Assemblée n'a esté que pour ce sujet.

Ce fut la Harangue que le Roy fit à l'Assemblée: mais pour tout cela, quoy qu'il se monstroit grandement ardent à cette guerre, & qu'en apparence il en donna des preuves à ses Estats,

& mesme à ceux de sa Cour & de son Conseil privé, réservé aux deux Evesques, & à quelque peu d'autres; neantmoins en ses plus secretes intentions il n'avoit aucun dessein d'entamer cette guerre contre la France. Que s'il en faisoit semblant, c'estoit seulement pour tirer quelque argent de son peuple. Il sçavoit tres bien que la France estoit pour lors plus puissante que jamais & que ses sujet vivoient en fort bonne intelligence les uns avec les autres. Il avoit appris aussi par la défaire des forces qu'il avoit envoyées en Bretagne, que les François sçavoient assez bien comment faire la guerre aux Anglois; Que leur coustume estoit de ne mettre point les choses au hazard d'une bataille, mais de laisser leurs ennemis par de longs sieges de villes, & de se camper en des lieux bien fortifiez. D'autre costé il se representoit que Jacques troisieme Roy d'Escoffe son ancien amy & meilleur allié n'estoit plus en vie, que Jacques quatrieme son successeur favorisoit entierement la France, & qu'il n'avoit point de bonne volonté pour luy. Quant à l'alliance de Ferdinand d'Espagne & de Maximilien, il ne pouvoit jetter là dessus aucun fondement; car l'une avoit du pouvoir & point de volonté; l'autre au contraire manquoit de puissance, & non pas de vouloir. Avec cela il consideroit que Ferdinand ne faisoit que prendre haleine depuis peu de la guerre qu'il venoit de faire contre les Mores; joint qu'en ce

mes-

mesme temps il sembloit marchander avec la France pour la restitution des Comtez de Rouffillon & de Parpignan engagez aux François. A cecy estoit jointe une apprehension de mescontentemens de quelques particuliers pleins de mauvaises humeurs Et bien qu'il eust toujours accoustumé de les reprimer & les purifier en personne, il avoit peur neantmoins qu'elles ne se resveillassent en un temps auquel il seroit de là la mer, & engagé à la guerre. Tous ces inconveniens & ces obstacles que trouvoit à prendre les armes luy firent penser à part soy comment il pourroit venir à bout de deux choses, l'une de faire son profit par la declaration & le commencement de la guerre; l'autre de s'en desgager son honneur sauf. Touchant le profit, il le pretendoit par deux voyes, sçavoir sur ses subjects par la guerre, & sur ses ennemis par la paix imitant en cela les bons marchands qui cherchent à tirer un gaing des commoditez qu'ils transportent au dehors, & de celles qu'ils ramènent au dedans. Quant a son honneur, qui demeuroit offensé en quelque façon s'il abandonnoit cette guerre, il consideroit bien qu'il ne pouvoit se fier au secours de Ferdinand & de Maximilien, car l'impuissance de l'un & le double proceder de l'autre luy presentoit une belle occasion de faire la paix. Aussi sceut-il prévoir ces choses si sagement, & les conduire avec tant d'artifices, que tout luy succeda selon son desir.

Cependant les Estats s'eschaufferent incontinent à la guerre de France, à laquelle ils estoient affectionnez; à quoy les invitoit principalement l'extreme desir qu'ils avoient de reparer le deshonneur qu'ils croyoient que le Roy eut receu n'agueres par la perte du Duché de Bretagne. Cela fut cause que portez à cette guerre d'un incroyable desir, ils tesmoignerent d'en estre bien contents, & y poussèrent le Roy tout le premier. Or quoy que l'assemblée des Estats fut composée de la premiere & de la seconde Noblesse, ensemble des principaux Citoyens & Bourgeois; toutesfois à cause qu'ils portoient plus de respect au peuple de qui ils estoient deputez, qu'à leurs personnes particulieres, & qu'ils avoient desja remarqué l'inclination du Roy par la Harangue du Chancelier; ils consentirent que les Commissaires eussent à partir pour s'en aller faire une levée de deniers des mains de ceux qui en auroient plus de moyen. Cette ruse desguisée du nom de gratification fut premierement inventée par le Roy Edouard IV. & luy fit beaucoup d'ennemis; depuis Richard III. s'avisá de l'abolir par un Acte des Estats, afin de gagner à soy l'amitié du peuple. Mais maintenant le Roy la remit sus pied du commun consentement de l'Assemblée: chose qui ne se pratiqua point du tout au temps d'Edouard. Quoy qu'il en soit, par cet artifice le Roy fit de si grandes levées de deniers, que la seule ville de Londres

dres y contribua de sa part jusques à neuf mille livres sterlins & d'avantage: somme assez remarquable en ce temps-là, qui fut levée sur les plus riches. Nous avons encore par tradition un Dilemme, dont l'Evesque Morton Chancelier se servoit ordinairement, pour faire monter plus haut cette gratification. Quelques-uns l'appelloient sa Fourche, & les autres sa Crosse. Car dans les instructions données aux Commissaires deputez pour la levée de ces deniers, il y avoit mis cet article: Que si d'aventure ils en rencontroient qui fussent par trop avarés, ils leur devoient dire qu'il falloit de necessité qu'ils fussent grandement riches, puis qu'ils avoient tant de soin de ferrer leurs biens. Que s'il s'en trouvoit d'autres qui fussent grands despensiers, de leur façon de vivre, on en tiroit cette mesme consequence, qu'ils estoient riches: si bien que de cette façon ny les uns ny les autres ne pouvoient se sauver de cette contribution.

L'assemblée de ces Estats ne fut proprement qu'un conseil de guerre, par ce qu'elle fut en mesme temps declarée contre la France & l'Escoffe, & des Ordonnances furent faites sur ce sujet, comme la secrete punition de morte payes, & la retenue des monstres des soldats par les Capitaines: sans oublier cette mesme rigueur à l'encontre de ceux qui s'eschapperoient sans congé. A cela fut adjoustée la confirmation de la loy commune en faveur des sauegardes pour
ceux

ceux qui estoient au service du Roy, Il fut encore ordonné que tous ceux qui se voudroient fournir d'argent pour la guerre pourroient vendre ou engager leurs terres sans aucuns deniers d'alienation, avec une expresse Declaration aux Escossois de vuidier l'Angleterre. En dernier lieu l'on fit un Ediët pour l'ouverture des magasins par tout le Royaume, afin que ce fust un moyen de mettre un ordre aux poids & aux mesures, & pour deux ou trois autres choses de moindre importance.

L'assemblée des Estats, qui ne dura que fort peu, ne fut pas si tost rompue, que le Roy fit ses preparatifs pour la guerre de France. Cependant il ne negligea point les affaires de Maximilien, tant pour rendre paisible l'Estat de Flandre, que pour remettre le Prince en autorité parmy ses sujets. Car en ce mesme temps le Seigneur de Ravenstein faisant l'office d'un sujet rebelle & d'un serviteur revolté, ufoit de toute sorte de violences dans les villes de Bruge & de Gand, & avoit pris les deux chasteaux, comme nous avons dict cy-devant. De quoy n'estant pas content, & la commodité du havre luy servant de sujet pour jeter sur mer en quelques navires, il se mit a faire le mestier de Pyrate, & a prendre tous les vaisseaux estrangers qui passoient du long de cette costé, soit qu'ils fissent voile à Anvers ou aux Provinces de Brabant, de Zelande & de Frize. Car outre qu'il trouvoit assez de moyens pour
se

se ravitailler en Picardie, il ne manquoit pas de commodité de vivres qu'il pouvoit tirer de l'Escluse & des pays d'alentour, par le moyen du grand butin qu'il faisoit. En quoy les François l'assistoient toujours sous main, pendant que luy mesme, à l'imitation de ceux qui ont esté de l'un & de l'autre party, se fit accroire à la fin qu'il n'y auroit point d'assurance pour luy s'il ne s'appuyoit d'un tiers.

A deux lieües de Bruges ou environ tirant vers la mer il y avoit une petite ville appelée Dam, qui servoit comme d'une approche à Bruges & à l'Escluse. Le Roy des Romains avoit desia souvent fait des entreprises sur cette ville, non qu'elle fut bonne en quelque façon, mais plustost pour en incommoder Bruges, & la separer de la mer, quoy que son dessein n'eut jamais peu reüssir. Sur ces entrefaictes le Duc de Saxe descendit en Flandres; & quoy qu'il fust entierement porté pour Maximilien, il se fit mediateur entre luy & ses sujets pour pacifier leurs differents. Sous ce pretexte il s'en vint à Bruges, apres avoir faict entendre aux Bourgeois qu'il desiroit d'y entrer paisiblement, & de retenir près de soy quelque nōbre de soldats convenable à sa qualite, & d'autant plus necessaire pour sa garde qu'il se disoit être en un pais qui estoit en armes. Là dessus il n'oublia point à leur faire entendre qu'il avoit plusieurs choses de grande importance à leur cōmuniquer pour

le cōmun bien de tous apres avoir obtenu d'eux ce qu'il desiroit il envoya son bagage & ses Fourriers devant luy, afin de pourvoir à son logement. Ainsi s'es gens d'armes entrerēt dans la ville en un fort bon ordre, mais d'une façon fort paisible, & luy mesme vint apres eux. Cependant cōme ils marchoiēt toujōurs devant s'enquerans des hostelleries & des logements, comme s'ils eussent voulu demeurer là toute la nuit, ils passerent de cette façon, jusques à ce qu'ils vindrent à la porte qui meine droit à Dam, où ceux de Bruges qui ne faisoient que les regarder leur donnoient passage. Durant tout cecy les Capitaines & les habitans de Dam qui ne se doutoient de rien de ce qui se pouvoit passer dans Bruges, descouvrans ces troupes de loing supposerent que c'estoit du secours qui leur venoit de leurs amis, qui les croyoient en quelque danger; & ainsi ne se doutans de rien, environ le soir ils leur donnerent entrée dans leur ville: & voila comme par cette ruse, plustost que par un autre stratageme de guerre, la Ville de Dam fut prise, & celle de Bruges estroittement bloquée. Ce qui de part & d'autre ravalla beaucoup le courage des habitans.

Le Duc de Saxe ayant gagne la ville de Dam, despelcha un courrier au Roy, pour luy faire entendre que c'estoit le Seigneur de Ravenstein & ceux de l'Escluse qui faisoient subsister la rebellion de Flandres; qu'au reste s'il plaisoit au
 Roy

Roy de l'assiéger par mer, qu'il en feroit autant par terre, & qu'ainsi l'on mettroit fin à ces troubles.

A ce rapport le Roy qui desiroit avec passion soutenir l'authorité de Maximilien, afin que celuy fust un moyen de tenir la France en allarme, joint qu'il y estoit porté d'ailleurs par plusieurs marchands qui se plaignoient de ce que le commerce estoit rompu par les Navires du Seigneur de Ravenstein, despescha tout aussitost Messire Edouard Poinings vaillant Capitaine avec douze vaisseaux tous bien fournis de soldats & d'artillerie, afin de nettoyer la mer, & d'assiéger l'Escluse de ce costé là: & certainmēt l'effect en fut tel, que les Anglois n'escarterent pas seulement le Seigneur de Ravenstein de telle sorte qu'il ne se remuoit plus, mais qu'ils assiégerent encore la ville du costé de la mer, & assaillans le chasteau renouvelerent l'assaut par l'espace de vingt jours, car durant tout ce temps ils ne manquerēt jamais de faire des sorties avec leurs Navires à chaque marée, & ainsi ils firent un grand meurtre de ceux du chasteau, qui ne cessoient de combattre pour les repousser. Ce qui neantmoins ne peut empescher que du costé des Anglois le frere du Comte d'Oxford ny laissast la vie, avec quelques autres.

Cependant le siege se renforçant de plus en plus, & les deux chasteaux, d'ou dependoient les principales forces de la Ville, estant reduits

à un fort mauvais estat, l'un par le Duc de Saxe, & l'autre par les Anglois, le Seigneur de Ravenstein fut enfin contraint de les rendre aux Anglois, & la ville au Duc par composition; à quoy l'incita principalement un stratageme des ennemis, lesquels à la faveur de la nuict mirent le feu dans un pont qu'il avoit faict entre les chasteaux par où le secours pouvoit passer de l'un à l'autre. De maniere que cet evenement inopiné luy fit perdre l'esperance de pouvoir tenir plus long temps la ville. Apres cette conqueste le Duc de Saxe & Messire Edoüard Poinings traiterent avec ceux de Bruges, afin qu'ils eussent à se soumettre à Maximilien leur Seigneur; ce qu'ils firent aussi quelque temps apres. Et ainsi apres qu'ils eurent satisfait aux plus grands frais de la guerre, les Allemans & autres soldats estrangers furent congédiez. A l'exemple de Bruges plusieurs autres villes qui s'estoient revoltées se rangerent à leur devoir. Par ce moyen Maximilien se vid bien hors de danger, mais non pas hors de necessité, car de la façon qu'il avoit accoustumé de manier ses affaires il se trouvoit tousiours incommodé, Ces choses ainsi mises à fin, Messire Edoüard Poinings séjourna un assez long temps à l'Escluse, jusques à ce que toutes choses estans bien restablies, il s'en alla retrouver le Roy qui pour lors estoit devant Bologne.

Environ ce mesme temps des lettres vindrent au Roy de la part de Ferdinand & d'Isabelle.

Elles

Elles tenoient une relation de la conqueste finale de Grenade contre les Mores. Et bien que cette action fust assez recom mandable d'elle mesme, le Roy Ferdinand, qui avoit cette coustume de donner de l'esclat aux choses pour eminentes qu'elles fussent, rendit encor celle-cy plus signalée par l'ample declaration qu'il en fit. Car dans ses lettres ne fut obmise pas une des particularitez & des religieuses ceremonies qu'on avoit observées en prenant possession de cette ville & de ce Royaume. Là se remarquoit entre autres choses, comme le Roy n'avoit en aucune façon voulu entrer en personne mesme jusques à ce qu'il eust veu la Croix arborée sur la plus haute tour de Grenade, pour marque que cette terre estoit maintenant Chrestienne. D'avantage devant que s'y donner une entrée, du haut de cette mesme tour il fit publier par un Heraut, qu'il recognoissoit avoir recouvré ce Royaume par la seule assistance de Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge, & du valeureux Apostre saint Jacques, comme aussi du saint Pere Innocent huitiesme, ensemble par le fidele service de ses Prelats, de sa Noblesse, & de ses autres subjets. Ces choses ainsi ordonnées, ne partit point de son camp jusques à ce qu'il eust veu une petite armée des Martyrs, comme de sept cens Chrestiens, qui jusques alors avoient vescu esclaves des Mores, passer devant luy, chantans des Hymnes pour action de grace de leur delivran-

ce, & qu'il ne leur eust faict de grandes aumoines, pour recognoissance de la possession qu'il s'en alloit prendre de la ville. Et voilà tout le contenu de la lettre que Ferdinand escrivoit au Roy qu'il avoit augmentée de beaucoup d'autres ceremonies pleines d'une belle apparence de pieté.

Le Roy qui se proposoit toujourns pour but les actions religieuses, & qui se portoit d'inclination envers le Roy d'Espagne, qui l'aimoit autant qu'un Roy en pouvoit aimer un autre, tant pour ses vertus, que pour s'en servir contre la France, n'eut pas si tost veu ces lettres qu'il fit assembler en corps tous les Seigneurs & Prelats qui se trouverent pour lors à sa Cour, ensemble le Maire de Londres & les Eschevins, qui s'en allerent en l'Eglise de saint Paul en grande solemnité, pour y entendre la declaration que leur devoit faire le Chancelier, qui pour lors estoit Cardinal. Pour cet effect apres qu'ils furent tous assemblez, le Cardinal se tenant debout sur le plus haut degré de devant le Chœur, & les Prelats & Gouverneurs de la ville à l'entour de luy, il leur fit une Harangue, par laquelle il leur donna à entendre qu'ils estoient assemblez en ce lieu sacré pour y chanter à Dieu un Hymne de recognoissance & de graces. Car, dit-il, il y a de sia fort longre mps que les Chrestiens n'ont faict aucune conqueste sur les Terres des infideles, ny estendu plus avant les limites de la Chrestienté; qui neant-

moins

moins est advenu maintenant par la proüesse & la pieté de Ferdinand & d'Isabelle, qui pour leur plus grande gloire ont recouvré les riches Royaumes de Grenade, & la puissante ville qui porte le mesme nom, qui par l'espace de sept-cens ans & davantage a esté sous la tyrannie des Mores. Celà estant, cette assemblée en particulier & tous les Chrestiens en general doivent avec beaucoup de raison rendre sans fin grace à Dieu, & celebrer cette genereuse action du Roy d'Espagne, par laquelle il ne se montre pas seulement victorieux, mais Apostolique acquerant des nouvelles Provinces à la foy Chrestienne. Or ce qui rend encore plus signalée cette victoire, c'est qu'il ny a pas eu beaucoup de sang respandu; ce qui nous fait esperer ensemble la conqueste d'un nouveau pays, & d'une infinité d'ames à l'Eglise de Jesus-Christ, que le Tout-puissant semble avoir reservées à fin qu'elles fussent converties. Là dessus il leur fit une relation des particularitez les plus memorables de cette guerre: & apres avoir finy sa Harangue, toute l'assemblée marcha en procession, & le *Te Deum* se chanta solennellement.

Si-tost que l'on eut achevé cecy, le Roy s'en alla passer le premier jour de May en son Palais de Sheine, maintenant appellé Richemond, où, pour eschauffer à la guerre les courages de sa Noblesse, il fit faire avec beaucoup de mag-

nificence des Joustes & des Tournois qui continuerent tout le reste de ce mois là. Cependant Messire Jacques Parker & Hugues Vaugham Gentilshommes de la Chambre du Roy, ayant eu querelle pour quelque armes que l'Heraut avoit données à Vaugham, il fut ordonné qu'ils feroient quelques courses l'un contre l'autre. Mais le malheur voulut pour Parker que son habillement de tête venant à manquer en la premiere course qu'il fit, il fut frappé à la bouche avec tant de violence, que son ennemy luy poussa la langue jusques au derriere de la teste, tellement qu'il en mourut sur la place. Ce que le vulgaire tint depuis pour une maniere de dueil & d'essay de droict, à cause de leur querelle precedente.

Sur la fin de l'Esté, le Roy ayant mis sus pied lestorses avec lesquelles il devoit aller contre la France, quoy qu'elle n'eussent point fait monstre encore, envoya pour Ambassadeurs vers Maximilien, Urswick, qu'il fit alors son Aumosnier, & Messire Jean Risley, pour advertir l'Empereur qu'il estoit en armes & près de passer en France; qu'au reste il n'attendoit plus qu'apres luy, afin qu'il prist temps & lieu pour le joindre selon la promesse qu'il luy avoit faict par Countebalt, son Ambassadeur.

Les Ambassadeurs d'Angleterre estans arrivez un peu apres à la Cour de Maximilien, trouverent qu'il y avoit une distance bien grande

de de son pouvoir à sa promesse, & qu'il estoit entierement despourveu d'hommes, d'argent & de forces pour une telle entreprise, tellement qu'on pouvoit dire à bon droict de luy, qu'il n'avoit aucunes aisles pour voler, à cause que son patrimoine d'Austriche n'estoit point encore entre ses mains, parce que son pere vivoit. Joint que les Terres qu'il avoit eues en mariage estoient en partie annexees au Douiaire de sa belle mere. Avec cela il n'en pouvoit tirer aucune sorte de service à cause des dernieres rebellions: & ainsi il se trouvoit despourveu de tous moyens de faire la guerre. Les Ambassadeurs s'estans apperceus de cela, s'avisèrent fort sagement d'en advertir le Roy avant que s'en retourner, & d'apprendre sa volonté là dessus. Cependant cela n'empescha pas que Maximilien ne parlast alors aussi haut qu'il avoit faict auparavant & qu'il ne les entretinst toujours de responses & de delays, capables de retarder grandement leur Ambassade. Mais le Roy qui se doutoit bien de l'affaire, & qui l'avoit preveuë depuis le commencement jusques à la fin r'eschrivit aux Ambassadeurs, louant leur discretion en ce qu'ils n'étoient point retournez. D'avantage il les chargea de tenir secret l'estat auquel ils avoient trouvé Maximilien, & d'attēdre qu'il leur envoya de ses nouvelles plus amplement. Cependant il continua toujours son dessein, & commença de s'en aller contre la Fran-

ce, supprimant pour un temps l'advertissement qu'on luy avoit donné, touchant le peu de pouvoir de Maximilien.

On avoit desja, durant ce temps là, assemblé une grande & puissante armée dans la ville de Londres, en laquelle estoient remarqués, pour estre les plus signalez, Thomas Marquis de Dorset, Thomas Comte d'Arondel, Thomas Comte de Cerby, George Comte de Shreusbury, Edoüard Comte de Suffolk, Edoüard Comte de Devonthere, George Comte de Kent, ensemble le Comte d'Essex & Thomas Comte d'Ormond, tous suivis d'un grand nombre de Barons, Chevaliers & Gentils-hommes de qualité, entre lesquels estoit remarquable Richard Thomas, pour les belles troupes qu'il avoit amenées du Pays de Galles. L'armée estoit d'environ seize cens chevaux & de vingt cinq mil hommes de pied. Gaspar Duc de Bedford, & Jean Comte d'Oxford en ayant esté faicts généraux, le neufiesme de Septembre, & l'an huitiesme du Regne du Roy, il partit de Greenwich, au grand estonnement de tout le monde qui ne pouvoit s'imaginer pourquoy pour le commencement de cette guerre, il ne choisissoit une meilleure saison. Ce qui faisoit croire à plusieurs que cette guerre ne seroit pas longue. Le Roy neantmoins donnoit à entendre tout le contraire, & disoit que son intention n'estant de faire une guerre sans terme prefix, il n'y

vouloit point mettre des limites jusques à ce qu'il eust recouvré la France, & qu'ainsi en quelque saison qu'il la commençast il n'y avoit point de danger. A quoy il adjousta, qu'en cas que la necessité de la guerre le requist, il pourroit hyverner à Calais. Le sixiesme d'Octobre il s'embarqua à Sandwich, & le mesme jour il prit terre à Calais, où estoit donné le rendez-vous à toutes ses forces. Mais en ce sien voyage vers les costez de la mer, où pour les raisons que nous alleguerons cy apres, il s'arresta d'avantage, il reçeut des lettres que le Seigneur de Cordes luy envoya. Comme il ny en avoit point qui en temps de guerre fut eschauffé que luy contre les Anglois, il avoit un merveilleux credit en une negotiation de paix, joint qu'on le tenoit pour un homme grandement ouvert & de bonne foy. Le contenu de ces lettres estoit une ouverture que le Roy de France faisoit, avec les conditions qui estoient telles, que le Roy les trouvoit assez a son goust. Mais d'abord cette affaire se mania fort secrettement. Le Roy ne fut pas plustost arrivé à Calais, que les orages de la guerre commencerent à se calmer. Car les Ambassadeurs d'Angleterre revenus de Flandres d'aupres de Maximilien assurerent le Roy qu'il ne devoit attendre aucun secours de ce Prince, parce que luy mesme en estoit entierement despourveu, & qu'au reste il manquoit d'argent, mais non pas

de bonne volonté. Ces nouvelles se publierent par toute l'armée, si bien qu'encore que les Anglois n'en fussent aucunement estonnez, & que ce soit la coûtume des soldats lors qu'on leur rapporte des choses qui leur desplaisent de parler avec plus de resolution, tout cela neantmoins fut une maniere de preparatif pour la paix. En suite de tout cecy, comme le Roy eut mis ordre à ce qu'il avoit à faire, des nouvelles luy vindrent que Ferdinand & Isabelle avoient conclud une paix avec le Roy Charles, qu'il leur avoit rendu les Comtez de Roussillon & de Perpignan, cy devant engagées à la France pour la somme de trois cents mille escus, par Jean Roy d'Arragon pere de Ferdinand, laquelle debte fut par le moyen de cette paix entierement acquittée. Et vrayement cela reussit fort à propos, pour faire la paix de bonne grace, tant à cause qu'un si puissant allie s'estoit retiré, que pour servir d'un bel exemple d'une paix que l'on avoit acheptée, où le Roy n'estoit pas seul marchand. Sur les erres de cette paix, le Roy fut content que l'Evesque d'Exeter & le Seigneur d'Aubigny Gouverneur de Calais donnassent lieu de rencontre au Seigneur de Cordes, pour le Traicté de la paix. Ce qui toutesfois n'empescha point que le quinzième d'Octobre il ne partist de Calais, & que quatre jours apres il ne se campast devant Bologne.

Durant ce siege, qui dura bien près d'un mois, il ne se passa aucune action memorable, ny aucun evenement de guerre, si ce que Messire Jean Sauvage vaillant Capitaine y fut tué fortuitemment, lors qu'il se promenoit à cheval autour de la ville, pour en remarquer les fortifications. Or quoy que la ville ne manquast ny de munitions, ny de gens de guerre, & qu'elle fust grandement bien fortifiée; pour tout cela neantmoins on ne laissa pas de s'y porter de telle facon, qu'elle fut sur le poinct d'avoir un assaut, où se fust respendu sans doute beaucoup de sang, si on l'eust donné comme on croyoit, & la ville eust esté prise asseurement. Mais à mesme temps il se conclud une paix par les Commissaires, à continuer durant la vie des deux Rois. Dans les Articles il n'y eut rien de remarquable, si bien que ce fut plustost un marché, que non pas un Traicté; car toutes choses demeurerent en l'estat qu'elles avoient esté, excepté qu'on devoit payer au Roy sept cens quarante cinq mille ducats pour les frais de son voyage, & vingt cinq mille escus par an pour la despense qu'il avoit faicte au secours des Bretons; pour lequel payement annuel, encor qu'il cust desia obligé Maximilien touchant ces frais là, neantmoins ce changement de creancier luy tenoit lieu de sa debte principale. D'avantage cela s'estant faict sans determiner du temps auquel cette

rente devoit estre amortie, les Anglois creurent que c'estoit une maniere de tribut qu'on avoit emporté sous les precieux pretextes de ce Traicté. Aussi est-il vray que cette rente fut depuis payée, & au Roy & à son fils Henry huitième, plus longtemps qu'elle n'eust peu continuer sur la supputation de la despense. D'ailleurs le Roy de France fit de beaux presens, & ordonna de grandes pensions aux principaux Conseillers du Roy d'Angleterre. Et soit que le Roy le permist, ou pour esparagner ses finances, ou pour attirer sur eux une partie de l'envie de cette affaire, qui estoit desplaisante à son peuple, tant y a que l'on interpreta diversement. Car pour en dire le vray, l'esprit du Roy n'estoit porté en aucune façon à s'attribuer cette paix. A cause de quoy un peu auparavant qu'elle fust conclue, il gagna sous main plusieurs de ses Capitaines & gens de guerre, à ce que par une forme de requeste ils eussent à luy demander la paix: & certainement elle fut agreable à l'un & à l'autre, à Charles, pour ce qu'elle luy rendoit assuree la possession de Bretagne, & luy facilitoit son entreprise de Naples; & à Henry, par ce qu'elle remplissoit ses coffres, & qu'en ce temps-là il prevoyoit qu'une tempeste de guerre civile s'en venoit fondre sur luy, comme en effect l'evenement s'en ensuivit bien tost apres. Mais d'un autre costé cela ne donna pas moins de

de mescontentement à la Noblesse & aux principaux de l'armée, plusieurs desquels avoient ou vendu ou engagé leurs biens sur les esperances de la guerre. Ce qui fut cause que s'en voyans frustrer, ils ne feignirent point de dire tout haut, *Que le Roy ne se soucioit point de plumer sa Noblesse & son peuple, pourveu qu'il s'en remplumast.* Quelques uns aussi par une maniere de gaufferie, se mirent à dire, que le Roy leur avoit tenu promesse, se ressouvenans qu'en pleine assemblée des Estats, il leur avoit dit au resfois, qu'il scavoit bien se faire payer des frais de la guerre, par la guerre mesme.

Après que le siege de Bolongne fut levé, le Roy s'en vint à Calais, où il demeura quelque temps: de ce lieu il escrivit une lettre au Maire & aux Eschevins de Londres, ce qui estoit une sorte de courtoisie dont il usoit quelquesfois. Dans cette lettre il se vançoit de la grande somme de deniers qu'il avoit receüe pour donner la paix, ne doutant point que ce ne fust une tres-bonne nouvelle aux habitans de Londres, quand ils scauroient que les coffres du Roy estoient pleins: Mais la nouvelle eust esté bien meilleure encore, si auparavant ils luy eussent fait un prest plustost qu'une gracieuseté. Le vingt-septiesme de Decembre suivant, il s'en revint à Westminster, & y passa les festes de Noël.

Un peu apres son retour, il envoya l'Ordre
de

de la Jarretiere à Alphonse Roy de Calabre, fils aîné de Ferdinand Roy de Naples, honneur que ce jeune Prince avoit recherchée pour se rendre plus recommandable envers les Italiens, joint qu'en attendant les armes de Charles, ils prisoient beaucoup l'amitié d'Angleterre pour s'en servir comme d'une bride pour tenir la France en arrest. Alphonse receut cet Ordre avec toute la ceremonie & la pompe qu'on scauroit imaginer, comme l'on a accoustumé de faire des choses dont on se veut prevaloir en l'opinion des hommes. Urswick en fut le porteur, & le Roy luy donna cette Commission pour le recompenser de plusieurs employz qui ne luy avoient esté gueres profitables.

Environ ce mesme temps, le Roy commença d'estre derechef tourmenté de divers esprits par la Magie & les artifices curieux de Madame Marguerite. Car ce fut elle qui fit revenir l'esprit de Richard Duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV. pour s'en servir à donner des inquietudes au Roy. C'estoit une pierre bien mieux contrefaïcte que celle de Lambert Simnel, & qui avoit esté mise en œuvre par de meilleurs ouvriers, & portée par des personnes de plus grande qualité, tels qu'estoient les Roys de France & d'Ecosse, sans y comprendre la Duchesse de Bourgogne. Quant à Simnel, il n'y avoit point de partie en luy qui le rendit recommandable que la beauté, si bien qu'on

qu'on pouvoit dire deluy, que sa mine ne faisoit point de honte à son vêtement. Ce jeune hōme de qui nous allons parler estoit si bon Mercu-
rialite, que son pareil est encore à naistre; & quoy qu'il luy avint de faillir quelquesfois, ce-
la n'empeschoit point qu'au besoin il ne sceust fort bien tenir sa partie. Voy la pourquoy cet
exemple estant une des choses des plus memo-
rables avenues aux tems anciens & modernes,
il merite bien d'estre icy descouvert, & rappor-
tè au long, combien que la coustume du Roy
qui estoit de ne produire les choses que par pie-
ces, & de les faire paroistre fort sombres, & ait
rendu l'evenement si douteux, qu'il a esté jus-
ques aujourd'huy comme un mystere caché.

Madame Marguerite, que les amis du Roy
souloient appeller Junon, par ce qu'elle luy
estoit ce que cette Deesse estoit à Ænee, trou-
blant le Ciel & l'Enfer pour luy nuire, ne man-
quant point de fondement en ses partialitez &
pratiques particulieres contre le Roy, ne cessa
de nourrir, maintenir & divulguer par toutes
les voyes qu'elle peut, le bruit qui couroit que
Richard Duc d'York, second fils d'Edouard IV.
n'avoit point esté tué en la Tour, cōme c'estoit
la commune opinion, mais qu'on luy avoit sau-
vé la vie par ses mesmes Ministres de cruauté
envoyez pour en faire l'execution; car à mes-
me temps que ceux-cy eurent massacré l'ai-
né, ils furent touchez d'un certain remord
de

de conscience & d'une compassion envers le plus jeune, qui les obligea de le mettre secrettement en liberté pour aller chercher sa fortune. Elle s'avisa donc de s'aider pour l'heure de ce commun bruit, s'imaginant que cette creance, jointe à l'exemple de Lambert Simnel, qui estoit encore tout frais, attireroit tost ou tard d'autres oyseaux à s'y venir jeter dessus. D'avantage ne trouvant pas à propos d'abandonner toutes choses à la mercy de la fortune, elle n'espargna aucune sorte de diligence dont elle se peut aviser. Pour cet effect elle avoit de toutes parts des espions secrets, qui luy rendans les mesmes offices que les Commissaires rendent au Turc pour les enfans du tribut, alloient en quester de toutes parts pour luy amener des jeunes garçons les plus beaux & de la meilleure mine, afin d'en faire des Plantagenets & des Ducs d'Yorck. Par ce moyen elle fit en sorte qu'à la fin elle en trouva un tel qu'elle eust sçeu desirer pour s'en servir en cette occasion, & le faire passer pour un Richard Duc d'York.

Ce fourbe dequoy nous allons d'escire la fortune, s'appelloit Perkin Warbeck, entierement propre à l'execution de cette entreprise, car avec ce que les jeunes ans s'y accommodoient fort bien, il estoit doué d'une singuliere beauté. A cela estoit jointe, je ne sçay, quel air si accort & si charmant en luy, qui le rendoit capable d'esmouvoir à pitié ceux qui le voyoient,

voyoient, & les obligeoit à croire ce qui leur faisoit entendre. En troisieme lieu, dès son enfance il avoit si bien faict le mestier d'un vagabond & d'un coureur de pays, comme le Roy l'appelloit, qu'il estoit fort difficile de sçavoir au vray de quels parens il estoit sorti. D'avantage il s'eschappoit si subtilement d'un lieu à l'autre, que ny par sa compagnie, ny par sa conversation, nul ne le pouvoit descouvrir ny reconnoistre; en un mot ce qui donnoit la principale vigueur à cet affaire estoit, qu'il avoit pour parrein le Roy Edouard quatriesme, comme le rapporte un certain, qui dès ce tempslà a remarqué cette circonstance, Que luy qui estoit un Prince desbauché ne s'estoit point fait parrein sans sujet d'un enfant qu'on estimoit estre de si petite extraction, & qu'il falloit, selon l'apparence, qu'il fust fils naturel de la Maison d'Yorck. Quoy qu'il en fust, ce jeune garçon se voyant appelé filleuil du Roy Edouard, & possible son fils, par une maniere de raillerie, celà luy donna sujet de se former ce beau dessein dans l'esprit. Car il ne parut pas que personne l'eut instruit à cela, comme il estoit venu à Lambert Simnel, jusques à ce qu'il s'en allast vers Madame Marguerite.

Suivant cela l'on tient que l'affaire se passa de cette sorte. Un Juis converti nommé Jean Osbecke, habitant de Tournay, où il avoit eu quelque charge, ayant espousé Catherine de

Fare, fut obligé d'aller vivre à Londres pour quelques années avec sa femme, pour la poursuite de ses affaires, & ce durant le Regne d'Edouard quatriesme. Durant ce temps là la femme d'Osbecke estant accouchée d'un fils, le Roy luy fit l'honneur d'en estre le parrein, soit qu'il s'y portast par un respect à la Religion, à cause qu'il estoit converty, ou par quelque particuliere cognoissance qu'il eust avec luy. En ce baptesme le Roy donna le nom de Pierre à cet enfant, qui depuis estant devenu fort beau & fort gentil, fut appellé par diminutif Peterkin, ou Perkin. Car touchant le nom de Warbeck, il ne luy fut donné que par opinion devant qu'on en eust fait une recherche plus ample, quoy que neantmoins on eust tant parlé de luy sous ce nom là, qui luy demeura depuis, mesmes apres qu'on eut sçeu qu'ils s'appelloit veritablement Osbeck. Il n'estoit encore qu'un enfant lors que ses parens le menerent à Tournay, où il fut mis à Anvers, en la maison d'un sien cousin nommé Jean Steenbeke depuis il fit plusieurs petits voyages d'Anvers à Tournay & autres villes de Flâdres: ce qu'il pratiqua un assez long temps, durant lequel il se trouvoit fort souvent en la compagnie des Anglois, avec qui il avoit des communications, parce qu'il sçavoit leur langue parfaitement. Il arriva donc qu'estant devenu grand & fort beau garçon, quelques espions le presenterent à Madame Marguerite, qui d'abord se mit

à le bien considerer, & remarquant en luy un corps susceptible d'une haute fortune, un visage agreable, & un bon esprit, elle creut aussitost avoir trouvé une fort belle picce de marbre, pour en tailler l'image du Duc d'York Pour cet effet elle le garda pres d'elle un long tems, & le plus secretement qu'elle peut. Cependant elle eut plusieurs conferences avec luy dans son cabinet, & se mit à l'instruire en diverses façons.

1. Elle luy apprit les deportemēs qui luy étoiet nécessaires, afin de se faire croire Prince, luy monstrant comme quoy il devoit maintenir sa grandeur, avec une modestie qui donnoit à cognoistre l'estat de ses infortunes. Apres cela elle l'informa sur toutes les circonstances & les particularitez qui touchoient la personne de Richard Duc d'York, qu'il avoit à représenter: là dessus elle luy descrivoit la taille & les traits de visage du Roy & de la Reyne, ses pretendus pere & mere, ensemble de ses freres, de ses sœurs, & de plusieurs autres qui estoient plus pres de luy en son enfance, avec tout ce qui s'étoit passé ou de secret, ou de commun, autant qu'elle jugea propre pour la portée d'un enfant, jusques à la mort du Roy Edouard.

A cecy elle adjousta les particularitez du temps, depuis la mort du Roy jusques à ce que luy & son frere furent mis prisonniers dans la Tour, ensemble ce qui avint depuis qu'il en fut dehors, & lors qu'il se refugia en un azile, sans oublier ny le temps qu'il passa en la

Tout, ny les circonstances de la mort de son frere, ny de quelle façon il s'estoit échappé. Or sçachant bien que s'estoient des choses que fort peu de personnes pouvoient controller, elle se contenta de luy apprendre d'en faire un simple recit, & qui tint seulement du vray semblable. D'un autre costé ils demeurèrent d'accord entr'eux du conte qui se devoit faire de ses voyages, y entremeslant plusieurs choses vrayes, & telles que d'autres en pouvoient rendre des tesmoignages capables de mettre le reste en credit. Ainsi ces choses estans proprement jointes ensemble, il y avoit de l'apparence qu'elles seroient à faire réussir la partie qu'il avoit entrepris de joüer. Elle luy apprit encore les moyens d'éviter plusieurs questions captieuses qui luy devoient estre faites, selon la vray semblance de la chose.

A quoy elle le trouva si propre, qu'elle mit dès lors une grande confiance en la promptitude & vivacité de son esprit: Ce qui diminua beaucoup de la peine qu'elle eut peu prendre à l'instruire. Pour en venir à bout plus facilement, elle releva ses pensées par des recompenses presentes & des promesses futures, luy proposant devant les yeux l'honneur & la fortune d'une Couronne, si les affaires venoient à luy réussir, & un assuré refuge en sa Cour, si le succès n'en estoit conforme à ses esperances. Là dessus apres qu'elle l'estima capable de
joüer

jouer parfaictement son personnage, elle se mit à songer à part soy de quel coste elle feroit paroistre ce Comete, & en quel temps il devoit se faire voir dessus l'horison d'Irlande; car desia une pareille Meteore avoit produit une influence bien forte en cette contrée. Le temps de l'apparition devoit estre lors que le Roy seroit bien avant dans une guerre avecque la France. Pour son particulier elle cognoissoit assez qu'on tiendroit tousiours pour suspect tout ce qui viendroit de sa part. Voyla pourquoy s'il falloit d'abord qu'elle le fit sortir de Flandres pour s'en aller immediat ment en Irlande, on la pouvoit soupçonner de s'y estre employée, joint que la faison n'estoit pas assez meure, attendu que les deux Rois estoient en termes de paix. Elle s'avisa donc d'y apporter quelque delay, & de ne le garder plus long temps près d'elle, pour chasser bien loing toute sorte de défiance, n'ignorant point que les secrets ne sont jamais de longue durée. Ainsi pour s'esloigner de tout soupçon elle l'envoya pour lors en Portugal incognu, en la compagnie d'un Dame Angloise nommée Brampton, qui prit une particuliere charge de luy durant le séjour qu'il y devoit faire, en attendant de plus amples directions. Cependant elle n'omit rien de tout ce qu'elle jugea propre à faire en sorte qu'à son retour il fut le bien venu, & reçu de tous, non seulement au Royaume
d'Ir-

d'Irlande, mais à la Cour de France. Sur ces entrefaiçtes, il demeura en Portugal environ un an, pendant lequel le Roy assemblea ses Estats, comme nous avons desia dit, & declara guerre ouverte aux François.

Alors le signe commençant d'estre à son ascendant, & la constellation estant venuë sous laquelle Perkin se devoit faire paroistre, il receut commandement d'aller en Irlande, où d'abord il fit sejour dans la ville de Corke. A son arrivée (comme il le declara depuis par sa confession) les habitans se trouvant en bon equipage, se firent accroire qu'il estoit le mesme Duc de Clarence qui avoit esté desia en leurs pais; puis changeant d'opinion, ils s'imaginèrent que c'estoit plustost le fils naturel de Richard III. & finalement ils le prirent pour Richard Duc d'York, second fils d'Edouard IV. Sur cette diversité d'opinions Perkin, leur assoura le contraire, renonçant à tous ces tiltres qu'on luy donnoit, & s'offrit à jurer sur les Evangiles qu'il n'estoit rien moins que cela jusques à ce qu'enfin ils l'y forcèrent, & luy dirent qu'il n'eust à craindre aucune chose. Voyla quelle fut sa confession bien esloignée de la verité; Car l'on tenoit qu'immediatement a son arrivée en Irlande il se dit estre le Duc d'York, & que par toute sorte de voyes & de moyens dont il peut s'aviser, il attirera des complices & des confidens, jusques au poinct d'es-

crire

ire des lettres aux Comtes de Desmond & de Kildare, par lesquelles il les prioit de luy donner du secours, & se jeter dans son party: ce qui paroist evident par les lettres qui s'en voyent encore aujourd'huy.

Un peu auparavant que tout cela se passast, la Duchesse avoit encore gaigné un serviteur des plus proches du Roy Henry, nommé Estienne Frion son Secretaire en la langue Françoise. homme actif & qui estoit ensemble turbulent & fort mescontent. Ce Frion estant enfuy en France, vers le Roy Charles, se mit à son service, comme il veid que les Rois d'Angleterre & de France commençoient de se declarer ennemis. De sorte que le Roy Charles instruit là dessus de tout ce qui touchoit la personne, & les desseins de Perkin, s'avisa de s'aider de cet avantage cõtre le Roy d'Angleterre, car avec ce qu'il y estoit poussé par Frion, Madame Marguerite l'y avoit desja preparé. Il despescha donc vers Perkin ce mesme Frion, & un certain nommé Lucas, en qualite d'Ambassadeurs, pour l'advertir de la bonne inclination qu'avoit le Roy pour luy, & qu'il estoit resolu de l'assister à recouvrer son droict contre le Roy Henry, usurpateur de la Couronne d'Angleterre, & ennemy de la France: sur quoy il le prioit de le venir trouver à Paris. Perkin s'estimoit desja l'homme du monde le plus heureux, de se voir invite par un si grand Roy de si bonne façon, &

en termes si honorables. De maniere que faisant part de ces bonnes nouvelles a ses confidens d'Irlande, pour les encourager d'avantage, sur ce que la fortune l'appelloit a des choses si eminentes; & sur les grandes esperances qu'il avoit de les faire reüssir, il fit voile en France. Y estant arrivé, le Roy le receut en sa Cour avec beaucoup d'honneur, & mesme le saluant il l'honora de la qualite de Duc d'Yorck, & l'assista de toutes les choses qu'il jugea necessaires à cette grandeur. Avec cela, pour le mieux faire paroistre en Prince, il luy donna des gardes pour sa personne, desquelles le Seigneur de Concrefal estoit Capitaine. Alors tous les Courtisans, quoyque les François n'ayent pas beaucoup de sujet de s'en mocquer, firent gloire de s'accommoder a l'humeur de leur Roy, & le firent par une maxime d'Etat. Ce fut encore en ce mesme temps que Perkin fut visité de plusieurs Seigneurs Anglois, tels que furent, Messire George de Neuville, Messire Jean Taylor, & environ quelquescent autres. Parmi ceux cy se mettoit des plus avant dans la confidence ce mesme Estienne Frion, dont nous avons parlé cy-devant, qui pour lors & long temps apres suivit la fortune de Perkin, de qui pour dire le vray il estoit le principal Conseiller & l'instrument de toutes ses entrepriés. Mais tout ce qu'en faisoit le Roy de France n'estoit qu'une pure invention pour attirer le Roy

Henry plus facilement à la paix. Ce qui parut assez en ce que toute la faveur de Perkin se veid reduire en fumée au premier grain d'encens qui fut bruslé sur l'autel de la paix dans la ville de Bologne. Pour tout cela neantmoins le Roy de France ne le voulut point mettre entre les mains de Henry, qui l'en avoit grandement fait solliciter, & voyant que s'il faisoit autrement cela choqueroit son honneur; il luy fit dire tout doucement qu'il eust à se retirer; de quoy Perkin fut bien content, comme celuy qui avoit desia fait son conte de gagner pays, apprehendant qu'on ne luy tramast quelque embusche pour se saisir de luy. Il prit donc le chemin de Flandres, & s'en alla vers la Duchesse de Bourgogne, prenant pour pretexte, qu'apres avoir esté diversement agité par la fortune, il prenoit sa route vers elle, comme en un port de sèureté, sans que neantmoins il fist le moindre semblant de s'estre jamais trouvé en ce pays là, comme si c'eust esté sa premiere adresse. La Duchesse d'autre costé telmoigna par son action que cette affaire ne luy sembloit pas moins estrange, que celuy estoit une nouveauté de le voir. En quoy elle donnoit à cognoistre d'abord d'estre obligée par l'exemple de Lambert Simnel, à ne recevoir pour bonne une estoffe contrefaïcte. Faisant donc semblant de n'estre pas beaucoup contente de cela, elle dit publiquement qu'il estoit necessaire de le son-

der afin de le surprendre , & ſçavoir par ce moyen ſi c'eſtoit le vray Duc d'York, ou bien ſ'il ne l'eſtoit pas. Mais apres qu'elle eut feint d'eſtre entierement ſatisfaiſte par ſes reſponſes, comme ſi elle euſt eſté transportée d'un certain eſtonnement, meſſé d'une ſecrete allegreſſe, elle teſmoigna devant tous que cette delivrance miraculeuſe paſſoit le degré d'admiration. Elle le receut alors comme un homme reſſuſcité, inferant par là que Dieu l'ayant garanti de la mort d'une façon ſi merveilleuſe, l'avoit reſervé pareillement à quelque haute fortune. Quant à ſon renvoy de France, ils ne l'expliquerent pas comme ſi c'eufſt eſté un impoſteur evident ; au contraire ils infererent par là qu'il falloir néceſſairement que la deſſous il y euſt quelque grand myſtere caché, parce que la paix s'eſtoit enſuivie de ce qu'on l'avoit abandonné : ce qui n'eſtoit proprement que le ſacrifice d'un Prince affligé, pour ſatisfaire à l'ambition & aux intereſts particuliers de deux grands Monarques. Cependant Perkin ne manquoit point de ſon coſté, ny en ſa façon, ny en ſa grace, ny en ſes reſponſes propres & promptes, de tout ce qui le pouvoit faire paſſer pour Prince. D'ailleurs il n'ignoroit point comme quoy il falloir contenter & caſſer ceux qui ſe venoient rendre à luy, & comment rebutter & payer d'un deſdain ces autres en qui il remarquoit quelque deſiance.

En un mot il jouïoit si bien son personnage, & s'acquittoit si dignement de tout ce qu'il entreprenoit, qu'en tout le corps de la Noblesse & du tiers Estat, il n'y avoit celuy qui ne le prist veritablement pour le Duc d'Yorck : & ainsi à force de se desguiser & de soustenir son imposture, il avoit pris une si forte habitude, que luy mesme se croyoit estre en effet ce qu'il n'estoit pas. Par où la Duchesse estant comme mise hors de doute ne manquoit à luy rendre tout l'honneur qui se doit à un Prince, & l'appellant son nepveu, le qualifioit du titre de la Rose blanche d'Angleterre. Pour authoriser d'avantage cette opinion, elle luy donna une garde de trente soldats, qui portoient la halebarde devant luy pour la defense de sa personne, & qui estoient vestus d'une livrée de rouge & de bleu. En un mot à son imitation tous ceux de la Cour, ensemble les Flamands & les estrangers ne luy rendoient pas moins de respect que la Duchesse.

Darant que ces choses se passoit en Flandres, les nouvelles aussi promptes qu'un esclai-
en vindrent en Angleterre, où la renommée publia de toutes parts, qu'asseurement le Duc d'Yorck estoit en vie. Car quant au nom de Perkin Warbek, il n'estoit point encore cognu, & tout ce qu'on apprenoit de cette affaire estoit sous le nom du Duc d'Yorck, à sçavoir qu'il avoit esté entretenu en France, & qu'il estoit

maintenant advoüé pour tel, & en grand honneur en Flandres. Cette nouvelle broüilla diversement l'esprit de plusieurs, qui se porterent volontairement à la croire, les uns pour estre mescontens, les autres pour leur ambition, ou par une legereté d'esprit & un desir de changement, & quelques uns aussi par un scrupule de conscience; mais la pluspart s'y l'aïsserent aller par une simplicité, joint que plusieurs autres s'y accorderent pour complaire à quelques uns des plus relevez, qui favorisoient ces bruits secrettement & les nourrissoient. Par ainsi cette nouveauté ne fut pas long tems sans engendrer d'autres humeurs de scandale & de plainte contre le Roy, de qui l'on blasmoit le gouvernement; car on disoit de luy qu'il faisoit de trop grands imposts sur le peuple, & qu'il mettoit sa Noblesse hors de contenance. A quoy l'on adjoustoit la perte de la Bretagne, & la Paix de France, mais principalement le grand tort qu'il faisoit à la Reyne, en ce qu'il ne vouloit pas regner en son nom. Cela les obligeoit à dire que Dieu avoit fait pousser dehors une branche de la Maison d'Yorck, de laquelle il ne disposeroit pas à son plaisir, quoy qu'il ravallaist ainsi cette pauvre Dame affligée. Et ainsi comme il arrive d'ordinaire en matiere des choses que le vulgaire publie, ces bruits devindrent si communs en la bouche d'un chacun, qu'on n'en pût sçavoir les auteurs; en cela semblables à certaines
ber-

herbes rampantes qui n'ont point de racine afferée, ou bien à des pas confusement imprimez sur la terre. Mais apres que ces mauvaises humeurs eurent gagné jusques au chef, c'est à dire lors qu'elles se furent saisies de l'esprit de quelques hommes de condition eminente, tels qu'estoient Messire Guillaume de Stanley grand Chambellan de la Maison du Roy, le Seign. de Fitzwater, Messire Simon de Montfort, & Messire Thomas Thuvastes, ceux-cy conspirerent secrettement en faveur du Duc d'York; Et toutesfois parmy ce nombre, il ne s'en trouva que deux qui engagerent ouvertement leur fortune, à sçavoir Messire Robert de Clitford, & Guillaume de Barley. Ceux-cy s'étans mis sur mer prirent la route de Flandres, & y furent expressement envoyez par les Conspirateurs, pour apprendre au vray la verité des choses qui s'y passoient. Ce qui ne se fit pas sans quelque secours d'argent d'Angleterre, afin de resoudre là dessus par forme de provision, en cas que ces pretensions se treuvassent veritables. Là fut le tres-bien venu le sieur de Clitford, tant pour son ancienne Noblesse, que pour la grande estime qu'on faisoit de luy. De quoy luy donna de fort bonnes preuves Madame Marguerite; qui apres avoir passé quelque temps à conférer avec luy, jugea qu'il estoit à propos de luy faire voir Perkin; Comme en effect il le voit depuis fort souvent, & s'entre-

tint avec luy sur plusieurs affaires. De maniere qu'à la fin, soit qu'il fust gagné par la Duchesse pour embrasser ce party, ou induit par l'imposteur Perkin à le croire tel qu'il se disoit, il envoya des lettres en Angleterre, par lesquelles il maintenoit d'avoir cogneu la personne du Duc d'York, aussi bien qu'il cognoissoit la sienne, & que ce jeune homme estoit sans doute le viay Prince. Par ces moyens toutes choses commencerent à se preparer à la revolte en Angleterre, entre laquelle & la Flandre, la conspiration se donna lieu desormais.

Mais d'un autre costé le Roy ne s'endormoit point, & s'il ne daignoit armer ou faire aucunes levées, c'estoit pour ne tesmoigner de la crainte, & pour ne rendre trop d'honneur à cette Idole: Il ne laissa pas pourtant de mettre ordre, que les ports fussent fermez, & mesmes pour empêcher que rien ne passast qui peust apporter le moindre soupçon: il mit de toutes parts de bonnes & seures gardes: Pour le regard du reste, il s'appresta le mieux qu'il peut à la contremine, ayant pour cet effect un double dessein, qui d'un costé le faisoit travailler à esvêter cette fourbe, & de l'autre à rompre le nœud d'une si dangereuse conspiration. Pour y parvenir il n'y avoit que deux principales voyes; la premiere, de faire voir à tout le monde, que le Duc d'York avoit esté tué veritablement; la seconde, d'esprouver que soit qu'il fust encore en

vie, ou qu'il ne le fust pas, cela ne guarantissoit point Perkin de la qualité d'Imposteur. Pour le premier point, il ny avoit que quatre personnes qui peussent parler avec cōnoissance du meurtre commis en la personne du Duc d'York à sçavoir Messire Jacques Tirrel, que le Roy Richard y employa, Jean Dighton & Miles Forest ses valets, qui en furent les bourreaux, ensemble le Prestre de la Tour qui ensevelit les deux Princes. Or d'autant que de ces quatre, Miles & le Prestre estoient decedez, & qu'il ne restoit seulement que Messire Jacques Tirrel & Jean Dighton, le Roy les fit mettre tous deux prisonniers en la Tour, & commanda qu'on eust à les examiner, touchant les circonstances de la mort des deux jeunes Princes: Les dispositions de l'un & de l'autre furent conformes, du moins le Roy fit entendre, que Richard ayant donné commission de les faire executer à Brakenburne, Lieutenant de la Tour, sur son refus il mit en sa place Messire Jacques Tirrel, pour une nuit seulement, & luy dict que pour son service particulier il eust à prendre les clefs des mains du Lieutenant; que pour obeyr à ce mandement Messire Jacques Tirrel s'en alla droict à la Tour en pleine nuit suivy des deux valets susnommez, qu'il avoit choisis à cet effect: que luy mesme se tenoit au pied du degré durant que les traistres estoient apres à faire leur coup; qu'ayans abordé les Princes, ils les

estoufferent cruellement en leur liect; & qu'après cela ils appellerent leur Maistre pour voir ces corps privez de vie. Qu'au reste ils furent ensevelis sous un escalier & couverts de quelques pierres, & que le Roy Richard en ayant appris les nouvelles, en remercia grandement Messire Jacques Tirrel. Toutesfois par ce qu'il n'approuva pas qu'on les deust ensevelir sous les degrez, ce lieu luy semblant trop abject pour les enfans d'un grand Roy, il renouvela cette commission, & les fit enlever delà par le Prestre de la Tour, qui les ensevelit aussi tost en un endroit qu'on n'a peu sçavoir depuis, à cause de la mort de ce mesme Prestre qui arriva peu apres. Voilà tout ce que le public en a peu apprendre de la mort de ces Princes, par les depositions de ces personnes; de quoy neantmoins le Roy ne se servit point en aucune de ses Declarations, ce qui ne fit qu'embroiiller l'affaire & attirer de nouvelles doutes. Quand à Messire Jacques Tirrel, il eut bien tost apres la teste tranchée en la place de la Tour, pour quelques autres trahisons par luy commises: Il n'en fut pas de mesme de Jean Dighton, qui pour avoir rendu ses discours plus conformes au contentement du Roy, à ce que l'on s'imagina, eut la liberté, & fut depuis un des principaux instrumens pour authentifier cette creance: Cela fut cause que le Roy trouvant trop que cette maniere de preuve, s'avisa d'insister

sur le dernier point, qui rendoit à recognoistre qui estoit Perkin. Pour ce sujet il envoya des hommes en plusieurs lieux, & principalement en Flandres, où il entretenoit des secrets espions, dont les uns feignans de s'en fuir vers ce Prince pretendu, & les autres de s'aller rendre à luy pour embrasser son party, taschoient sous divers pretextes de descouvrir au vray toutes les circonstances & les particularitez de cet Impositeur, comme ses parens, sa naissance, sa personne, ses voyages, & finalement tout ce qui leur pouvoit ayder à faire un journal de sa vie & de ses actions: à quoy le Roy ne voulut rien esparagner, fournissant liberalement d'argent ceux qu'il employoit. Par mesme moyen pour s'en asseurer plus au vray, il les chargeoit expressement de ne perdre aucune occasion de l'advertir de tout ce qu'ils descouvrieroient. Et ainsi comme un avis en attiroit toujours un autre, des nouvelles personnes ne manquoient point d'estre employées où l'affaire le requeroit.

Le Roy n'estant pas content de cela, se servoit encores d'autres hommes qu'il cognoissoit d'un naturel plus confident, pour estre comme ses Pionniers en la principale contremine: ceux cy avoient charge de s'insinuer en la familiarité des principaux qui tenoient le party de Perkin en Flandres, & d'apprendre quels associez il avoit, & quelles correspondances en Angleterre, ou ailleurs: ils taschoient encore de sonder

combien avant chacun d'eux s'engageoit, & quelles sortes de gens ils s'efforçoient de nouveau d'attirer à eux. Or cela ne se pratiquoit pas seulement sur les personnes, mais encore sur les actions, afin de penetrer, s'il estoit possible, jusques aux desseins les plus cachez de Perkin, & de descouvrir les intentions, les esperances, & les menées des Conspirateurs. Parmy ces derniers espions, ils s'en trouvoit quelques uns dont les instructions alloient encore bien plus avant; car afin d'attirer les meilleurs amis & serviteurs de Perkin, ils leur remonstroient combien foible estoit le fondement de leur entreprise, combien vaine leur esperance, & avec quel Roy ils avoient à faire; que c'estoit un Prince dont l'esprit n'estoit pas moins à craindre que sa puissance, joint qu'il y avoit moyen de leur faire donner une abolition du passé & des recompenses bien amples. Mais sur tout il leur recommandoit de tascher par toute sorte de voyes d'esbranler la constance de Messire Robert Clifford, & de l'attirer s'ils pouvoient, parce que c'estoit l'homme du monde qui avoit plus de part à leurs secrets, & qui estant une fois gagné estonneroit tout le reste, rompant le noeud de cette conjuration.

De ce temps là l'on faisoit une conte bien estrange, qui est venu jusques à nous, c'est que le Roy ne scachant à quoy se resoudre, ny à qui se fier, à cause des evenemens qui luy donnoient tousiours de nouveaux ombrages, avoit

de secrettes intelligences avec les Confidens & familiers de diverses personnes de qualité. D'avantage que pour augmenter le credit des espions qu'il tenoit au dehors, auprès du party contraire, il les faisoit excommuniquer par nom & par surnom dans la grande Eglise de Sainct Paul, & les mettre au nombre de ceux qui estoient couchez sur le roolle des ennemis du Roy, selon la coustume de ce temps là. Cependant ces espions firent si bien leur charge de leur costé, que Perkin estant encore en vie, le Roy en eut la dissection toute entiere: car avec ce qu'il fut amplement informé des particulieres correspondances des Conspirateurs, il eut advis de plusieurs autres mysteres qui luy furent relevez: Messire Robert Clifford fut en mesme temps gaigné au service du Roy, & s'y porta depuis avec beaucoup d'ardeur: à cause de quoy le Roy fut content de sa diligence, & grandement satisfaiet d'apprendre de luy plusieurs particularitez, divulga premièrement l'imposture & les toars de souplesse dont usoit Perkin, ensemble ses voyages & leurs circonstances, qu'il eut soin de faire publier par le Royaume: ce que neantmoins il ne fit point en forme de Declaration, parce que les affaires estoient encor dans les termes d'un examen, & qu'elles pouvoient recevoir quelque chose de moins ou de plus; mais bien par un commun bruit de Cour qui a cette coûtume,

d'agir

d'agir plus puiffamment dans les esprits que ne font les declarations imprimées. Alors il jugea qu'il estoit temps d'envoyer un Ambassadeur en Flandres vers l'Archiduc Philippe, pour luy renvoyer Perkin, & l'obliger à l'abandonner: en cette Ambassade furent employez, Messire Edouïard Poinings & Messire Guillaume Warham Docteur en Droit Canon. Comme l'Archiduc estoit jeune, il se laissoit gouverner à son Conseil, devant que les Ambassadeurs eurent audience, où le Docteur Warham se mit à parler ainsi.

Messieurs, Le Roy nostre Maistre est grandement faiche de ce que l'Angleterre & la Flandre ayans esté par le passé si estroitement alliez ensemble, il faille maintenant que ce Pays serve comme d'eschafaut, sur lequel un vil & infame Imposteur contreface le Roy d'Angleterre, non seulement au des-honneur de Sa Majesté, mais au mépris & reproche de tous les Souverains Princes. Vous sçavez, Messieurs, combien sont punissables par toutes sortes de loix, ceux qui par des coings falsifiez contrefont les visages des Souverains, & alterant leurs monnoyes: Mais contrefaire l'image vivante d'un Roy en sa perionne, est une chose qui excède les faulxtez des plus signalées, si l'on excepte celle de Mahomet ou de l'Antechrist, qui s'attribue l'honneur Divin: Toutesfois le Roy

vous estime trop sage, & l'opinion qu'il a de ce Conseil est si grand, qu'il ne peut s'imaginer qu'aucun de vous se laisse abuser à ceste fable: Certes, quoy que vous puissiez contribuer à la passion de quelques-uns, si faut-il que vous confessiez que la chose d'elle mesme est tout à fait esloignée des preuves, car laissant à part les tesmoignages de la mort du Duc d'York, qui sont intailles dans les memoires qu'en a le Roy, sa Majesté est bien content de ne s'en servir pas, parce que la chose estant manifeste de soy, il n'y a point de pouvoir qui puisse commander aux sens & à la raison. Quoy, Messieurs, croyez vous qu'il soit possible que le Roy Richard ait voulu damner son ame, & rendu infame son nom par un si abominable meurtre, & toutesfois n'en profiter point? Pensez vous que ces Ministres sanglants se peussent fleschir à pitie, lors qu'ils estoient au milieu de leur execution? N'est-ce pas la coustume des bestes les plus cruelles, & des hommes mesmes, d'accroistre leur rage quand ils ont commencé de se baigner dans le sang d'autruy? Ne scavez vous pas que les sanglans executeurs des Tyrans ont desia la corde au col, quand ils vont à leurs commissions, de telle sorte que s'ils ne font ce qui leur est commandé, ils sont bien assurez d'en mourir? Pensez vous que telles gens voulussent hazarder leur vie pour espargner celle d'un autre? Supposez, s'il vous plaist, qu'ils
l'ayent

l'ayent sauvé, en tel cas qu'en eussent ils fait? l'eussent ils exposé dans les rües de Londres, afin de le livrer au Guet ou aux passants, & le faire mettre entre les mains de la Justice, ainsi rendre l'effect manifeste? ou bien l'eussent ils gardé secrettement auprès d'eux? Non, sans doute, & cela seulement est requis un grand nombre de soings, de charges, d'inquietudes & de craintes continuelles. Mais cependant que je parle ainsi, je ne m'apperçoy pas, Messieurs, que je me travaille un peu trop à une affaire trop claire & trop evidente: assurez vous que le Roy est si sage, & qu'il a de si bons amis, qu'il cognoist maintenant le Duc Perkin dès le berceau: & d'autant que c'est un grand Prince, si vous avez icy quelque excellent Poëte, on luy pourra bien fournir de memoires pour descrire sa vie & en faire un Parallele avec celle de Lambert Simnel, maintenant Fauconnier du Roy, Cela estant pour ne vous desguiser, c'est la chose du monde la plus estrange, de dire que Madame Marguerite, excusez nous s'il vous plait, si nous la nommons, la malice de laquelle comme elle est sans cause envers le Roy, aussi est elle sans fin, deust maintenant qu'elle est devenue vielle, au temps que les autres femmes cessent d'enfanter, de deux si horribles monstres. n'estans pas d'un terme de neuf ou dix mois, mais de plusieurs années; c'est merveille, dy-je de voir que là où les autres meres mettent au mon-

monde des enfans foibles, & qui ne font pas capables de s'ayder foy mefme, elle au contraire en enfante de fi robustes, qu'auffi toft qu'ils ont veu le jour ils ont affez de force pour combattre les plus puiffans Roys de la terre. C'est bien à regret, Messieurs, que nous infiftons là dessus, & pleuft à Dieu qu'au lieu de s'amuser à ces choies, cette Dame prift plaisir à goufter les contentemens que le Ciel luy presente en voyant regner sa niepee en honneur, & que la posterité de cette Princeffe luy tint lieu de ses meilleures fortunes. Maintenant toute la requeste que j'ay à vous faire de la part du Roy, c'est que vous banniffiez de vos Estats un tel Imposteur, à l'imitation du Roy Charles. Mais par ce que nostre Prince se peut d'avantage promettre d'un ancien Allié, que d'un ennemy reconcilié depuis peu, ce qu'il desire de vous, c'est que vous ayez à le mettre entre ses mains, car vous ne pouvez point mettre en doute, que tels pyrates & imposteurs n'estans propres qu'à estre declarez les ennemis communs du Genre humain, ne doivent par consequent estre protegez par les loix des Nations.

Voilà quelle fut la Harangue des Ambassadeurs, lesquels apres quelque temps de deliberation receurent cette response en peu des paroles.

Que pour l'ancienne alliance qu'avoit l'Archiduc avec le Roy Henry, ils ne vouloient

loient en aucune façon que ce fust assister le Duc prétendu, mais en toutes choses se conserver l'amitié qu'ils avoient avec le Roy : Qu'au reste, pour ce qui touchoit la Duchesse Douairiere, qu'elle estoit absolue dans son Pays & qu'ils ne pouvoient l'empescher de disposer de ce qui luy appartenoit.

Le Roy ne fut gueres satisfait de la responce que ses Ambassadeurs luy apporterent à leur retour, car avec ce qu'il sçavoit bien, qu'un Domaine de Douaire n'emportoit point une partie de la souveraineté, ou du commandement des forces, les Ambassadeurs luy dirent franchement, qu'ils n'avoient que trop cogneu, que la Duchesse avoit un puissant party dans le Conseil de l'Archiduc : aussi apperceut-on depuis qu'encore que cette affaire fust menée comme par la voye d'une connivence, si est-ce que l'Archiduc ne laissoit pas sous main de continuer d'assister Perkin. Cela fut cause qu'en partie par un trait de courage, & en partie aussi par un tour de subtilité, le Roy fit commandement à tous les Flamends de se retirer, & leur defendit le commerce dans son Pays : Par mesme moyen il voulut que les marchands ses subjects qui trafiquoient à Anvers s'en revinssent au plustost. D'avantage il transporta la foire des draps d'Angleterre à Calais, & voulut qu'à l'avenir cette sorte de trafic cessast aux terres de l'Archiduc.

Voyla de quoy s'avisâ le Roy fort genereusement, comme sensible qu'il estoit au point d'honneur, ne pouvant souffrir qu'un Imposteur qui pretendoit à la Couronne d'Angleterre, l'osât affronter de si près, & que luy cependant demeurast en termes d'amitié avec un Pays qui le soustenoit. Par cecy neantmoins il buttoit encore bien plus avant, car il estoit assuré que les Flamands tiroient une si grande commodité du trafic d'Angleterre, que par ces defenses ils se lasseroient bientost de Perkin; joint que les troubles de Flandres estoient encore si nouveaux, que le Prince ne pouvoit qu'à son desavantage melcontenter ses subjects. Tout-fois pour en avoir sa revanche, & par une maniere de droit de represailles, l'Archiduc de son costé chassa les Anglois de Flandres.

Le Roy bien adverty que Perkin se fioit plus aux amis & Partisans qu'il avoit dans le Royaume, que non pas aux forces estrangeres, creu qu'il ne pouvoit mieux faire que d'appliquer le remede ou estoit le mal, & de proceder avec severité contre quelques uns des principaux Conspirateurs de dans son Royaume, afin de purger par là les mauvaises humeurs d'Angleterre, & de faire refroidir les esperances de Flandres. Pour cet effet, il fit arrester prisonniers presque en même temps, Jean Ratcliffe, Seigneur de Fitzuater, Messire Simon de Montfort, Messire Thomas Thuvaites, Guillaume
d'Ar-

d'Aubigny, Robert Ratcliffe, Thomas Chressenor, & Thomas Astwood, qui furent tous accusez, convaincus & condamnez de crime de leze Majesté, pour avoir promis aide à Perkin. Du nombre de ceux-cy fut tiré le Seigneur de Fitzwater, & mené à Calais, où l'on le garda quelque temps, en esperance de vie, jusques à ce que peu apres, soit que l'impatience l'y portast, ou qu'il fust trompé, il voulut pratiquer sa garde afin d'eschapper, & là dessus il eut la teste tranchée: Quant à Messire Simon de Monfort, Robert Ratcliffe, & Guillaume d'Aubigny, ils furent decapitez immédiatement apres leur condamnation. Pour les autres il leur fut pardonné, ensemble à plusieurs Ecclesiastiques, entre lesquels estoient deux Religieux de S. Dominique, & Guillaume Worfeley Doyen de l'Eglise de S. Paul, qu'on interrogea sans le mettre à question.

Cependant on ne voulut point toucher au Chambellan, soit que le Roy le fit exprés pour n'esmouvoir trop d'humours à la fois, & que selon la coustume des Medecins, il voulust purger la teste la derniere, ou soit que Clifford, qui avoit revelé la pluspart de ses menées, reservast cette piece pour son arrivée, & qu'il fist seulement entendre au Roy, qu'il se doutoit bien que quelques uns des plus grands trempoient dans cette affaire, mais qu'il luy en rendroit un compte plus ample, quand il seroit près de sa Majesté.

La veille de la Toussaints, qui faisoit l'an 10. du Regne du Roy, son second fils fut crée Duc d'York. Par meisme moyen plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Pays furent faicts Chevaliers du Bain. Immediatement apres les festes de Noël, que le Roy avoit passées à Westmynster, ils'en alla dans la Tour de Londres. A quoy il se resolut aussi-tost qu'il eut advis, que Messire Robert de Clifford, en qui se repositoient la plupart des secrets de Perkin, estoit arrivé en Angleterre; & vrayement ce ne fut pas sans raison que le Roy se retirast là, par ce que la Tour luy sembla un lieu grandement propre, afin que si Clifford accusoit quelquesuns des Grands ils peussent à l'instant estre arristez sans aucun bruit ny soupçon, la Cour & la prison estans l'anceinte d'une seule muraille. Un jour ou deux apres, le Roy y attira un Conseil de personnes qu'il choisit luy meisme, & admit Clifford, qui premierement se jetta aux pieds du Roy, & luy demanda pardon d'une façon fort humble. Le Roy luy donna d'abord une abolition du passé, combien qu'auparavant il l'eust assure de sa vie en secret. Alors luy estant commandé de dire ce qu'il sçavoit, entre plusieurs autres qu'il accusa de son propre mouvement, & sans estre interrogé, il nōma Messire Guillaume Stanley, Chambellan de la Maison du Roy. D'abord, le Roy ne fut pas moins estonné d'oüyr nommer ce Seigneur, qu'il l'eut este si luy.

luy eust parlé de quelque effroyable prodige. Car il ne pouvoit se persuader d'avoir pour ennemy un homme qui luy avoit rendu un service si considerable & si important, que de luy avoir sauvé la vie, & mis la Couronne sur la teste, un homme qui par sa faveur estoit au comble de la grandeur des honneurs & des biens de la fortune, un homme qui luy estoit estroitement obligé d'un lieu d'alliance fort proche, son frere ayant espousé la mere du Roy; & pour le dire en un mot, un homme à qui il avoit confié sa personne en le faisant son Chambellan. Il ne pouvoit, dy je, s'imaginer que cet homme là n'estant ny disgracié, ny mescontenté, ny intimidé en aucune façon, luy fust infidele, & usast d'ingratitude envers luy. Toutes ces considerations furent cause qu'on fit redire plus d'une fois à Clifford les particularitez de cette accusation, apres l'avoir adverty qu'en une matiere de si peu d'apparence, & qui touchoit un si grand serviteur du Roy, il devoit bien prendre garde à ce qu'il disoit, & ne s'en foncer trop avant: Mais comme le Roy s'apperceut, que froidement & sans hesiter, ny mesme sans changer de visage, il demeueroit ferme en sa deposition, offrant à justifier son dire sur son ame & sur sa vie, il luy commanda de se retirer. Là dessus ayant fait de grandes plaintes à son Conseil, il mit ordre que Messire Guillaume Stanley fut reserré en
sa

sa propre chambre qui étoit en la Tour quar-
rée. Le jour d'après, il fut examiné par Mes-
sieurs du Conseil, auxquels il denia peu de cho-
ses de ce dont on l'accusoit, sans se mettre au-
trement en peine d'excuser sa faute: De ma-
niere que s'imaginant peu sagement de la ren-
dre moindre en la confessant, il la fit assez
grande pour sa comdamnation; à quoy l'on
tient qu'il fut poussé, tant par la bonne opinion
de ses premiers merites, que par l'interest que
son frere avoit avec le Roy: mais ces aydes trop
legeres estoient balancées & emportées par
beaucoup d'autres choses, qui faisoient directe-
ment contre luy, & qui prédominoient en la
nature & en l'esprit du Prince son Maistre. Car
premierement, par ce qu'il alleguoit de ses ser-
vices, il ne consideroit pas qu'un merite con-
venable, auquel une récompense peut attein-
dre facilement, aggré plus aux Roys que tou-
te autre chose. Pour le regard de son pouvoir,
il le devoit croire fort inutile, attendu que le
Roy n'ignoroit, que celuy qui l'avoit peu esta-
blir, estoit celuy-là même qu'il luy failloit
apprehender le plus. Troisièmement, ce n'e-
stoit pas une petite amorce que la confiscation
de son bien, pour estre estimé le plus riche de
tous les sujets du Royaume; car dans son seul
Chasteau de Holt, il y fut trouvé quarante mil-
le marcs d'argent, tant en monnoye qu'en vais-
selle, sans y comprendre les joyaux, les meu-
bles

bles & les grandes provisions. J'obmets que le revenu de ses terres & pensions le montoient à trois mille livres sterlin, ce qui estoit beaucoup en ce temps-là. En dernier lieu, devoit estre mis en consideration la nature du temps, par ce que si le Roy n'eust apprehende la perte de son Estat, il estoit assez vray semblable qu'il luy eust sauvé la vie, mais les nuages d'une si grande rebellion s'en allans fondre sur luy, il se resolut de jouer au plus assure. De maniere qu'après quelques six semaines que le Roy interposa honorablement pour donner temps aux prieres de son frere, & faire voir à son peuple qu'il se trouvoit combattu en luy mesme sur ce qu'il avoit a deliberer la dessus, il fut convaincu de crime de leze Majesté, & eut peu apres la teste tranchée.

C'est ce qui se passa touchant cette action, dont la memoire est encore obscure jusques aujourd'huy, & ne sçait on non plus, ny le sujet pour lequel ce Seigneur mourut, ny pourquoy il quitta le service du Roy, ny d'où proceda la cause de sa disgrace. Il est vray que la plus commune opinion l'attribue à ce que s'entenant un jour avec Messire Robert de Clifford, il luy dit, que s'il estoit bien assure que ce jeune hōme fut le fils du Roy Edouard, il ne voudroit jamais porter les armes contre luy: Paroles qui sembloient estre un peu trop rudes, soit pour le regard de la condition, ou de

este qu'elles contenoient. Quant à la condi-
 tion, les Juges de ce temps là comme sçavans
 qu'ils estoient, & les trois principaux du Privé
 Conseil opinioient que c'estoit une dangereuse
 chose d'admettre *s'il estoit &c.* pour adoucir
 des paroles de trahison, par où toute sorte de
 gens pourroient aisément exprimer leur mali-
 ce, & s'exempter des dangers. Je diray à ce pro-
 pos qu'à cecy fut semblable ce qui advint de-
 puis à Elisabeth Barton, la sainte Vierge de
 Kent, lors qu'elle dit, que si Henry VIII. ne
 reprenoit derechef sa femme, il seroit privé de
 la Couronne & mourroit en chien. Il y a plu-
 sieurs autres maux de cette mesme nature qui
 ne doivent point avoir de lieu chez les Juges
 equitables, que le devoir oblige de n'admettre
 aucune trahison à condition. Touchant ces pa-
 roles positives de Stanley, qu'il ne vouloit point
 porter les armes contre le fils du Roy Edoüard,
 bien que ses paroles semblent pacifiques, si est
 ce qu'elles inferent un manifeste mépris du ti-
 tre de Roy, ou pour la Maison de Lancastré,
 ou pour l'acte des Etats. Ce qui fut sans doute
 beaucoup plus sensible au Roy, que s'il eust
 veu Stanley au champ de bataille mettre con-
 tre luy sa lance en arrest: Car si Stanley se vou-
 loit tenir à cette opinion, que le fils d'Edoüard
 avoit meilleur droit que luy, il est certain qu'es-
 tant un des principaux du Royaume, & qui
 avoit un merveilleux credit près du Roy, son

exemple obligoit toute l'Angleterre d'en dire autant. Tellement qu'il n'est pas à croire de quelque importance estoit ce mot, & jusques où il pouvoit aller en ce temps-là. A cela l'on peut adjouster l'opinion de quelques Escrivains qui accusent ouvertement Stanley, & disent de luy, qu'il promit du secours à Perkin, & mesme qu'il l'assistast d'une grande somme de deniers.

Pour qui est du sujet qui peust esmouvoir ce Seigneur à quitter le party du Roy, il est vray qu'aux champs de Busworth Henry se trouvant assiegé des troupes du Roy Richard, & en un manifeste danger de sa vie, Stanley fut envoyé par son Frere avec trois mille hommes pour le tirer de peril, de quoy il s'acquita si dignement, que le Roy Richard y demeura sur la place; tellement que la condition d'un homme mortel n'est pas capable de recevoir un meilleur office que celuy qui revint alors à Henry des mains de Stanley, dont le bien fait fut semblable à celuy de Jesus Christ, qui sauve & couronne tout à la fois. Aussi pour reconnaissance de ce service, le Roy l'obligea de plusieurs grands dons, & le fit en outre son Conseiller & son Chambellan. Avec cela, contre son naturel il ferma les yeux aux grandes dépouilles de cette journée, qui tomberent presque toutes entre les mains de Stanley, qui en devint infiniment riche. Pour tout cela neantmoins, enlé de l'imagination de son merite, il
ne

ne laissoit pas de faire accroire que la mesure n'en estoit point assez grande : & sans mentir son ambition desreglée alla jusques à ce poinct, qu'il osast bien demander au Roy, d'estre faict Comte de Chester, ce qui estant un appennage de la Principauté qui se donnoit ordinairement aux enfans des Roys, sa demande n'aboutit pas seulement à un refus, mais à un desgoust manifeste. Depuis le Roy commença de n'estre point trop content de luy, s'appercevant que ses desirs estoient immoderez, ses pensées vastes, & ses biens-faits hors de toute consideration : alors comme il ne faut qu'un peu de levain de mauvais goust pour aigrir toute la masse des merites precedens, l'esprit du Roy commença de suggerer en sa passion, qu'encore qu'il fust venu assez à temps pour la conservation de sa vie, qu'il avoit neantmoins assez tardé pour l'exposer au peril: Mais n'ayant rien qui fust capable de le convaincre pour lors, il le continua tousiours en ses charges jusques à cette cheute.

A la charge de Chambellan, succeda Giles Seigneur d'Aubigny, homme dont la valeur & la probité le rendoient d'autant plus recommandables qu'en son humeur, il estoit fort agreable & plein d'une honneste moderation.

En ce meisme temps on faisoit courir un bruit que Messire Robert Clifford, qui pour lors servoit de Rapporteur à tout l'Estat, avoit dès le

commencement servy d'espion au Roy, du consentement duquel il s'estoit refugié en Flandres: mais il y a peu d'apparence que cela fust, veu qu'il ne recouvra jamais le degré de grace qu'il avoit auparavant près du Roy; joint que ce qu'il avoit descouvert du Chambellan, qui estoit le plus signalé de ses services, n'estoit pas venu de ce qu'il en pouvoit avoir appris dehors, attendu qu'il le sçavoit desia bien devant qu'il fut sorty d'Angleterre.

Ces publiques executions, principalement celle du Chambellan, qui estoit le principal nerf du party, & le proceder de Messire Robert Clifford, à qui les factieux se fioient plus qu'à tous autres, r'abbattirent fort les desleins de Perkin & de ses complices, dont ils ravallerent les courages & les tindrent en defiance: aussi estoient ils alors mal liez ensemble, comme du sable sans chaux, principalement tout autant qu'il y en avoit d'Anglois, qui se regardans l'un l'autre ne sçavoient à qui se fier deormais, & faisoient leur compte que le Roy partie par ses amorces, partie par ses filets attireroit les uns apres les autres tous ceux qui seroient en quelque consideration. En effect l'evenement ne fut pas beaucoup contraire à ce qu'ils en pensoient, & il arriva que plusieurs s'y trouverent pris. Barlay, qui avoit esté joint Commissaire avec Clifford, fut l'un de ceux qui continua le plus long temps dedans le party, jusques à ce
que

que les affaires de Perkin fussent presque toutes en desordre. Ce qui neantmoins n'empescha pas qu'à la fin il ne fit la paix: Mais la cheute d'un homme de si grande autorité près du Roy, ensemble la façon de laquelle on y avoit procedé, comme si long temps auparavant on eust fait de luy une recherche secrette, & le sujet pour lequel il avoit esté executé, qui n'étoit gueres moins que dire en effet, que le droit de la Maison d'York valloit plus que celuy de Lancastre, estoient des choses qui donnoient beaucoup de terreur à tous les sujets & domestiques du Roy. A cause de cela personne ne se croyoit assuré, & les uns n'osoient communiquer avec les autres, la desiance estant generale de toutes parts: Ce qui neantmoins rendoit le Roy plus absolu, mais moins assuré, car le sang qui se respand au dedans & les vapeurs enfermées estouffent plustost que ne font celles qui agissent au dehors. Là dessus s'espendirent incontinent des esseins & des volées de libelles, qui servent ordinairement d'amorce à la sedition. Ces libelles estoient autant d'investives contre le Roy & contre quelques-uns de son Conseil, de quoy l'on fit une fort exacte recherche, & cinq personnes de moyenne conditionne furent prises & executées pour ce sujet.

Tandis que cela se passoit en Angleterre, le Roy d'un autre costé ne negligeoit point l'Irlande, qui estoit le pays où ces champignons

venus en une nuit prosperoient plus qu'en toute autre contrée : Voylà pourquoy pour l'establissement de ses affaires, il y envoya pour Commissaire le Prieur de Lanthony, qu'il voulut estre son Chancelier en ce Royaume, & Messire Edoüard Poinings, avec de bonnes troupes & une commission de Mareschal, portant pouvoir de Lieutenant, & mandement au Viceroy mesme, qui estoit le Comte de Kildare, de ne contredire ce qu'il luy seroit enjoint de sa part. Mais les sauvages Irlandois, qui estoient les principaux autheurs de la rebellion, s'enfuirent tous dans les bois & en des lieux marescageux, comme ils ont accoustumé d'ordinaire, & ceux d'entre les autres qui se cognoissoient coupables s'enfuirent vers eux. De sorte que Messire Edoüard Poinings fut contraint d'aller à la chasse apres eux, & de les traiter en bestes sauvages : Ce qui neantmoins ne luy reussit gueres bien, à cause de la hauteur des Montagnes. Tellement que poussé d'un soupçon melancholique, à cause du mauvais succez, ou desireux de destourner la disgrace au service qu'il rendoit, il en voulut attribuer la cause aux secours qu'il disoit que ces rebelles recevoient sous main du Comte de Kildare, soupçon leger & qui luy venoit d'un autre Kildare, un des complices de Lambert Simnel, & qui depuis avoit esté tué en la bataille de Stokefield. Sur cet umbrage il le fit apprehender,

& l'envoya en Angleterre, où il se justifia si clairement de ce de quoy on l'accusoit, qu'il fut restably en son Gouvernement. Quelque temps apres Poinings voulant par des actions de paix recompenser le peu de service qu'il avoit rendu par ses armes, assemblea les Estats du Pays; où se fit cet acte memorable, qui s'appelle encor aujourd'huy la Loy de Poinings, par laquelle toutes les Ordonnances d'Angleterre furent mises en leur pleine force & vigueur en Irlande, car auparavant elles ne l'estoient point, & mesmes aujourd'huy celles qui ont esté faictes en Angleterre depuis ce temps, qui estoit l'an dixiesme du Regne de Henry, ne sont point receües en Irlande.

Environ ce mesme temps l'on descouvrit en la personne du Roy, cet avare inclination, qui depuis fomentée par de mauvais Conseils & Ministres, devint l'infamie de son Regne, car il faisoit coustume de prester les bourses de ses sujets pour amasser des Thresors, & de chastier par amendes les peines dont leurs crimes les rendoient dignes. Cela fut capable d'esmouvoir les esprits du peuple, pour la grande apparence qu'il y avoit que telle chose procedoit plustost du naturel du Roy, que d'une incommodité en ses finances. Car avec ce qu'un peu auparavant il avoit reçu de l'argent pour la paix de la France, il s'estoit accommodé des gracieusetez de ses sujets, ensemble des grandes conspi-

rations du Chambellan & de plusieurs autres. Le fait le plus remaquable, fut celuy de Guillaume Capel Eschevin de Londres, qui apres avoir esté condamné à la somme de deux mil sept cent livres sterlin, composa depuis avec le Roy pour seize cens livres; & toutefois il ne tint à Emphon l'un de ses Ministres, qu'il n'entirast encor une autre fort bonne somme de deniers.

L'Esté d'apres le Roy voulant consoler sa mere, qui avoit tousiours affectionnée, & faire à son peuple une demonstration manifeste que son proceder contre Guillaume Stanley venu pour establir un ordre aux affaires de son Estat, n'avoit en aucune façon diminué l'amitié qu'il portoit à Thomas son frere: en la visite qu'il fit de ses Provinces, ils'en alla à Latham, où il passa plusieurs jours à se re-jouyr avec sa mere & avec le Comte.

Comme il est grandement difficile d'arrester le cours des affaires quand elles sont en leur decadence, si l'on n'est pourveu de nouvelles forces; durant cette visite du Roy, Perkin Warbeck trouvant que ces mêmes delais, qui luy estoient avantageux lors que ses menées estoient à couvert, se tournoient maintenant à sa ruine, se resolut de tenter le hazard en donnant quelque atteinte à l'Angleterre: Aquoy l'obligeoit la confiance qu'il se donnoit tousiours des affections du commun peuple envers la Maison d'York. Or d'autant qu'il se persuadoit qu'on pour-
roit

roit difficilement gagner les volontez du commun, comme celles des gens de qualité, s'avisâ que le meilleur que l'on pouvoit faire pour les enseignes aux champs, & choisir pour cet effect la costé du Kent, qui estoit le lieu où il devoit faire son entreprise.

Le Roy cependant avoit emporté cela sur les esprits de ses subjets, de passer pour un Prince si accort & si rusé, que les succez de toutes sortes d'evenemens estoient imputez à sa prevoiance, comme s'il les eust auparavant premeditées: Ce qui parut assez manifeste en cette particularité du dessein de Perkin sur la Province de Kent, car pour l'attirer plus facilement le Roy s'en estoit allé tout exprés vers le Nord, assez loing de là, laissant une Province ouverte à Perkin, afin de le faire venir s'enfermer, & puis le talonner de bien près, ayant mis ordre auparavant à la seureté de Kent.

Les forces de Perkin estoient composées d'hommes ramassez & de gens de toutes sortes de nations, qui n'estoient point à mespriser, ny pour le nombre, ny mesme pour leur courage: Mais rien ne les pouvoit faire redouter à l'égal de leur mauvaise inclination & de leur fortune parce que c'estoient des banqueroutiers, & des gens, comme l'on dict, de sac & de corde

Les ayant faict embarquer, il s'en alla mouiller l'anchre à la costé de Sandwich & de Deale

en la Province de Kent, environ le mois de de Juillet; là pour sonder les affections de ce peuple il fit prendre terre à quelques uns de ses Soldats, qui d'abord commencerent à se vanter qu'une puissante armée les suivoit. A cette arrivée ceux de Kent s'appercevens que Perkin n'estoit assisté d'aucun Anglois qui fust remarquable de nom & de reputation, & que ses forces n'estoient composées que d'estrangers ramassez, & plus propres à ravager un Pays qu'à conquerir un Royaume, ne furent pas beaucoup en peine de ce qu'ils avoient à faire, car ils s'en allerent incontinent trouver les principaux Gentils-hommes de la Province qu'ils assurerent de leur affection envers le Roy, pour le service duquel ils demanderent qu'il leur fust permis de prendre les armes.

La Noblesse du Pays ayant deliberé là dessus, trouva à propos que les habitans parussent sur la coste en assez bon nombre, que quelques uns fissent signe aux soldats de Perkin de prendre terre, comme s'ils eussent eu intention de se joindre à eux, & que les autres montrassent espars en divers endroits, faisant semblant d'avoir pris la fuite, afin d'encourager leurs compagnons à gagner le bord. Mais Perkin à force de contrefaire le Prince ou d'être instruit par le Secrétaire Frion, estoit si sçavant, qu'il avoit appris jusques à ce poinct, de pouvoir juger qu'un peuple qui se tient dans les bornes d'une
obeyf.

obeyffance à cette coultume, de se confeiller
premierement, puis de marcher en bataille, là
où les rebelles tout au contraire vont pefle-me-
fle, & en confufion, confiderant les delais qu'ils
y apportoint, ensemble leur armement faiçt
avec ordre & fans bruit, se douta du faiçt tout
incontinent. Cela fit que se tenant fur fes gar-
des, il ne voulut jamais mettre un pied hors du
navire, jufques à ce qu'il peuft voir quelque
feureté de fes affaires: Alors les forces du Roy
s'appercevans qu'il ne leur feroit pas poffible
d'en faire sortir d'avantage, que ceux qui
avoient defia prif terre, se jetterent fur ces nou-
veaux venus, & lestaillerent en pieces devant
que par la fuitte ils peuffent gagner leur navi-
re. En cette efcarmouche, il y en eut cent cin-
quante de tuez ou de prifonniers, fans y com-
prendre ceux qui prirent la fuitte. Or comme
le Roy s'avifa là dessus que d'en punir peu
pour fervir d'exemple, feroit une action plus
propre à estre exercée en la perfonne des Gen-
tils-hommes que des faquins, il se refolut à leur
faire passer le pas, & tint cela pour une maxime
tres-neceffaire, principalement en la naiffance
d'une entreprife des factieux. De maniere
qu'ayant bien jugé que les forces de Perkin
n'estoient compofées que de gens de peu, &
de perfonnes defefperées, il les fit tous pendre
pour donner plus de terreur aux autres. Pour
cet effect ils furent amenez à Londres tous

liez à de fortes cordes, comme pourroient estre des chevaux qu'on attacherait à une charette, les uns furent executez à Londres & Wapping, les autres en divers lieux sur les costes maritimes de Kent, de Suffex & de Norfolk, pour apprendre, aux gens de Perkin à n'aborder point ces plages. Cependant les nouvelles estans venues au Roy que les Rebelles avoient pris terre il se proposoit desia de discontinuer la visite de ses Provinces; mais le jour d'apres ayant sceu au vray que les uns d'entre-eux avoient esté desfaits, & les autres mis en fuite, il passa outre, envoya au pays de Kent Messire Richard Guilford, qui apres avoir faict assembler ceux de la Province loüa grandement leur fidelité, & le bon succez avvenu tant par leur adresse que par la grandeur de leur courage, dont il les remercia tous en general de la part du Roy, & promit des recompenses à quelques particuliers.

Le seiziesme jour de Novembre & l'an onziemes du Regne du Roy, fut celebrée la feste des Magistrats Provinciaux en un lieu nommé Elyplace, où furent creéz noëuf Officiers nouveaux: Pour honorer ceste feste le Roy s'y voulut trouver à disner avec la Reyne, car c'estoit un Prince qui se monstroit tousiours prest à se ranger du party de la Justice; ayant cela de recommandable, que comme il gouvernoit ses sujets par les loix ainsi il gouvernoit les loix, par les gens de loy.

Cette mesme année le Roy fit une ligue avec les Potentats d'Italie, pour la defense de leur Pays contre les François, car le Roy Charles ayant conquis le Royaume de Naples, l'avoit desia reperdu, comme s'il n'eust possedé cette felicité qu'en son jour. Il passa d'un bout de l'Italie à l'autre, sans trouver personne qui luy resistast, de sorte que par ce moyen se trouva vray semblable ce que le Pape Alexandre avoit accoustumé de dire, Que les François estoient venus en Italie la craye en la main pour marquer leur logis, plustost qu'avec l'espée pour se combattre, comme en effect il gaigna tout le Royaume sans coup ferir: Mais aussi-tost apres il fit un si grand nombre de fautes, que les plus fortunez eussent bien eu de la peine à les reparer. Il ne donna point de contentement aux Gentils-hommes de Naples qui estoient du party des Anglois, mais il espendit ses recompenses selon la faction mercenaire de quelques uns qui estoient près de luy. D'avantage il mit toute l'Italie sur ses gardes en se faisant Maistre d'Hostel & prenant sous sa protection la liberté de ceux de Pise: Ce qui fit soupçonner à tous que ses intentions alloient plus avant que le Tiltre de Naples. Il tomba trop tost en division avec Louys Sforce, qui tenoit les clefs qui pouvoient l'enfermer dehors, comme elles l'avoient fait entrer dedans. Ce ne fut pas une petite faute qu'il fit quand il negligea d'esteindre
quel;

quelque flammeſche reſtée de la guerre, joint que le peu de reſiſtance qu'il eut à traverser l'Italie le mit dans un trop grand meſpris des armes des Italiens. A cauſe de quoy à ſon parlement il en laiſſa moins pourveu l'Eſtat de Naples; ſi bien que peu apres ſon retour, le Royaume ſe revolta en faveur du jeune Ferdinand, & les François furent tous chaffeſz: A cauſe de cela Charles faiſoit des grandes menaces & de grands preparatifs pour r'entrer en Italie, c'eſt pourquoy à l'inſtance de divers Eſtats du Pays, principalement du Pape Alexandre, il ſe fit une ligue, dont les principaux Chefs qui ſ'afſo- cierent à luy, eſtoient Maximilien Roy des Romains, Henry Roy d'Angleterre, Ferdinand & Isabelle d'Eſpagne, car ils ſont ainſi placez en l'original, Auguſtin Barbadic Duc de Veniſe, & Louys Sforce Duc de Milan. Cette ligue fut faiſte pour la commune deſenſe de leurs Eſtats: là où combien que Ferdinand de Naples ne fuſt pas nommé comme principal, ſi eſt ce que ce Royaume là y eſtoit ſans doute tacitement compris, comme fief de l'Egliſe.

Cette meſme année mourut en ſon Chateau de Barkamſſed Cecile Duchefſe d'York, mere d'Edoüard quatrieſme, apres avoir veu quatre de ſes enfans tuez, & trois Couronnez: elle fut enſevelie à Foderingham près de ſon mary.

Ce fut encore cette année là que le Roy aſ- ſembla

sembla ses Estats, où se firent plusieurs Loix qui n'estoient pas si considerables qu'elles doivent retenir le lecteur dans le cours de ceste Histoire. Ce qui peut faire inferer par les procedures suivantes, qu'encore que ce Prince excellast en l'establissement de bonnes Loix, pour la conservation de son Estat, il avoit neantmoins un secret dessein de s'en servir au si bien pour l'accroissement de ses finances, que pour la reformation des abus.

La principale Loy qui se fit en cette Assemblée estoit plus juste que formelle, & plus genereuse que circonspécte. Elle ordonnoit que quiconque auroit assisté le Roy aux occasions presentes, ou par armes, ou autrement, ne pourroit estre arresté ny accusé, ou par le cours de la Justice, ou par un acte des Estats; mais que s'il arrivoit qu'on fist tel acte, il seroit de nulle valeur, car c'estoit une chose qui s'accordoit fort bien à la maxime d'Etat, que le sujet ne s'enqueste point de la Justice de ses armes ny de sa querelle, Cela ne contredisoit point encore à la sincerité de la conscience, que par tout où la fortune de la guerre seroit, le sujet n'eust point à souffrir pour son obeyssance. La force de cette Loy estoit grandement puissante, & semblable en matiere de guerre à celle de David, lors qu'il dist pour le sujet de la peste: *F'ay péché, frappe moy; mais qu'est-ce qu'ont fait ces pauvres brebis?* Cette mesme Loy ne manquoit
non

non plus de partie de la prudence, & d'une prevoiance profonde, en ce qu'elle estoit au peuple le sujet de s'embarasser l'esprit sur les pretensions du Roy: Car quoy qu'il en arrivast, on avoit desia pourveu à leur seureté. Outre que ce ne luy estoit pas une petite amorce pour attirer les affections des subjets, parce qu'il faisoit paroistre par là d'estre plus soigneux de leur conservation que de la sienne propre. Cela neantmoins retrancha de son party ce grand lien de necessité de combattre & de venir victorieux en plein champ de bataille, considerant que leurs vies & leurs fortunes estoient mises en seureté, soit qu'ils demeurassent, ou qu'ils eussent recours à la fuite. Mais la force de cette Loy se destruisoit d'elle mesme, comme ce qui en touchoit la derniere partie par un acte precedent des Estats, qui lioit ou frustoit ce qui seroit fait apres. Car une puissance absolue ne peut se limiter soy mesme, ny ce qui est d'une nature irrevocable, estre rendu fixe, ny plus ny moins que si un homme declaroit par sa derniere volonté, que s'il venoit à faire un autre testament, il seroit de nulle valeur. Par ce qui touche cet acte des Estats, il y en a un exemple fort remarquable au Regne de Henry VIII qui se doutant qu'il pourroit mourir, son fils estant encor mineur, voulut qu'aucune ordonnance faite durant la minorité du Roy, ne le peut lier ny luy ny ses suc-

ces;

ceffeurs, si elle n'estoit confirmée par le Roy sous son grand Seau, lors qu'il seroit déclaré Majeur. Mais le premier acte qui fut fait lors du Regne du Roy Edouard VI. fut un acte de revocation de ce premier, bien que neantmoins le Roy fust mineur en ce temps-là.

L'on fit encore une autre ordonnance pour soutenir celle des gratieuses, afin que les sommes qu'un chacun avoit agréé de payer, & qui neantmoins n'estoient point apostées, peussent estre livrées par la voye de la Justice: Ce qui non seulement hastia le payement des arrerages, mais donna vigueur à tout l'affaire: lequel acte on pretendoit avoir esté conformément au desir de ceux qui avoient payé les premiers.

A cette Loy en fut jointe un autre, qui formal'accusation, sous un faux donner à entendre entre les parties, à quoy auparavant il n'y avoit point de remede: Elle ne s'estendoit pas tant aux actions capitales, parce qu'elles se font la pluspart à la poursuite du Roy, qu'à cause qu'en elles estans poursuivies par voyes d'accusation se rend une double Justice, des accusateurs & des Commissaires; & ainsi le Jugement ne se faiët pas par douze hommes, mais par vingtquatre. Mais ce n'estoit pas là le fond de la raison, attendu que cellecy n'avoit point de lieu en l'appel, là où cecy s'observe principalement pour empescher qu'en cas de vie & de mort les

Juges

Juges ne fussent descouragez, s'il falloit qu'ils fussent subjets à la poursuite & à l'amende, où la fureur de la vie feroit contre eux. Elle ne s'estendoit non plus en aucun procez, où la demande fut au deffous de quarante livres sterlin, car en cas de si petite somme cela n'acquitteroit point les mises qui s'y feroient.

En suite de cette Loy l'on en fit une contre l'ingratitude des femmes, qui apres avoir esté avancées par leurs maris, ou par leurs predecesseurs, voudroient chercher à fruster les heritiers, ou ceux qui leur appartiendroient, des possessions qui auroient esté mises en leur pouvoir. A quoy le remede qu'on apporta, fut de donner pouvoir au plus proche parent d'y rentrer par retraict lignager.

L'on passa aussi une Loy charitable en faveur des pauvres plaideurs, qu'on leur rendoit Justice, sans rien donner, ny au Conseiller, ny à l'Advocat, ny au Clerc; si bien que par ce moyen les pauvres estoient plus capables de poursuivre qu'ils n'avoient esté auparavant de se defendre. J'obmets plusieurs autres Loix qu'on fit en cette Assemblée, & me contente des principales.

Cependant le Roy ne laissoit pas de prendre seance en l'Assemblée, de mesme que s'il eust esté en pleine paix, si bien qu'on eust dit qu'il ne faisoit non plus d'estat des desseins de Perkin, qui pour lors s'en estoit retourné en

Flandres, que d'un jeu de peu d'importance, au contraire se comportant toujours en Prince bien avisé, qui ne paroïssoit pas moins resolu par dehors, qu'apprehensif par dedans, il avoit mis ordre, que par toutes les costes il y eust de bonnes & seures gardes: les renforçant aux lieux qui en avoient plus de besoin. S'estant ainsi fortifié il usoit d'une merveilleuse vigilance, à voir où s'en iroit fondre ce nuage que les vents chassoient ainsi de part & d'autre. Mais Perkin, estant avisé d'empescher que le feu par luy allumé, qui jusques icy avoit toujours bruslé sur du bois verd, ne vint à s'esteindre en y soufflant continuellement, fit voile derechef en Irlande, d'où il estoit party cy devant, poussé par le grand espoir qu'il avoit en France. En quoy il ne consideroit pas que le Roy par sa diligence, & par la commission donnée à Poinings, avoit tellement estably les choses en ce pays-là, qu'il n'y restoit plus rien pour Perkin, qu'une bien chetive affection d'un peuple nud & sauvage. Voilà pourquoy son Conseil l'avi-
sa d'implorer l'assistance du Roy d'Ecosse, qui estoit un jeune Prince fort renommé pour sa valeur, & qui vivoit en fort bonne intelligence avec ses sujets, joint qu'il n'avoit point de bonne volonté pour le Roy Henry: Ce fut encore en ce mesme temps que Maximilien & Charles de France cōmencerent à ne vouloir pas beaucoup de bien à Henry. Ce qui procedoit en l'un,
de

de ce que le Roy avoit empesché le commerce avec la Flandre, & en l'autre du soupçon qu'il se donnoit du Roy, à cause de la ligue en laquelle il estoit entré avec les Italiens. Ces choses firent qu'outre les secours manifestes de la Duchesse de Bourgogne, laquelle à voile & à rame avançoit les affaires de Perkin, cet Imposteur n'eut pas faute de marées secrettes qui luy vindrent du costé de Maximilien & de Charles, qui n'espargnerent rien pour avancer sa fortune jusques à le recommander au Roy d'Escoffe.

A la faveur de ces esperances, Perkin s'en estant allé en Escoffe, le Roy le receut honorablement, & incontinent apres son arrivée, il luy donna une audience solemnelle en la Chambre en la presence de plusieurs grands Seigneurs. Ce fut alors que Perkin grandement bien suivy, tant de ceux que le Roy avoit envoyez au devant de luy, que de ses gens mesmes, entra dans la Chambre ou estoit le Roy, & s'approchant de luy, apres s'estre un peu baissé pour l'embrasser, il fit quelque pas en arriere, puis d'une voix assez haute, afin que tous ceux qui estoient là presens le peussent ouyr, il fit sa declaration en cette maniere.

TRes grand, tres-puissant Roy vostre Majesté, & ces Seigneurs que voicy, font supplier de vouloir donner une favorable audience à ce jeune Gentil-homme, qui de droict
de

devoit tenir en sa main le Sceptre d'un grand Royaume, & qui toutes-fois en est si esloigné, que la fortune qui se jouë de luy le jette comme une pelotte de misere en misere, comme de lieu en lieu : vous voyez icy devant vous le spectacle d'un Plantagenet, qui des bras de sa nourrice a esté porté dans un azyle, d'un azyle en une espouventable prison, de la prison en la puissance des bourreaux, & de leurs mains en de vastes solitudes, car sans mentir je les peux bien nommer ainsi, puisque j'ay toujours veu dans le monde comme dans un desert. Voyla comme il est advenu qu'un homme qui sembloit estre né pour poeder un grand Royaume, n'a pas maintenant un pouce de terre pour y asseoir le pied, si ce n'est le lieu où par vostre permission Royale vous l'y souffrez marcher. Edouard IV. Roy d'Angleterre, comme vostre Majesté peut bien avoir ouy dire, laissa deux fils, à sçavoir Edouard & Richard Duc d'York, l'un & l'autre fort jeunes, Edouard l'ainé succeda à son Pere à la Couronne, sous le nom d'Edouard V. Mais Richard Duc de Glocestre leur oncle enyvré premierement d'une ambition deréglée de porter sur son chef une Couronne, comme il estoit alteré de leur sang, & du desir qu'il avoit de pourvoir à sa propre assurance, choisit parmi ceux auxquels il s'asseuroit le plus, un instrument qui luy sembla le plus propre à
faire

faire reussir son dessein. Mais celuy qui avoit la charge d'executer cette tragedie execrable, ayant cruellement mis à mort le Roy Edoüard l'ainé des deux, fut en partie esmeu par un certain remord de conscience, & en partie de quelque autre dessein, de sauver son frere Richard. Neantmoins ayant fait entendre au Tyran, que suivant son commandement il avoit mis à mort les deux freres, ce rapport ne fut pas plustost publié qu'on n'y adjoutast foy, tellement que tout le monde a creu depuis, qu'avec une barbarie plus qu'inhumaine on avoit mis à mort tous les deux, bien que toutes-fois la verité ait des estincelles qui volent au dehors jusques à ce qu'en une saison favorable elle paroist à la fin comme celle cy a faict: Mais ce grand Dieu tout-puissant qui ferma la gueule au Lyon, & qui preserva le petit Joas de la tyrannie d'Athalia, quand elle massacra les enfans du Roy, luy mesme, dy-je, qui sauva Isaac sur le poinct que le bras de son pere estoit haussé pour le sacrifier, garantit le second frere de la meschanceté qu'on luy brasloit. Car moy-mesme que vous voyez icy devant vous, suis veritablement ce Richard Duc d'York, frere de cet infortuné Prince Edoüard cinquiésme; & me puis vanter maintenant d'estre le plus juste heritier, survivant au victorieux Edoüard quatriésme Roy d'Angleterre. Quant à la façon de laquelle je suis eschappé, il est necessaire
de

de n'en parler point ou du moins que la resolution en soit plus secreete , parce que cela choque les interets de quelques-uns qui sont encor en vie, & la memoire de quelques autres qui sont desja morts. C'est pourquoy il me suffira de dire, que j'avois alors pour mere une Reyne qui attendoit tous les jours du Tyran le mesme traitement qu'en avoient receu ses enfans. Ainsi ayant pleu à Dieu par sa bonté de me faire eschapper de Londres en mes plus tendres années, je fus secrettement amené par delà la mer. Apres que j'eus fait quelque sejour, ceux à qui on m'avoit donné en charge, changerent de volonté pour moy, sur quelques nouvelles craintes qu'ils eurent, & m'abandonnerent soudainement. Alors je fus contraint de m'en aller par-cy par-là, & de me servir de mon industrie pour l'entretien de ma vie. Cela fut cause que me trouvant esbranlé de diverses passions, dont l'une procedoit de la crainte que j'avois, qu'estant recognu le Tyran ne formast derechef quelque nouveau dessein contre moy, & l'autre du juste ressentiment de vivre servilement comme je faisois, à cause qu'on ne sçavoit pas qui j'estois; je resolus en moy-mesme d'attendre la mort du Tyran, puis de me jetter entre les mains de ma sceur, l'heritiere la plus proche de la Couronne. Mais en ce mesme temps il arriva qu'un certain Henry Tidder, fils d'Edmond Tidder Comte de Richemond,

vint de France & entra dans le Royaume, s'efforçant par moyens peu honnestes de m'oster la Couronne qui de droict m'appartenoit: Tellement que ce n'estoit rien qu'un change de Tyran à Tyran. Si tost que ce mesme Henry qui estoit mon ennemy mortel, eust advis que je vivois encore, il brassa ma ruine totale, par les moyens les plus subtils dont il se peut aviser. Car il ne voulut pas seulement persuader au monde que je n'estois qu'un Imposteur, qui pour abuser le peuple me donna des noms à plaisir, mais de plus pour esloigner & empêcher mon entrée en Angleterre, il offrit plusieurs grandes sommes de deniers à l'intention de corrompre les Princes & leurs Ministres, chez lesquels j'avois quelque retraite: dequoy n'estant pas content, il tascha par ses importunités de suborner quelques uns de mes serveurs, induisant les uns à m'empoisonner, & les autres à m'abandonner entierement, comme a desia fait Messire Robert Clifford. Ces choses bien considerées, il n'est pas possible qu'un homme qui a tant soit peu de raison n'approuve facilement, que Henry se disant Roy d'Angleterre n'avoit que faire de donner de si grandes sommes de deniers, ny de se travailler si fort qu'il a fait pour me faire mourir, si j'eusse esté quelque Imposteur. Mais la verité de ma cause estant si manifeste, qu'elle a esmeu tres-justement le Roy tres-Christien de France &

Madame la Duchesse Douairiere de Bourgogne ma tres-chere tante, non seulement à me recognoistre, mais aussi à m'assister amiablement; Maintenant il me semble que la toute puissance de Dieu, tant pour le commun bien de ceste Isle, que pour l'union de ces deux Royaumes d'Angleterre & d'Escoffe, reservé aux armes & au secours de vostre Majesté à l'eslever au Throne Royal d'Angleterre. Aussi pour en dire le vray, ce n'est pas la premiere fois qu'un Roy d'Escoffe a supporté ceux qui estoient despoüillez du Royaume d'Angleterre, comme il arriva nagueres en la personne de Henry sixiesme. Cela estant, & vostre Majesté ayant donné de grands tesmoignages, que vous ne leur estiez pas inferieur en generosité, ne trouvez point estrange si ce pauvre Prince affligé se vient mettre entre vos Royales mains. Ce qui m'y oblige, c'est l'esperance que j'ay que vous m'assisterez à recouvrer mon Royaume d'Angleterre, sur la promesse que je vous fais de ne me comporter point autrement avec vous, que si j'estois vostre frere propre; joint que pour recognoissance de l'obligation que je vous auray de m'avoir faict recouvrer mon Estat, je vous rendray tous les plaisirs qu'il me sera possible de vous rendre.

Perkin ayant ainsi raconté l'Histoire de sa vie, le Roy Jacques, luy dit pour responce, que

quelque condition qu'il fust, il ne se repentiroit jamais de s'estre jetté entre les bras. Depuis, quoy qu'il se trouvast assez de gens qui taschoient de persuader au Roy, que tout cela n'estoit qu'une illusion & qu'une vraye imposture; neantmoins soit qu'il fust charmé par la bonne mine de Perkin, ou qu'il se laissast aller à la recommandation des Princes estrangers, ou qu'il se voulust servir de ceste occasion, comme d'un pretexte pour faire la guerre au Roy Henry; tant y a qu'avec ce qu'il luy donna un entretenement convenable à la personne du Duc d'York, il se resolut de soutenir sa querelle. D'avantage afin qu'il parust manifeste à tous qu'il le prenoit pour un grand Prince, il consentit que ce Duc prétendu prist à femme Madame Catherine de Gordon fille du Comte de Huntley, qui estoit douée d'une excellente beauté, & proche parente du Roy mesme.

Quelque temps après le Roy d'Escoffe accompagne de Perkin, ayant mis sus pied une bonne armée, quoy qu'elle ne fust composée que de gens de guerre, levez à la haste sur les frontieres, s'en alla fondre dans la Province de Northumberland. Alors Perkin sachant de se mettre tousiours en bonne odeur, fit publier la Declaration suivante au nom de Richard Duc d'York, vray & legitime heritier de la Couronne d'Angleterre.

C'est

C'Est à nous a rendre graces à Dieu, qui de-
 pose de leurs Thrones les plus puissans, &
 y esleve les humbles, ne souffrant pas que les
 esperances des justes s'aneantissent, de ce qu'il
 luy a pleu nous donner enfin le moyen de pa-
 roistre armés devant nos sujets d'Angleterre.
 Mais jamais ne puisse avenir que nous ayons la
 moindre intention de leur nuire, ny de leur
 faire la guerre, autrement que pour nous deli-
 vrer & eux mesmes de l'oppression & tyrannie
 qu'on exerce contre nous. Car Henry Tidder
 nostre mortel ennemy, usurpateur de la Cou-
 ronne d'Angleterre, qui nous appartient en
 ligne directe, sachant fort bien dans son ame
 le droict que nous y avons, nous estans comme
 nous sommes le vray Richard Duc d'York,
 le plus apparent heritier survivant au noble &
 victorieux Edoüard quatriesme, ne nous a pas
 seulement privez de nostre Royaume, mais
 par des voyes illicites & meschantes il a cherché
 à nous trahir & à nous offer la vie. Que s'il se
 fust contenté de n'attenter qu'à nostre person-
 ne, sans que la tyrannie allast plus avant, quoy
 qu'ayant l'honneur d'estre de sang Royal, cela
 nous apprenne à estre sensibles aux injures, no-
 stre ressentiment en eust este moindre. Mais
 ce qu'il y a d'insupportable en cecy, c'est que
 Tidder, qui se vante d'avoir surmonté un Ty-
 ran, n'a faiect luy meisme autre chose depuis

son advancement à la Couronne que de pratiquer des actions tyranniques. Bien que le desir de regner eust aveuglé le Roy Richard nostre oncle, neantmoins comme un vray Plantagenet, il ay moit l'honneur du Royaume, le contentement de la Noblesse, & la tranquillité de son peuple. Il n'en est pas de mesme de celuy-cy, comme mortel ennemy qu'il est des gens de bien, conformément à son abjecte naissance. Il a foulé aux pieds, l'honneur de cette Nation, & vendu à beaux deniers comptans les meilleurs alliez que nous eussions, faisant trafic du sang des Estats & des fortunes de nos sujets, par des guerres feintes, & par des paix qu'on pouvoit nommer honteuses, parce quelle ne buttoient qu'à l'accroissement de ses finances. J'obmets son mauvais gouvernement & ses deportemens injustes dans le Royaume, qui n'ont en rien desmenti ses mauvaises inclinations. Car premierement pour fortifier sa fausse querelle, il a fait cruellement mettre à mort plusieurs Seigneurs de ce Royaume, desquels il se desfioit. Il a commencé par nostre cousin Messire Guillaume Stanley, grand Chambellan d'Angleterre. En suite de cestuy-cy il a fait mourir Messire Simon de Montfort, Messire Robert Ratcliffe, Guillaume d'Aubigny, Humphroy, Stafford, & plusieurs autres, sans mettre en ligne de compte ceux qui par des rançons insupportables ont cherement achepté leurs

leurs vies, ou se font la plus part refugiez dans les azyles. Par mesme moyen il a tenu longtēps en prison, & y tient encore nostre bien aymé Cousin Edouard fils & heritier de nostre oncle le Duc de Clarence, & autres grands Seigneurs, qu'il a meschamment frustré de leurs justes & droits heritages, afin qu'ils ne peussent jamais avoir la puissance de nous assister en nostre necessité, par les devoirs qu'ils sont obligez de nous rendre, Il a aussi marié par force une de nos sœurs, ensemble la sœur de nostre Cousin le Comte de Warwick, & plusieurs autres Dames de sang Royal, à quelques-uns de ses alliez & amis, dont la condition est fort peu considerable, pour estre fortis de bas lieu. En un mot, il a bannis de l'administration des affaires les plus honnestes gens de son Royaume, si bien qu'il n'a maintenant pour tous confidens, que l'Evêque Foxe, Sawth, Bray, Lovel, Olivier, King, David Owen, Rifeley, Turberville, Tiler, Cholmeley, Empson, Jacques Hobart, Jean Cut, Garth, Henry Wyat, & tels autres hommes pleins d'infamie, qui par le moyen de leurs pilleries & de leurs meschantes pratiques ont esté les premiers Autheurs du mauvais gouvernement & des perfidies qui regnent en Angleterre.

Nous à cet effect ayans en horreur les execrables offenses qui se commettent de jour en jour par nostre plus grand ennemy, & par ceux de sa

faction, en violant les libertez & les franchises de nostre Mere la sainte Eglise, sur des pretextes d'une abominable & payenne maxime, au grand mepris de Dieu tout-puissant; outre les trahisons infinies, les meurtres, les assassins, les vols, & les extorsions qui se font, en pillant journellement le peuple par dixmes, taxes, tailles, subides, & autres impositions illegitimes, tendans à la commune desolation de tout le Royaume; Voulons & entendons, assistez par la grace de Dieu, par les forces de ceux de nostre sang, & par les bons advis des Ministres de l'Estat, que les commoditez de nostre Royaume ne s'employent qu'à son plus grand avantage, & que le commerce ne s'exerce que pour le bien & la commune tranquillité de nos sujets. Ordonnons en outre que tels & semblables subides, dixmes, taxes, tailles, impositions, & exactions illegitimes, soient revocquées, rejettées, & abolies pour jamais, si ce n'est éscas que nos nobles Predecesseurs les Rois d'Angleterre ont de toute ancienneté accoustumé de tirer de leurs fideles sujets.

Et afin que le contenu de cette Declaration soit plus exactement observé; Nous de nostre grace & faveur speciale oütroions par celles-cy à tous nos sujets un pardon & abolition de toutes les offenses par eux commises par le passé, soit contre nostre personne, ou contre nostre Estat, en adherant aux factions de nostre enne-

my, par lequel nous ſçavons bien qu'ils ont eſté ſubornez; à condition neantmoins que dans le temps prefix ils ayent à ſe ſoumettre à noſtre mercy. Aſſeurans au reſte ceux qui s'en viendront à nous des premiers pour nous aſſiſter en la Juſtice de noſtre cauſe, de leur faire avoir ſi bonne part en noſtre faveur & bonté Royale, qu'il leur en reviendra un merveilleux fruit, tant pour eux que pour leurs deſcendans. Par meſme voye nous promettons d'employer tous les moyens que Dieu nous mettra en main pour le ſoulagement de toutes ſortes de perſonnes de quelque eſtat & condition qu'elles ſoient; Dequoy nous nous obligeons par ferment: Enſemble de maintenir en leur entier les libertez de la ſaincte Eglise, & de preſerver les honneurs, les Privileges & les preéminences des Nobles contre le meſpris de ceux qui leur ſont inferieurs. Proteſtons auſſi d'oſter de deſſus les eſpaules de nos ſujets les peſants fardeaux qui les accablent, & de confirmer nos Citez, villes, bourgs & villages en leurs franchiſes, libertez, & Privileges, meſmes de les augmenter, en cas qu'ils s'en rendent dignes; afin de faire paroître en tout à nos bons ſujets l'extreme deſir que nous avons de faire renaître l'heureux & juſte gouvernement du Roy Edoüard, noſtre tres-honoré Seigneur & Pere de glorieuſe memoire.

Et d'autant que mettre à mort noſtre enne-

my mortel, ou le prendre en vie, est le vray moyen d'arrester une grande effusion de sang qui s'ensuivra autrement, si par contrainte ou par belles promesses, il attire à soy un nombre infiny de nos subjets pour nous resister. A ces causes estant bien informez que nostre-dit ennemy a dessein de s'enfuir hors du Pays, & mesme qu'il a desia faiët transporter de grandes sommes du thresor de nostre Couronne, afin de s'en mieux prevaloir dans les pays estrangers: Nous declarons à cet effect que de quelque condition que puisse estre celuy qui s'en saisira, il sera recompensé de mille livres sterlin d'argent qui luy seront mises entre les mains, & de cinq mars par an d'heritage, sans y comprendre ce qu'il pourra meriter d'ailleurs envers Dieu & le pauvre peuple pour la ruine d'un tel Tyran.

Pour conclusion, nous faisons sçavoir à tous qu'il appartiendra, & prenons Dieu à tesmoin de cette Declaration, qu'encore que sa divine bonté ait touché le cœur de nostre tres-cher cousin le Roy d'Escoffe, à nous ayder en personne en nostre juste querelle, si est ce qu'en cela il n'y a ny pacte ny promesse, ny demande d'aucune chose que ce soit qui puisse prejudicier à nostre Couronne & à nos subjets: Au contraire nous sommes bien assurez de la part de nostre dit cousin, que lors qu'il nous trouvera munis de forces suffisantes pour gagner le

le dessus à nostre ennemy , ce que nous esperons devoir bien tost arriver , il s'en retournera paisiblement en son Royaume , se contentant de la gloire d'une si honorable entreprise , & de la sincerité de nostre affection. A quoy moyennant la grace de Dieu , nous mettrons un si bon ordre , que le tout reussira , comme nous esperons , au commun bien de nostre Royaume.

Voilà quelle fut la Declaration de Perkin, dont le pouvoir ne fut gueres grand sur les volontez des Anglois. Joint qu'il ne pouvoit estre le bien venu , à cause des gens qu'il menoit : De quoy s'estant apperceu le Roy d'Escoffe, & que personne ne bransloit en faveur de Perkin, il tourna son entreprise en un degast du Pays, mettant à feu & à sang toutes les Provinces de Northumberland, par où il passoit. Mais comme il apprit qu'il y avoit des forces qui s'acheminoient contre luy, ne voulant pas qu'elles rencontraissent ses soldats, chargez & appesantis de butin, il rebroussa chemin en Escoffe, avec de grandes despoüilles, & differra cette poursuite à une autre fois. Cependant Perkin qui representoit tres-bien la personne d'un Prince, voyant que les Escossois s'estoient mis à fourrager le Pays, s'en alla trouver le Roy avec une esmotion extraordinaire, & le pria de faire cesser ce desordre de

foldats, difant que tous ces degafts n'eftoient pas des loix de la guerre, & qu'au refte il n'y avoit point de couronne qui fufft fi chere à fa penfée, que de la vouloir avec le fang & la ruine de fon Pays. Sur quoy le Roy ne fe pouvant empescher de rire: Je me doute fort, luy dit-il, que vous ne foyez un peu trop foigneux d'une chofe qui ne vous appartient nullement; car à ce que je voy, vous estes trop bon mefnager de conferver ainfi ce Pays au profit de vofre ennemy.

Environ cette mefme année l'onzieme du Regne du Roy, la difcontinuation du trafic entre les Anglois & les Flamands commença de travailler grandement les Marchands des deux Nations. Ce qui les efmeut par toute forte de voyes qu'ils peurent s'imaginer, à faire affectionner à l'un & à l'autre de leurs Souverains, le droict mutuel du commerce de mefme qu'auparavant: En quoy fans mentir le temps leur fut grandement favorable; Car l'Archiduc ayant commencé de reconnoître pour lors, que Perkin n'eftoit veritablement qu'un vagabond & qu'un Citoyen du monde, il jugea bien qu'il n'y avoit plus d'apparence de l'aillifter, & ce que c'eftoit à faire à des enfans, & non pas à des Princes à s'amuser à des chofes contrefaictes. D'un autre cofté le Roy apres les entreprifes que cet Impofteur avoit faictes fur les Provinces de Kent & de Northumberland,

land, commença de rabbatre beaucoup de l'opinion qu'il en avoit, de maniere qu'il ne s'en foucia pas beaucoup depuis, & ne daigna mesme en faire aucune consultation d'Etat. Toutesfois rien ne l'affligeoit si fort que ceste seule consideration, qu'estant Roy & porté naturellement à aimer les biens, il ne pouvoit endurer que le trafic cessant le corps de son Estat en fust affoibly, & qu'il s'y fit quelque obstruction dans la veine porté, qui luy distribue le sang par tous les autres membres. Et toutesfois il proceda si royalement en cela, qu'il voulut qu'on le recherchast le premier: A quoy les Marchands contribuerent de leur costé, & comme il y en avoit de grandement riches, faisant entr'eux une puissante compagnie, ils s'acquiterent fort dignement de cecy, entreprenans à leurs perils & fortunes la distribution des commoditez du Royaume, quoy qu'elles leur fussent demeurées sur les bras à faute de vente. A la fin les Commissaires deputez pour cet effect se trouverent à Londres, pour y traiter de la part du Roy l'Evesque Foxe garde du Seau privé, le Vicomte de Wels, Kendal Prieur de saint Jean, Warham Conservateur des Registres publics, qui étoient grandement bien dans l'esprit du Roy, auxquels furent adjoints Urswick & Rifeley. L'Archiduc aussi y envoya des deputez de sa part, dont les principaux furent le Seigneur de Bievres son Admiral, le

Seigneur de Verunsel President de Flandres, & autres des plus qualifiez. Ceux-cy conclurent un Traicté parfait & d'amitié & de communication mutuelle entre le Roy & l'Archiduc, contenant des Articles d'Etat, de commerce & de liberté de pesche. C'est ce mesme Traicté qui est encore appellé des Flamends pour le jourd'huy *Intercursus magnus*, tant pour estre plus complet que les Traictéz precedens, qui furent faictz en la troisieme & quatrieme année du Regne du Roy, que pour discerner la difference du Traicté qui s'ensuit en l'an vingt-uniesme du Roy, qui fut appellé *Intercursus minus*. En ce Traicté il y eut un Article exprés contre la reception des rebelles de l'un & de l'autre Prince, portant qu'en cas que quelque rebelle fust demandé par son Prince, il se feroit tout aussi tost une Declaration par le Prince son allié, qui luy commanderoit de vuidier hors de ses terres dans quinze jours, ou qu'à faute de ce faire le rebelle seroit sujet à la proseription & mis hors d'azyle. Or quoy que Perkin ne fust point nommé, ny possible au compris en cet Article, parce qu'il n'estoit point rebelle, neantmoins on luy coupa les aisles par ce moyen en retranchant les Anglois de sa faction. Joint qu'il fut expressement compris au Traicté, que cela s'estendroit jusques aux terres de la Duchesse Douairiere. Ainsi apres que le mutuel cõmerce fut une fois remis, les Marchands Anglois s'establirent

blirent derechef dans Anvers, où ils furent receus avec beaucoup de contentement des habitans.

L'hyver suivant de l'année douziesme du Regne du Roy, il fit derechef assembler ses Estats, où il se plaignit ouvertement de la guerre pleine de voleries que depuis peu le Roy d'Escosse luy avoit faicte. Le sommaire de sa harangue fut, qu'il n'eust jamais creu que ce Prince faisant profession d'amitié avec luy, qui ne l'avoit point provoqué en quelque façon que ce fust, le deust jamais mal traicter, jusques à ce point de se servir de Perkin pour troubler le repos de son Estat, combien qu'il n'ignorast point que cet Imposteur étoit deicouvert & rejetté de tout autre lieu; Que le Roy d'Escosse ayant apperceu que la partie n'estoit pas egale, avoit tourné les armes contre un peuple desarmé, & remply quelques Provinces de son Royaume de massacres & de volleries, contre les communes Loix de la paix & de la guerre; Qu'au reste il ne pouvoit, ny avec honneur, ny avec la feureté de son peuple, qu'il estoit obligé de prendre en sa protection, souffrir ces injures & ces affronts. L'Assemblée ayant gousté les discours du Roy, prit part à ses interests, & pour l'assister, elle contribua jusques à la somme de six vingt milles livres sterlin, sans le quinziésme du revenu d'un chacun, payable par deux diverses fois; Car ces guerres luy estoient toujours une mine d'une estrange sorte
d'al,

d'alloy, en ce qu'il trouvoit le fer au dessus, & l'or & l'argent au dessous. Or d'autant que l'année d'auparavant l'on avoit employé beaucoup de temps à faire des Loix és précédentes Assi mblées, en celle cy l'on n'en fit aucune, aussi n'estoit elle convoquée que pour le sujet de la guerre d'Escoffe, Neantmoins, il en fut fait une seulement, à l'instance des Marchands d'Angleterre contre ceux de Londres, pour mettre ordre aux monopoles & exactions qui se pratiquoient sur le trafic, A quoy les Anglois se licentioient, pour se sauver un peu des pertes qu'ils avoient eues à cause de l'intercession du commerce; mais les Estats y pourveurent au grand allegement du public.

C'estoit au Roy une chose fatale de combattre pour son argent, comme n'ayant pas seulement en teste les ennemis de dehors, mais ceux de dedans, qui étoient les rebelles. Car l'on n'eut pas si tost commencé de lever le subside en Cornuaille, que le peuple en murmura grandement. Et sans mentir le Roy pouvoit dire qu'il avoit à faire à une maniere de gens fort insupportables pour estre altièrs de courage, puissans de corps, & accoustumez de peu dans un Pays infertile. Comme en effect, la plus part d'entre eux travailloient aux mines d'estain. & pouvoit vivre sous terre en cas de necessite. Ils se murmurèrent donc, dirent resoluement, que ce n'estoit pas une chose qu'il fallust souffrir, qu'il y avoit
peu

peu d'apparence que pour une petite esmotion des Elicossois, ils deussent estre si mal traittez, & comme aneantis par ces payemens. A cela ils adjoystoient que ce n'estoit pas à eux à fournir ces grandes sommes de deniers, mais bien à ceux qui en avoient trop, & qui vivoient dans l'oisiveté, qu'au reste personne ne se vanteroit jamais de leur avoir arraché des mains le pain qu'ils gaignoient à la sueur de leur corps. Là dessus comme quand les marées sont une fois hautes, elles ne manquent point de vents qui les esmeuvent davantage, & rendent la mer plus orageuse, ainsi durant ces desordres ce peuple n'eut pas faute de violence à se mutiner, & tomba entre les mains de deux Capitaines fort factieux. L'un se nommoit Michiel Joseph Marechal de Colmin, grand discourreur, & qui par cette action voulut qu'on parla de luy, & l'autre Thomas Flammock Adv. qui a force de dire à ses voisins qu'ils avoient raison de se soulever & que la Justice estoit de leur costé, avoit gagné une grande autorité parmy eux. Cet homme parloit scavamment, & il ne tint pas à luy qu'il ne leur persuadast, qu'ils pouvoient faire une rebellion sans rompre l'union de la paix. Il leur fit entendre que les subsides ne devoient point estre octroyez ny levez en tel cas, qui estoit pour la guerre d'Ecosse, & encores moins quand toutes choses estoient paisibles; que les Loix avoient delia pourveu à telles expéditions par
le

le Ban & l'arriere-Ban, & que cette guerre n'estoit qu'un specieux pretexte, pour escorcher & piller le peuple. Que cela estant il ny avoit point d'apparence qu'ils se soumissent volontairement comme de pauvres brebis à se faire ôter la laine de dessus le dos : au contraire que c'estoit à eux à se mettre sur la defensive, sans toutesfois offenser personne, & à s'en aller trouver le Roy, pour luy presenter leur requeste tendant aux fins de les exempter des subsides & punir ceux qui luy en avoient donné le conseil, afin que cela servist d'exemple aux autres pour leur apprendre à gouverner à l'avenir en semblable cas. Il conclut là dessus, que pour luy il ne voyoit point par quel moyen ils pouvoient faire le devoir de bons Anglois & de fideles sujets, s'ils ne s'en alloient delivrer le Roy de quelques meschants qui le vouloient destruire luy & son Estat. Par où il entendoit parler de l'Archevesque Morton, & de Messire Regnault de Bray qui servoient comme d'ecran au Roy en cette commune envie.

Après que Flammock & le Mareschal, à force de cajoler ce peuple grossier, eurent trouve des tesmoignages de consentement dans les plus foibles esprits, ils s'offrirent à eux pour les conduire jusques à ce qu'ils eussent rencontré pour chefs des hommes plus relevez, dont ils disoient ne vouloir estre que simples serviteurs ; Qu'au reste c'estoit leur dessein de s'exposer les pre-

miers aux dangers, & qu'ils ne doutoient point que par leur adresse ils ne peussent joindre ensemble l'Orient & l'Occident d'Angleterre en une si bonne querelle : joint qu'à le bien prendre, tout ce qu'ils faisoient, n'estoit que pour le service du Roy. Il n'en fallut pas dire d'avantage pour les animer à la sediton, tellement qu'ils s'armerent à l'instant d'arcs & de fleches, ensemble de coignées, de hoyaux, & de telles autres armes que la fureur leur mit en main, comme à un peuple rude & brutal. De ce pas sous le commandement de leurs guides, ils sortirent de Cornuaille, & passerent de Dovonshere à Tanton, qui est en la Province de Sommerfet, sans faire aucune sorte de ravage ny de violence dans le pays, si ce n'est qu'à Tanton ils tuerent un Commissaire, appelé le Prevost de Perin, parce qu'ils le trouverent par trop ardent à exiger le subside. Delà ils marcherent droit à Wells, où le Seigneur d'Audeley, avec qui leurs Chefs avoient desia eu quelque intelligence, s'en vint les trouver. Comme c'estoit un homme d'ancienne Maison, fort populaire, & qui ne demandoit qu'à remuer, il fut receu d'eux avec de grandes acclamations, si bien qu'ils le declarerent leur General, bien glorieux d'avoir pour chef un homme de cette condition. Ce Seigneur les mena de Wells à Salisbury, & de Salisbury à Winchester. Delà ce peuple insensé, qui en effet

se pouvoit vanter de se faire suivre par ses Capitaines, voulut estre conduit à Kent, s'imaginant de gagner les habitans du pays. En quoy sans doute ils le trompoient fort, & ne confideroient pas la grande fidelité que ceux de Kent avoient depuis peu tesmoignée au Roy. Mais d'autant qu'ils avoient oüy dire à leur Docteur Flammock, que Kent n'avoit jamais esté conquis, & que ceux de cette Province estoient les plus libres d'Angleterre. Sur ces vaines fantasies ils se promettoient d'eux mesmes de fort grande choses en une cause qu'ils pretendoient estre pour la liberté des subjets. Mais à leur arrivée à Kent, ils se veirent bien loing de leur compte, & trouverent cette Province si ferme au service du Roy, soit pour le bon traitement qu'on leur avoit fait depuis peu, ou pour le credit & le pouvoir du Comte de Kent, du Seigneur d'Abergavenny, & du Baron de Cobham, qu'il n'y eut ny Bourgeois ny Gentil-homme qui daignast venir à leurs secours: Dequoy les plus timides d'entr'eux furent si fort effrayez, qu'ils prirent la fuitte secrettement, & s'en retournerent en leurs maisons: mais les plus hardis & les plus engagez demeurèrent fermes, & devenus plus altiers qu'auparavant, monstroient tesmoigner en apparence qu'ils ne manquoient n'y d'espoir ny de courage. Car encore que cela les eust bien estonnez d'abord de voir que le peuple ne daignoit se joindre à eux,

eux, ils se rasseuroient neantmoins sur ce que les forces du Roy ne les avoient encore attaquez, ayant marché d'un coings de l'Angleterre à l'autre. A cause de cela ils continuerent leur course, & se camperent près de Blackheath, entre Greenwich & Eltham, menaçant le Roy ou de luy donner bataille, car la marée s'estoit haussée par dessus Morton & Bray, ou de l'assiéger dans Londres, & de prendre la ville, s'imaginans en eux mesmes qu'ils ne trouveroient pas moins de terreur dans le courage des habitans, que de richesses dans leurs maisons.

Mais pour revenir au Roy, si tost qu'il ouït parler premierement de l'esmotion de ceux de Cornuaille, avenue pour raison du subside, il s'en mit grandement en peine, non tant pour la chose mesme, que pour le regard des autres dangers qui luy pendoient sus en ce temps là. Car il apprehendoit que la guerre du costé d'Escoce, la rebellion de Cornuaille, ensemble les menées & les conspirations de Perkin & de ses Partisans, ne luy vinssent tout à coup fondre sur les bras, car il sçavoit dès long temps que c'estoit une dangereuse connexion à une Monarchie, de trouver ensemble en un mesme point les armes d'un Estranger, les mescontentemens des sujets, & le tiltre du pretendant. Neantmoins l'occasion ne le prit point au despourveu: car en mesme temps que les Estats fu-

furent congediez, il mit sus pied une grosse armée pour faire la guerre aux Escossois. Le Roy d'Ecosse en fit de mesme de son costé, & n'oublia pas un preparatif necessaire, tant pour se defendre que pour assaillir de nouveau l'Angleterre. Cependant le Roy se tenoit prest à faire marcher ses troupes vers ces quartiers là, sous la conduite du Seigneur d'Aubigny Châbellan. Mais si tost qu'il fut adverti de la rebellion de Cornuaille, il arresta là ses forces, & les retint à son service pour plus grande seureté de ses affaires. Avec cela il despescha vers le Nord le Comte de Surrey, pour defendre & fortifier ce pays là, en cas que les Ecoissois fissent mine de se remuer. Quant au proceder dont il usa contre les rebelles, il trouva tout à faict different de sa coustume ordinaire, qui estoit de leur courir sus en diligence, de leur faire teste, & de les combattre aussi tost qu'il les surprenoit. Voilà de quelque façon il se gouvernoit autresfois. Mais maintenant que son aage avoit refroidi cette ardeur, & qu'il s'exposoit moins volontiers aux dangers, à cause de la continuelle jouissance de sa Couronne, la variable apparence des perils de differente nature luy fit juger que ce seroit pour son mieux de tenir ses forces ensemble dans le centre de son Royaume. D'ailleurs aucune sorte de necessité ne pouvoit l'obliger à changer d'avis, car les Rebelles n'avoient point fait de degast dans les
pays

pays par où ils avoient passé, & en tel cas ce-
luy eust esté un des-honneur que d'abandon-
ner son peuple. D'un autre costé leurs forces ne
devenoient ny plus grandes ny plus puissantes:
Ce qui l'eust peu obliger à se precipiter, & à
s'en aller les assaillir devant qu'ils devinssent
trop forts. Pour conclusion, & la raison d'E-
stat & celle de la guerre sembloient s'accorder
en cela: car c'est la coustume du commun peu-
ple qui se revolte d'avoir des commencemens
furieux & tout pleins de violence. Par ces mes-
mes moyens il avoit cet avantage sur eux,
que de les combattre en un temps auquel ils
estoit tous fatiguez du chemin, esloignez
de leur pays, & par consequent incapables de
se pouvoir faire une retraite, & renouveler
les troubles par une fuite soudaine.

Donc apres que les Rebelles se furent cam-
pez près de Blackheath, sur une montaigne af-
sez haute, d'où ils pouvoient voir à l'aile la vil-
le de Londres, & l'agreable vallée d'alentour:
le Roy scachant bien qu'à l'advenir il s'en de-
pescheroit d'autant plustost qu'il avoit tardé
par les passé à s'en detaire, pour ne les avoir
rencontrez, afin qu'on peust veoir de quelle
moderation il avoit usé à choisir son temps, il se
resolut de les assaillir promptement avec tant de
prevoyance & de seureté, qu'il laisseroit peu de
chose à executer au hazard & à la Fortune.
Or comme il estoit assisté de puissantes forces,
pour

pour mieux maistriser toute sorte d'accidens & d'evenemens, il les divisa en trois troupes : la premiere estoit conduite par le Comte d'Oxford, accompagné des Comtes d'Essex & de Suffolk. Ces Seigneurs suivis de quelques Cornettes de Cavallerie & de compagnies de gens de pied, apres lesquels on conduisoit l'artillerie en assez bon nombre, eurent ordre de se flanquer par delà la montaigne où s'estoient campez les Rebelles, & de se saisir de toutes les avenues, hormis de celles qui regardoient la ville de Londres, afin de les envelopper de toutes parts comme des bestes sauvages qu'on enfermeroit dans des toilles. La seconde partie de ces troupes, qui estoient celles qui devoient faire le plus grand effort, & auxquelles il se fioit d'avantage, pour le succez de la journée, fut donnée au Chambellan, qui eut commandement de les conduire & les opposer au front de l'ennemy du costé de Londres. Quant à la troisieme, elle estoit composée de gens fort aguerris, qu'il s'avisâ rettenir près de luy, afin qu'en tout evenement ils se tinssent prests à remettre le combat, hafter la victoire, & mettre la ville en seureté. Pour cet effect il se campa en personne aux champs de saint Georges, se mettant entre la ville & les Rebelles. Mais il advint cependant que les habitans firent naistre une grande emotion, comme ils veirent campez auprès d'eux ces traîtres & ces rebelles:

Chose assez familiere aux villes riches & bien peulees, qui ont accoustumé de se comporter ainsi, principalement celles là qui pour leur grandeur & leur fortune font les Reynes des Provinces, qui voyent rarement de leurs fenestres ou des tours de leurs villes des armées d'ennemis. Mais ce qui les faisoit le plus, c'estoit de veoir qu'ils avoient à faire à des hommes de peu, avec lesquels il n'y avoit ny composition, ny maniere de traiter, s'il en estoit necessaire; mais seulement un appetit desreglé de piller & tailler tout en pieces: Car bien qu'ils eussent ouy dire que les Rebelles s'estoient fort modestement comportez par tous les chemins, ils apprehendoient neantmoins que cette humeur ne changeast, & que cela ne leur donnast enfin un plus ardent appetit de se laisser aller au pillage. A cause de cela le peuple ne faisoit que courir par la ville, les uns aux portes, les autres aux murailles & quelques uns aux bords de la riviere, se donnant ainsi des terreurs paniques & de continuelles allarmes. Ce qui n'empescha pas que le Seigneur Tate Maire de la ville, ensemble les Eschevins Shaw & Haddon, ne s'acquittassent de leur devoir, & ne fissent armer le peuple. Pour les seconder le Roy leur donna quelques Capitaines grandement experimentez au faict de la guerre, afin qu'ils eussent à conduire les Bourgeois. Mais un peu apres, comme les Labrains ouyrent que le Roy

avoit

avoit mis un si bon ordre à ses affaires, qu'il falloit necessairement que les Rebelles gagnassent trois batailles devant qu'ils eussent moyen de s'approcher de la ville, que luy mesme y exposoit sa personne, & qu'il avoit plus de soing d'empescher que pas un d'eux ne s'eschappast, que d'apprehension de ne les point vaincre, leur courages se calmerent, ils poserent bas toute crainte. Avec cela ils se repositoient entierement sur la vigilance de trois Chefs, qui estoient Oxford, Essex & Aubigny, tous Seigneurs de reputation & grandement cheries du peuple: Car quant à Gaspard Duc de Bedford, de qui le Roy avoit accoustumé de se servir en ces premieres guerres, il estoit indisposé pour lors d'une maladie dont il mourut peu apres.

Ce fut le Samedi vingt deuxiesme de Juin, qui estoit le jour de la semaine que le Roy affectionnoit le plus, que l'on donna la bataille: Combien que le Roy se fut servy de toute sorte d'artifices pour faire croire aux Rebelles que ce seroit le Lundy suivant, afin que par ce moyen il les peust mieux surprendre au despourveu. Les Seigneurs auxquels on avoit donné commission d'environner la montagne, s'estoient campez quelques jours auparavant comme pour les recevoir en des lieux convenables a cet effect. L'apresdisnée, environ le declin du Soleil, ce que l'on fit afin de leur mieux persuader que le Roy ne voudroit Point combattre

ce jour là) le Seigneur d'Aubigny fit marcher ses gens contre eux, & battit en premier lieu quelques-uns des troupes de ceux de Delford-brege. Et quoy que de part & d'autre l'on combattit vaillamment, neantmoins les ennemis n'estans pas en grand nombre furent bientôt repoussez, & se retirerent bien viste sur la montaigne au principal gros de leur armée. Alors comme les ennemis eurent ouy dire que les forces du Roy s'approchoient, leur armée se resolut de se mettre en ordre, & s'y mit en effect, bien qu'avec beaucoup de confusion. Mais d'autant qu'ils n'avoient placé aucunes forces sur les avenues du pont, pour seconder ceux d'embas qui le gardoient, ny meisme avancé leur principal bataillon, qui se tenoit en ordre assez loing de là, sur le proche sommet de la montaigne; le Comte s'avisa d'y monter avec ses troupes, & avec cela se rendit maistre de la plaine, sans aucune sorte de resistance. En meisme temps le Seigneur d'Aubigny donna sur eux avec tant de furie, que peu s'en fallut qu'il n'arrestat la fortune de cette journée; car lors qu'avec un courage un peu trop ardent il combattoit à la teste de ses troupes, le malheur voulut pour luy qu'il fut faict prisonnier par les Rebelles, & aussi tost apres heureusement delivré. Il fut combattu de part & d'autre fort peu de temps, parce que les Rebelles ne peurent soustenir le choc, & ne mon-

strerent aucun defaut de courage, parce qu'estant mal armez & mal conduits, n'ayans ny chevaux ny artillerie, les uns d'entr'eux furent mis en fuite, & les autres taillez en pieces. Quant à leurs trois Chefs, qui estoient le Seigneur d'Audeley, le Mareschal, & Flammock, comme c'est l'ordinaire des Capitaines des factieux de n'estre qu'à demy courageux, ils souffriroient d'estre pris en vie. Il en fut tué deux mille du costé des Rebelles, dont l'armée estoit composée de seize mille hommes. Tous les autres ne peurent esviter d'estre emmenez prisonniers; car la montaigne, comme nous avons desia dict, estoit environnée de toutes parts des forces du Roy. De son costé il en demeura sur la place quelques trois cens, qui furent la plus part tuez à coups de fleches, que l'on tient avoir esté de la longueur d'une aulne, ceux de Cornuaille ayans accoustumé de se servir d'arcs grandement forts & pesants.

La victoire estant ainsi gagnée, le Roy crea plusieurs Chevaliers Bannerets, aussi bien sur Blackheath où son Lieutenant avoit gagné le champ, & où il s'en alla en personne pour cette mesme creation, comme en la prairie de saint George, où luy mesme s'estoit campé. Là par un Edict public il donna les biens de tous les prisonniers à tous ceux qui les avoient pris, ou pour s'en saisir en ceste sorte, ou pour composer avec eux comme ils pourroient. Apres ce
sujet

sujet de largesse suivit celuy de severite & d'execution : car le Seigneur d'Audeley fut mené de la porte neuve au mont de la Tour, avec une casaque de papier où ses armes estoient peintes le haut en bas, & la casaque estant deschirée il eut la teste tranchée sur le haut de la Tour. Touchant Flammock & le Mareschal, ils furent pendus à Tiburne, & mis en quatre quartiers. Cependant il sembloit que le Mareschal prit plaisir à ce tintamarre, par les paroles qu'il prononçoit, s'imaginant qu'il se deust rendre fameux aux siecles futurs. Or quoy que le Roy se fut desia proposé qu'il seroit bon d'envoyer en Cornuaille Flammock & le Mareschal, afin d'estre executez pour y faire plus de terreur; neantmoins sur l'advis qui luy vint que la Province n'estoit pas encore paisible, il creut que le meilleur seroit de n'irriter pas le peuple d'avantage. Les autres eurent un pardon general par une Declaration qui se fit là dessus, & il fut permis de sceller leur abolition à tous ceux qui le voudroient faire. De sorte que par l'expiation de cette grande Rebellion le Roy fut satisfait d'avantage de la vie de trois agresseurs, que de tout le sang respandu au champ de bataille.

C'estoit une chose estrange, de remarquer l'inegalité des executions & des pardons du Roy, si bien que d'abord un homme les eust pris plustost pour toute autre chose, que pour

estre une maniere de sort ou de chance : Mais y regardant un peu de plus pres , l'on pouvoit juger qu'à faire cela il y avoit beaucoup plus de raison que nous ne sçaurions voir possible apres une si longue distance de temps , en l'esmotion de Kent , qui n'estoit que d'une poignée de gens, il y en eut d'exécutez jusques au nombre de cent cinquante, & en cette grande Rebellion l'on n'en fit mourir que trois ; soit que le Roy mist en ligne de compte ceux qui avoient esté tuez en la bataille , ou qu'il ne voulut point user de severité en une cause populaire, ou que le proceder de ce peuple venu de l'Occident d'Angleterre jusques en l'Orient sans faire aucune sorte de ravage , luy eust amolly le cœur en quelque façon , ou finalement soit qu'il y eust une grande difference entre le peuple qui s'estoit mutiné par caprice , ou ceux qui se rebelloient par nécessité.

Après la défaire de ceux de Cornuaille , il vint de Calais au Roy une honorable Ambassade de la part du Roy de France. Les Ambassadeurs estant arrivez à Calais un mois auparavant , à cause des troubles, furent entretenus & defrayez magnifiquement. A leur premiere arrivée, le Roy envoya au devant d'eux , & les pria d'avoir un peu de patience, jusques à ce qu'une petite fumée qui s'estoit levée en son Pays fust evaporée. Au reste il leur fit esperer, comme c'estoit sa coustume , que cela ne seroit
point

point de longue durée, quoy que neantmoins il y procedast serieusement.

En cette Ambassade il n'estoit point question de grandes affaires, mais seulement du delay de quelques jours pour le payement des sommes, & de quelques autres particularitez touchant les frontieres; de façon que cela ne tenoit lieu que d'une maniere de compliment, afin que par ces respects on s'entretinst en l'affection du Roy. L'on ny mit aussi rien en avant qui derogast au dernier Traicté du Roy avec les Italiens.

Mais durant que ceux de Cornuaille s'avançoient vers Londres, le Roy d'Escoffe bien averti de tout ce qui se passoit, & s'assurant qu'il ne manqueroit point de sujet de combattre, bien que ces esmotions s'appaisassent, ne negligea point l'occasion qui luy estoit presentée. Car sur cette creance que le Roy en avoit assez sur les bras, il entra derechef avec une armée dans les frontieres d'Angleterre, & assiegea en personne le Chasteau de Norham avec une partie de ses forces, envoyant le reste au fourrage du Pays. Dequoy s'estant bien douté Toxe Evesque de Ducesme, homme sage, qui par le present pouvoit juger le futur, il eut soing de faire fortifier son Chasteau de Norham & le fournir de toute sorte de munitions, par mesme moyen il le remplit d'hommes en plus grand nombre qu'il n'en estoit de be-

soin , faisant son compte qu'on le viendroit assaillir plustost par un assaut furieux , que par un long siege. Quant à la seureté du Pays , il avoit mis ordre que le peuple retirast tout le bestail & les biens en de fortes places , qu'il ne seroit pas aisé d'aborder. Au reste il despescha un Courrier exprés vers le Comte de Surrey , en la Province d'Yorck , qui n'estoit pas beaucoup esloignée , afin qu'il s'en vinst en diligence le secourir. Ainsi avec ce que le Roy d'Escoffe faillit l'entreprise sur le Chasteau , ses gens de guerre remporterent quelques petites despoüilles de ce qu'ils s'estoient imaginez : mais lors qu'il y eut des nouvelles assurees que le Comte de Surrey s'en venoit vers eux avec des grandes forces , il rebroussa chemin en Escoffe. Là dessus le Comte trouvant le Chasteau libre & l'ennemy retiré , le poursuivit à la haste jusques en Escoffe , se promettant de trouver le Roy & de luy livrer la bataille : mais ne l'ayant peu atteindre , il se campa devant le Chasteau d'Aton , qu'il ne tarda gueres à prendre , bien qu'on le tint pour une des plus fortes places qui fussent entre Barwicke & Edenbourgh. Un peu apres le Roy d'Escoffe s'en estant retourné plus avant dans son Pays , & le temps se trouvant extraordinairement sale & plein de tempestes , le Comte prit le chemin d'Angleterre. De sorte que les expeditions faictes de part & d'autre , aboutirent en effect à la prise d'un Chasteau : Ce qui ne respon-

respondoit ny à la puissance de leurs forces, ny à l'ardeur de leur querelle, ny mesmes à leurs esperances.

Durant ces troubles estrangers & domestiques, arriva d'Espagne en Angleterre Pierre Ayala, que quelques uns nomment Elias, parce qu'asseurément il fut l'avant coureur du bonheur que nous possédons aujourd'huy: Car son Ammassade ayant estably la trefve entre l'Angleterre & l'Ecosse, la trefve amena la paix, la paix tira apres soy un Mariage, & ce Mariage nous a depuis apporté l'union de deux Royaumes. Aussi estoit-ce un homme grandement sage, & qui n'avoit rien de commun avec l'ignorance de son temps. Le Roy Ferdinand & la Reyne Isabelle d'Espagne l'envoyerent pour traicter du Mariage entre Catherine leur fille puînée, & le Prince Artur, comme en effect ce Traicté fut heureusement esbauché & presque mené à sa perfection. Mais lors qu'ils estoient sur la conclusion, il arriva que le Roy qui avoit cette coustume de s'insinuer si avant aux bonnes graces des Ambassadeurs des Princes Estrangers, que s'il les trouvoit à son gré, souvent il communiquoit avec eux & les employoit à son service, tomba fortuitement sur les discours de mettre fin aux differends d'entre l'Angleterre & l'Ecosse. Car le Roy n'estoit point porté d'inclination aux infertiles guerres des Escossois, bien que neantmoins il ne laissoit

pas de tirer profit du bruit qu'on faisoit de ces remuemens. D'un autre costé au Conseil d'Escosse il ne manquoit point de gens qui taschoient de persuader à leur Roy de faire la moitié du chemin pour terminer les troubles d'Angleterre, sous pretexte d'estre bons compatriotes, quoy qu'en effect ils le fissent pour favoriser les affaires du Roy. Mais comme il avoit le coeur trop genereux pour se rendre le demandeur de la paix, aussi avoit il rencontré en Ferdinand un allié tel qu'il luy falloit: Car apres que le Roy Ferdinand se fut entierement assuré que le Mariage se feroit, il prit sur soy la personne d'un allié fraternel du Roy: joint qu'il luy sembloit estre de la bien seance de la gravité d'Espagne, de conseiller le Roy en ses affaires. D'ailleurs le Roy ne s'oublia point soy mesme, & se servant de l'humeur de chacun, tâchant de tirer son advantage en ce qu'il croyoit n'estre de la bien seance, ne autrement à propos que cela procedast de luy, remettant l'evenement de ces choses, ou bon ou mauvais, au conseil de Ferdinand: A cause de cela il fut bien aise que Ayala s'en allast en Escosse pour y traiter d'un accord entre les deux Roys, comme s'il eust entrepris cette affaire de son propre mouvement. Ayala s'estant chargé de cette commission, s'en alla trouver le Roy d'Escosse, & apres qu'avec beaucoup d'artifice il l'eut fait arrester sur les Conseils les plus assurez & les plus

plus paisibles, il escrivit au Roy qu'il esperoit que la paix se pourroit cimenter & clorre sans beaucoup de difficulté, s'il luy plaisoit envoyer quelques uns de ses plus sages & plus avisez Conseillers. Le Roy commanda là dessus à l'Evêque Toxe, qui pour lors estoit en son Chateau de Norham, de conferer avec Ayala, & que par mesme moyen l'un & l'autre eussent à traicter avec les Commissaires qui seroient deputez de la part du Roy d'Escoffe. Aussi tost apres ce mandement les Commissaires s'assemblerent de part & d'autre. Mais apres une longue dispute esmeüe sur les Articles proposez, touchant les conditions de la paix, ils ne la peurent conclure. Le premier obstacle qui s'y presenta fut la demande au Roy: Car il vouloit qu'on eust à luy mettre Perkin entre les mains, comme un reproche à tous les Roys, & une personne qui ne devoit estre protegée par la loy des Nations. D'un autre costé le Roy d'Escoffe dict absolument qu'il n'en feroit rien, & que pour son particulier il n'estoit point Juge competent des pretensions de Perkin, mais qu'il l'avoit receu en qualité de suppliant, & pris en sa protection comme un homme qui s'estoit refugié par devers luy, qui avoit espousé sa patente, & qu'il croyoit estre Prince: Que pour ces considerations l'ayant assisté de ses armes, il ne pouvoit pas maintenant avec honneur se desdira de tout ce qu'il avoit fait par luy, en le livrant à ses

ennemis. Par cette mesme voye l'Evesque (qui du commencement suivit les instructions alteres du Roy son Maistre, qui remettoit toutes les affaires à sa discretion, luy recommandoit qu'en aucune façon que ce fust il n'eust à rompre le Traicté) voyant qu'il ne pouvoit obtenir que Perkin luy fust livré, vint au second point de ses Instructions, qui estoit que le Roy d'Escoffe voulust donner une entre-veue en personne à Newcastle. Mais apres qu'on luy eut donné avis de cela, il ne fit point d'autre responce, sinon que son intention estoit de traicter une paix & non de l'aller gueuser. L'Evesque aussi conformément à un autre Article de ses Instructions demanda restitution des despoüilles prises par les Escossois, & qu'on en reparast les dommages: mais les Commissaires d'Escoffe responderent que tout cela proprement estoit comme de l'eau respendue sur la terre, qu'on ne pouvoit derechef reprendre; qu'au reste les subjets du Roy estoient plus capables de supporter ceste perte que le Roy mesme de la reparer. Neantmoins comme personnes susceptibles de raison, ils differerent ce Traicté plustost qu'ils ne le rompirent, & conclurent là dessus une trefve pour quelques mois ensuivans. Mais pour le regard de Perkin, combien que le Roy d'Escoffe voulust point retracter son jugement, où luy mesme s'estoit engagé bien avant, si est-ce qu'il ne laissa pas de le soupçonner enfin d'estre un

Impositeur, induit à cela, tant par les advertissemens qu'on luy en donnoit de toutes parts, que par les contes qu'il en avoit ouy faire aux Anglois. A cause de cela l'ayant faict venir à foy, une action genereuse, il luy remonstra jusques à quel poinct il l'avoit obligé, tant en le faisant son allié, qu'en provoquant pour le sujet de sa querelle offensive par l'espace de deux années. A ces choses il adjousta pour comble qu'il avoit refusé une paix fort avantageuse, de laquelle on luy faisoit offre, en cas qu'il le voulust livrer. Mais que pour ne luy manquer de parole il avoit grandement offensé sa Noblesse & ses subjets, qu'il ne pouvoit mescontenter plus long temps & les tenir en longueur, qu'à l'advenir c'estoit à luy à songer à sa fortune, en faisant election du lieu qu'il jugeroit le plus propre pour son exil: Il luy dit encore qu'il ne pouvoit mettre en doute que les Anglois ne l'eussent abandonné devant que les Escossois, puis qu'en deux divers essais qu'il en avoit fait personne ne s'estoit déclaré de son costé: Qu'il ne vouloit pas neantmoins retracter la parole qu'il luy avoit donnée à son arrivée, qui fut, qu'il ne se repentiroit point de s'estre jetté entre ses bras, car il ne le vouloit point chasser, mais l'assister de navires & de moyens, afin qu'il s'acheminast où il voudroit. Ces paroles ne furent pas capables de ravaller tant soit peu le courage de Perkin, qui respondit au Roy succincte-

ment : Qu'il voyoit bien que son temps n'estoit pas encore venu , & qu'en quelque façon que ce fust , il parleroit tousiours honorablement du Roy , sans se mettre en peine du traitement que la Fortune luy pourroit faire. Là dessus ayant pris son congé , il ne voulut plus songer à la Flandre , se doutant bien que ce ne seroit pour luy qu'une terre creuse , pour raison du Traicté qui avoit esté conclu avec l'Archiduc l'année d'aparavant. Là dessus accompagné de sa femme & de ceux qui estoient interessez à ne le quitter point , il fit voile en Irlande.

Cette mesme année douziesme du Roy , le Pape Alexandre , qui avoit de coustume d'aimer les Princes les plus esloignez , & ceux avec lesquels il avoit moins de choses à démeller , prenant en tres-bonne part de ce que le Roy s'estoit jetté dans une Ligue pour la deffence de l'Italie , le recompensa d'une Espée beniste & d'un manteau de parade , que son Nonce luy apporta. Le Pape Innocent en avoit desia fait de mesme , mais son present ne fut point receu avec tant d'applaudissement & de gloire que celui-cy ; car le Roy commanda au Maire & aux Eschevins d'aller au devant du Nonce jusques au Pont de Londres , sans que depuis l'un des bours du Pont jusques au Palais de S. Paul , où le Roy pour lors tenoit sa Cour , il y eust une seule rue qui ne fust tapissée & remplie

plie des Citoyens, chacun paré de sa livrée. Le lendemain qui estoit le jour de la Touffaints, le Roy suivy de plusieurs de ses Prelats, de sa Noblesse & de ses Principaux Courtisans, s'en alla en procession à saint Paul, faisant porter devant luy l'Espée & la Cape qu'il venoit de recevoir de la part de sa Sainteté. Apres la Procession le Roy estant demeuré assis dans le Chœur; l'Archevesque fit une grande harangue sur le degré, par laquelle il publia tout haut l'eminence de cet honneur que le Pape avoit rendu au Roy, en ces ornemens & enseignes de benediction. Il adjousta là dessus, que cela n'avenoit que fort rarement & à des personnes qui se faisoient cognoistre par leurs merites. A ce mesme propos il leur rapporta les principales actions du Roy, qui l'avoient faict paroistre digne de cet honneur à sa Sainteté.

Durant que ces choses se passoient il sembloit que la rebellion de Cornuaille, dont nous avons parlé, n'eust rien de commun avec Perkin, si ce n'est que luy mesme par sa Declaration, en laquelle il promettoit d'annuller toute sorte de payemens & d'exactions, leur avoit donné sujet de penser à luy; maintenant ces broüillons commencent à s'assembler, comme ils ont accoustumé de faire quand on les agite au dessus de l'eau. Cependant les Rebelles de Cornuaille, à qui l'on avoit donné la vie, comme il a esté dit, & plusieurs desquels avoient n'agueres esté

vendus par ceux qui les avoient pris pour dix ou vingt sols, estoient de retour leur pays. Comme la clemence du Roy les avoit plustost enhardis que r'appellez, ils ne feignoient point de dire, qu'il avoit bien faict de leur pardonner, parce qu'il sçavoit bien qu'il laisseroit fort peu des subjets en Angleterre, s'il falloit qu'il fist pendre tous ceux qui adheroient à leur opinion. Ils commencerent alors à se picquer les uns contre les autres pour en venir à une nouvelle emotion : Mais sur tout les plus advisez d'entre eux ayans eu advis que Perkin estoit venu en Irlande, trouverent moyen de luy faire dire qu'ils le serviroient tres-volontiers s'il les vouloit venir trouver.

Perkin n'eut pas si tost receu ces nouvelles, qu'il commença de reprendre courage, & consulta là dessus avec ses principaux Conseillers, qui estoient le Mercier Herne, qui s'en estoit tuy pour ses debtes, Skeltó Tailleur, & Astley Notaire; car pour le regard du Secretaire Frion il s'en étoit allé depuis peu. Ceux-cy luy remonstrerēt d'abord qu'il avoit faict une grande faute lors qu'il s'en alla en Kent, & qu'ils en avoit commis encore un autre depuis passant en Escosse. Car l'une disoient-ils, estoit une place trop proche de Londres & à la barbe du Roy, & l'autre une Nation si haye du peuple d'Angleterre, qu'en cette compagnie ils n'eussent jamais pris son party, quand mesme ils eussent eu de l'affection

fection pour luy plus que pour tout le reste du monde : Qu'au reste si le bonheur eust voulu pour luy qu'il se fust trouvé en Cornuaille, lors que le peuple commença d'y prendre les armes, il eust esté Couronné à Westmynster devant ce temps là. Car ces Rois, comme il l'experimentoit maintenant, ne faisoient point de difficulté de vendre de pauvres Princes pour une paire de souliers : En un mot que le meilleur pour luy, c'estoit de s'appuyer entiere-ment sur les affections du peuple, & que pour cet effect on luy conseilloit de faire voile en Cornuaille le plus diligemment qu'il pourroit. Perkin suivant ce conseil se mit aussi tost sur la mer, n'ayant pour toute sa flotte que quatre petites barques, où estoient six ou sept vingts soldats. Au mois de Septembre il arriva à Whitfandbay, & tira droit à Bodmin, ville d'où estoit le Marechal. Là les habitans luy vindrent offrir main forte jusques au nombre de trois mille hommes : Sur quoy il fit un nouveau Manifeste, par lequel il se mit à cajoler le peuple & à l'entretenir de belles promesses, tâchant de le tenir en humeur, avec les invectives contre le Roy & contre le gouvernement de son Estat. Apres cela il mit tant la fumée, qui ne se perd jamais que lors qu'elle monte au plus haut, maintenant devant sa dernière fin, il se mit à relever son stile, ne se disant plus Richard Duc d'York, mais Richard quatrie-
me

me Roy d'Angleterre. Or auparavant que passer outre, son Conseil fut d'avis que par toute sorte de voyes il taschast de se faire Maistre de quelque ville bien fortifiée, ensemble d'amorcer ses gens par le goust des richesses & des despoüilles, & finalement d'attirer à luy toute sorte de peuple desbauché par de pareilles esperances de butin. Chose qui luy pouvoit encore servir de seure retraicte, en cas qu'il vinst à avoir une mauvaise journée, ou qu'un combattant le sort des armes tombast sur luy, suivant ce Conseil ceux de son party prirent courage, & s'en allerent assieger Excester, principale ville de ces contrées, tant pour raison de ses forces que de ses grandes richesses.

Estans arrivez près d'Excester, ils defendirent d'abord qu'on n'eust à user d'aucune sorte de violence, & puis faisant des cris continuels, ils voulurent espouvanter les habitans, qu'ils appelloient de divers endroits, & parloient à eux du bas des murailles: pour les mieux attirer à leur party, ils leur disoient que de leur ville le Roy en feroit comme une autre Londres, s'ils consentoient qu'elle fust la premiere du Pays à le recognoistre. Mais pour n'avoir pas eu l'esprit de leur envoyer aucun Ordre ny aucuns Agens pour communiquer avec eux, les Citoyens de leur costé se monstrerent grandement hardis & fideles, car ils virent bien que les Rebelles n'estoient pas en si grand nombre qu'ils les peussent

lent desia faire craindre ; joints qu'ils esperoient desia du secours de la part du Roy , devant que leur armée s'accreust. Avec cela ils croyoient que le plus grand mal qui leur peust jamais advenir, c'estoit de s'abandonner à la mercy de ce peuple desnüé de com noditez & mal ordonné. A cause de cela apres avoir mis les choses en bon ordre dedans la ville , ils descendirent avec des cordes de plusieurs endroits de la muraille, & envoyèrent divers messagers, afin que l'un venant à manquer , l'autre peust servir pour s'en aller advertir le Roy de l'estat present de la ville , & par mesme moyen implorer son assistance. Mais Perkin apprehendant que le secours n'arrivast trop tost, se resolut faire un effort pour assaillir la ville, & pour cet effect ayant mis ordre qu'on appliquast en divers lieux quantité d'eschelles contre la muraille , il fit à mesme temps une entreprise sur l'une des portes de la ville : mais pour ce qu'il n'avoit aucune piece d'artillerie , ny autre machine de guerre , & qu'en vain il tafchoit de les abbattre à force de grosses pieces de bois , sans qu'il y eust rien qui lu y peust servir que le feu , il les mit en l'une des portes ; dequoy les habitans s'estans apperceus, devant que la porte peust estre entierement consommée, ils la bloque-
rent incontinent , y mettans aux environs quantité de fagots & d'autres matieres combustibles, & ainsi ils repoussèrent le feu par le

feu, faisans cependant des remparts de terre & des fort profondes tranchées pour s'en servir au besoin, & de murailles & de portes. Quant à l'escalade, le succez en fut encore mauvais, car les Rebelles en furent repoussez avec la perte d'environ quelques deux cens hommes.

Quand les nouvelles vindrent au Roy que Perkin assiegeoit la ville d'Excester, il ne fit que s'en moquer, & dit à ceux qui estoient près de luy, que le Roy des Coquins avoit pris terre en Occident, & qu'il esperoit maintenant d'avoir l'honneur d'abborder celuy qu'il n'avoit encor peu voir. Là dessus il leur fit cognoistre qu'il se rejoüissoit grandement de ce que ce nouveau Roy estoit en Angleterre, où il ne pouvoit plus avoir de retraite, se promettant qu'il seroit bien tost guarý de ces points qu'il avoit eu si long temps près du cœur, & qui avoit quelque fois rompu son sommeil au milieu de sa plus grande felicité. Ne se contentant pas de cela, pour mieux eschauffer leurs courages, il les assura par toute forte de moyens, que ceux qui le serviroient maintenant ne seroient pas plus mal receus que ces manœuvres dont il est parlé dans l'Escriture, qui pour n'estre venus qu'à l'unziesme heure du jour, ne laisserent pas de recevoir la paye d'une journée entiere. Sur cette assurance ne manqua pas de gens qui le vindrent trouver de toutes parts. Il envoya donc à Excester en toute diligence le

le grand Chambellan, le Seigneur Brooke, & Messire Rice Ap-thomas, avec commission expresse de semer le bruit qu'il suivoit en personne à la teste de son armée. En ce mesme temps le Comte de Devon, accompagné de son fils, ensemble les Caros & les Tulfords, & autres Cavaliers de cette Province, sans estre mandez de la Cour, sur ce qu'on leur dit que le Roy estoit affectionné à cette maniere de service, firent diligence avec les troupes qu'ils avoient levées, afin d'estre les premiers à prevenir par leur secours celuy qu'envoyoit le Roy à la ville d'Excester. Le Duc de Buckingham se mit en armes pareillement, avec plusieurs autres Gentils-hommes, sans attendre la venue du Chambellan, ny celle du Roy. Ainsi tous ensemble ayans fait un corps d'armée le plus promptement qu'ils peurent, ils luy firent sçavoir qu'ils estoient tous prests à le servir, & qu'ils n'attendoient plus qu'apres sa volonté.

Cependant Perkin oyant ce tonnerre d'armes & de preparatifs qui se faisoient contre luy de toutes parts, leva promptement le siege, & s'en alla droit à Taunton, commençant desjà de tourner un œil à la Couronne, & l'autre à l'azyle, sans avoir esgard aux serments que luy faisoient ceux de Cornuaille, qui devenus opiniastres, & semblables au metal, qui s'endurcit dans le feu, luy juroient de rompre mille fois plustost que de plier, & de respendre à son ser-

service jusques à la dernière goutte de leur sang. A son partement de devant Excester, il se trouva suivy d'environ six ou sept mille hommes, plusieurs desquels l'estoient venus trouver au bruit d'une si grande entreprise, & afin d'avoir part du butin, bien que neantmoins plusieurs s'eschappassent à mesme temps qu'il levoit le siege. Estant arrivé près de Taunton, la première chose qu'il fut de dissimuler toute crainte, de tesmoigner ce jour là une grande diligence à mettre ses gens en ordre pour le combat. Mais environ la minuiet il s'enfuit avec soixante chevaux, & tira droit à Bejoley en la Forest neuve, où luy mesme & plusieurs de sa compagnie prirent azile, apres avoir abandonné ceux de Cornuaille. En quoy il ne dérogea point en sa compassion ordinaire, ny au vœu qu'il avoit fait autresfois de n'assister jamais là où le sang de ses sujets seroit respandu. Si tost que le Roy eut des nouvelles assurees de la fuite de Perkin, il envoya cinq cens chevaux apres luy pour le faire prendre devant qu'il peust gagner la mer, ou cette petite Isle qui sert de lieu de refuge à ceux qui sont criminels. Mais estans arrivez trop tard, tout ce qu'ils peurent faire fut d'investir l'azyle, & d'y mettre une forte garde à l'entour, jusques à ce qu'ils sceussent plus amplement quelle estoit la volonté du Roy. Quant aux autres Rebelles, se voyans sans Chef, ils posèrent les armes bas, &

se rendirent à la mercy de leur Prince, qui n'ayant jamais accoustumé d'estre cruel lors qu'il estoit en seurete, & qu'il voyoit les dangers passez, trouva plus à propos de leur pardonner que de les faire mourir: en cela semblable au bon Medecin, qui tire du sang au malade piustost pour luy sauver la vie que pour la luy oster. De ce nombre neantmoins il en tira quelques uns des plus desesperéz, qu'il voulut estre immolez à la tranquillité publique, afin que les effets de sa clemence esclataissent davantage envers tout le reste. Cela faict, des chevaux furent envoyez en diligence au Mont saint Michel en Cornuaille, où Madame Catharine de Gordonno avoit esté laissée par son mary, qui l'aimoit entierement en toutes ses fortunes, adjoustant cette vertu à toutes les autres belles qualitez de son sexe. Le Roy y envoya avec d'autant plus de diligence qu'il avoit de peur qu'elle fust enceinte, car si cela eust esté, l'affaire n'eust pas esté terminée en la personne de Perkin. L'on tient que lors qu'elle fut amenée au Roy, il ne la reçeut pas seulement avec de la cōpassion, mais avec des tesmoignages d'amour: Aussi comme son excellente beauté donnoit de vives atteintes à la pitié qu'il en avoit, la reservant aussi bien pour le contentement de ses yeux que pour s'acquérir de la renommée, il l'envoya à la Reyne sa femme, afin de demeurer avec elle, & luy donna pour cet effet un bon

entre

entretènement, dont elle jouyt durant la vie du Roy, & plusieurs années apres. Depuis le nom de la Rose-Blanche, qui avoit esté au faux titre de son mary, fut continué en discours commun quand l'on parloit de son excellente beauté.

Le Roy passant outre vers Excester y fit une entrée fort solemnelle, & remercia les habitans du bon service qu'ils luy avoient rendu en cette occasion. N'estant pas assez content de cela, il tira son espee de son costé, & l'ayant donnée au Maire de la ville, voulut qu'à l'advenir elle fust toujours portée devant luy. D'avantage il fit executer là mesme quelques-uns des plus factieux de Cornuaille, pour avoir donné l'alarme aux Bourgeois.

Ces choses ainsi mises à fin, le Roy fit assembler son Conseil à Excester, & mit en deliberation s'il devoit offrir la vie à Perkin, en cas qu'il voulust quitter son azyle, & se soumettre à luy volontairement. Le Conseil se trouva divisé en ses opinions, car les uns estoient d'avis de le tirer par force de ce lieu, & de le mettre à mort, comme par cas de necessité, qui dispense d'elle mesme des lieux & des choses sacrées. En quoy ils ne faisoient point de doute que le Roy ne trouvast le Pape facile à ratifier le fait, ou par une Declaration, ou du moins par une Indulgence. Les autres voyans toutes choses paisibles, & que le plus fort du mal estoit passé,

di-

disoient que cela ne meritoit pas d'exposer le Roy à un nouveau scandale, & d'attirer la haine sur luy. A ces deux fortes d'opinions estoit jointe celle de quelques autres qui soustenoient qu'il ne seroit jamais possible au Roy de donner satisfaction au monde, touchant cette Imposture, ny d'apprendre le fonds d'une telle conspiration, si l'on ne taschoit premierement d'avoir Perkin par belles promesses de pardon, & de luy sauver la vie. Voilà quels furent les avis des Conseillers d'Estat, qui devant que les dire firent tous une maniere d'avant propos sur la pitoyable condition du Roy, où fut jointe une espece d'indignation contre sa Fortune: Car ils s'affigeoient de veoir que ce Prince doüé d'une incomparable vertu, estoit si souvent troublé par tant de vaines idoles. De quoy toutesfois tesmoignoit ne se soucier pas beaucoup, & leur disoit pour responce: Que les idoles avoient bien avisé autrestois s'attaquer à la Divinité, & qu'ainsi il ne devoit point s'affliger de cela, mais le prendre pour un tesmoignage qu'il estoit des amis de Dieu; qu'au reste tout le dueil qu'il avoit procedoit de ce que son peuple en avoit receu tant d'incommodez & de troubles. Là dessus se fortifiant de la troisieme opinion, il fut d'avis de despescher quelques-uns pour traiter avec Perkin: Qui le voyant prisonnier & destitue de toute sorte d'esperances, apres avoir en vain esprové le

secours des Princes, du peuple, des Grands & des Petits, & trouvé qu'ils estoient tous trompeurs, lasches ou infortunez, il se sentit bienheureux d'accepter ceste condition. Le Roy donna aussi mandement au Seigneur d'Arcy & à quelques autres Commissaires, d'imposer des amendes sur tous ceux qui pouvoient avoir quelque bien, & qui avoient assiste Perkin, & pris part avec luy ou avec ceux de Cornuaille.

Ces Commissaires y procederent avec tant de rigueur, que ce fut un grand nuage à la clemence du Roy, de leur faire saigner de si grand thresors pour le sang qu'il avoit espargné. Perkin fut amené en la Cour, mais non pas en la pretence du Roy, qui neantmoins pour satisfaire à sa curiosité le voulut voir quelquesfois par une fenestre, ou de dessus une gallerie. En apparence il estoit en liberte, mais en effect on luy avoit donne des gens qui respondoient de sa personne, de peur qu'il ne s'eschappast. Ayant eu commandement de suivre le Roy à Londres, il se trouva bien estonne quand il luy fallut paroistre par un si ample theatre en qualité de Sycophante & de Batteleur. Et vrayement en lieu de la premiere personne de Prince qu'il avoit representée, tout le monde peut penser comme quoy il fut exposé à la commune risée non seulement des Courtisans, mais aussi du peuple qui s'assembloit tout autour de luy: Tellement que par le vol des oyseaux

on pouvoit recognoistre d'assez loing où estoit le hybou.

Les uns en estoient sur la raillerie, & les autres sur l'estonnement. Il y en avoit aussi qui luy donnoient des maledictions, cependant que quelques uns de diverses choses en tiroient autant de sujet de parler de luy. De sorte que le faux honneur & le vain respect qu'on luy avoit porté si long temps, luy furent payez bien amplement par une matiere de mepris & de mocquerie. Si tost qu'il fust arrivé à Londres le Roy donna à la ville le contentement de ce jeu de May; car Perkin fut conduit tout bellement à cheval d'une façon plus tost ridicule qu'ignominieuse à travers les rues de Cheapside & de Cornuaille, jusques à la Tour, & de là il fut mené à Westmynster parmy le bruiet confus de mille sortes d'injures & de reproches qu'on luy faisoit. Mais afin que cette monstre publique semblast meilleure, un peu apres l'on fit suivre un de ses plus secrets Conseillers, qui avoit esté Marechal des Escuyrie du Roy. Ce faquin apres que Perkin se fut refugié dans son azyle aima mieux choisir un saint habit qu'un saint lieu, & se desguisa en Hermite. En cet equipage il s'en alla par le Pays, ne se peut si bien desguiser qu'il ne fust enfin descouvert & fait prisonnier. Cet imposteur fut conduit par les principales rues de Londres les mains & les pieds liez, & ne retourna point avec Perkin, mais

fut laiffé en la Tour, & executé peu de jours apres. Cependant on commença d'interroger Perkin, qui pouvant mieux que tout autre parler de la genealogie, fut examine foigneufement & apres qu'on eut pris la confeffion, l'on fit un extraict des points les plus propres a efre divulguez, & imprima-en en plusieurs endroits diverfes copies; & fans mentir en cela le Roy ne fit pas beaucoup de bien à foy mefme. Car comme ce n'eftoit qu'une pable narration des particularitez du pere & de la mere de Perkin, de fon grand pere & de la grand mere, enfeemble de fes oncles & fes coufins, par noms & furnoms, comme auffi des lieux où il avoit voyagé: Ainfi rien ne s'y voioit qui fust de quelque confideration touchant fes deffeins & les menées qu'on avoit faites avec lui. Là n'eftoit nommée en aucune façon la Ducheffe de Bourgoigne, quoy que tout le monde fceuft bien que c'eftoit elle qui avoit donné l'efire & la vie à toute l'affaire; de forte que les plus curieux qui lisoient ces relations venants à manquer en ce qu'ils cherchoient, ils trouvoient je ne fçay quoy qu'ils n'entendoient pas, & s'engageoient à de nouvelles doutes. Mais quoy qu'il en fut le Roy aimoit beaucoup mieux ne fatisfaire à la curiosité de fes fubjets, qu'attifer un feu qui de foy mefme eftoit affez violent. En ce temps là il n'apparut point ny par interrogations ny par commiffions qu'aucune
autre

entre personne de qualite fust atteinte de ce fâict là , bien qu'il le remarquaft assez que le Roy ne disoit pas tout ce qu'il pensoit, uiant de la retenue ordinaire.

Environ ce temps là un grand feu se prit soudainement la nuit au Palais Royal de Stine fort près du quartier du Roy , de sorte qu'une grande partie du bastiment fut reduite en cendres , & beaucoup de riches meubles y furent aussi bruslez : Ce qui donna sujet au Roy de bastir ce beau Chasteau de Richmond qui subsiste encor aujourd'huÿ

Un peu auparauant arriva vne chose grandement memorable Il y avoit à Briston un certain Venetien nomme Sebastien Gabato, homme grandement experimentez au faict de la Cosmographie & de la navigation. Cettuy cy se propoiant possible l'exemple de Christophle Colomb, en cette heureute descouverte qu'il fit six ans auparauant vers le Sudouest, le persuada qu'il y pouvoit auoir encor des terres à descouvrir vers le Nordcūst. Et sans mentir il est vray semblable qu'il avoit de cela des conjectures plus fermes & plus olides que Colomb n'en avoit eu d'abord de cét autre monde. Car les deux grandes Isles du vieil & du nouveau monde, estans en leur forme & en leur façon larges vers le Nord, & pointues vers le Sud il y a des grandes apparences que la premiere descouverte commença cū les terres se rencontrent

plus près: joint que devant ce temps là on avoit
 deſcouvert quelques terres qu'en prenoit pour
 des Iſles, & qui eſtoient ſans doute le continent
 de l'Amérique vers le Nord ou ſt. Ainſi poſſible
 que quelque rapport de cette nature venant par
 apres en la cognoiſſance de Colomb, comme il
 deſira de rendre ſon entrepriſe le fruit & de la ſci-
 ence & de la fortune, au lieu de ſuivre une pre-
 miere deſcouverte, il ſe donna luy meſme une
 meilleure aſſurance, que tout ce qui regardoit
 l'Oueſt de l'Europe & de l'Afrique, n'eſtoit pas
 mer. ſe fondant là de ſus pluſieſt que ſur la pre-
 diction de Senèque, ou ſur les Antiquitez de
 Platon, ou ſur la Nature des marées, ou fina-
 lement ſur la cognoiſſance des vents & des cho-
 ſes ſemblables, qui eſtoient les conjectures qui
 ſe donnoient, & ſur leſquelles il falloir qu'il s'ap-
 puyast. Neantmoins il eſt certain que cette deſ-
 couverte fortuite ſe doit attribuer à un Pilote
 Eſpagnol qui apres avoir eſté battu de la tem-
 peſte ſe rendit en la maiſon de Colomb, où il
 mourut. Mais ce Gabato faiſant entendre au
 Roy, que s'il luy plaiſoit de l'aſſiſter, il eſperoit de
 trouver une Iſle fournie de toute ſorte de ri-
 cheſſes & de commoditez, le Roy luy accorda
 un navire bien équipé d'hommes & de vivres,
 pour prendre telle route qu'il voudroit. Avec
 ce vaiſſeau ſe mirent à l'aventure trois autres
 petits navires qui appartenoient à des Mar-
 chands de Londres, chargez de marchandises
 gros-

grossieres de peu de valeur, & propres au commerce d'un peuple Barbare. Avec cet équipage il fit voile, comme il l'assura depuis, & comme il en fit la carte, bien avant vers le Ouest avec un quartier du Nord vers la partie Septentrionale de la terre de Labrador, jusques à ce qu'il vint à la latitude de soixante & sept degré & demy, trouvant tousiours la mer ouverte. Il est bien certain aussi que la fortune du Roy eut un arrest en la conqueste de ce grand Empire des Indes Occidentales, non qu'il en eust fait refus, mais bien parce que ce fut un delay qui par accident le priva d'une grande acquisition: car Christophle Colomb se voyant rebutté par le Roy de Portugal, qui ne vouloit pas tout à la fois embrasser les Indes Orientales & Occidentales, envoya Barthelemy Colomb son frere vers le Roy Henry, pour negocier avec luy touchant ceste descouverte. Mais le malheur ayant voulu pour luy qu'il fust pris sur mer par les Pyrates, cet accident l'empescha de veoir le Roy de longtemps apres. Si bien que l'entreprise fut achevée devant que le Roy eut peu entrer en capitulation avec son frere, & ainsi les Indes Occidentales furent par la Providence divine réservées à la Couronne, de Castille. De quoy le Roy se picqua si fort, que non seulement en ce voyage, mais de rechef au sixiesme an de son Regne, & semblablement au dixhuietiésime, il donna des nouvelles com-

missions pour descouvrir des Provinces incog-
nues.

Ce fut encore en cette mesme année quator-
ziesme du Regne du Roy , que par la merveil-
leuse providence de Dieu qui tourne toutes cho-
ses à sa volonte, & attache à de petits filets de pe-
sans fardeaux , il arriva une chose qui bien que
petite de foy ne laissa pas de produire des effets
grands & heureux. Durant la trefve avec l'Es-
cosse , quelques jeunes Gentilhommes de Nor-
ham , apres y avoir faict bonne chere avec des
Anglois, sortirent de la ville fortuitement & s'a-
muserent à regarder le Chasteau. A quoy ceux
de dedans ayans pris garde de eux ou trois fois, &
n'ayans pas leur cerveau encore bien purgé des
mauvaises vapeurs des hostilitez derniere, ils
les soupçonnerent d'abord comme espions, &
les querellerent. Là dessus ils en vindrent aux
injures, & des injures aux coups, tellement que
de part & d'autre il y en eut beaucoup de blef-
sez, & les Escossois y eurent du pire, comme
Estrangers qu'ils estoient: car quelques-uns
d'entre eux y demourerent sur la place, & les
autres s'enfuirent chez eux. Un peu apres les
plaintes en ayant este faictes, & le lujet debattu
de part & d'autre devant les gardes des fron-
rieres, sans qu'on y mist aucun ordre, le Roy d'Es-
cosse prit ceste injure comme faicte à foy-mes-
me, & s'en offensant, il envoya un Heraut au
Roy, par lequel il luy denonça la guerre en

cas qu'il ne fit punir cette injure, selon les conditions du Traicté. Le Roy qui avoit souvent esprouvé les revolutions de la fortune, & qui se portoit d'inclination à la paix, ne fit point d'autre responce a cela, sinon que ce qui avoit esté fait, s'estoit passé entierement con re sa volonté & à son desceu, & qu'ainsi il estoit prest à faire punir les soldats de la garnison, pourveu qu'ils se trouvasent coupables, ne demandant pas mieux que d'observer la trefve de poinct en poinct. Mais cette responce fut prise du Roy d'Escoffe comme un delay, afin que les plaintes s'esvanoüissent avec le temps: si bien que cela ne servit qu'à l'aigrir d'avantage au lieu de luy satisfaire. Cependant l'Evesque Foxe ayant appris que le Roy d'Escoffe estoit tousiours mescontent, il fut bien fasché que l'occasion de rompre la trefve se presentast; & pour appaiser le Roy d'Escoffe, il luy envoya plusieurs lettres pleines de respect & de soumission. Sur quoy le Roy Jacques amolly par ses protestations & par l'eloquence de ses paroles, luy rescrivit, Qu'encore que ses lettres l'eussent touché véritablement, que neantmoins il ne se tenoit point du tout pour satisfait, s'il ne traittoit avec luy, aussi bien touchants les présents differends que pour les autres affaires qui importoit au bien commun de ces deux Couronnes. L'Evesque ayant donné advis au Roy, s'achemina en Escoffe. Le lieu de leur entreveuë fut en l'Abbaye

de Cisteaux à Melrosse, où estoit la Cour alors. La premiere chose que le Roy d'Escoffe dict à l'Evesque, fut qu'il s'offensoit grandement de ce qu'on avoit ainsi rompu la trefve par l'insolence de ceux de la garnison de Northam : A quoy l'Evesque Foxe fit une response si douce & si humble, qu'elle ne fut pas moins utile que le baume pour la guerison d'une playe, cela s'estant faicte en la presence du Roy & de son Conseil. Un peu apres le Roy tira l'Evesque à l'escart, luy disant, que ces paix & cestrefves qui se faisoient de temps en temps, estoient bien tost aussi ruinées ; mais que pour son particulier il desiroit de faire une amitié plus estroitte avec le Roy d'Angleterre. Là dessus luy descouvrant sa pensée, il luy dit, que si le Roy luy vouloit donner en Mariage sa fille aisnée, ce seroit veritablement un lien indissoluble : Qu'il sçavoit bien quelle part il avoit aux bonnes graces du Roy son Maistre, & quel rang il meritoit près de luy ; qu'ainsi il ne doutoit point que cette affaire ne reüssist s'il la vouloit prendre à cœur, & y travailler avec affection. L'Evesque luy repartit sobrement, qu'il se croyoit plus heureux que digne entremetteur d'une affaire de telle importance, & que neantmoins il nes'y espargneroit point. Un peu apres l'Evesque s'en retourna en Angleterre, où rendit un compte tres-estroit de tout ce qui s'estoit passé. Mais comme il vid sa volonté

disposée à ce qu'il luy proposoit, il l'advisa premierement de proceder à une conclusion de paix, puis de venir par degrez à celle du Mariage. La paix fut en mesme temps arrestée, & publiée un peu devant les festes de Noel, en l'année quatorzième de son Royaume, pour estre continuée durant les vies des deux Rois & un an apres. En cette paix estoit compris dans un Article, que nul Anglois ne pourroit à l'advenir entrer en Escosse, ny aucun Escossois en Angleterre, sans des lettres expressees de recommandation de l'un ou de l'autre. Ce qui d'abbord pouvoit sembler les trop grandes frequentations entre ceux des villes frontieres.

Cette mesme année nasquit au Roy un III. Fils, qui fut baptisé, & nommé Edmond, mais qui ne vescu pas long temps. Un peu apres sa mort des nouvelles vindrent en Angleterre de celles de Charles Roy de France, de qui l'on fit solennellement la Pompe funebre.

Cependant comme Perkin avoit cela des communs avec que le vis argent, de ne pouvoir demeurer enfermé, il ne fut pas long temps dans la prison sans commencer à remuer. Car trompant ses gardes, il prit la fuite vers la coste de la mer. Mais si tost qu'on s'en apperçeut-on le fit poursuivre de toutes parts par des hommes envoyez expres; tellement qu'il fat

contraint de retourner en la Maison de Betle-
heem, appellé le Prieuré de Shine, Là comme
il y avoit lieu de refuge & d'azyle, il se mit en-
tre les mains du Prieur du Monastere. Com-
me ce Prieur avoit la reputation d'un saint
homme, & estoit grandement respecté en ce
temps-là, il s'en vint trouver le Roy, qu'il sup-
plia de donner seulement la vie à Perkin: mais
alors il s'en trouva plusieurs qui plus eschauffé
qu'ils n'avoient jamais esté, furent d'avis qu'on
le tirast de là, & que le Roy le fist pendre tou-
tesfois le Roy qui estoit genereux, & qui ne
pouvoit hayr une personne qu'il mesprisoit,
commanda qu'on fist sortir ce Coquin, & qu'on
le mist publiquement au carquant. Ainsi sous
promesse qu'il auroit la vie sauvé il fut tiré de
l'Azyle: mais deux jours apres on le fit voir pu-
bliquement sur un eschafaut en la Cour du Pa-
lais de Westmunster, où apres luy avoir mis les
fers aux pieds, on l'exposa tout le jour à la risée
du peuple. Le lendemain on luy en fit autant à
la Croix de Cheapside, & en ces deux lieux il
leut la Confession dont nous avons parlé cy de-
vant, puis de Cheapside il fut conduit à la Tour.
Mais tout cela ne pouvoit empelcher que le
Roy ne fust soupçonné d'avoir faict trahir Per-
kin. Car comme les actions de ce Prince estoient
toujours en butte aux traits de la Fortune, on
disoit que telle chose n'estoit point advenue au
desceu du Roy, qui durant tout le temps de la
fuite

fuitte de ce mal-heureux, l'avoit tousjours tenu comme par le bout de sa ligne. L'on adjoustoit à cela, que le Roy l'avoit faict exprès, afin que celui fust un sujet d'en haster l'execution, & de s'en deffaire une fois pour toutes. Neantmoins il n'y a pas beaucoup d'apparence à cela, veu que les mesmes instrumens qui furent observez en sa fuitte l'eussent peu empescher de se jetter dans l'azyle.

Mais il sembloit estre ordonné du Destin que ce lierre rampant de Plantagenet, feroit mourir le vray arbre mesme. Car apres que Perkin eut esté quelque temps en la Tour, il commença de s'inclinuer en la faveur de ses gardes & des domestiques de Messire Jean Digbye lieutenant de la Tour, qui estoient quatre en nombre, à sçavoir Strangeways, Blewet, Astwood & Long-rogea. Il tascha donc de les corrompre à force de belles promesses qu'il leur fit: mais cognoissant bien que sa propre Fortune estoit devenue si mesprisable qu'elle ne pouvoit entretenir l'esperance d'aucun homme, bien que n'ayant point de recompense à donner, il fallut de necessité qu'il travaillast de ces costé-là. Il s'advisa donc d'un artifice fort ample & tragique, qui fut d'attirer à son dessein Edoüard Plantagenet Comte de Warwick, lors prisonnier en la Tour, qu'un long emprisonnement, & la continuelle apprehension d'estre mis à mort rendirent à la fin susceptible de ce conseil qu'on

luy propoſoit pour ſa delivrance. Doncques apres que par deux ou trois Meſſages Perkin eut ſondé le conſentement de ce jeune Prince, il fut accordé entre eux que ces quatre tue-roient de nuit le Lieutenant de la Tour, leur Maĩſtre, qu'apres cela ils ſe faiſiroient de l'argent & des meubles qui ſeroient les plus commodes à porter, & qu'ayans pris les clefs de la Tour, ils en ſeroient auſſi toſt ſortir Perkin avec le Comte. Mais cette conſpiration fut deſcouverte devant qu'elle peult eſtre executée. En quoy derechef l'opinion qu'on avoit de la grande ſageſſe du Roy attira ſur luy ce mauvais bruit, que Perkin n'eſtoit qu'un leurre pour attirer le Comte de Warwick. Joint qu'en meſme temps qu'on travailloit à cette conſpiration, comme ſi cela ſe fuſt fait par l'induſtrie du Roy, il arriva fatalement qu'on veid paroĩſtre un nouveau Comte de Warwick contrefait, fils d'un cordonnier, dont le nom eſtoit Raoul Wilford, jeune homme qu'un certain Religieux Auguſtin nommé Patrice avoit inſtruit à repreſenter ce perſonnage. Tous deux ſortis de Suffolck, s'en vindrent en Kent, où ce Moine ne fit pas ſeulement entendre ſous main que ce Wilford eſtoit le vray Comte de Warwick: mais trouvant encore que le peuple donnoit quelque legere croyance à cette Impoſture, il prit la hardieſſe de la declarer en pleine chaire, & de le porter au peuple à le ſecourir. Sur

quoy tous deux estans arrestez , le pretendu Comte fut executé , & le Moine condamné à une prison perpetuelle. Telle chose arrivée bien à point pour représenter le danger ou pouvoit estre exposé le Roy par la personne du Comte de Warwick, & pallier par ce moyen la severité qui s'en ensuivit, ensemble l'imprudencce du Moine à publier si follement une trahison devant qu'elle eut pris aucune vigueur, son impunité qui n'estoit neantmoins que le privilege de son Ordre, & la pitié du commun peuple, qui à cette coustume de faire tousiours rejaillir du scandale & de l'envie, si elle coule au plus fort de l'eau : Toutes ces considerations, dy-je, firent qu'on dist generalemēt, plustost qu'on ne creut que cela procedoit des desseins & de l'artifice du Roy. Quoy qu'il en fust, Perkin qui pour lors avoit offensé pour la troisieme fois, fut mis entre les mains des Commissaires pour luy faire son proces. Estant donc convaincu à Westmynster de diverses trahisons par luy commises, depuis son arrivée en Angleterre, peu de jours apres il fut executé à Tiburne, où il leut encor sa confession, & en confirma la verité de sa propre bouche. Voila quelle fut la fin de ce petit Basilic de Roy, qui possible eust esté capable de ruiner ceux qui au commencement ne s'en estoient point donné de garde. C'est une sorte de Tragedie des plus longues dont la memoire nous reste, & possible que cet Impositeur eust peu
avoir

avoir un autre succez s'il n'eust eu à faire à un Roy, en qui la sagesse, le courage & le bonheur se trouvoient également joints ensemble.

Quant aux trois Conseillers de Perkin qui gaignerent avec luy le droict de l'azyle, soit qu'on leur eut pardonné, ou qu'ils eussent continué dans leur privilege, tant y a qu'on ne proceda point contre eust.

Avec Perkin on executa le Maire de Corke & son fil, qui avoient este les principaux Agens de ces trahisons. Peu apres on condamna pareillement huit autres personnes pour la conspiration faicte dans la Tour, & de ce nombre estoient les quatre valets du Lieutenant, mais de ces huit là, il n'y en eut que deux d'executez. Immediatement apres eux le pauvre Comte de Warwick fut accusé devant le Comte d'Oxford, lors grand Maistre d'Angleterre, non pour avoir simplement entrepris de rompre les prisons, (Car avec ce que cela ne s'estoit point fait, quand mesme il fust advenu, l'on ne pouvoit l'appeller trahison par la Loy,) joint que son emprisonnement n'estoit point cause pour aucune entreprise contre l'Etat, mais pour avoir conspiré avec Perkin: en intention d'esmouvoir des troubles & d'attenter à la personne du Roy. De maniere que le Comte ayant confessé ce de quoy on l'accusoit, fut juge là dessus, & eut peu apres la teste tranchée sur le mont de la Tour.

Voilà quelle fut la fin lamentable d'Edouard Comte de Warwick, fils aîné du Duc de Clarence, & comme avec luy prit fin encore la ligne masculine des Plantagenets, qui avoit fleuri dans la Royauté depuis le temps du fameux Roy d'Angleterre Henry second : Quoy que pour en parler sainement, cette famille Royale se fust plongée en son propre sang : depuis aussi bien la branche Royale que les autres Maisons ont esté transplantées en d'autres Familles Que s'il en faut dire le vray, n'avoit point de crime pour faire condamner ce Prince, comme il ny eut encore depuis aucune raison d'Estat capable d'esteindre l'envie que le Roy attira sur soy pour cette sanglante execution. Tellement qu'il s'advisa de transporter cette haine hors de son pays, & de la mettre sur Ferdinand Roy d'Espagne son neveu allié. Ainsi comme ces deux Rois s'entendoient l'un l'autre à demi-mot; on receut bien tost des lettres d'Espagne, dont les principaux poincts qui concernent le Traicté de Mariage, monstroient que Ferdinand avoit écrit au Roy en termes exprès, qu'il ne voyoit point d'assurance en sa succession, joint que le Comte de Warwick vivoit, & qu'il avoit bien de la peine à se résoudre d'exposer sa fille à tant de dangers & de peines. Par cet artifice comme le Roy esloignoit de luy l'envie en quelque façon, il ne voyoit pas d'un autre costé que par ce mauvais augure il apportoit à ce Mariage u-

ne forte de malheur & de malediction, dequoy les evenemens rendirent des preuves : Car le Prince Artur ne fut pas long temps marié, joint que Madame Catherine, femme sage & religieuse, estant long temps apres avisée par le Roy Henry huitiesme de la resolution qu'il avoit prise, de faire divorce avec elle, usa de ces mesmes termes : Qu'elle n'avoit point offensé, mais que c'estoit un particulier jugement de Dieu, pour son premier Mariage avoir esté signe de sang, entendant par là celui du Comte de Warwick.

La quinziésme année du Regne du Roy il y eut grande contagion à Londres, & en plusieurs autres endroits du Royaume, à cause de cela le Roy fit voile à Calais avec la Reyne, apres avoir changé d'air fort souvent, soit qu'il le fist pour esviter les dangers de la maladie, où pour se donner une occasion d'entre-veue avec l'Archiduc, ou pour tous les deux ensemble. A son arrivée l'Archiduc luy envoya une honorable Ambassade, tant pour luy faire la bienvenue, que pour luy donner advis, que s'il luy plairoit, il viendroit luy faire la reverance. A quoy toutesfois il adjousta pour condition, que le Roy trouvast bon d'ordonner pour cet effect d'un lieu qui fust hors d'une ville & closé de muraille ou de quelque forteresse, car il avoit desnié la mesme chose au Roy de France en pareille occasion, A cela il adjousta, qu'encore
qu'il

qu'il mist une grande difference entre les deux Rois, qu'il seroit neantmoins bien fasché de donner un exemple qui peust à l'advenir estre attendu de luy par un autre, auquel il se fiast moins. Le Roy accepta cet offre de courtoisie, admit son excuse, & prit pour lieu d'entre-veue l'Eglise de sainct Pierre hors de Calais. Mais avec cela il envoya visiter l'Archiduc par les Ambassadeurs, qui furent les Seigneurs de sainct Jean & le premier Secretaire d'Estat, auxquels l'Archiduc fit l'honneur de les mettre allant à la Messe, l'un à sa main droicte & l'autre à la gauche, & ainsi il s'en alla en l'Eglise ayant à ses costez l'un & l'autre. Le jour del'entre-veue le Roy s'avança pour recevoir l'Archiduc, qui se hastia de mettre pied à terre, & s'offrir a tenir l'estrier au Roy, qu'il ne le voulut jamais permettre, estant descendu de son cheval il l'embrassa avec beaucoup d'affection, puis mena dans l'Eglise, en un lieu preparé expres, où ils eurent une longue conference ensemble, non seulement sur la confirmation de leurs premiers Traictez, mais aussi sur des Mariages reciproques, pour estre faiçts entre le Duc d'York, second fils du Roy, & la fille del'Archiduc, & de rechef entre Charles fils heritier de l'Archiduc & Marie seconde fille du Roy. Mais ces fleurs de Mariage n'estoient que d'aimables souhaits, quoy que l'un vinst depuis à conclusion en traicte, & non pas en effect. Or cependant
qu

que ces deux Princes communiquoient ensemble dans les fauxbourgs de Calais, leurs demonstrations estoient pleines d'affection mutuelle; principalement du costé de l'Archiduc, Car outre que ce Prince estoit d'un naturel grandement bon, & qu'il n'ignoroit point le grand mal que son Conseil avoit faict au Roy en l'affaire de Perkin, il s'efforça par tous moyens de se remettre aux bonnes graces. D'ailleurs il avoit les oreilles sans cesse battues des conseils de son pere & de son beau pere, qui pour satisfaire à la jalousie & haine qu'ils avoient conceue contre le Roy de France, advisoient tousiours l'Archiduc de s'entretenir dans l'amitié de Henry Roy d'Angleterre. Ainsi l'Archiduc estoit maintenant bien aisé qu'une occasion si favorable se presentast pour mettre en usage les Conseils de l'un & de l'autre; tellement que pour amadoüer le Roy il l'appelloit maintenant son support, son pere & son protecteur, qui furent les propres mots dont usa le Roy dans Londres lors qu'il luy certifia l'amiable entre veue de l'Archiduc. Là vindrent aussi trouver le Roy, le Gouverneur de Picardie & le Baillif d'Amiens, envoyez de la part de Louys Roy de France, pour le saluer, & luy dire des nouvelles de la conquête qu'il avoit faicte du Duché de Milan. Le Roy fut sans doute bien content des honneurs qu'il receut durant son séjour à Calais, du moins il en assura luy mesme fort particulièrement le

Maire & les Eschevins de Londres: Ce qui fut cause qu'il s'en parla fort dans la ville. Car bien que le Roy ne peust gagner l'amitié des Bourgeois comme avoit fait Edouard IV. il ne laissa pas neantmoins de tascher à leur complaire, par son humeur affable & par les faveurs qu'il leur faisoit.

Cette année mourut Jean Morton Archevêque de Cantorbury, Chancelier d'Angleterre & Cardinal: C'estoit un homme grandement sage & fort eloquent. Il est vray qu'il y avoit je ne scay quoy d'altier & de difficile en son humeur: Ce qui n'empeschoit pas qu'il ne fust d'autant plus cheri du Roy qu'il estoit hay de la Noblesse & du peuple. Que si on n'avoit point couché son nom en la Declaration de Perkin, ce n'estoit point pour aucune bonne volonté qu'on eust pour lui, mais plutôt à cause qu'on ne le vouloit point mettre au rang de certaines petites personnes qui ne servoient que comme de jettons au Roy, parce que l'honneur qu'il avoit d'estre Cardinal, faisoit qu'on l'en respectoit d'avantage. On tient qu'il gagna l'affection du Roy, tant pour sa merveilleuse diligence que pour sa fidelité, mais principalement à cause qu'il avoit esté l'un de ses vieux serviteurs en ses moindres fortunes, joint qu'il s'estoit toujours rendu odieux à la Maison d'York pour avoir autres fois esté en peine à son occasion. D'ailleurs comme le Roy ne vouloit cher

cher aucun subterfuge, mais seulement résister à l'envie, il mit en évidence en cela ce qu'il avoit sur le cœur : Ce qui fit que l'envie devint universellement plus grande contre luy, bien que moins hardie. Mais en matière d'exactions le temps monstra par après qu'en ce qu'il entretenoit l'humeur du Roy, il la moderoit plutôt qu'il ne l'aigrissoit. Luy mesme avoit esté mis autresfois comme en garde entre les mains du Duc de Buckingham, par le Roy Richard troisieme, qui l'incita depuis à se revolter contre luy.

Mais après que le Duc se fut engagé, & qu'il creut que l'Evesque se deust servir comme de principal Pilote en la tempeste de ce grand Navire, il se jetta dans une chaloupe, & s'enfuit delà la mer. Mais quelque chose qu'on blasmaست en cet homme là, sa memoire est grandement recommandable, & merite que la posterité l'estime beaucoup, pour avoir esté la principale cause de joindre les deux Roses ensemble. Aussi mourut il plein d'années, de biens & d'autorité.

L'année suivante mil cinq cens fut la seizieme du Regne du Roy, en laquelle se fit le grand Jubilé. Pour cet effet le Pape Alexandre trouvant à propos de remedier aux hazards & aux depenses qui se faisoient pour aller à Rome, échangea ses graces pardelà, à tous ceux qui voudroient payer une certaine somme, attendu
qu'ils

qu'ils ne pouvoient les aller querir. A cette intention fut enuoyé en Angleterre Gaspard Pont, Nonce & Commissaire du Pape, mieux choisi que ne furent depuis les Commissaires du Pape Leon employez en Allemagne, car Germania cette affaire avec beaucoup de sagesse & d'apparence de saincteté, tellement qu'il attira dans les thresors du Pape une grande somme de deniers, sans aucune sorte de scandale, Quelques-uns creurent depuis que le Roy auoit eu part à cet argent; mais le contraire apparut depuis par une lettre que le Cardinal Adrian escriuit au Roy. Car ce mesme Prelat voyant à persuader au Pape Jules en faveur du Roy, qu'il luy pleust d'accorder l'expedition de la Bulle de dispense pour le Mariage d'entre le Prince Henry & Madame Catherine, trouuant que le Pape faisoit difficulté de l'octroyer, se seruit comme d'un Principal argument, touchant le merite du Roy envers le sainct Siege, qu'il n'auoit pris aucuns deniers de ceux que Pont auoit leuez en Angleterre. Mais afin que pour la satisfaction du commun peuple, il parust que cet argent estoit destiné pour un bon usage. Le mesme Nonce apporta depuis un Bref du Pape au Roy, par lequel il l'exhortoit à s'en venir en personne contre le Turc. Car le Pape poussé d'un soin d'un bien universel, voyant presque devant ses yeux le merueilleux succes que faisoit cet ennemy
de

de la Foy, avoit faict en son Conclave, où il estoit assisté des Ambassadeurs des Princes Estrangers, diverses consultations touchant une guerre sainte & une expedition generale de tous les Princes Chrestiens contre les infideles. La dessus consentement de tous, il fut arresté, que ceux d'Hongrie, de Pologne & de Boheme luy feroient la guerre en Thrace; les François & les Espagnols en Grece. Qu'au reste le Pape voulant se sacrifier luy mesme pour une si bonne cause, s'en iroit en personne en la compagnie du Roy d'Angleterre, des Venetiens, & de quelques autres Estats, dont le pouvoir maritime estoit grand, qui tous ensemble feroient voile à Constantinople, le Pape ayant pour cet effect envoyé des Nonces à tous les Princes Chrestiens. Ce que sa Sainteté avoit faict tant pour faire cesser entr'eux toute sorte de querelles & de differends, que pour moyenner par là qu'un chacun contribuast de son propre argent & de ses forces pour une si sainte entreprise.

A cela le Roy, qui sçavoit fort bien ce qui estoit de la Cour de Rome, fit une responce plus solennelle que serieuse, dont le contenu estoit,

QU'il ne se trouveroit pas dans le monde un Prince plus obéissant que luy & plus porté d'inclination à une si sainte guerre, mais que a distance des lieux estoit si grande; qu'il ne pou-

devoit faire aucunes levées qui ne lui coustas-
sent au double de ce qui pourroient employer
les autres Princes, dont le Pays estoit plus pres
de ces quartiers là. Qu'avec cela n'ayant aucu-
nes Galleres, ny les vaisseaux, ny les Pilotes ne
se trouverent pas si propres que les leurs pour
la mer Méditerranée, Que cela estant, la Sain-
ctete seroit bien d'inciter un des autres Rois qui
avoient une situation plus commode en leur
Pays pour l'accompagner par mer: Qu'en ce
cas toutes choses en seroient plus tost prestes
avec moins de charges, d'emulation, & de di-
vision, pour le commandement qui pourroit
estre entre les Rois de France & d'Espagne,
Mais se devoient tous deux joindre par terre pour
en aller assaillir la Grece. Que pour son parti-
culier, il ne manqueroit point à donner toutes
les aides & contributions necessaires, & qu'en
cas que ces deux Rois refusassent de l'accom-
pagner, que luy mesme estoit tres-content de
s'en aller à cela; plus tost que de permettre que sa
Sainctete s'en alla seule. Qu'il se tiendroit prest
plus tost qu'il luy seroit possible: Pourveu ne-
anmoins qu'au paravant que de passer outre,
il fust si heureux que de veoir tous les differens
Princes Chrestiens appelez & qu'ils fussent
si paisibles que luy, qui n'avoit querelle a-
vec peronne, Que pour le regard du reste, il
seroit d'avoir quelques bonnes villes sur les
cotes d'Italie, tant pour sa retraicte & sauve-
garde

garde particuliere, que pour celle de ses gens,

Avec cette response Gaspard Pont. s'en retourna sans avoir receu aucune sorte de mescontentement que ce fust ; car meisme cette Declaration du Roy quelque superficielle quelle fust, le mit tellement en honneur & en reputation, que peu apres, il fut esleu par les Chevaliers de Rhodes Protecteur de leur Ordre, tant il est veritable que toutes choses contribuent à la gloire de ceux qui ont à traicter avec des Princes pleins de sagesse & de jugement.

En ces deux dernieres années furent faites quelques procedures contre les Heretiques, chose rare au Regne de ce Roy, & qui se fit par forme de penitence. Le Roy meisme, quoy qu'il ne fust pas des plus doctes, eut le bonheur d'en convertir quelques uns en une dispute qui se fit à Cantorbury.

Cette meisme année aussi, quoy que le Roy ne fust plus importuné de ces esprits malins, & qu'à force de les arroser en partie d'eau, & en partie de sang, il les eust chassés ; si est-ce qu'il y eut quelques apparitions qui l'importunerent grandement, se monstrant tousiours en un meisme climat, qui estoit la Maison d'York. Il arriva pareillement que le Comte de Suffolk fils d'Elisabeth, sœur aisnée du Roy Eccliaid quatriesme, & du Duc Jean son second mary. & frere de Jean Comte de Lincoln, qui fut tué en

en la Journée de Stoke, estant d'une humeur prompte & cholere, tua un homme à la chaude, & en eut sa grace du Roy; mais devant qu'en venir là, le Roy luy voulant faire sentir combien estoit grande la faveur qu'il luy faisoit, le produisit ouvertement pour plaider sa cause: ce qui fit que le Comte, comme c'est une chose ordinaire à ceux qui ont le cœur altier, prist cela pour un affront beaucoup plus grand que ne pouvoit estre son pardon; & ainsi cette ignominie s'imprima bien plus avant dans son ame, que n'avoit faict cette grace. De quoy il tira un sujet d'un si grand mescontentement, qu'il s'enfuit en Flandres à la desrobée vers la Duchesse de Bourgogne sa tante. Cette action mit fort en fougue le Roy. Toutefois comme les troubles passez luy avoient appris à se servir de remedes doux & faciles, il fit en sorte par le moyen de ses Agens qu'il le r'appella, scus les bonnes asseurances qu'il luy donna. A quoy n'apporta pas beaucoup d'obstacle la Princesse Marguerite, qui s'adoucit à la fin, ennuyée de faillir si souvent en ses experiences d'Alchymie, joint que celuy estoit une espece de contentemēt de veoir qu'en la confession de Perkin le Roy n'avoit fait aucune mētion d'elle. Au commencement de l'année suivante, le dixseptiesme du Regne du Roy, arriva en Angleterre Madame Catherine, quatriesme fille du Roy Ferdinand & d'Elisabeth

Royne d'Espagne. Elle prit terre à Plimmonth le second d'Octobre, & fut mariée avec le Prince Artur en l'Eglise de saint Paul, le quatriesme de Novembre ensuiuant, le Prince estant alors âge de quinze ans & la Princesse de dixhuiët. Les ceremonies de sa reception, celles de son entrée à Londres, & les sollempnitez de son Mariage, furent magnifiquement accomplies pour le regard de la monstre, de l'ordre, & de la despense. La principale personne qui eut l'intendance de tout cecy ; fut l'Eueque Foxe, qui n'estoit pas seulement un grand homme d'Etat en temps de paix & de guerre, mais un excellent esprit en ce qui touchoit les ceremonies & autres choses qui regardoient le service de la Cour & de la Maison d'un grand Roy. L'on fut presque sept ans entiers à traiter de ce Mariage ; & ce delay procedoit en partie du bas âge de ces mariez, principalement du Prince. Mais il en faillloit imputer la vraye raison à ce que ces deux Princes estans grandement prudents, & douëz d'un profond jugement, voulurent estre long temps à considerer la fortune de l'un & de l'autre. Cependant ils cognoissoient assez que ce Traicté ne pouvoit reussir qu'à leur advantage, & que ce delay leur estoit utile, en ce que par cette bonne intelligence ils se mettoient en estime parmy les autres nations, bien que toutesfois cela n'empeschât pas qu'ils ne demeurassent libres. Mais enfin quand la fortune

l'une de l'un & de l'autre Prince devint chaque jour de plus en plus asseurée, & qu'ayant regardé tout à l'entour d'eux ils ne veirent point de meilleures conditions, ils conclurent ce qu'ils avoient commence.

L'argent du Mariage que la Princeſſe apporta, & qui devoit demeurer au Roy par acte de renonciation, ſe monta juſques à deux cent mil ducats. De laquelle ſomme la moitié devoit eſtre payée comptante dix jours apres la ſolemnite, & l'autre à divers payemens annuels, dont une partie conſiſtoit en joyaux & en vaiſſelle d'argent. Le douaire de la Princeſſe faiſoit la troiſieſme partie du revenu de la Principauté de Galles: du Duché de Cornuailles, & du Comté de Cheſter, pour eſtre à l'advenir miſe & rendue ſeparement. Et en cas qu'elle viſt à eſtre Reyne d'Angleterre, ſon douaire eſtoit laiſſé comme indefini, de telle façon neant moins qu'il devoit eſtre auſſi grand que jamais Reyne d'Angleterre en eut.

En tous les deſſeins qu'on fit pour les magnificences de ce Mariage, il y avoit beaucoup de figures d'Aſtologie. La Princeſſe ſ'y voyoit comparée à Heſperus, le Prince à Arcturus, & le vieux Roy Alphonſe, qui eſtoit le plus grand Aſtologue des Rois, & l'un des Anceſtres de la Princeſſe, y fut introduit pour predire les bonnes adventures de ce Mariage. Quoy qu'il en ſoit, ce qu'il y avoit de plus excellens en ces in-

ventions, c'est qu'elles n'estoient point Pedantesques. Sur tout on n'oublia point à représenter le Roy Artur de Bretagne, ny comme Madame Catherine estoit descendue de Lancastre. Mais il ne servit pas de beaucoup de tirer les bonnes fortunes de ce Mariage des influences des estoiles, car ce jeune Prince qui en ce temps là avoit attiré sur luy non seulement les esperances de son pays, mais aussi les yeux & l'attente des Estrangers, mourut peu apres au commencement d'Avril dans le Chasteau de Ludlow, où il s'en estoit allé tenir sa Cour en qualité de Prince de Galles. Il nous est resté fort peu de particularitez de luy, tant pour ce qu'il mourut si jeune, qu'à cause de la nourriture qui luy avoit faict prendre son pere, qui ne jettoit pas beaucoup de lustre sur ses enfans. Tout ce qui nous en reste, c'est qu'en un âge encor tendre il estoit fort studieux & sçavant, par-dessus l'ordinaire des grands Princes.

Au temps advenir il y eut une doute fort difficile à résoudre, quand le divorce du Roy Henry huitième mit en peine tant de monde, pour sçavoir si Artur l'avoit cogneue ou non. Par où cette matiere de cognoissance actuelle peut estre fait une partie du divorce. Il est vray que cette Princesse le denia elle même, ou du moins que son Conseil l'affirma tousiours, sans vouloir jamais effacer cet avantage, encore que l'authorité du Pape en sa Dispense en fust

là principale question. L'on trempa long temps dans cette doute pour le regard des deux Reynes, qui succederent, Marie & Elisabeth: car leurs legitimations estoient incompatibles l'une avec l'autre, quoy que leur succession fust approuvée par Ordonnance des Estats. Avec cela le temps qui favorisoit la legitimation de la Reyne Marie, aidoit beaucoup à faire croire qu'il n'y avoit aucune cognoissance entre Artur & Catherine, non qu'on voulust pourtant déroger par là au pouvoir absolu du Pape, de dispenser, mesme jusques à ce cas, mais seulement pour le poinct d'honneur, & pour rendre la chose plus douce & plus favorable. Quât aux temps qui faisoient pour la Reine Elisabeth, qui furent les derniers & les plus longs, ils firent voir le contraire. Or les memoires que nous avons de tout cecy monstrent qu'entre la creation de Henry Prince de Galles, & le temps que le Prince Artur mourut, il se passâ demie année. Cela fit dire qu'on attendoit un terme entier, par où l'on peut cognoistre si la Princesse Catherine estoit enceinte du Prince Artur, ou si elle ne l'estoit pas. Quoy qu'il en fust, cette Princesse mesme pour plus grande confirmation de son Mariage, obtint une Bulle avec la clause de (*vel forsan cognitam*) ce qui n'estoit pas en l'autre premiere Bulle. D'avantage quand la cause du divorce fut traitée, l'on mit en evidence un traict bien plaisant, qui
fut,

fut, qu'au matin le Prince Artur s'estant levé q'aupres d'elle, avoit demandé à boire, & que voyant un des Gentils-hommes de sa Chambre qui luy en apportant souffroit, le Prince luy dict qu'il avoit esté cette nuict au milieu de l'Espagne, que c'estoit un Pays bien chaud, que le chemin luy avoit donné une grande soif, que s'il falloit que l'autre fust un pareil voyage qu'il en reviendroit bien plus alteré. A cette creance servoit encore beaucoup, que ce Prince estoit âgé de seize ans, & fort robuste de corps.

Le mois de Fevrier ensuivant Henry Duc d'Yorck fut crée Prince de Galles & Comte de Chester & de Flint car le Duché de Cornuaille luy estoit devolu par une Ordonnance des Etats. Le Roy aussi estant bien fasché de donner un second Douaire, & d'un autre costé fort porté par sa propre inclination & par ses maximes d'Etat à continuer l'alliance avec l'Espagne, fit en sorte avec le Prince, bien que ce ne fut pas sans une maniere de repugnance, qu'elle pouvoit estre en cet âge là, parce qu'il n'avoit point encore douze ans que le Contract fut fait avec la Princesse Catherine, la secreete providence de Dieu ordonnant que ce Mariage fast l'occasion de plusieurs grands changemens & revolutions.

Cette mesme année furent faictes les espouailles du Roy d'Escoffe & de Madame Marguerite, fille aînée du Roy, elles se firent par

Procureur, & se publierent à la Croix de saint Paul le 25. de Janvier, auquel jour on chanta solennellement le *Te Deum*; Mais il est certain que la joye que la ville témoigna de cette alliance, tant par le son des cloches, que par les feux qui se firent, fut beaucoup plus grãde qu'on ne pouvoit esperer, à cause de l'extreme inimitié qu'il avoit eue depuis peu entre les deux nations principalement à Londres, ville trop esloignée pour se ressentir des calamitez passées de la guerre. Ce qui me fait croire qu'on pouvoit attribuer cela veritablement à une certaine inspiration secrette, qui quelquefois n'agit pas seulement dans les veines du peuple, comme il s'est veu par la felicité qui s'en est depuis suivie.

Ce Mariage fut consummé au mois d'Aoust suivant en la ville d'Edimbourg. Le Roy mesme accompagna la Princesse sa fille jusques à Colliweston, où il la remit entre les mains du Comte de Northumberland, lequel en la compagnie de plusieurs grands Seigneurs & Dames prit le soin de la mener en Escosse au Roy son mary. L'on employa presque trois ans entiers à traicter ce Mariage depuis le temps que le Roy d'Escosse descouvrit son dessein à l'Evesque Foxe. La dot donnée par le Roy fut de dix milles livres sterlin, & son doüaire luy fut assure par le Roy d'Escosse de mille livres sterlin, apres la mort du Roy Jacques, & autant de

present par an pour l'entretienement de la Princesse. Ces sommes devoient estre employées en terres, du meilleur & plus certain revenu. L'on dit que durant ce Traicté le Roy en ayant remis l'affaire à son Conseil, où luy même voulut assister en personne, il y en eut qui se donnerent la liberté de dire que si Dieu prenoit le deux fils du Roy sans enfans, le Royaume d'Angleterre tomberoit alors entre les mains du Roy d'Escoffe; Ce qui pourroit estre dommageable à la Monarchie d'Angleterre. A quoy le Roy ne fit point d'autre responce, sinon qu'en cas que telle chose advinst, l'Escoffe ne seroit plus qu'un accessoire à l'Angleterre, & non pas l'Angleterre, à l'Escoffe, parce que le plus grand tireroit à soy le moindre: Et que c'estoit une maniere d'union plus assurée pour l'Angleterre, que non pas celle de France. Cette responce du Roy passa pour un Oracle, & imposâ silence à ceux qui avoient mis en avant cette question.

Cette année fut encore fatale aussi bien pour les morts que pour les Mariages, & avec un temperament egal. Car les reliouïssances & les festins des deux Mariages furent suivis des marques de dueil & des funerailles du Prince & de la Reyne Elisabeth, qui mourut en couche à la Tour, & son enfant ne vescu pas long temps apres. Ce fut encore en ce mesme temps que deceda Messire Regnaud de Bray, qui estoit

estoit celuy des Conseillers qui parloit au Roy, avec plus de liberté, sans y apporter aucune sorte de flatterie; ce qui ne peut empescher que les exactions, dont il avoit esté cause, n'attirassent sur sa memoire la haine du peuple.

Il y avoit alors une pleine prosperité dans l'Angleterre, à cause de l'alliance d'Escoffe, joint que les Estats d'Espagne & de Bourgogne la fortifioient grandement, que tous les troubles domestiques estoient esteints, & tout bruit de guerre dissipé vers l'Italie, où il se faisoit entendre comme un tonnerre, lors que l'inclination naturelle, qui est heureusement arrestée & tenue en bride par les liens de la Fortune, commença de porter à l'avarice l'esprit du Roy, & de pousser comme avec une violente marée ses pensées & ses affections à faire un amas de thresors. Et comme il est bien plus aisé aux Rois de trouver des instruments à leur convoitise & mauvaise humeur, que pour leur honneur & pour leur service, pour cet effect il s'en estoit acquis deux, à sçavoir Empson & Dudley, que le peuple estimoit comme ses sangsues, hommes effrontez, peu curieux de l'honneur, & qui tournoient à leur profit une partie de ce que leur Maistre prenoit. Dudley estoit de bonne famille & si eloquent, qu'il pouvoit faire paroistre juste une affaire quelque odieuse qu'elle fust. Quand à Empson, qui estoit fils d'un homme de peu, il s'attribuoit tousiours la gloi-

re de toutes sortes d'actions bonnes ou mauvaises, qui luy estoient indifferentes, de quelque nature qu'elles fussent. Ces deux hommes estoient de robe longue & Conseillers au Conseil Privé ; au reste fort grands en autorité, Ainsi comme la corruption des meilleures choses est toujours la pire, ils tournoient le Droit & la Justice en volerie & envermine : Car premierement c'estoit leur coustume de faire en sorte que plusieurs d'entre les subjets, fussent accusez de divers crimes, puis d'y proceder par forme de Droit. Mais quand les informations estoient faictes, ils confinoient les accusez dans une prison, sans permettre qu'ils fussent receus à temps à leur justification : au contraire ils les tenoient en langueur par divers artifices, & par des inventions pleines de terreur, ils tiroient d'eux de grandes sommes de deniers, & des ransons insupportables, qu'ils nommoient voyes de composition & de douceur.

En un mot ils ne daignoient pas mesme observer la moitié des choses requise pour faire Justice aux accusez, mais envoioient des commandemens pour faire venir les uns devant eux & quelques autres en leurs maisons particulieres, & en chambre des Commissaires, où sans aucun essay de Droit, ils procedoient par examinations, prenant sur eux toute la charge de traiter des plaidoyez, de la Couronne, & les controverses civiles.

Ils avoient aussi accoustumé pour lors de saisir les terres des particuliers, qui ne relevoient que de leurs Souverains, en y faisant trouver des défauts pour les offices & par ceux qui les tenoient, par où ils s'attribuoient les tutelles, les lots & ventes, les premières, saisines & alienations qui en dependoient, refusans sur divers pretexte & delais d'admettre des gens pour troubler ces faux offices selon la Loy. Ceux-là mesme qui avoient esté sous la tutelle Royale, apres qu'ils avoient accomplis leur âge, ne pouvoient estre mis en possession de leurs terres, sans payer au préalable des sommes fort excessives. De quoy n'estans pas contents ils tourmentoient aussi les personnes, leur faisans accroire qu'ils avoient injustement usurpé les biens qu'ils tenoient, pour à quoy parvenir ils monstroient des titres qui n'avoient presque point du tout d'apparence.

Que si quelques uns estoient mis hors de la Loy pour des actions personnelles, en tel cas ils ne leur vouloient pas souffrir de poursuivre leurs lettres d'abolition, s'ils ne leur payoient de grandes & insupportables sommes. Se tenans sur le poinct rigoureux du Droit, qui donne la confiscation des biens de ceux qui sont hors de la Loy. D'avantage contre toute sorte d'apparence, ils soutenoient que le Roy devoit avoir par l'espace de deux ans la moitié des terres & des rentes de ceux qui estoient hors de

la Loy. Ils traittoient fort mal encor les Juges particuliers, & les torçoient de faire ce qui par eux leur estoit enjoint, sinon ils les emprisonnoient & les chastioient par grosses amendes.

Voila quels estoient les proceders de ces meschants Officiers, qui tous deux s'en alloient fondre sur le peuple comme des faucons apprivoisez pour leur maistre, & sauvages pour eux mesmes. Tellement qu'en fort peu de temps ils devindrent gradement riches de la substance d'autruy. Mais ce à quoy ils travailloient le plus, estoit apres les Loix penales, où ils n'espernoient ny les petits ny les grands. Avec cela ils ne confideroient nullement si elles estoient justes ou non, si receües ou hors d'usage, mais ils ramassoient toute sorte d'Ordonnances, vieilles ou nouvelles, quoy qu'elles eussent esté faictes la pluspart plustost pour donner de la crainte que pour estre executées; à la rigueur. Pour cet effect ils avoient tousiours à leur commandement un tas de faux tesmoins, & de chiquaneurs, si bien que par ce moyen ils ne manquoient jamais de trouver tout ce qu'ils desiroient en la chose mesme ou en sa valeur.

Pour confirmer cette inclination que le Roy avoit à l'avarice, on r'apporte qu'estant un jour traitté magnifiquement dans le Chateau d'Henningham, par le Comte d'Oxford, qui estoit un de ceux dont il se servoit plus volontiers en temps de paix & de guerre, comme

il estoit sur le point de s'en aller, voyant les domestiques du Comte rangez comme en haye & en fort bel ordre pour son passage, il appella le Comte, & luy dict; Mon Cousin, ce n'est pas d'aujourd'huy que j'ay ouy parler de vostre hospitalité, mais à ce que je voy maintenant elle est bien plus grande qu'on ne m'a dit; ces beaux Gentils-hommes que je voy là sont assurement vos serviteurs. Là dessus le Comte s'estant mis à rire, Sire, luy respondit, vostre Majesté m'excusera, s'il vous plaist, il n'est pas besoin que j'aye tant de gens à ma suite, car mes affaires n'en iroient gueres bien: la plupart de ceux que vous voyez là, sont mes tenanciers qui sont icy venus expres pour me servir aujourd'huy, mais bien plus pour voir vostre Majesté. A ces mots le Roy s'estant un peu esmeu: Par ma foy mon Cousin, luy repliqua-t'il, je vous remercie de la bonne chere que vous m'avez faict; mais je ne puis endurer que l'on rompe ainsi mes Loix devant moy, il faut que mon Procureur parle à vous.

A quoy l'Histoire adjouste, qu'en la composition que le Comte fit là dessus, il n'en fut pas quitte à moins de quinze mille marcs. Je diray encore à ce propos pour monstrier que le Roy ne s'endormoit pas en cecy, qu'il y a long temps que je me souviens avoir veu un livre des Cōptes d'Empson, où le Roy avoit escrit de sa main presque en chaque page & par voye de signature, où

où se voyoient aussi des apostilles en marge, que luy mesme avoit escrites.

Item receu d'un tel cinq marcs pour luy faire avoir une grace, que si elle ne passe point, l'argent luy sera rendu, si ce n'est que la partie soit satisfaite par quelque autre voye.

Et a costé de ce memoire estoit escrit de la main du Roy.

Il a esté satisfait d'autre façon.

Voilà des preuves de ce que j'ay dit cy dessus dont j'ay bien voulu faire mention, pour montrer comme le Roy regardoit de près aux moindres choses, combien que neantmoins il le fist avec une maniere de Justice. De sorte que ces petits grains d'or & d'argent aidoyent à faire de gros monceaux.

Mais cependant que cela se passoit, pour tenir le Roy en halene le Comte de Suffolk, pour avoir trop faict le gentil aux nopces du Prince Artur, s'estant mis bien avant dans les debtes eut envie encore une fois de faire le Chevalier errant, & de chercher de nouvelles adventures dans les pays estrangers. Pour cet effect il s'accompagna de son frere avec lequel il s'enfuit de rechef en Flandre; en quoy si quelque chose l'authorisa, ce sans doute le murmure que le peuple faisoit de toutes parts contre le gouvernement du Roy. Ainsi comme il avoit un naturel fort inconstant & malin, il se faisoit croire que chaque vapeur deust produire une tem-

peste : Comme en effect il y en avoit assez dans le Royaume qui estoient de son party. Car le bruit du peuple esveille les mescontentemens de la Noblesse , qui forme ordinairement les Chefs de la Sediton. Le Roy revenant à ses artifices accoustumez , fit que Messire Robert de Curson Capitaine du Chasteau de Ham (qui estant desia de là la mer ne pouvoit estre soupçonné qu'avec fort peu d'apparence, qu'en cette occasion le Roy se d'eust servir de luy) quitta là sa charge , & s'en alla trouver le Comte , auquel il fit accroire , qu'il luy estoit venu offrir son service. S'estant insinué de cette façon aux bonnes graces du Comte, il eut part à ses secrets De maniere qu'ayant sceu de luy les confidens qu'il avoit, il en advertit le Roy, & ne laissa pas neantmoins de se maintenir en bonne intelligence avec le Comte. Sur ces advertissemens le Roy fit arrester Guillaume de Courtenay Comte de Devonshire son beau frere , marié à Madame Catherine fille du Roy Edoüard quatriesime , & Guillaume de la Pole , frere du Comte de Suffolk, Messire Jacques Tirrel. Messire Jean Windham , & quelques autres personnes de moindre qualité furent aussi retenues : ensemble George Seigneur d'Abergavenny, & Messire Thomas Greene , bien que pour de moindres soupçons , aussi furent ils delivrez bien tost apres. D'avantage le Comte de Devonshire, comme plus interessé au sang d'York

& pour estre plus craint qu'il n'estoit coupable, demeura prisonnier en la Tour durant la vie du Roy, comme une personne qui pouvoit estre l'objet des complots & des desseins des autres. Guillaume de la Pole fust aussi enfermé, mais non pas du tout si estroittement. Touchant Messire Jacques Tirrel, contre lequel demandoit vengeance le sang des pauvres innocents Edouard cinquieme & son frere aussi, Messire Jean Windham & les autres de moindre condition, ils furent executez, & les deux Chevaliers eurent la teste tranchée. Neantmoins pour confirmer d'autant plus le credit de Curson, qui selon les apparences n'avoit point encor joié tous les Tours de souplesse, on publia à la Croix de saint Paul au temps des executions susdites une Bulle du Pape, par laquelle le Comte de Suffolk, Messire Robert Curson, & tous les autres qu'on croyoit favoriser le Côte, estoient excommuniez & maudits. Et c'est où il faut confesser que par cette action on faisoit trop bassement ceder le Ciel à la terre, & la Religion aux ruses d'Etat. Quelque temps apres Curson ayant joié son personnage s'en retourna en Angleterre, où il fut fort bien près du Roy, mais fort mal près du peuple. Cependant il n'est pas à croire cōbien ce retour estonna le Comte, qui se voyant destitué de toute sorte d'esperances (Madame Marguerite aussi par la longueur du temps & des mauvaises suc-

ez, s'estant refroidie en ses entreprises) apres quelques voyages, tant en Allemagne qu'en France, & quelques petits desseins qui procedoit de la passion d'un homme exilé, se retira derechef en Flādres, sous la protection del' Archiduc Philippe, qui par la mort d'Isabelle étoit Roy de Castille, & tenoit ce droict de sa femme Jeanne.

Cette année qui fut la dixneufiesme du Regne du Roy, se fit une assemblée generale des Estats: par où l'on peut aisément juger combien s'estimoit absolu le Roy, puisque Dudley, que tout le monde haïssoit si fort, ne laissa pas d'avoir la charge d'Orateur de la Chambre du Commun. En cette Assemblée ne se fit aucune Ordonnance memorable touchant le gouvernement public, ou bien s'il y en eut quelques unes d'establies, elles furent autant de marques de la sagesse politique du Roy.

L'on y fit encore une Ordonnance pour annuller les patentes des gratifications & d'octroy à ceux qui ne viendroient point assez à temps, estans sommez legitimement pour servir le Roy en ses guerres contre ses ennemis ou cōtre les Rebelles, ou à ces autres qui s'en départiroient sans le congé du Roy. Avec exception de certaines personnes de robe longue, qui neantmoins ne devoient recevoir des gages du Roy, que depuis le partement de leur maison, jusques à leur retour. Auparavant on avoit fait le mesme pour les offices, & cette Ordon-

donnance s'estendoit jusques aux terres & possessions. De sorte qu'on peut voir aisément par le grand nombre d'Ordonnances faictes sous le Règne de ce Prince, que ce qu'il croyoit le plus seur, c'estoit de confirmer par les Loix des Estats celles de la guerre.

A cette dernière Ordonnance en fut jointe une autre, par laquelle defenses furent faites de porter des estoifes de soye pure ou meslées avec du fil. Mais cela ne touchoit en rien les estoifes de soye toute d'une piece, car le Royaume en ce temps là n'en avoit point la manufacture en usage; si bien que cela ne s'entendoit que de soye noüée ou tissue, comme pourroient estre des rubans, passemens, galons, esguillettes, ceintures, & autres choses semblables: Ausquels deslors les Anglois se cognoissoient assez bien. Cette Loy tendoit à ce principe veritable: Que là où les estoifes estrangeres ne sont que superfluites, les manufactures en doivent estre defendues. Car de cette façon, ou l'on retranche ce qu'il y a de superflu, ou de la manufacture on en tire du gain.

Il se passa aussi une Ordonnance pour annuller les Patentes octroyées aux prisons, & les annexer aux Eschevinages: Les officiers privilegiez ne causans pas moins d'interruption en la Justice, que les lieux mesmes qui avoient des privileges particuliers.

Après cette Loy il s'en fit une pour revoc-
ques

quer les oſtrois & permissions touchant les compagnies & aſociations, ou la plus part du temps ſe paſſent beaucoup du temps contre l'authorité du Roy, la Loy commune du Royaume, & la liberté des ſujets C'eſt pourquoy l'on mit ordre que telles licences ne fuſſent point ſouffertes ſans la permission du Chancelier du Treſorier, & de deux ou trois des Chefs de Juſtice, ou bien de deux Juges qui ſeroient de la Jurisdiction où telle Aſſemblée ſe feroit

Il ſe fit en ſuite une autre Loy pour attirer à la Cour des Monnoyes l'argent du Royaume en enjoignant que toute ſorte des pieces rongées, ou uſées, ne fuſſent point receués es payemens, ſi ce n'eſt qu'on donant valeur de ce qu'il y avoit de dechet, avec exception neantmoins de n'uſer point de cette rigueur en cas qu'ils'en falluſt peu de choſe. Ce qui fut jugé à propoſtant pour battre la Monnoye, que pour donner lieu aux nouveaux coings dont on ſe devoit ſervir.

Après cette Ordonnance ſuivit immédiatement celle qui fut faite contre les vagabonds, on y pouvoit remarquer deux choſes. La première eſtoit un extreme deſplaiſir qu'avoient les Eſtats de les reſerrer comme une choſe de grande charge pernicieuſe & de nulle exemple, La ſeconde qu'eſ Ordonnances faites au temps du Roy, (car celle-cy de l'an dixneuſieſme

n'estoit pas seule de cette sorte) on avoit toujours joint ensemble le chastiment des vagabonds, & la prohibition des dez, des cartes, & des jeux illicites, faictes aux valets & aux gens de peu, ensemble l'abolition des cabarets, comme filets d'une mesme racine inseparables l'un d'avec l'autre.

Quant aux querelles qui venoient dans les familles par la confusion des valets, il ne se passa presque point d'Assemblée en laquelle il ne se fit quelque Loy cõtre eux: le Roy ayãt toujours un œil à la puissance, & l'autre à la multitude.

En cette mesme Assemblée on octroya aussi un subside au Roy à prendre sur le temporel & sur le Clergé, & neantmoins l'année ne se passa point que l'on ne veist des nouvelles commissions pour une gratification generale, quoy que l'Estat fust paisible & hors d'apprehension d'une guerre. Avec cela les habitans de la ville donnerent cinq mille mares pour la confirmation de leurs libertez, ce qui est plus seant au commencement du Regne des Rois, que non pas à la fin. Il ne falloit pas aussi estimer peu de chose, ce que la Cour des Monnoyes gagna par la derniere Ordonnance, en faisant des nouveaux coings, des gros & demy-gros, qui valent maintenant six & douze deniers, joint qu'Empson & Dudley ne manquoient point à leur ordinaire de faire venir l'eau au moulin: De sorte que c'estoit une chose estrange de voir combien

le pluyes d'or tomboient à la fois dedans les coffres du Roy ; car il avoit reçu presque en mesme temps les derniers payemens de l'argent d'Espagne pour le Mariage, le subside, la gratification, le renouvellement des coings, le rachat des libertez de la ville, & autres parties casuelles. En quoy ce qu'il y a de plus esmerueillable, c'est que pour lors le Roy se voyoit libre de tout sujet de guerres & de divisions. Il n'avoit plus qu'un fils unique & qu'une seule fille à marier, si bien que sa prudence & la generosité de son courage devoient l'empescher de faire gloire des richesses : Et ainsi bien qu'il eut plusieurs qualitez eminentes, si est-ce que par son exemple il monstroït que l'avarice trouble toujours en soy mesme assez de sujet d'ambition: neantmoins possible qu'il faisoit estat en soy mesme de laisser à son fils un si grand amas de richesses, afin qu'il peust choisir sa grandeur à il luy plairoit.

Ce fut encore en ce temps là qu'on fit la ceremonie pour la promotion des Juges, où le Roy se trouva pour la seconde fois.

Un peu apres vindrēt des nouvelles de la mort de la Reyne Isabelle de Castille, l'honneur de son temps & de son sexe: aussi fut elle veritablement la pierre du coing de la grandeur d'Espagne, comme l'evenement l'a monstré depuis. Le Roy ne reçut point cet accident cōme de simples nouvelles, mais il creut qu'il y alloit de ses

interests, & qu'en cela il y avoit un grand rapport à ses affaires, l'un pour exemple, & l'autre pour la conséquence, Premièrement il s'imaginoit que le faict de Ferdinand d'Arragon, apres la mort de la Reine Isabelle, estoit son meisme faict apres la mort de sa femme, & que ce qui Jeanne heritiere de Castille, touchoit pareillement le Prince Henry son fils unique. Car si les deux Rois avoient leurs Royaumes par le droit de leurs femmes, il tomboit par consequent à leurs heritiers, & n'estoit pas accru aux maris. Bien que son affaire propre eust une conqueste par le gain d'une bataille, & un arrest des Estats neanmoins le titre naturel de l'extraction, en l'imagination mesme des plus sages, faisoit douter que les autres deux ne fussent ny leurs ny capables. A cause de cela il estoit merveilleusement soigneux de s'enquerir & d'observer luy mesme ce qui adviendroir de Ferdinand, en cas qu'il continua de tenir le Royaume de Castille, & s'il le tiendroir par son propre droit, ou comme Administrateur de sa fille, & si en effect il estoit vray semblable qu'il le tint, ou si son gendre l'en mettroit hors. Secondement il consideroit que l'Estat de la Chrestienté pourroit bien avoir quelque revolution par ce dernier accident: car bien qu'auparavant luy mesme, avec l'union d'Arragon & de Castille, & avec l'amitié de Maximilian & l'Archiduc Philippe son fils, fust un trop fort party pour la France, il

com-

commença nean moins à craindre que le Roy de France, qui avoit un puissant interest dans les affections de Philippe nouveau Roy de Castille, qui estoit en mauvaise intelligence avec son Beau pere pour le gouvernement de son Royaume, & en troisieme lieu Maximilian pere de Philippe, homme fort changeant, & sur qui l'on ne pouvoit s'asseurer, estans tous trois des Princes grandement puissants, ne fissent ensemble une estroite ligue. En quoy bien qu'il se sentist hors de danger, si est-ce qu'il luy desplaitoit fort de n'estre attaché qu'à l'amitié d'Arragon, & d'estre ravallé maintenant au dessous des autres, par le moyen de cette alliance ayant esté autresfois estime l'arbitre de l'Europe. Il sembloit avoir aussi une grande inclination à se marier, & ses affections panchoient du costé de la belle Reyne de Naples, veufve de Ferdinand le jeune, âgée pour lors de vingt-sept ans. Car par le moyen de ce Mariage, il croyoit que le Royaume de Naples, qui a servi de sujet de discord entre les Roys de France & d'Arragon, luy seroit remis entre les mains. A cause dequoy il envoya comme pour Ambassadeurs, ou plustost Negociateurs trois siens Confidens, à sçavoir François Marfin, Jacques Braybrocke, & Jean Stile, pour s'enquerir principalement de deux choses, à sçavoir, tant pour ce qui touchoit la personne & la condition de la jeune Reyne de Naples, que pour apprendre

tou-

toutes les particularitez de l'estat où estoient les intentions & les fortunes de Ferdinand. Et parce que ceux qu'on espie le moins sçavent les mieux observer les choses, ils les envoya sous des pretextes specieux, leur donnant des lettres de recommandation & de compliment de la part de Catherine à sa tante & sa nièce les Reynes de Naples; & leur mettant aussi entre les mains des memoires de nouveaux Articles de paix, bien que neantmoins ils eussent esté livrez au Docteur de Puebla Ambassadeur ordinaire d'Espagne en Angleterre, avec ordre de les y envoyer: toutesfois à cause que le Roy avoit esté long temps sans entendre des nouvelles d'Espagne, il trouva bon qu'apres que les Ambassadeurs auroient esté avec les deux Reynes ils passassent semblablement à la Cour de Ferdinand, & y prissent copie des memoires susdits. Quand aux instructions de la Reyne de Naples, elles estoient si curieuses & si precises, que les Agens avoient charge de prendre garde à toutes les particularitez de sa personne, & d'en remarquer le teint, la grace, les traits de visage, la taille, la sante, l'âge, les mœurs, & toutes ses autres façons de vivre; tellement que si le Roy eust esté jeune on l'eust pris pour estre amoureux; mais la vieillesse le devoit faire passer pour chaste. Ce qui me fait croire que son intentions estoit de chercher en une femme tout ce qui la pouvoit rendre plus accomplie,

afin d'y attacher les affections, fans jamais aller ailleurs. Mais il fut bien toft refroidi de ce mariage, quand fes Ambaffadeurs luy dirent à leur retour que la jeune Reyne ne manquoit point d'un bon doüaire dans le Royaume de Naples, qui luy avoit toujours efté bien payé durant le temps de fon Oncle Frederic, meime durant le Regne de Louys Roy de France; & que fon revenu tomboit en la division de ce Doüaire. Qu'au refte depuis que ce Royaume eftoit entre les mains de Ferdinand, que tout avoit efté assigné à l'armée & aux garnifons qui y eftoient, & qu'elle recevoit feulement une pension.

Le fecond poinct de cette enquefte confiftoit à informer le Roy plus à plein de l'eftat present du Roy Ferdinand. Par le rapport qu'on en fit au Roy, il apparut que Ferdinand fe continuoît dans le gouvernement du Royaume de Castille comme Administrateur de fa fille Jeanne, par le titre du testament de la Reine Ifabelle, & en partie auffi par la coustume du Royaume, comme il pretendoit; par où se descouvroit auffi que tous les oütrois & les mandemens eftoient expediez au nom de Jeanne fa fille, & de luy comme Administrateur, fans faire aucune mention de Philippe fon mary; & que le Roy Ferdinand, combien qu'il se fust desmis du nom de Roy de Castille, avoit toutesfois intention de tenir le Royaume fans

en rendre compte, & user d'un commandement absolu.

Il parut aussi qu'il se flattoit luy mesme en cette esperance, que le Roy Philippe luy promettoit le gouvernement de Castille durant sa vie, à quoy il avoit tasché par quelques uns des Conseillers qui l'approchoient de plus pres, & qui estoient à la devotion de Ferdinand, principalement par cette promesse, qu'en cas que Philippe ne voulust point consentir; il espouferoit quelque jeune Dame, afin de l'exclure de la succession d'Arragon & de Grenade, s'il luy advenoit d'avoir un fils. Il uy representa en dernier lieu que le gouvernement des Bourgoignons ne pourroit estre souffert jusques à ce que par la longueur du temps Philippe fust fait comme naturel d'Espagne. Mais quoy que toutes ces choses fussent sagement preveues & considerées, si est-ce que Ferdinand ne laissa pas d'y faillir, excepté que Pluton luy fust plus favorable que Pallas.

En la mesme relation des Ambassadeurs, qui estoient hommes de moindre qualité, & à cause de cela plus hardis, toucherent une corde un peu dangereuse, car ils declarerent ouvertement que les Espagnols, les Seigneurs & le peuple, estoient plus affectionnez au parti de Philippe, s'il menoit avec luy sa femme, que non pas à celuy de Ferdinand; & de cela ils en attribuoient la raison à ce qu'il avoit imposé

sur eux plusieurs taxes & gabelles. Ce qui estoit le propre faict d'entre luy & son fils.

Il y avoit aussi en cette relation une declaration d'une ouverture de Mariage qu'Amason Secretaire de Ferdinand avoit faict en cachette aux Ambassadeurs, entre Charles Prince de Castille, & Marie seconde fille du Roy. Par ou le Roy meisme estoit assure que le Traicte de Mariage dont il se parloit alors, touchant le Prince susdit & la fille de France, se romproit infailliblement, & que cette Princesse seroit mariee au Duc d'Angoulesme, comme à l'heritier apparent de France. J'obmet cet autre pour parler du Mariage de Ferdinand, & Madame de Foix, sortie du sang de France, dont l'effect s'entruivit depuis. Mais cela fut rapporté, comme appris en France & tenu secret en Espagne.

Le Roy par le retour de cette Ambassade, qui donna une grande lumiere à ses affaires, apprit comme quoy il se devoit comporter entre Ferdinand Roy d'Arragon, & Philippe son gendre Roy de Castille, deliberant à part soy de faire tout son possible pour se conserver l'un & l'autre en meisme degre. Il se resolut donc d'user d'un deportement modere, & prenant la personne d'un amy commun de ne perdre l'amitié de l'un ny de l'autre, y procedant neantmoins plus sincerement avec le Roy d'Arragon, & plus subtilement avec celui de Castille; Mais il fut grandement touche de

l'ouverture du Mariage de sa fille, à cause que c'estoit un des plus grands mariages de la Chrestienté, joint qu'il s'asseuroit sur les deux Alliez.

Depuis pour renforcer son alliance avec Philippe, les vents luy donnerent une entreveüe, car ce Prince choisissant la saison de l'hyver, afin de mieux surprendre le Roy d'Arragon, avoit faict sortir des ports de Flandres une grande armée navale pour s'en aller en Espagne au mois de Janvier, l'an vingt-uniesme du Regne du Roy : Mais en cette navigation il fut battu d'une cruelle tempeste, qui jetta les navires en diverses costes d'Angleterre. Le vaisseau mesme où estoit le Roy & la Reyne eut bien de la peine à s'eschapper, & fut poussé dans Waymouth avec deux petites chaloupes. Or d'autant que le Roy Philippe n'avoit pas accoustume d'aller sur la mer, s'y trouvant foible & malade, il voulut reioluement prendre terre, bien que ce fut contre l'opinion de son Conseil, qui apprehendoit que ce delay ne leur fut à tous dommageable, veu qu'en semblables occasions la diligence est toujours requise. Cependant le bruit qui courut qu'il arrivoit sur la coste une puissante armée; fit que de son coste la Province eut recours aux armes, Messire Thomas Trinchard avec des forces nouvellement levées vint à mesme temps à Waymouth, où estant adverty de ce qui s'estoit passé,

passé, il invita en sa maison avec toute sorte de soumissions le Roy & la Reyne, puis despescha des Couriers à la Cour. Un peu apres arriva M^r sire Jean Caros avec une grande troupe de gens de guerre. Mais apres qu'on luy eust fait encore le rapport de ce naufrage, il usa du mesme respect envers le Roy, que l'autre luy avoit tesmoigné. Alors le Roy Philippe se doutant qu'eux estant sujets n'oseroient point de rechef les laisser passer, sans le sceu & congé du Roy leur Maistre, accorda à leurs prieres de demeurer jusques à ce qu'ils eussent des nouvelles de la Cour : si tost que le Roy en eut receu, il commanda au Comte d'Arundel de s'en aller visiter le Roy de Castille, & luy faire entendre, que comme il estoit grandement fâché de sa mauvaise fortune, qu'il se resjouissoit aussi de ce qu'il avoit eschappé le peril de la mer, & pareillement de l'occasion qui se presentoit de luy faire de l'honneur : Qu'au reste il le prioit de croire qu'il estoit comme en son propre pais, & que bien tost il s'en iroit le voir en personne. Avec cette commission le Comte s'en alla vers luy en grâde magnificence, & suivi d'une troupe de trois cens chevaux ; & afin que sa venue esclatast d'avantage, il vint à la clarté des flambeaux. Apres qu'il eut fait son compliment de la part du Roy Philippe, voyant comme le tout se passoit, afin de pouvoir partir plus promptement, s'en alla en diligence trouver le Roy à

Windfore, & la Reyne suivit tout doucement apres luy. A leur rencontre les deux Roy se firent toutes les careffes qu'on ſçauroit dire, & de toutes demonſtrations d'amitié, ſur quoy Philippe ſe mit à dire aſſez plaiſamment au Roy, qu'il eſtoit puny maintenant à cauſe qu'à leur derniere entre-veuë il n'avoit point voulu entrer dans l'enclos des murailles de Calais. Le Roy luy dit la deſſus, que les murailles fermées n'eſtoient rien où les cœurs eſtoient ouverts, & partant qu'il commandaſt ſeulement. Apres qu'il ſe fut là rafraîſchy un jour ou deux, le Roy entamant les diſcours du renouvellement du Traicté, luy dit, Qu'encore que la perſonne de Philippe fuſt toujours la meſme, que neantmoins ſa fortune & ſa condition eſtoient relevées, & qu'ainſi il ne falloir point trouver eſtrange cette façon de renouveler les Traitez, aſſez uſitée envers les Princes. Prenant ſon tēps là deſſus, il attira Philippe dans une chambre, où comme il ſe veit en particulier, rendant ſon action un peu differente de celle de ſon entretien ordinaire. Certainement, luy dit-il, puis-que vous avez eſté ſauvé ſur l'une des côtes de mon Royaume, je m'aſſeure que vous ne permettez pas que je face naufrage ſur celles du voſtre. Alors le Roy de Caſtille luy demandant ce qu'il entendoit par ces paroles: j'entens parler, luy repliqua le Roy, de cette cervelle de lievre, & de ce vagabond que vous avez pris

En protection dans vostre pays, c'est le Comte de Suffolk mon sujet, qui commence à faire le fol quand les autres en sont las. Vrayement, respondit le Roy de Castille, je croyois que vostre felicité allast par dessus de si petites pensées, & s'il vous fasche je le banniray. Ces oyseaux niais, adjousta le Roy, sont meilleurs dans leurs nids, & pires quand ils s'envolent dehors: Voila pourquoy je desire qu'on me les mette entre les mains. Le Roy de Castille un peu confus là dessus: Je le voudrois bien, luy dit-il, mais c'est une chose que je ne sçauois faire avec mon honneur, & moins avec le vostre, parce qu'on dira, que vous m'aurez tenu prisonnier. S'il n'y a que cela, respondit le Roy, l'affaire est vuidée; car je le prens sur moy, & ainsi vostre honneur sera sauvé. Philippe qui estimoit grandement le Roy, & qui avec cela se resouvenoit du lieu où il estoit, & ne sçavoit pas encore en quoy il pourroit avoir affaire à l'advenir de l'amitié du Roy, estant encor nouveau en son Royaume d'Espagne, & non encore establi avec son beau pere ny avec son peuple; calmant un peu sa contenance; puis-que vous m'imposez cette loy, dit il, je la recevray de vous, vous avez le Comte, mais vous me promettez sur vostre honneur de ne luy oster la vie; j'en suis content, repartit le Roy, ouy, continua Philippe, mais il ne vous desplaira pas aussi que je l'envoye de telle sorte,

qu'il y vienne en partie de son bon gré ; C'est bien pensé en vous, reprit le Roy, & si vous le trouvez bon, je me joindray avec vous pour envoyer au Comte un message pour cet effect.

L'affaire ainsi conclue, ils y envoyerent tous deux diversement, & continuerent pendant leurs festins & leurs passe-temps. Or comme de son costé le Roy desiroit d'avoir le Comte devant que Philippe partit, & ainsi le Roy de Castille vouloit que luy même semblast y estre forcé. Par mesme moyen aussi le Roy s'aidant de plusieurs sages & excellentes persuasions, avisa Philippe de se laisser gouverner par le Conseil de son beau pere Ferdinand, Prince en qui la bonne fortune & l'experience estoient jointes également. Mais le Roy de Castille qui n'estoit pas en trop bonne intelligence avec luy respondit, Que son beau pere le gouverneroit assurement, pourveu qu'il luy permist de gouverner ses Royaumes.

L'on envoya immediatement des Couriers de la part des deux Rois, afin de r'appeller le Comte de Suffolck, qui se laissa tout aussi tost amadouër au doux langage qu'on luy tint, ayant assez de volonteé de retourner sur l'assurance qu'on luy donnoit d'avoir la vie sauve, & une esperance de liberté. Il fut amené de Flandres à Calais, & de là il prit terre à Douvre, & fut conduit avec une garde suffisante à la Tour de Londres. Cependant pour faire cou-

ler le temps le Roy continua ses resjouissances publiques, & apres qu'il eut donné l'Ordre de la Jarretiere à Philippe, & que son fils reciproquement eust receu celuy de la Toison d'or, il accompagna le Roy Philippe & la Reyne sa femme jusques dans la ville de Londres, où tous deux furent receus avec tant de magnificence & de preparatifs qu'on en peust faire pour le temps qu'ils eurent. Si tost que le Comte de Suffolk eust esté conduit à la Tour, on termina ces gentillesses, & les Roys prirent conge l'un de l'autre. Neantmoins durant leur entreveue ils conclurent en substance le Traicté appellé des Flamands *Intercursus malus*, qui porte sa date de Windlore: car il y a quelques choses qui sont plus avantageuses aux Anglois qu'à eux, principalement le poinct qui porte, que la liberté de la pesche des Flamans sur les costes d'Angleterre, octroyée par le Traicté d'Undecimo, n'est point à estre confirmée par cettuy-cy. Tous les articles qui servent de confirmation au Traicté precedent estant précisément limitéz, pour ce qui touchoit le commerce, & non autrement.

Il fut observé que la violence de cette mesme tempeste, qui avoit jetté Philippe en Angleterre, fit cheoir l'Aigle d'or qui estoit au plus haut de l'Eglise de Sainct Paul; si bien que de cette cheute fut abatue l'enseigne de l'Aigle noire, qui estoit dans le cimetiére en la place où

est maintenant bastie l'Escole : ce qui fut comme une furieuse descente d'un faucon qui s'en va fondre sur un autre oiseau. Le peuple prit cela pour un presage fatal à la maison Imperiale, comme en effect cela s'accomplit sur Philippe fils de l'Empereur, non seulement par le naufrage qu'il venoit de faire, mais par les succez qu'il en eut depuis. Car à son arrivée en Espagne, où sans aucune resistance, il entra en possession du Royaume de Castille, de sorte que Ferdinand qui avoit parlé si haut cy devant fut à peine admis à parler à son Gendre. Il tomba malade peu apres, & rendit l'esprit. Toutesfois les plus sages de cette Cour remarquerent que s'il eust vescu, son beau-pere eust gagné cela sur luy, que n'ayant point de part à ses affections, il n'eust pas laissé de gouverner ses desseins & ses Conseils. Par cette mort l'Espagne revint au pouvoir de Ferdinand de mesme qu'auparavant Dequoy fut cause en partie l'infirmité de Jeanne sa fille, qui pour l'extreme amour qu'elle portoit à son mary, de qui elle avoit eu plusieurs enfans, & dont l'affection estoit aussi reciproque envers elle, combien que le Pere pour rendre Philippe odieux au peuple d'Espagne, fit entendre que son mary ne l'aimoit point, ne fut pas capable des forces de son ame à supporter l'affliction de son deceds, & tomba en des esgaremens d'esprit, à laquelle maladie l'on croyoit que son pere ne se soucioit

pas beaucoup de mettre remede ; afin de tenir tousiours le Sceptre dans la Castille. De sorte que comme la felicité de Charles huiétième fut dicté n'estre qu'un songe, l'on en peut bien dire autant de l'adversité de Ferdinand ; par ce qu'elle passa soudainement.

Environ ce mesme temps le Roy desirant d'adjouster un honneur celeste à la maison de Lancastre, supplia le Pape Jules de Canoniser le Roy Henry sixiesme, d'autant plus volontiers que ce Prince avoit predict son advenement à la Couronne, Jules en fit le rapport à quelque Cardinaux, comme c'est la coustume, afin de verifiser ses actions & ses miracles, Mais cette affaire expira en sa relation. Le bruit general qu'on fit courrir là dessus, fut que le Pape Jules estoit trop cher, que le Roy ne vouloit point fournir les grandes sommes requises pour cet effect. Mais il est plus vray semblable que ce Pape, qui estoit infiniment jaloux de la dignité du sainct Siege, cognoissant que le Roy Henry VI. n'avoit esté jamais tenu que pour un simple homme, craignoit que cela ne diminuast l'estime d'une si haute sorte d'honneur, s'il ne mettoit point de differend entre les Innocens & les Saincts.

Cette mesme année, il y eut un pour parler de Mariage entre le Roy & Madame Marguerite Duchesse Douïniere de Savoye, fille unique de Maximilian, & sceur du Roy de
Castil-

Castille, grandement estimée pour ses excellentes vertus. Cette matiere ayant esté esbauchée à l'entre-veuë des Roys, fut peu apres remise sur le tapis. A quoy fut employé pour principal Agent le Chapellain du Roy, qui fut par apres le grand Prelat Thomas Wolfey. En effect ce Mariage se conclud avec des grandes & amples conditions pour le Roy, mais qui ne consistoit qu'en promesses de l'advenir. Possible que le Roy fut induit à cela, d'autant plustost qu'il oyoit parler de plus en plus du Mariage qui s'alloit faire entre son grand amy & allié Ferdinand d'Arragon & Madame de Foix, par ou ce Prince commençoit à s'accommoder avec le Roy, duquel il avoit tousiours esté separé. C'est une chose fatale aux plus grandes & plus estroites amitez des Rois, d'estre de temps en temps sujettes aux revolutions de la Fortune. Pour preuve de cela il y a une tradition en Espagne qui passe bien plus avant : Car apres que le Roy d'Arragon eust sceu que le Mariage entre Charles le jeune Prince de Castille, & Madame Marie, seconde fille du Roy, l'alloit faire tout de bon (comme en effect encore que le Roy d'Arragon en eust porté les premieres paroles, il fut neantmoins à la fin entierement avancé & mené à perfection par Maximilian, & par les amis de ce party là) il entra en jalousie & s'imagina que le Roy aspiroit au gouvernement de Castille, en

qua;

qualité d'Administrateur durant la minorité de son Gendre, comme s'il y eust deu avoir trois Competiteurs pour ce Gouvernement, sçavoir Ferdinand, grand pere du costé de la mere, Maximilian ayeul du costé paternel, & le Roy Henry beaupere du jeune Prince. Et sans mentir il n'est pas hors d'apparence que le Gouvernement du Roy, s'il eust mené avec luy le jeune Prince, n'eust possible esté aussi agreable aux Espagnols que celuy des deux autres. Quand aux grands de Castille qui avoient mis depuis le Roy d'Arragon hors de leur pays en faveur du Roy Philippe, il ne se pouvoit faire autrement qu'ils ne fussent en quelque mesfiance de ce Prince: Mais pour Maximilian, il ne pouvoit l'estre, à cause de plusieurs consideratiōs. Quant à l'entreprise du Roy, me le representant comme un Prince qui n'entreprenoit jamais rien, & qui n'estoit point hazardeux, je ne sçay quel jugement on en pouvoit faire, si ce n'est qu'il eust desir de prendre une haleine plus chaude, par ce qu'il avoit de mauvais poulmons. Ce Mariage avec Marguerite fut differé de temps en temps à cause de l'infirmité du Roy, qui en l'an vingt deuxiesme de son Regne commença d'estre tourmenté de la goate. Davantage la defluxion luy tombant sur le poulmon le rendoit Phrifique, de quoy il se ressentoit principalement vers le printemps. Pour celà neantmoins il ne laissoit pas de vacquer aux affaires

avec autant de soing que lors qu'il estoit en pleine santé. De maniere que par l'advis que ses Medecins luy donnerent de son indisposition, il commença pour lors plus serieusement de songer à sa conscience, & à se vouloir faire saint à l'imitation de Henry sixiesme. Car cette année là il fit de plus grandes aumosnes que jamais il n'avoit fait, & mit en liberte tous les prisonniers retenus pour debtes dans les prisons de la ville, au dessous de la somme de quarante liv. sterl. Il se hastia par mesme moyen de faire des fondations Religieuses, & en l'année suivante qui fut la vingt-troisiesme de son Regne, il acheva celle de la Savoye, Avec cela les plaintes qu'il oyoit faire de toutes parts contre les oppressions de Dudley, Empson, & de leurs complices, de quoy il avoit advis, tant par les personnes devotes qui l'approchoient, que par les choses qu'en disoient les Predicateurs, le touchèrent jusques au profond de son ame, & quoy qu'il fust impossible qu'Empson & Dudley ne sceussent ces scrupules de la conscience du Roy neantmoins comme si l'ame de ce Prince & son argent eussent eu des fonctions si differentes, que l'une ne se pouvoit mesler avec l'autre, ces meschans ne laisserent pas de continuer en leur voleries avec autant de rage qu' auparavant. Car cette mesme année vingt-troisiesme, se fit rudement la seconde poursuite contre Messire Guillaume Capel, ce qui advint pour son mau-

vaisgouvernement & pour sa haine. Le principal de l'affaire consistoit, en ce qu'en certains payemens il luy estoit tombé entre les mains quelques fausses Monnoyes, sans qu'il se fust donné le soin de faire ses diligences pour sçavoir de qui elles venoient. Pour ceia & pour quelques autres cas dont on le chargea il fut condamné à payer deux mille livres sterlin. Mais comme il estoit altier de son naturel & endurcy aux affaires par la peine où il avoit esté au passé, sur le refus qu'il fit de payer, & sur quelques paroles qu'il dit contre telles procedures, il fut envoyé à la Tour, où il demeura jusques à la mort du Roy. Par cette même voye Knesworth, qui depuis peu avoit esté Maire de Londres, & ses deux officiers, furent interrogez, pour avoir commis quelques abus en leurs charges, & emprisonnez, puis delivrez moyennant la somme de mille quatre cens livres sterlin, Avec eux fut encore en peine Hawis Eschevin de Londres, & mourut de regret dans la prilon devant que son affaire fust vuidée Meïre Laurent Ailmer, qui avoit esté pareillement Maire de Londres, fut encore condané avec ses deux officiers, à payer mille livres sterlin. Mais pour avoir refusé de faire son payement, il fut contraint d'entrer en prison, d'où il ne sortit point qu'Empson ne fust premierement mis à sa place.

L'on peut voir par là, comme les fautes estans si petites, & les sommes si grandes, le thre-

for qu'amassa le Roy durant la vie, & qu'il laissa en mourans enfermè à Richemond en des lieux secrets, dont luy mesme portoit la clef, se monta, comme on rapporte par tradition, jusques à la somme de dix huit cents mille livres sterlin, qui estoit un amas d'argent extrêmement grand, principalement en ce temps-là.

Le dernier acte d'Estat qui termina la felicitè temporelle de ce Roy, fut une conclusion du Mariage glorieux entre sa fille Marie & Charles Prince de Castille, qui fut par apres ce grand Empereur qui fit tant parler de soy, tous deux estans encore fort jeunes. Ce Traictè fut menè à perfection à Calais l'annèe devant la mort du Roy, l'Evesque Foxe & quelques autres siens Commissaires s'y employerent; où il est à remarquer que cette alliance fut si agreable au Roy, qu'en une lettre qu'il escrivit la dessus à la ville de Londres, commandant au Maire & aux Eschevins. que les bourgeois eussèt à faire toute sorte de demonstration de resjouissance; il usa de ce mesme terme, Qu'il ne s'estimoit pas moins fort, que s'il eut entouré le Roiaume de murailles d'airain, puis qu'il avoit le Roy d'Escoffe & le Prince de Castille & de Bourgogne pour les gendres. Il ne restoit donc plus rien à souhaiter à cette grande felicitè du Roy; Car il estoit au plus haut sommet de toutes les benedictions mondaines soit que l'on considera les alliances de ses enfans, sa grande reputation cogneue à toute

l'Europe, ses richesses presque incroyables, & la perpetuelle constance des bons succez de sa fortune. Il ne luy falloit plus rien, dis-je, qu'une favorable mort, pour l'exempter de quelque coup de disgrâce. De quoy sans doute il ne pouvoit pas se vanter d'estre à couvert, veu la grande haine de son peuple, & le tiltre de son fils, qui pour lors ayant atteint la dix-huictiesme année de son aage, se rendoit desja recommandable par toutes les qualitez qui peuvent faire admirer un jeune Prince, tant par la grandeur de son courage, que par sa liberalité, & par l'adresse qu'il tesmoignoit avoir à gagner les affections du peuple.

Pour couronner aussi la dernière année de son Regne, il fit une action de pieté bien rare & digne d'estre imitée; il ostroya un pardon general à tous ses sujets, comme attendant un second Couronnement en un meilleur Royaume. Davantage par son Testament il declara qu'il entendoit qu'on eust à faire restitution de toutes les sommes qui avoient esté prinſes injustement par ses Officiers.

Voilà comme finit ce Salomon d'Angleterre (car Salomon aussi bien que luy estoit pesant à son peuple, à cause de ses exactions) ayant vescu cinquante deux ans; dont il en avoit Regné vingt-trois & huit mois. Il eut tousiours la memoire heureuse, & l'esprit fort bon, dans le grand calme d'une maladie, qui le consom-

mant

mant peu à peu, le mena de cette vie à un meilleur monde. le vingt deuxiesme d'Avril mil cinq cens huiet, dans son Palais de Richmond, qu'il avoit luy mesme fait bâtir.

E L O G E

DU ROY HENRY VII.



C. Roy, pour parler de luy en termes qui esgalent ses merites, estoit une des merveilles du monde en ses vertus, & en sa fortune: il avoit des parties qui meritoient qu'en les reconnoissant on les imita. Il estoit religieux en ses affections & en ses deportemens. Il est vray que selon qu'il luy estoit permis de voir clair à travers la superstition dans l'occurrence du temps, il se laissoit aveugler quelquesfois par l'artifice des hommes. Il eut soin d'avancer les gens d'Eglise, & fut grand observateur des privileges des Azyles, bien qu'il en eust receu beaucoup de dommage. Avec ce qu'il fonda plusieurs Maisons Religieuses, dont la plus eminente est celle du memorable Hospital de Savoye; il fit de grands biens en particulier, marque infallible qu'en public ses actions estoient plustost dediées à la gloire de Dieu, qu'à la sienne propre, Il faisoit profession de chercher la

paix

prix, & de la cherir; A uſi avoit il accoûtume en
 ſes traittez d'avoir ces paroles à la bouche: *Reſo-*
vant que Jeſus-Chriſt vint au monde la paix fut
oubliez, & oubliée lors qu'il en ſortit. Cômme cette
 vertu ne naiſſoit en lui ny de crainte ny de mol-
 leſſe, puis qu'on ne pouvoit mettre en doute
 qu'il ne fut vaillant; il faut avouer qu'elle eſtoit
 véritablement Chreſtienne & Morale. Neant-
 moins cômme il ſçavoit bien que le moien de par-
 venir à la paix n'eſtoit pas de paroître deſireux
 d'éviter la guerre, il en faiſoit courir des bruits
 ſourdement: juſques à ce qu'il eut melioré les cô-
 ditions de paix. Et pour moy j'eſtime beaucoup
 qu'en eſtât amateur, il fut ſi heureux en ſes en-
 trepriſes Car ſes armes ne furent jamais infortu-
 nées, ny dâs les guerres civiles, ny dans les eſtrâ-
 gers: & jamais il ne ſceut ce que c'eſtoit de mal-
 heur où de diſgrace. A ſon advenemēt à la Cou-
 ronne les guerres & les Rebellions du Comte de
 Lincolne & du Sr. d'Audley furent terminées
 par ſa victoire, celles de France & d'Eſcoſſe finies
 par la paix qu'on lui demāda, & celles de Breta-
 gne par l'accidēt de la mort du Duc. J'obmets le
 ſouſlevement du Sr. de Lovel, & celui de Per-
 kin, tant à Exceſter qu'en la Province de Kent,
 tous deux eſtouffez par la fuitte des rebelles de-
 vant qu'ils viſſent aux coups. Par où l'on peut
 voir que dans les armées ſa fortune fut d'aurāt
 plus aſſeurée, qu'en eſteignant les mouvemens
 de ſes ſubjets, il ſe trouvoit toujours en perſonne
dans

dans les combats. Mesmes quelques fois il se reservoit de suivre ses Lieutenans & de les seconder : Ce qui neantmoins ne procedoit pas tant d'une pure ardeur, que de la mesfiance qu'il avoit des siens.

Il donnoit beaucoup de force & de vigueur à ses Loix, sans que pour cela il laissast ce qu'il desiroit Car de la façon qu'il vivoit, il estoit toujours sur l'accroissement, & non sur la diminution. Aussi comme en certains temps il bernoit ses Loix par son autorité, de mesme quand il en estoit besoin il daignoit bien soumettre son avantage aux assemblées publiques. Quant aux levées des deniers, qui sont les nerfs de la guerre, il s'en rapportoit à ce qu'en ordonnoient les Estats. Durant son Regne la Justice fut grandement bien administrée, reservé que luy mesme y fut comme partie, & que ceux de son Conseil tournerent un peu trop à leur avantage les interests du public, en ce qu'au commencement ils voulurent presque s'attribuer à eux seuls tous les droicts de Jurisdiction. Il excella principalement en cette partie de la Justice, & de la Politique, qui consiste à sçavoir faire des Loix, laquelle estant la plus durable de toutes passe à la posterité, comme si elle estoit gravée sur des tables de marbre & de cuivre. A son equité il entremesloit aussi la clemence; car durant son Regne il n'y eut que trois Seigneurs de marque qui furent executez, à sçavoir

voir le Comte de Waruick, le grand Chambellan, & le Seigneur d'Audley; De quoy il vint à bout contre les inclinations du peuple, qui n'approuvoit pas beaucoup la mort de ces deux premiers. Mais il ny eut jamais de si grandes rebellions expirées avec si peu de sang, comme furent celles de Blackheath & d'Excester; car pour la severité dont on usa contre ceux qui furent pris en la Province de Kent, le Roy ne l'exerça que sur les gens de neant, ayant eette coustume de faire tousiours marcher la Clemence à costé de son Espée. Il est vray que de temps en temps il entremesloit des grandes graces à des severes executions. Cela neantmoins, à le considerer prudemment, ne devoit point s'attribuer à aucune inegalité, mais plustost à quelque raison, que nous ne cognoissons pas, ou bien à un principe qui s'estoit establis de diversifier ces deux voyes de proceder tour à tour. Moins il espendoit de sang, & plus il prenoit d'argent; en quoy selon quelques uns il estoit plus esparnant en l'un, afin qu'en l'autre il se peust montrer plus ardent, par ce que tous deux à la fois eussent este intupportables. Il faut à voüer qu'il se portoit d'inclination à faire amas de thresors, & qu'il estoit un peu pauvre en admirant les richesses. Pour moy je veux croire que les peuples, dans l'esprit desquels pour la conservation des Monarchies agit un certain dessein naturel d'excuter leurs Princes des fautes dont

dont ils se rendent coupables, imputeront celle cy au Cardinal Morton, & a Messire Regnaud de Bray, lesquels comme il parut depuis, comme Conseillers d'une ancienne autorité près du Roy, seconderent entierement ses humeur, & y apporterent neantmoins quelque moderation. Au contraire Empion & Dudley, dont le credit procedoit de leur cōplaisance, ny firent pas chemin seulement comme les deux autres avoient premierement fait, mais le jetterent en des extremités, dont luy meisme eut un remords devant que de mourir: joint que depuis son successeur tascha de l'en purger par la punition qui fut faite de ces executeurs tyranniques. Ceux qui recherchoient la cause de cét excès en parloient diversément, Les uns croyoient que les continuelles Rebellions dont il s'estoit veu travaillé luy avoient rendu son peuple odieux: Les autres disoient, que ce proceder envers les sujets n'estoit que pour leur abbaire le courage: ceux cy le soupçonnoient de vouloir laisser à son fils une toison d'or; & ceux là d'avoir un grand dessein sur quelque pays estrange. Mais pour moy j'estime bien plus conformes à la verité les raisons de ceux qui sans parler de si loing imputoient cela à son inclination, à son âge, à la paix & à un esprit de qui l'ambition estoit desja limitée. A quoy je veux adjouster, qu'ayant tous les jours de nouveaux sujets de prédre cognoissance des necessitez des Princes estrangez, il ju-
geoit

gçoit de son bon-heur à comparaison d'eux, quand il voyoit les coffres pleins de richesses. Quât à sa despenſe, elle eſtoit ſi honorable, qu'il ne reſuſoit jamais à ſes deſirs ce qu'ils luy demandoient. joint qu'il ſe monſtroit fort magnifique en ſes baſtimens, mais borné en ſes recõpentes. Car ſes liberalitez ſe fondoient pluſtoſt ſur une certaine ambition de faire paroître ſa grandeur, & de perpetuer ſa memoire, que ſur le merite d'autruy.

Il avoit le courage grand, & ſe conſeilloit volontiers par ſoy meſme, comme un homme qui s'aimoit, & qui pour en dire le vray, prenoit plaifir à regner. Sans doute il eſt à croire que ſ'il euſt eſté un homme particulier, il n'eufſt peu ſe parer du nom d'orgueilleux; mais en un Prince ſage cõme luy, ce n'eſtoit qu'une qualite, pour mettre une difference entre le Souverain & le ſujet. Perſonne n'avoit part à ſes ſecrets, ny trop d'accez pres de ſa perſonne, veu qu'il n'eſtoit gouverné que par ſoy meſme. Car bien que la Reyne ſa femme luy euſt donné pluſieurs enfans, & une Couronne, (ce que toutesfois il ne vouloit point recognoiſtre (ſi eſt-ce qu'elle n'avoit point de pouvoir ſur ſes volontez. Il reſpectoit fort ſa mere, mais il l'eſcoutoit rarement. Au reſte il ne vouloit point de confidõt qui paſſat pour familier pres de luy, cõme Haſtings pres de Edouard IV ou Charles Brandõ pres de Henry VIII, ſi ce n'eſt neantmoins que nous mettons
en ligue

gne de compter l'Eueſque Foxe, Bray & Empſon à caule qu'ils auoient l'honneur d'etre afiez iouvent avec luy. Mais c'eſtoit de la meſme façon que l'inſtrument eſt quaſi preſque toujours entre les mains de l'ouurier. En luy ne ſe remarquoit point de vaine gloire, bien que neãmoins il maintint Sa Maieſte au plus haut degre, ſeſchant bien que c'eſt elle qui faict fleſchir les ſubjets, comme au contraire la vaine gloire fleſchit devant eux.

Combien qu'il uſaſt d'une Juſtice reglee envers ſes Confidens, & qu'il ne fuſt point changeant en ſes amitez, ſi eſt-ce qu'il ne ſe decouvroit point à eux. Au contraire ſon adreſſe alloit juſques à ce poinct, qu'en leur cachant ſes affaires, il taſchoit d'apprendre les leurs: en quoy il ſe comportoit avec une maniere de communication mutuelle. Pour le regard de certaines petites envies & foibles emulations ſur les Princes eſtrangers, qui ſont ordinaires à beaucoup des Rois il n'en fut jamais coupable, & proceda toujours eſſentiellement en ſes affaires. Auſſi cette franchise le mit ſi fort en eſtime, qu'encore que ſa reputation fut grande au dedans, elle l'eſtoit encore plus au dehors: Car ceux de dehors, qui ne pouuoient diſcerner l'Eſtat des affaires n'en jugeans que par les ſucez, remarquoient qu'il n'eſtoit jamais ſans contention, mais qu'il gaignoit toujours le deſſus. Ce qui procedoit aſſeurement des bruits que les Princes eſtrangers re-

cevoient de leurs Ambassadeurs & Agents, qui estoient en assez bon nombre en sa Cour. Et vraiment il leur sçavoit bien rendre le change, en ce qu'il ne les contentoit pas seulement de courtoisie, de recompense, & de familiarité, mais qu'aux conferences qui se faisoient entre eux, il les mettoit dans l'admiration, en leur descouvrant en sa personne le jugement universel qu'il pouvoit faire de toutes les pratiques du monde. Et quoy qu'il eust appris tout cela d'eux, neantmoins ce qu'il en avoit recueilli en gros sembloit du tout admirable à chascun d'eux en particulier. Ainsi les lettres qu'ils escrivoient de luy à leurs Souverains estoient autant de Panegyres touchant son grãd sçavoir au gouvernement Politique. Mesmes apres qu'ils s'en estoient retournez, il ne laissoit pas d'entretenir une correspondance avec eux, tant il avoit d'adresse à s'approprier tous instrumẽs étrãgers.

Il estoit soigneux d'avoir de bonnes intelligences de toutes parts, & n'y espargnoit point ses richesses, car il ne faisoit pas seulement valoir son interest aux Ambassadeurs qui estoient pres de luy, mais aux pensionnaires qu'il avoit à Rome & aux autres Cours de la Chrestienté, sans y comprendre l'industrie & la vigilance des Agents qu'il envoyoit aux pays estrangers. Pour cette fin ses instructions estoient tousiours extremement curieuses, & pleines d'articles, où il estoit plus parlé de s'enquerir que de negocier, Quant à leurs responses à ses lettres, il

vouloit qu'elles fussent par articles particuliers, & distinguées au regard de ses questions.

Pour les espions secrets qu'il employoit dedans & dehors le Royaume, afin qu'il peut decouvrir par leur moyen les pratiques & les conspirations qui se faisoient contre luy, assurement l'estat de ses affaires le requeroit, & ainsi il n'en devoit pas estre blasmé: Car si les espions sont legitimes contre des ennemis ouverts, ils le sont encore bien plus contre des conspirateurs & des traistres: Mais de leur acquerir du credit par des sermens & par des maledictions, c'est sans doute ce qui ne se peut supporter, car ces vestemens sont trop sacrez pour s'en servir à se desguiser: Toutesfois en employant cette maniere de mouches & d'esprits familiers, il en tiroit celà de bon, que comme par ce moyen diverses conspirations estoient revelées, ainsi le bruit & le soupçon empeschoient qu'on n'en fist encore beaucoup d'autres.

Il estoit exempt de jalousie, & plein de respect envers sa femme, bien qu'il ne s'y attachagueres; Ardent en l'affection qu'il portoit à ses enfans, soigneux de les faire eslever en Princes, & enclin à leur avancement. Avec cela il vouloit qu'on leur deferaist toute sorte d'honneur & de respect, sans se soucier neantmoins que le peuple fist une partie de cet esclat.

Il deferoit beaucoup de choses à son Conseil, où il assistoit d'ordinaire, scachant que c'estoit là le chemin de fortifier son autorité, & de former

mer son jugement. Pour ce regard aussi il permettoit librement à chacun d'opiner jusques à ce qu'il se fust declaré luy mesme. Il tenoit la main serrée à la Noblesse, & n'avançoit que les Ecclesiastiques, où les gens de Justice, qu'il recognoissoit luy estre plus obeyssans, se souciant fort peu du menu peuple; Par ce moyen il se rendoit bien plus absolu, mais moins asseuré. Ce qui me faict croire que de cette source procedoient les troubles de son Royaume, car bien que dans le corps de la Noblesse il y en eut qui luy estoient obeyssans & fideles, neantmoins ils ne se mesloient point dans ses interests, & laissoient aller chacun son grād chemin. Il n'aprehendoit point un homme capable, comme souloit faire Louis XI. au cōtraire il ne se servoit que des plus habiles, sans lesquels il est à croire que ses affaires n'eussent jamais eu le succez qu'elles avoient. Ceux qui le servoient à la guerre, estoient Bedford, Oxford, Surrey, d'Aubigny, Brooke, Poinings; & ses Ministres en temps de paix, Morson, Foxe, Bray, le Prieur de Lanthony, Warham, Urfwick, Hufley, Frowick, & autres, Or quelques fins & subtils que fussent les Ministres de son Estat, il ne s'en soucioit pas beaucoup, par ce qu'il les surpassoit de ce costé là; D'ailleurs comme il les scavoit bien choisir, aussi les scavoit il bien maintenir. Et sans mentir c'est une estrange chose de dire qu'encore qu'il fust un Prince fort ombrageux & grandement desfiant en un temps plein de troubles & de secret-

tes conspirations, que neantmoins durant les 24. années de son Regne il ne mescontenta jamais aucun de ses Conseillers ou de ses Ministres plus proches, réservé le Seigneur de Stanley son Chambellan.

Quant à l'inclination de ses sujets envers luy, à le prendre en general, l'affaire alloit de cette sorte pour ce regard, que des trois affections qui naturellement obligent les cœurs des sujets à aimer, craindre & respecter leurs Souverains; pour la dernière il la possédoit en un eminent degré, la seconde en assez bonne mesure, & la première si escharnement, qu'il en avoit l'obligation tout entière aux deux autres.

Ce Prince estoit encore fort serieux & plein de secretes observations; Car il prenoit bien la peine luy mesme de faire des memoires, principalement touchant les personnes: comme par exemple, il remarquoit qu'elle sorte d'hommes il falloit employer, quels recompenser, de quels se garder, ensemble quelles estoient les intelligences, quelles les factions, & ainsi du reste; faisant comme un journal de ses propres pensées. L'on en faict encore aujourd'huy ce plaisant conte, Que sa guenuche poussée à cela par un de ceux qui le servoient à la chambre, prit un jour son principal livre de Memoires, qu'il avoit oublié de fermer par mesgarde, & le mit en pieces; Ce qui fut un sujet de rire à toute la Cour, qui ne prenoit pas beaucoup de plaisir à ces Registres qu'il tenoit de ses intentions.

Il estoit véritablement plein des soupçons &

d'apprehensions, mais comme il se les donnoit aisement, aussi les sçavoit il bien maistriser, tellement que cette desfiance quoy qu'elle fut hors de danger, luy donnoit plus de peine qu'aux autres. En effect ses pensées estoient si diverses & en si grand nombre, qu'il ne se pouvoit faire qu'elles subsistassent ensemble: & ainsi ce qui faisoit du bien d'un costé, faisoit du mal de l'autre. Aussi quelquesfois ne les pesoit-il pas bien en leurs proportions: Je diray à ce propos que ce bruit qu'on fait courir, que le Duc d'York avoit esté sauvé, & qu'il estoit en vie, fut au commencement de sa propre invention, à cause qu'il vouloit avoir plus de raison de ne regner pas par le droict de la femme: chose qui luy fut grandement dommageable.

Il n'estoit pas moins affable qu'eloquent, & n'est pas à croire de quel charme il usoit en ses discours, quand il vouloit persuader quelque chose qu'il avoit au cœur. Au reste il paroissoit plus studieux que sçavant, & se plaisoit fort à lire en François les livres qu'on estimoit le plus pour leur merite. Il y avoit apparence neantmoins qu'il entendoit la langue Latine, par ce que le Cardinal Adrian & autres luy escrivoient ordinairement en Latin, quoy qu'ils l'eussent peu faire en François.

Pour ses plaisirs particuliers, il ne s'en faict point de mention, si ce n'est que des instructions qu'il donna à Martin, à Stile, l'on peut tirer cette conjecture, qu'il estoit delicat en matiere de beauté. Il faisoit de toute sorte de plaisirs en

general, ce que font des banquets beaucoup de grands Princes, qui apres en avoir fait dresser de magnifiques, se contentent seulement d'en avoir la veüe. Car jamais Roy ne fut plus entier en ses affaires, ny plus soigneux de les achever. De sorte qu'és festes publiques, les Joustes, les Tournois, les Mascarades & les Ballets le touchoient si peu, qu'en les regardant il ne sembloit pas y prendre de plaisir.

Assurement en luy comme en tous les hommes, & en la pluspart des grands Roys, la fortune travailla sur son naturel, & son naturel sur sa fortune. D'une condition privée, & qui le devoit tenir dans la moderation, & de l'exil mesme dont la rigueur devoit avoir reveillé l'industrie en luy, il fut avancé à la Couronne. Les revolutions de son temps plustost heureuses que calmes, esleverent son assurance par les bons succez, & gasterent presque son naturel par les troubles. Sa sagesse à force d'éviter les dangers s'estoit tournée en une dexterité de s'en delivrer, quand ils se presentoient, & plustost en une prevoyance à les prevenir qu'à s'en esloigner. En quoy son esprit avoit cela de commun avec les yeux de certaines personnes, qui ne voyent jamais bien les choses si elles ne les regardent de fort près. Car plus le danger estoit joint à l'évasion, & plus son esprit s'aiguisoit. En un mot, soit que cela procedast de sa courte prevoyance, ou de sa volonté, ou de l'esblouissement de ses soupçons, ou
de

de telle autre chose, il est certain que les continuel troubles de sa fortune ne pouvoient pas estre sans de grands defauts, tant en son naturel qu'en sa maniere de vivre, en laquelle il luy estoit impossible de se maintenir qu'avec beaucoup d'industrie & de vigilance: Toutesfois j'oseroy bien dire, sans avoir esgard à tous ces manquemens, que si on les compare avec les Princes de sa volée, on le trouvera plus fin que Louïs douziesme Roy de France, & plus entier que Ferdinand Roy d'Espagne. Mais si au lieu de Louïs douziesme vous luy opposez Louïs onziesme qui vivoit peu devant luy, alors le parallele en fera un peu plus parfait; car ce mesme Louïs onziesme, Ferdinand & Henry estorēt les trois sages de leur temps. A quoy j'adjousteray pour conclusion, qu'il ne tint qu'à ce Roy qu'il ne vint à bout de plus grandes entreprises, puis qu'il n'appliquoit son esprit à rien que ce fust dont il ne sortist avec son honneur.

C'estoit un homme de belle taille, graisle de corps, & d'une mine pleine de respect & de majesté: il avoit je ne sçay quelle modestie qui sentoit plus le Prelat que l'homme d'espée. Que si l'air de son visage, qui representoit un bon esprit, ne gaignoit point les courages de plein abord, du moins il n'avoit rien de defagreable; ainsi quiconque l'eut voulu peindre ne l'eust faiët qu'à son desavantage, par ce qu'il paroïssoit beaucoup mieux lors qu'il parloit.

Pour de si excellentes vertus, il merite bien que nous disions encore de luy une ou deux choses

qui luy peuvent attribuer je ne sçay quoy de sublime par dessus l'ordinaire des hommes Madame Marguerite sa mere estant recherchée en mariage de plusieurs grands Princes, songea une nuit qu'un homme habillé en Pontife luy presentoit pour mary Edmond Comte de Richmond pere du Roy ; aussi n'eut elle jamais aucuns enfans que le Roy , combien qu'elle eust trois maris. Un jour aussi lors que Henry VI. dont l'innocence luy donna le tiltre de saint, la voit ses mains en un festin solemnel, comme il vint à jetter ses yeux sur le Roy Henry lors jeune garçon, Cettuy cy, dit-il, possèdera paisiblement ce que de quoy nous debattons. Mais ce qui se trouve de plus admirable en luy , c'est qu'il eut veritablement la fortune d'un vray Chrestien, aussi bien qu'un grand Roy, en mourant plein de repentance, apres avoir vescu parmi les orages du monde, tellement que de deux combats, des pechez & des afflictions, il en eut une heureuse issue.

Il nasquit au Chasteau de Pembroke, & est maintenant ensevely à Westmynster, en l'un des plus riches Monuments de l'Europe, soit pour la tombe, ou pour la Chapelle. De sorte qu'apres sa mort il a une plus pompeuse demeure qu'il n'en avoit durant sa vie en son Chasteau de Richmond, ny en tous ses autres Palais. Et pour moy je souhaitteroie bien qu'il en fust de mesme en ce monument de sa renommée,



